

# Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Elyes Bentabet, Françoise Santoni

## *La formation professionnelle continue financée par les entreprises*

*Exploitation des déclarations fiscales des employeurs  
n°2483 - Année 1991*

NUMÉRO 92 / JANVIER 1994

---

**d o c u m e n t s**  
o b s e r v a t o i r e

LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
CONTINUE FINANCÉE  
PAR LES ENTREPRISES



EXPLOITATION DES DÉCLARATIONS FISCALES  
DES EMPLOYEURS N° 2483

**Année 1991**

*Elyes BENTABET, Françoise SANTONI*  
*Collaboration : Anne ESPITALIER*  
*Traitements informatiques : Jean PELÉ*

.....  
C é r e q  
.....

Document n° 92  
*Série Observatoire*

Janvier 1994  
.....



## **A V E R T I S S E M E N T**

*Pour la diffusion des résultats de l'exploitation des déclarations fiscales des employeurs relatives au financement de la formation professionnelle continue (formulaire n° 2483), les dates et supports de parution des documents du CEREQ sont modifiés.*

*Désormais, les résultats provisoires pour l'année T sont publiés en décembre T+1 ou janvier T+2 dans "Bref", lettre mensuelle du CEREQ. Les premiers résultats de 1991 ont été publiés dans le numéro 83 de janvier 1993, ceux de 1992 dans le numéro 94 de janvier 1994.*

*Les résultats définitifs d'une année T sont diffusés au troisième trimestre de l'année T+2 dans le rapport annuel "La formation professionnelle continue financée par les entreprises" intégré à la collection "Documents" du CEREQ. Cette présente livraison donne les résultats détaillés des exploitations des déclarations des deux années consécutives, 1990 (jusqu'alors non publiés) et 1991.*

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	9
--------------------	---

## Chapitre 1 : LES DONNEES NATIONALES SUR LA FORMATION

<b>PROFESSIONNELLE CONTINUE</b> .....	11
Préambule .....	11
1.1 - Les données générales et financières .....	11
1.1.1 - La place des entreprises dans le financement global de la formation professionnelle continue .....	15
1.1.2 - La participation des entreprises au financement direct et le rôle des organismes paritaires .....	18
1.1.3 - La structure des dépenses de formation continue .....	21
1.1.4 - Les formations et leur public .....	22
1.2 - La taille de l'entreprise et les disparités dans l'effort de formation .....	25
1.2.1 - La taille de l'entreprise accentue les disparités .....	25
1.2.2 - La répartition des dépenses de F.P.C. selon la taille des entreprises ..	28
1.2.3 - Le comportement des entreprises et des salariés face à la formation continue .....	30

## Chapitre 2 : L'ANALYSE DE LA FORMATION CONTINUE PAR SECTEUR

<b>D'ACTIVITE</b> .....	35
2.1 - Principales évolutions .....	36
2.2 - Le tableau de bord sectoriel de la formation continue en 1990 et 1991 .....	39
2.2.1 - Poursuite de l'effort de formation continue .....	39
2.2.2 - Les modalités de formation continue : intensité de l'effort et internalisation de la formation .....	44
2.2.3 - L'accès à la formation des grandes catégories de salariés : de la différenciation à l'inégalité .....	48
2.3 - Un essai de typologie sectorielle de la formation continue .....	55
2.3.1 - Disparités sectorielles et maintien des hiérarchies .....	55
2.3.2 - De l'effet-taille à la logique sectorielle .....	61
2.4 - Les résultats de la FPC au niveau sectoriel détaillé .....	72

<b>Chapitre 3 : LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES REGIONS</b> . . . . .	81
3.1 - Le panorama général de la formation professionnelle continue dans les régions .	83
3.2 - Les aspects financiers de la FPC dans les régions . . . . .	87
3.3 -Les caractéristiques physiques de la formation continue . . . . .	89
3.4 - Un essai de typologie régionale de la formation continue . . . . .	95

<b>Chapitre 4 : PRESENTATION METHODOLOGIQUE DE L'EXPLOITATION DES DECLARATIONS FISCALES DES EMPLOYEURS</b> . . . . .	103
4.1 - Champ de la statistique . . . . .	105
4.2 - Formulaire . . . . .	105
4.3 - Organisation du traitement et méthode employée . . . . .	106
4.3.1 - Organisation du traitement . . . . .	106
4.3.2 - Méthode employée : le sondage . . . . .	107
4.3.3 - Efficacité du traitement . . . . .	110
4.4 - Couvertures statistiques . . . . .	111
4.4.1 - Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'entreprises . . . . .	111
4.4.2 - Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés . . . . .	115
4.4.3 - Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de stagiaires . . . . .	119
4.5 - Diffusion des résultats . . . . .	120
4.6 - Enquête complémentaire QS 91 sur la formation professionnelle continue dans les établissements employant 50 salariés ou plus . . . . .	121

<b>ANNEXES</b>	
Liste des tableaux et graphiques . . . . .	127
ANNEXE CHAPITRE 2 . . . . .	133
ANNEXE CHAPITRE 3 . . . . .	145

ANNEXE CHAPITRE 4

1 Fac-similé des déclarations fiscales des années 1990 et 1991 . . . . .	163
2 Fac-similé du questionnaire de l'enquête complémentaire QS91 . . . . .	173
3 Listes des secteurs d'activité économique (NAP 1973) . . . . .	177

# INTRODUCTION

La loi du 16 juillet 1971 a institué une participation des employeurs d'au moins dix salariés au financement de la formation professionnelle continue. A ce titre, le CEREQ est chargé depuis 1972, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations fiscales des entreprises (n°24-83).

L'essentiel des résultats est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle et la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes, et des Statistiques, dans le document annexé à la loi de finances qui présente l'ensemble des résultats de la formation professionnelle<sup>1</sup>.

Les données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées sous la forme de documents qui peuvent être consultés au CEREQ.

D'autre part, quatorze dossiers annuels diffusés auprès des partenaires institutionnels, des partenaires sociaux et du large public, ont fourni des résultats détaillés sur la formation professionnelle continue de 1976 jusqu'à 1989 inclus. Ce volume, dont la structure et le contenu ont été modifiés, présente les données définitives sur la participation des entreprises à l'effort de formation continue pour les années 1990 et 1991.

A chaque phase de l'évolution économique et sociale correspond un questionnement spécifique sur la formation professionnelle continue (FPC). En 1991, le ralentissement marqué de la croissance économique (1,2% du PIB en moyenne annuelle, après les 2,2% enregistrés en 1990) a nécessité la mise en place de mesures d'ajustement de l'emploi en rapport avec la détérioration de l'activité (à peine 91 000 créations nettes d'emploi recensées). En effet, la dégradation accentuée de la situation de l'emploi a affecté toutes les catégories de salariés mais aussi et surtout les jeunes entrant dans la vie active.

Dans cette conjoncture et aux fins d'analyse de la FPC financée par l'entreprise, la question centrale pourrait se résumer de la façon suivante: quel est l'impact de la récession sur le comportement des employeurs vis-à-vis de la FPC? Autrement dit: l'intensité de l'effort à la formation a-t-elle diminué? Les modalités ont-elles changé: plus de formations internalisées, raccourcissement des durées de formation, accentuation des disparités structurelles entre catégories d'entreprises...?

---

<sup>1</sup>Délégation à la formation professionnelle, Projet de loi de finances-Documents annexes-Formation professionnelle, volume publié annuellement.

A contrario, trois tendances lourdes traversent les différentes périodes:

- Tout d'abord, le développement de la formation professionnelle continue revêt un caractère structurel au sein des entreprises (chapitre 1: "données nationales sur la formation professionnelle continue"). Le taux global de participation financière s'accroît chaque année (3,2% en 1991). La part des employeurs représente 41,5% de l'ensemble des dépenses intérieures de FPC.

- La FPC n'est pas considérée par l'ensemble des entreprises comme un investissement ou un outil stratégique du changement, mais encore, à bien des égards, comme une obligation de dépense ou un élément de leur seule politique sociale (chapitre 2: "l'analyse de la formation professionnelle continue par secteur d'activité"). Ainsi, pour beaucoup de PME, l'obligation de dépense est ressentie comme une contrainte fiscale supplémentaire, les pratiques d'intégration du plan de formation dans la stratégie globale de l'entreprise étant loin d'être généralisées.

- Le poids des entreprises de l'Ile de France dans la FPC est toujours aussi prépondérant même en tenant compte des établissements d'au moins 50 salariés (chapitre 3: "la formation professionnelle continue dans les régions"). Toutefois, la tendance vers une diminution des disparités inter-régionales se confirme.

Pour finir, il faut noter les modifications qui ont été introduites dans ce dossier avec pour objectif final d'améliorer la lisibilité et la cohérence d'ensemble de celui-ci. A ce titre, le chapitre sur l'organisation, les procédures et les modalités d'exploitation des déclarations fiscales d'employeurs (n°24-83) figure désormais en dernière partie.

# CHAPITRE 1

## LES DONNEES NATIONALES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

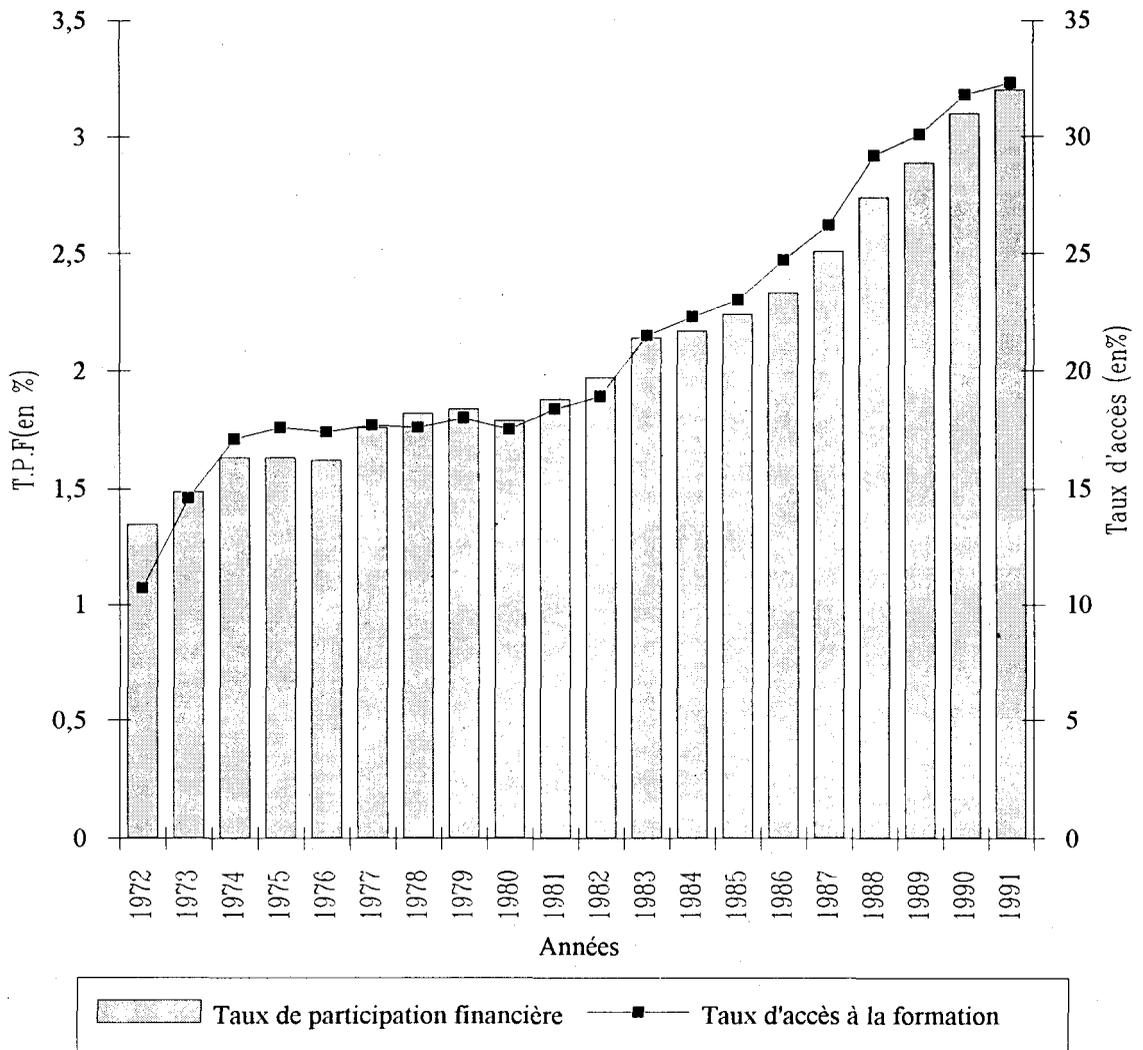
### PREAMBULE

La loi du 16 juillet 1971 a créé, pour les employeurs d'au moins dix salariés, l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue de leur personnel. En 1991, les dépenses réelles déclarées par les entreprises françaises sont supérieures au taux imposé (1,2%) et s'élèvent à 3,2% de la masse salariale. Si pour la deuxième année consécutive l'effort de formation dépasse ainsi les 3% et témoigne de l'importance pour les entreprises de former leur personnel, sa progression s'atténue et semble subir les effets du ralentissement économique. De plus, deux tiers des entreprises se situent encore au plancher de l'obligation légale. Ces disparités renforcent les inégalités entre salariés selon leur catégorie socio-professionnelle, leur sexe, leur âge et se conjuguent souvent avec l'effet de taille de l'entreprise qui les occupe.

### 1.1 - LES DONNEES GENERALES ET FINANCIERES

L'effort financier des entreprises mesuré par le taux de participation financière résultant de la déclaration fiscale 24.83 établie chaque année par les entreprises soumises à l'obligation légale, a presque triplé au cours de la période 1972-1991. Simultanément, le taux d'accès à la formation, c'est à dire le pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages, est passé de 10,7% en 1972 à 32,3% en 1991 (cf. graphique 1-1).

**Graphique 1-1 : Evolution du TPF et du taux d'accès à la formation de 1972 à 1991.**



Cette même année, les entreprises ont affecté 38,99 milliards de francs à la formation de leur personnel. La part de la masse salariale consacrée à la formation passe de 3,1% en 1990 à 3,2% en 1991. Cependant, la progression du taux de participation financière par rapport à l'année précédente n'est plus que de 3,2% contre 7,3% en 1990. L'effet du ralentissement économique, perceptible dès la seconde moitié de l'année 1990, semble se manifester avec un décalage temporel d'environ un an.

## **LES VARIABLES DE LA FORMATION CONTINUE**

A partir des déclarations d'employeur 24.83 concernant l'effort de développement de formation professionnelle continue, trois séries d'indicateurs ont pu être constitués permettant d'appréhender:

- l'intensité de l'effort de formation continue,
- les modalités de formation
- l'accès à la formation des grandes catégories socio-professionnelles.

Rappelons que la formation continue telle qu'elle est collectée par la source 24.83 répond aux normes prévues par la loi et ses décrets d'application. Se trouve, de fait, exclue des formations recensées, toute une série de pratiques de formation considérées comme "non imputables" par les entreprises: formation sur le tas, en liaison directe avec le travail de production, etc.

### a/ L'intensité de l'effort de formation

Elle est traditionnellement mesurée depuis la loi de juillet 1971 par le taux de participation financière (TPF) qui rapporte les dépenses de formation au total des salaires:

$$\text{TPF} = \text{Total dépenses de formation} \times 100 / \text{Total masse salariale}$$

On peut également rapporter les dépenses de formation à l'effectif salarié ce qui permet d'évaluer les dépenses par tête (TDT):

$$\text{TDT} = \text{Total dépenses de formation} / \text{Effectif salarié}$$

Par ailleurs, l'intensité de l'effort de formation peut être évalué à partir d'indicateurs physiques mesurant l'importance des heures de formation (l'effort physique de formation encore appelé espérance de formation) ou des stagiaires par rapport à l'effectif salarié (Taux d'accès à la formation ou participation physique) :

$$\text{EF} = \text{Nombre total d'heures de stages} / \text{Effectif salarié}$$

$$\text{PY} = \text{Nombre total de stagiaires} \times 100 / \text{Effectif salarié}$$

### b/ Les modalités de formation

Outre un indicateur permettant de mesurer la durée des stages (DS), on a cherché à évaluer les pratiques des entreprises et des secteurs en fonction des modalités de formation utilisées: formation interne (FI) réalisée par et dans l'entreprise ou recours à l'extérieur :

$$\text{DS} = \text{Total heures de stages} / \text{total stagiaires}$$

$$\text{FI} = \text{Dépenses de formation interne} \times 100 / \text{Total des dépenses de formation}$$

$$\text{VF(Versements aux FAF)} = \text{Versements aux FAF} \times 100 / \text{Total des dépenses de formation}$$

### c/ La formation par grandes catégories socio-professionnelles

En 1991, les déclarations 24.83 fournissent des informations sur le nombre des stagiaires pour cinq grandes catégories socio-professionnelles: ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés, employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs et cadres.

Par ailleurs, les données disponibles dans les déclarations 24.83, au-delà d'informations portant spécifiquement sur la formation continue permettent de mesurer le taux de féminisation (TF) et d'évaluer le degré de concentration des secteurs (CO).

**Tableau 1-1:**  
**Dépenses consenties, taux de participation financière (TPF)<sup>1</sup>**  
**et taux d'accès à la formation.**

	1988	1989	1990	1991
Dépenses consenties (en millions de F courants)	29 229	32 605	36 184	38 989
Taux de participation financière (%)	2,74	2,89	3,10	3,20
Evolution du taux (%)	+5,5	+7,3	+3,2	
Taux d'accès à la formation	29,2	30,1	31,8	32,3
Evolution du taux (%)	+3,1	+5,6	+1,6	

*Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.*

On relève d'autre part que 70% des dépenses effectivement consenties sont réalisées par seulement 7,1% des entreprises dont les taux de participation financière sont nettement supérieurs au minimum légal de 1,2% (au moins 3,0%). Elles n'emploient cependant que le tiers des salariés. En revanche, deux tiers des entreprises ne dépassent pas l'obligation légale (tableau 1-2).

**Tableau 1-2 :**  
**Entreprises, salariés et dépenses de formation continue**  
**selon le taux de participation financière en 1991.**

Taux de participation financière	Répartition en %		
	Entreprises	Salariés	Dépenses déductibles
Inférieur ou égal à 1,18%	17,0	7,1	1,5
de 1,19 à 1,20%	49,0	23,7	7,6
de 1,21 à 2,99%	26,9	36,0	20,9
de 3,00 à 3,99%	3,2	9,3	11,4
de 4,00 à 4,99%	1,5	8,3	14,2
Egal ou supérieur à 5,00%	2,4	15,6	44,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

*Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.*

Leurs dépenses représentent 9,1% de l'ensemble et ces entreprises occupent 30,8% des salariés. Bien qu'encore très prononcée, la concentration des entreprises au voisinage du plancher de l'obligation légale s'est toutefois atténuée durant les dix années écoulées. En effet, en 1981, 81% des entreprises (occupant 48% des salariés et représentant 22% des dépenses de formation) ne dépassaient pas le seuil de 1,1% de la masse salariale.

<sup>1</sup> Y compris la participation au financement des actions de formation en alternance, net des subventions effectivement perçues.

## **1.1 - 1 La place des entreprises dans le financement global de la formation professionnelle continue (F.P.C).**

L'objectif est de caractériser l'effort des entreprises (directement ou indirectement par le biais des organismes intermédiaires) au sein de la dépense intérieure totale de la F.P.C.

**A ce propos, les données rapportées dans ce paragraphe sont issues de plusieurs sources statistiques regroupées dans l'annexe du projet de Loi de Finances sur la formation professionnelle: 24.83, FAF, OPACIF, OMA (cf. tableau 1-5 et encadré) et pour cela divergent des résultats définitifs du seul traitement des déclarations fiscales 24.83. En effet, un certain nombre d'entreprises ne déclarent pas, dans la 24.83, la totalité des formations prises en charge par les Fonds d'Assurance Formation et d'une manière générale, par l'ensemble des organismes de mutualisation.**

Ainsi, en 1991, les dépenses effectives consenties pour la formation continue par l'ensemble des agents économiques (hors fonction publique), se sont élevées au total à 75 milliards de francs; soit 24,5 milliards de francs pour l'Etat (hors dotation de décentralisation), 3,3 milliards pour les régions, 42,2 milliards pour les entreprises et organismes intermédiaires et 5 milliards pour l'UNEDIC. Rappelons que ces montants s'attachent au financement final de chaque agent. Si l'on réintègre les transferts et remboursements opérés par l'Etat au profit des entreprises et de l'UNEDIC, la participation financière de l'Etat s'accroît de 2,3 milliards de francs, celle de l'UNEDIC et des entreprises étant diminuée d'autant.

Les actions de formation correspondantes ont concerné 5,5 millions de personnes actives, soit un actif sur quatre (hors fonction publique). Ces formations ont, au cours de l'année civile, totalisé 835 millions d'heures soit une moyenne de 152 heures par personne en formation.

Par ailleurs, la part des employeurs représente 41,5% de l'ensemble des dépenses, celles-ci étant en augmentation de 7,9% par rapport à 1990. En comparaison avec les formations relevant de l'intervention publique, cette participation peut être qualifiée d'extensive plutôt que d'intensive: les actions de formation directement ou indirectement financées par les entreprises ont totalisé 299,4 millions d'heures en 1991 et la durée moyenne des formations, assez faible dans l'ensemble, est passée de 80 heures en 1990 à 84 heures en 1991. Les effectifs en formation des entreprises représentent 3 556 184 stagiaires en 1991, soit 46% de l'ensemble des stagiaires, contre 3 390 000 en 1990. Enfin, les dépenses par stagiaire ont atteint 12 007 francs en 1991, en augmentation de 3,0% par rapport à 1990 (11 652 francs).

### **Principaux organismes paritaires du domaine de la formation professionnelle continue**

*Les institutions paritaires existantes dans le cadre de la formation professionnelle peuvent être classées en fonction de leurs objectifs :*

- soit d'assurer au sein d'une instance identifiée, la **concertation** des partenaires sur un ou plusieurs sujets déterminés ;
- soit d'assurer au sein d'une instance identifiée la gestion par les partenaires d'une ou plusieurs activités.

*Les instances paritaires de concertation sont les commissions paritaires de l'emploi (CPE), créées en 1969. Elles contribuent d'une part, à la prise en compte de la formation dans le cadre de la définition des politiques d'emploi, d'autre part, à la définition des politiques des organismes gérant le congé individuel de formation.*

*les instances paritaires de gestion sont :*

- les fonds d'assurance formation (FAF),
- les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF),
- les organismes mutualisateurs agréés (OMA).

*Les FAF ont été créés à l'intérieur du dispositif de l'obligation pour les entreprises de participer au développement de la formation professionnelle continue (loi du 16 juillet 1971). Les FAF sont prévus pour que se développe une gestion paritaire du financement de la FPC par les entreprises. Ce système permet de mutualiser les ressources des entreprises. Cette institution naît d'un accord paritaire et doit être agréée par l'Etat.*

*Les OPACIF sont créés par la voie de la négociation collective. Ils sont responsables de la collecte de la participation des entreprises au financement du congé individuel de formation (CIF). Les OPACIF sont soit des FAF, soit des FONGECIF (champ de compétence régional), soit des AGECEF (associations créées par certaines entreprises parapubliques).*

*Les OMA sont chargés de recueillir les fonds destinés à la formation en alternance des jeunes. Les OMA sont soit des FAF, soit des associations de formation (ASFO). Les ASFO sont des organismes de formation, créés pour la plupart avant la loi du 16 juillet 1971, à l'initiative de groupements professionnels d'employeurs, pour résoudre les problèmes de formation des entreprises adhérentes au groupement professionnel. Certaines ASFO sont agréées pour gérer les fonds issus des entreprises destinés à la prise en charge des mesures d'insertion des jeunes.*

**Tableau 1-3 :**  
**Bilan global de la formation professionnelle financée par l'Etat, les régions, l'U.N.E.D.I.C. et les entreprises<sup>1</sup>**

Formation continue	1990	1991	Accroissement en %
<b>Effectif en formation (total)<sup>2</sup> :</b>	7 205 000	7 727 184	+7,2
. <i>Etat</i> (total) :	3 681 000	3 705 000	+0,7
-Interventions	1 521 000	1 505 000	-1,1
-Formation des agents de l'Etat	2 160 000	2 200 000	+1,9
. <i>Régions</i>	426 000	466 000	+9,4
. <i>Entreprises</i> <sup>5</sup>	3 390 000	3 556 184	+4,9
<b>Heures stagiaires (total en millions)<sup>3</sup> :</b>	748	797	+6,6
. <i>Etat</i> (total) :	444	471	+6,1
-Interventions	386	412	+6,7
-Formation des agents de l'Etat	58	59	+1,7
. <i>Régions</i>	124	124	0
. <i>Entreprises</i> <sup>5</sup>	272	299,4	+10,1
<b>Financement final (total en milliards de F)<sup>4</sup> :</b>	89,0	95,9	+7,8
. Dépenses courantes (total) :	87,8	94,5	+7,6
- <i>Etat</i> :	42,0	44,0	+4,8
-- interventions	23,5	24,5	+4,3
-- formation des agents de l'Etat	18,5	19,5	+5,4
- <i>Régions</i>	3,4	3,3	-2,9
- <i>Entreprises</i> <sup>5</sup>	39,1	42,2	+7,9
- <i>U.N.E.D.I.C.</i>	3,3	5,0	+51,5
. Dépenses en capital (total) :	1,2	1,4	+16,7
- <i>Etat</i>	0,4	0,5	+25
- <i>Régions</i>	0,4	0,4	0
- <i>Entreprises</i> <sup>5</sup>	0,4	0,5	+25
<b>Dépenses par stagiaire (en Francs)</b>	11 652	12 007	+3,0

*Source: Annexe du Projet de Loi de Finances - Formation professionnelle.  
Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation CEREQ.*

<sup>1</sup> Hors financement des départements, des communes, des autres administrations publiques et des ménages; par ailleurs, est exclue la formation post-scolaire.

<sup>2</sup> Personnes physiques ayant suivi tout ou partie d'actions de formation au cours de l'année civile. Certaines actions étant cofinancées par deux des quatre types de cofinanceurs, l'effectif d'ensemble peut être inférieur à la simple addition des effectifs afférents à chaque financeur.

<sup>3</sup> Volume total d'heures de formation dispensées aux stagiaires en formation au cours de l'année civile. Même remarque qu'en (2).

<sup>4</sup> Le financement final exclut de la dépense d'un agent financeur le montant des transferts et remboursements qu'il a effectués au profit des autres financeurs.

<sup>5</sup> Y compris les dépenses et actions déclarées par les FAF, les OPACIF et les OMA (cf. tableau 1-5 pour le détail des opérations).

## 1.1 - 2 Le financement direct par les entreprises et le rôle des organismes paritaires.

Les résultats ci-après proviennent du traitement des déclarations 24.83 des employeurs, redressés à l'aide des états statistiques et financiers des Fonds d'Assurance Formation (FAF), des Organismes agréés au titre du congé individuel de Formation (OPACIF) et des Organismes agréés au titre des formations en alternance (hors contrats signés et déclarés par les entreprises de moins de 10 salariés).

**Tableau 1-4:**  
**Evolution des actions directement ou indirectement financées par les entreprises d'au moins dix salariés.**

	1972	1989	1990	1991
Nombre d'entreprises	113 000	100 400	101 367	101 974
Nombre de salariés	9 760 000	9 255 000	9 179 115	9 210 976
Nombre total de stagiaires :	1 050 000	3 269 620	3 388 111	3 556 194
- dans des actions de formation directement financées par les entreprises	1 050 000	2 472 290	2 559 811	2 637 917
- dans les actions de formation organisées par les FAF <sup>1</sup>	-	565 050	596 070	694 248
- dans les actions de formation organisées par les O.P.A.C.I.F <sup>1</sup>	-	21 680	25 620	27 832
- dans les actions de formation organisées par les O.M.A <sup>2</sup> dont:	-	210 599	206 614	196 197
-- stagiaires des entr. de plus de dix salariés	-	125 894	128 883	117 705
-- stagiaires des entr. de moins de dix salariés	-	84 705	77 731	78 492
% de salariés ayant effectué un stage directement financé par les entreprises	10,8	26,7	27,9	28,6
Nombre d'heures de stages (en millions) total <sup>1</sup>	77,6	252,4	272,0	299,4
- actions directement financées par les entr.	77,6	116,3	118,0	124,5
- actions organisées par les F.A.F	-	29,6	31,5	35,2
- actions organisées par les O.P.A.C.I.F	-	17,5	22,4	25,9
- actions organisées par les O.M.A <sup>2</sup> dont:	-	89,0	100,1	113,8
-- entreprises de plus de dix salariés	-	53,2	62,4	68,3

*Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.  
Etats statistiques et financiers des F.A.F, O.P.A.C.I.F, O.M.A..*

<sup>1</sup>Y compris les quelques salariés provenant des entreprises de moins de dix salariés.

<sup>2</sup>Contrats d'adaptation et de qualification. Résultats d'activité des O.M.A.

Les actions de formation, directement financées par les entreprises, ont concerné environ 2 640 000 stagiaires et représenté 124,5 millions d'heures de stage.

D'autre part, la proportion de salariés suivant une formation progresse encore: en 1991, 28,6% des salariés ont accédé à une formation contre 27,9% en 1990 et 26,7% en 1989.

Dans le cadre du plan de formation comprenant les actions directement financées par les entreprises ou prises en charge par les Fonds d'Assurance Formation (FAF), 155,5 millions d'heures de stage ont été dispensées auprès de 3,3 millions de stagiaires. La durée moyenne annuelle de ces stages diminue légèrement, passant de 48 heures en 1989 à 47 heures en 1991 (62 heures en 1972). La réduction de cette durée est néanmoins compensée par l'accroissement du nombre de salariés concernés.

L'effectif de stagiaires bénéficiant d'un congé individuel de formation pris en charge par les organismes paritaires agréés (OPACIF) progresse moins rapidement qu'en 1990 (27 832 salariés pris en charge en 1991, soit +8,6% au lieu de +18,2% l'année précédente) mais la durée de formation croît légèrement (930 heures au lieu de 874 heures).

Le nombre de contrats de formation en alternance recouvert par les organismes mutualisateurs agréés (OMA) se réduit mais le volume d'heures de formation financées augmente. Ces évolutions tiennent à l'augmentation du nombre des contrats de qualification (dont la durée de la formation est relativement élevée) et au tassement sensible des contrats d'adaptation (de durée plus courte).

Enfin, la durée moyenne de l'ensemble des stages, qu'ils soient financés directement par les entreprises, les FAF, les OPACIF ou les OMA, évolue de 70,8 heures par stagiaire en 1990 à 73 heures en 1991, pour l'essentiel sous l'effet de l'allongement des durées de formation des contrats de qualification comme indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, le tableau 1-5 illustre bien le mode de financement de la formation professionnelle continue par les entreprises et les organismes intermédiaires (FAF, OPACIF, OMA) entre l'entreprise elle-même et le dispensateur de la formation ou les salariés formés. A ce propos, le poids du financement indirect des entreprises via les organismes paritaires représente 28,4% de la totalité des dépenses consenties par les employeurs.

Rappelons également que les dépenses inscrites correspondent aux coûts enregistrés par les différents organismes et non au montant des transferts que les entreprises opèrent et déclarent en leur faveur. En outre, les dépenses relatives aux conventions de conversion ne sont pas prises en compte dans ce tableau.

**Tableau 1-5:**  
**Types d'action de formation et modes de prises en charge (Hors convention de conversion)**  
**Année 1991**

Type d'action	Entreprises			F.A.F			O.P.A.C.I.F			O.M.A			TOTAL		
	Stagiaires	H.S <sup>1</sup>	Coût <sup>2</sup>	Stagiaires	H.S <sup>1</sup>	Coût <sup>3</sup>	Stagiaires	H.S <sup>1</sup>	Coût <sup>4</sup>	Stagiaires	H.S <sup>1</sup>	Coût <sup>5</sup>	Stagiaires	H.SI	Coûts
Plan de formation	2 628 520	121,1		687 648	34,4	3829	-	-	-	-	-	-	3 316 168	155,5	
Congé individuel de formation	9 397	3,4	30 149	6 600	0,8	36	27 832	25,9	2 428	-	-	-	43 829	30,1	36 442
Contrats de formation en alternance <sup>6</sup>	n.d.	n.d.	37	-	-	-	-	-	-	196 197	113,8	5 705	196 197	113,8	5 742
<b>TOTAL</b>	<b>2 637 917</b>	<b>124,5</b>	<b>30 186</b>	<b>694 248</b>	<b>35,2</b>	<b>3 865</b>	<b>27 832</b>	<b>25,9</b>	<b>2 428</b>	<b>196 197</b>	<b>113,8</b>	<b>5 705</b>	<b>3 556 194</b>	<b>299,4</b>	<b>42 184</b>

*Source : Annexe au projet de Loi de Finances . Formation professionnelle et CEREQ.*

<sup>1</sup> Heures-stagiaires (en millions)

<sup>2</sup> Dépenses (en millions) déclarées par les entreprises nettes des versements aux F.A.F, aux O.P.A.C.I.F, aux O.M.A et à l'exclusion du versement au Trésor Public au titre du 0,3% de la formation des demandeurs d'emploi, des conventions de conversion et des frais de C.C.I.

<sup>3</sup> Dépenses (en millions) déclarées par les F.A.F (formation, information, développement de la formation et dépenses d'exploitation).

<sup>4</sup> Dépenses (en millions) déclarées par les O.P.A.C.I.F (formation, information et dépenses d'exploitation).

<sup>5</sup> Dépenses (en millions) déclarées par les O.M.A. (formation, information et dépenses d'exploitation).

<sup>6</sup> Contrats d'adaptation et de qualification. Résultats d'activité des OMA (y compris les contrats signés par les entreprises de moins de dix salariés. Pour le détail, voir le tableau 1-4).

## 1.1 - 3 La structure des dépenses de formation continue

Les données résultant de l'exploitation des déclarations fiscales des employeurs (24.83) font apparaître une structure relativement stable des dépenses par rapport aux années passées (tableau 1-6).

Notons tout d'abord que le financement de la formation professionnelle en alternance imputable aux entreprises (3589 millions de francs total) se décompose comme suit:

- 3 534 millions de francs de versements aux organismes de mutualisation (O.M.A);
- 37 millions de francs d'imputations directes par les entreprises;
- 18 millions de francs de versements au trésor public.

Tableau 1-6 :  
Répartition des dépenses déductibles.

(en millions de francs)

	1972	1989		1990		1991	
	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Total dépenses de fonctionnement et d'équip. :</b>	26.0	5 325	16.1	5 860	15.97	6 393	16.17
-Dépenses internes de formation	24.0	4 942	14.94	5 438	14.82	5 916	14.96
-Equipement	2.0	383	1.16	422	1.15	477	1.21
<b>Total dépenses externes de formation :</b>	25.0	7 014	21.21	7 892	21.50	8 710	22.02
- plan de formation	-	6 940		7 826		8 637	21.83
- congés-formation	-	74		66		73	0.19
<b>Rémunérations des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement</b>	42.0	13 035	39.41	14 319	39.02	15 181	38.37
<b>Versements :</b>							
- à des F.A.F	3.0	2 583	7.81	2 694	7.34	2 987	7.55
- à des O.P.A.C.I.F	-	1 125	3.40	1 746	4.76	1 863	4.71
- à des Organismes agréés	1.0	43	0.13	36	0.10	34	0.09
<b>Financement de la formation professionnelle en alternance</b>	-	215	9.72	3 423	9.33	3 589	9.07
<b>Autres</b>	3.0	735	2.22	732	1.99	800	2.02
<b>Total général des dépenses déclarées</b>	100.0	33 075	100.00	36 702	100.00	39 557	100.0
<b>Subventions perçues (à déduire)</b>	-	470	-	520	-	568	-
<b>Total des dépenses déductibles</b>	-	32 605	-	36 182	-	38 989	-

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.

On relève, d'autre part la prééminence des recours aux organismes extérieurs de formation (22%) au détriment de la formation par l'entreprise elle même (15%) et la relative stabilité, ces dernières années, du poste "Rémunération des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement" dans la structure des dépenses déductibles: 39,4% en 1989, 39% en 1990 et 38,4% en 1991.

## 1.1 - 4 Les formations et leur public.

Les quelques indicateurs sur la nature des actions de formation des entreprises pour l'année 1991, repris dans le tableau 1-7 et les suivants, divergent des données rapportées dans les tableaux 1-4 et 1-5, notamment en ce qui concerne la formation en alternance, et ce, pour les raisons évoquées au paragraphe 1-1-1.

En effet, le nombre de bénéficiaires des formations en alternance selon la déclaration fiscale des employeurs est nettement sous-évalué: 63 538 stagiaires contre 117 705 selon les sources des organismes agréés au titre des formations en alternance, de même que le volume total d'heures de stage correspondant: 21,6 millions d'heures contre 68,3 millions.

Les résultats de la 24.83 présentent néanmoins l'intérêt de pouvoir être croisés de multiples façons. Ainsi, la ventilation du taux d'accès selon la nature des actions de formation: plan de formation, congé individuel et formation en alternance, indique bien que l'effort des employeurs se porte principalement vers le plan de formation dont la durée est en moyenne beaucoup plus courte que celle des CIF ou de la formation en alternance.

**Tableau 1-7 :**  
Quelques indicateurs selon la nature des actions de formation des entreprises.  
Année 1991

	Nombre de stagiaires (unités)	Taux d'accès à la formation (%)	Nombre d'heures de stage (unités)	Effort physique (Heures)	Durée moyenne (Heures)
Plan de formation <sup>1</sup>	2 951 025	32,04	134 069 854	15	45
C.I.F <sup>2</sup>	28 713	0,31	10 996 348	1	383
Formation en alternance	63 538	0,69	21 555 270	2	339
Ensemble	3 043 276	33,04	166 621 472	18	55

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.

Selon le tableau 1-8, le gros du contingent des stagiaires en congé individuel de formation et en plan de formation est formé de techniciens et d'agents de maîtrise soit respectivement 29% et 27% du total. En revanche, dans le cadre de la formation en alternance, ils se recrutent surtout parmi les employés (39%). D'autre part, en moyenne 32% des salariés ont accédé en 1991 à une formation pour 52% de techniciens et agents de maîtrise, 48% des ingénieurs et cadres, 29% des employés, 26% des ouvriers qualifiés et seulement 13% des ouvriers non qualifiés.

<sup>1</sup>Y compris les prises en charge F.A.F

<sup>2</sup>Y compris les prises en charge O.P.A.C.I.F

**Tableau 1-8 :**  
**Répartition des stagiaires selon la catégorie socio-professionnelle**  
**et la nature de la formation.**  
**Année 1991**

	O.N.Q		O.Q		Employés		T.A.M		I.C		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Plan de formation <sup>1</sup>	158 191	6	656 984	22	737 414	25	807 067	27	591 369	20	2 951 025	100
C.I.F <sup>2</sup>	2 211	8	7 613	27	7 678	27	8 402	29	2 809	9	28 713	100
Formation alternance	13 937	22	14 277	22	24 939	39	8 145	13	2 240	4	63 538	100
Ensemble	174 339	6	678 874	22	770 031	25	823 614	27	596 418	20	3 043 276	100
Taux d'accès <sup>3</sup> (en %)	13,3		25,4		28,7		52,0		48,4		32,3	

*Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.*

Quant à la distinction homme/femme, il faut noter que bien qu'en accroissement plus rapide, les possibilités d'accès des femmes à la formation continue restent inférieures à celles observées pour les hommes: 38,9% des hommes accèdent à une formation en 1991 contre 34,5% pour les femmes. Cette inégalité s'explique en partie par l'occupation d'emplois peu qualifiés plus fréquents chez les femmes.

Par ailleurs, la répartition des stagiaires confirme l'intuition classique selon laquelle les salariés les plus âgés ont moins souvent accès à la formation (tableau 1-9).

**Tableau 1-9 :**  
**Stagiaires\* selon l'âge et le sexe.**  
**Année 1991**

	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	45 ans et plus	TOTAL	Taux d'accès**
Hommes	6,1 58,5	23,9 66,1	22,8 68,1	14,8 72,2	67,6	38,9
Femmes	4,3 41,5	12 33,9	10,5 31,9	5,6 27,8	32,4	34,5
Ensemble	10,4 100	35,9 100	33,3 100	20,4 100	100	32,3

\* Plan de formation, congé individuel et formation en alternance

\*\* Hors formation en alternance

*Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83- Exploitation CEREQ.*

<sup>1</sup>Y compris les prises en charge F.A.F.

<sup>2</sup>Y compris les prises en charge O.P.A.C.I.F.

<sup>3</sup>Hors formation en alternance, y compris les prises en charge F.A.F. et O.P.A.C.I.F.

En effet, les salariés d'au moins 45 ans représentent 24,4% de la population de référence mais seulement 20,40% des stagiaires. Inversement, la sur-représentation des salariés âgés de 25 à 44 ans parmi les stagiaires est tout à fait nette: les 25-34 ans rassemblent 36% des stagiaires mais seulement 33% des salariés et les 35-44 ans, 33% des stagiaires pour 28% de salariés. Cette inégalité d'accès à la formation continue selon l'âge des salariés est plus marquée pour les femmes: les plus âgées (45 ans ou davantage) représentent 38,4% des salariés mais seulement 27,8% des stagiaires.

## 1.2 - LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ET LES DISPARITES DANS L'EFFORT DE FORMATION.

### 1.2 - 1 La taille de l'entreprise accentue les disparités.

Depuis 1972, la disparité structurelle des taux de participation financière selon la taille des entreprises ne se démentit pas.

En moyenne, les dépenses de formation des grandes entreprises rapportées à la masse salariale sont sans commune mesure avec les efforts des petites entreprises.

Tableau 1-10 :  
Evolution des taux de participation.

Années	Taille des entreprises					
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	Ensemble
1972	0,47	0,62	0,92	1,91*	1,91*	1,35
1977	0,85	1,02	1,27	1,67	2,90	1,83
1989	1,31	1,43	2,02	2,92	4,67	2,89
1990	1,29	1,46	2,17	3,19	4,99	3,10
1991	1,26	1,53	2,28	3,33	5,12	3,20
1992 <sup>1</sup>	1,50	1,63	2,32	3,45	5,24	3,3

\*En fait, la distribution entre les deux classes de tailles n'existait pas en 1972.

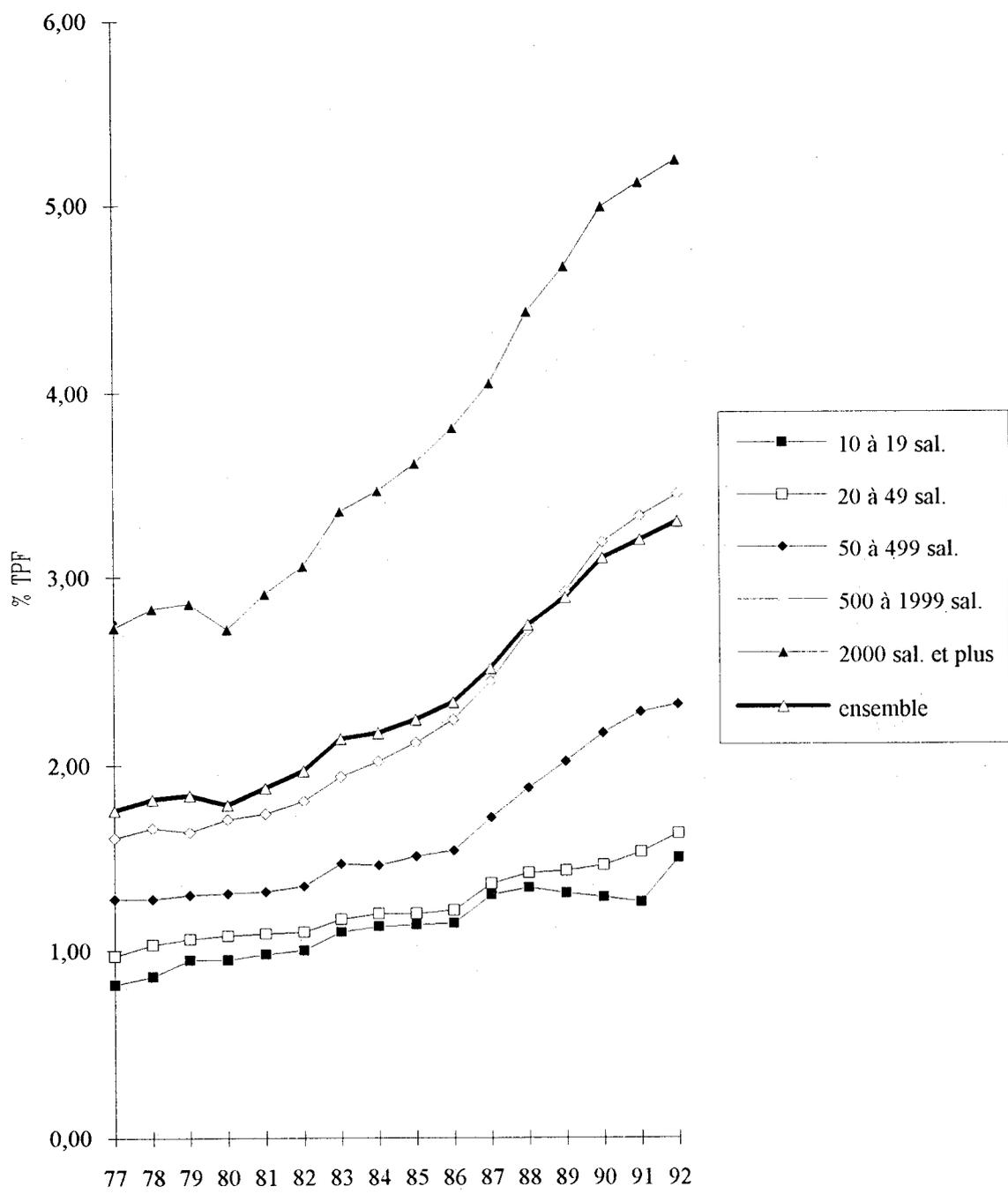
Source: Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation CEREQ.

Globalement, les entreprises de 10 à 19 salariés continuent à se situer à la limite de l'obligation légale.

A l'inverse, les grandes entreprises de 2 000 salariés et plus accroissent leurs dépenses de formation déjà importantes (4,99% de la masse salariale en 1990 et 5,12% en 1991). Représentant seulement 0,4% de l'ensemble des entreprises assujetties à l'obligation fiscale (tableau 1-11), elles occupent 28% des salariés effectuant près de la moitié des dépenses totales de formation.

<sup>1</sup>Données provisoires

## Taux de participation financière selon la taille des entreprises de 1977 à 1992



Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

**Tableau 1-11 :**  
Données générales selon la taille des entreprises.  
Année 1991

	Taille de l'entreprise					
	0 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	Total
Nombre d'entreprises	32 857	44 010	22 798	1 914	395	101 974
Montant des salaires versés*	60 043	170 800	380 066	233 281	374 896	1 219 086
Dépenses déductibles* :	758	2 609	8 656	7 763	19 210	38 996
-Dont Formation en alternance*	166	496	1 103	689	1 135	3 589
Taux de participation (%)	1,26	1,53	2,28	3,33	5,12	3,20
Versement au trésor*	28	35	4	2	3	92
Part des versements aux FAF (%)	31	25	14	6	2	8
Nombre de salariés (milliers)	484	1 402	3 013	1 716	2 596	9 211
% de salariés ayant suivi un stage (hors formation en alternance)	6,6	11,4	25,4	39,0	52,1	32,3

\* en millions de francs.

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ-DFFP.

En outre, les entreprises de 10 à 19 salariés ont un comportement très hétérogène en matière de FPC. La lecture des coefficients de variation du TPF (tableau 1-12) montre bien la très forte hétérogénéité de ces entreprises.

En effet, si le degré de variabilité est plus réduit pour les grandes entreprises, il est par contre plus élevé pour les entreprises de taille moyenne (20 à 499 salariés). Autrement dit, l'homogénéité des comportements en terme de FPC s'accroît avec la taille de l'entreprise.

**Tableau 1-12 :**  
Répartition des dépenses déductibles et T.P.F. selon la classe de taille  
Année 1991

Classe de taille	Dépenses déductibles		T.P.F	Coefficient de variation des TPF
	(milliers de Fr)	%	%	
10 à 19 salariés	757 845	1,9	1,26	151,0
20 à 49 salariés	2 608 679	6,7	1,53	80,8
50 à 499 salariés	8 656 031	22,2	2,28	82,1
500 à 1999 salariés	7 763 212	19,9	3,33	61,8
2000 salariés et plus	19 209 827	49,3	5,12	58,2
Ensemble	38 995 594	100,0	3,20	92,2

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.

## 1.2 - 2 La répartition des dépenses de F.P.C selon la taille des entreprises.

Entre 1990 et 1991, la structure des dépenses de formation de chaque classe de taille ne se modifie pas.

En revanche, la comparaison des structures des dépenses selon la taille des entreprises présente des différenciations assez sensibles (cf. tableaux 1-13 et 1-14).

**Tableau 1-13:**  
**Répartition des dépenses déductibles selon leur nature et la classe de taille des entreprises.**  
**Année 1991**

en millions de francs

	Taille des entreprises					TOTAL
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	
Total dépenses de fonctionnement et d'équipement :	14 134	75 161	511 261	870 617	4 921 790	6 392 963
- Dépenses internes de formation	13 543	70 446	477 107	830 643	4 524 031	5 915 770
- Equipement	591	4 715	34 154	39 974	397 759	477 193
Total dépenses externes de formation :	130 327	552 989	2 432 387	2 218 708	3 375 785	8 710 196
- Plan de formation	127 858	546 370	2 406 625	2 203 279	3 353 200	8 637 332
- Congés-formation	2 469	6 619	25 762	15 429	22 585	72 864
Rémunérations des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement	82 672	447 804	2 691 148	3 097 022	8 862 520	15 181 166
Versements :						
- à des F.A.F.	240 668	674 444	1 234 600	507 531	329 400	2 986 643
- à des O.P.A.C.I.F.	81 094	252 425	583 618	360 068	585 957	1 863 162
- à des organismes agréés	4 494	12 234	13 401	2 258	1 316	33 703
Financement de la formation professionnelle en alternance	166 209	495 550	1 103 233	688 895	1 135 389	3 589 276
Autres	44 535	140 384	295 014	157 066	162 987	799 986
<b>Total général des dépenses déclarées</b>	<b>764 133</b>	<b>2 650 991</b>	<b>8 864 662</b>	<b>7 902 165</b>	<b>19 375 144</b>	<b>39 557 095</b>
Subventions perçues (à déduire)	6 329	43 377	213 635	138 954	165 317	567 612
<b>Total des dépenses déductibles</b>	<b>757 804</b>	<b>2 607 614</b>	<b>8 651 037</b>	<b>7 763 211</b>	<b>19 209 827</b>	<b>38 989 483</b>

Source : Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.

A la lecture des tableaux 1-13 et 1-14, on note :

- en règle générale, le montant des dépenses croît en fonction de la taille des entreprises. Toutefois, pour sept modalités de financement, les dépenses imputables aux entreprises de 50 à 499 salariés sont supérieures à celles des entreprises de 2 000 salariés et plus: congés-formation, versements à des F.A.F et à des organismes agréés, taxes parafiscales, formation de demandeurs d'emploi, engagement de développement, conseil en formation et financement des conventions de conversion.

- Les petites et moyennes entreprises optent plutôt pour une externalisation de la gestion de leurs ressources: les versements aux F.A.F. représentent plus du quart des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

- Enfin, la très grande majorité des entreprises dépense le minimum obligatoire pour financer la formation en alternance, c'est à dire 0,3% des salaires. Le poids de cette dépense est plus élevé parmi les petites entreprises que parmi les grandes, car ces dernières participent beaucoup plus intensément à d'autres types de formations.

**Tableau 1-14 :**  
**Répartition des dépenses déductibles\* selon leur nature et la classe de taille des entreprises.**  
**Année 1990**

en millions de francs

	Taille des entreprises					TOTAL
	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1999 salariés	2000 salariés et plus	
Total dépenses de fonctionnement et d'équipement :	19 370	57 952	459 553	751 099	4 571 631	5 859 605
- Dépenses internes de formation	18 858	54 801	421 797	716 734	4 22 746	5 437 936
- Equipement	512	3 151	37 756	34 365	345 885	421 669
Total dépenses externes de formation :	125 302	516 059	2 216 136	2 014 480	3 020 485	7 892 462
- Plan de formation	124 397	509 575	2 188 558	1 998 841	3 005 099	7 826 470
- Congés-formation	905	6 484	27 578	15 639	15 386	65 992
Rémunérations des stagiaires et dépenses de transport et d'hébergement :	82 342	394 305	2 417 291	2 815 128	8 609 008	14 318 074
Versements :						
- à des F.A.F.	216 149	616 055	1 122 5623	446 860	292 226	2 693 852
- à des O.P.A.C.I.F.	76 325	241 304	549 303	332 2062	547 126	1 746 264
- à des organismes agréés	3943	12 721	14 645	756	1 674	35 739
Financement de la formation professionnelle en alternance	154 394	470 674	1 070 857	637 174	1 089 526	3 422 625
Autres	43 761	122 420	271 538	141 939	151 796	731 454
<b>Total général des dépenses déclarées</b>	<b>721 586</b>	<b>2 431 490</b>	<b>8 121 885</b>	<b>7 141 642</b>	<b>18 283 472</b>	<b>36 700 075</b>
Subventions perçues (à déduire)	6 910	37 750	194 261	127 987	156 675	523 583
<b>Total des dépenses déductibles</b>	<b>714 676</b>	<b>2 393 740</b>	<b>7 927 624</b>	<b>7 013 655</b>	<b>18 126 797</b>	<b>36 176 492</b>

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.

## 1.2 - 3 Les inégalités d'accès à la formation selon la CSP.

En croisant chaque indicateur selon la taille de l'entreprise et la catégorie socio-professionnelle, se confirment les inégalités entre salariés vis-à-vis de la formation continue. Ces dernières sont plus importantes dans les petites entreprises que dans les grandes.

Ainsi, en ce qui concerne les entreprises de 2000 salariés et plus, la fréquence de la formation est 2,9 fois plus élevée pour les ingénieurs et cadres que pour les ouvriers non qualifiés. Cet écart se creuse davantage dans les entreprises de 10 à 19 salariés où le ratio s'élève à 6,3.

On peut donc avancer que les chances d'accès à la formation sont en général plus élevées pour les catégories les mieux qualifiées (tableau 1-15), en soulignant, toutefois, le fait que les inégalités entre les catégories socio-professionnelles tendent à diminuer lorsque la taille de l'entreprise s'accroît.

**Tableau 1-15 :**  
Taux d'accès à la formation\* selon la catégorie socio-professionnelle  
et la taille des entreprises.  
Année 1991

en %

Taille des entreprises	Catégories socio-professionnelles					
	O.N.Q	O.Q	Emp.	T.A.M	I.C	Ensemble
10 à 19 salariés	1,9	3,8	7,4	11,9	11,5	6,6
20 à 49 salariés	3,6	7,6	11,8	20,7	20,5	11,4
50 à 499 salariés	10,6	18,3	24,9	39,6	43,3	25,4
500 à 1999 salariés	15,9	31,2	36,8	54,9	59,6	39,0
2000 salariés et plus	23,5	47,2	45,8	68,1	68,2	52,1
Ensemble des entreprises	13,3	25,4	28,7	52,0	48,4	32,3

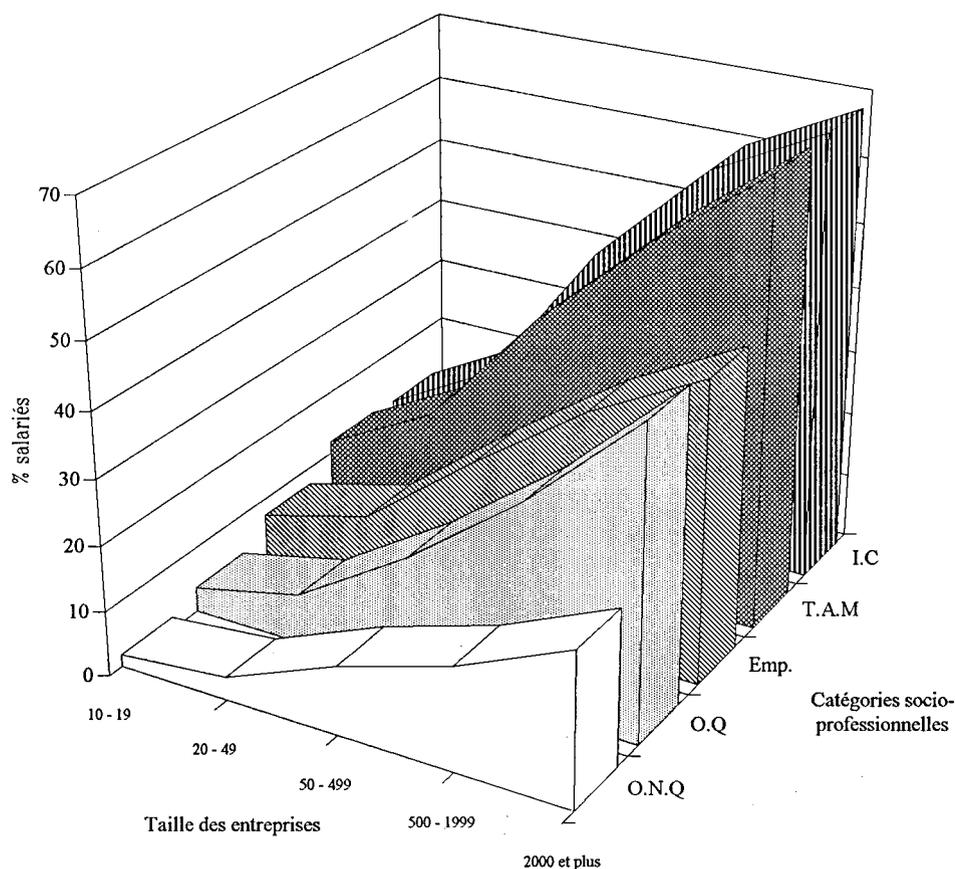
\*Hors formation en alternance

Source: Déclarations fiscales d'employeurs 24-83 - Exploitation CEREQ.

Dans le même sens, les techniciens et agents de maîtrise ont une espérance de formation (exprimée en heure) supérieure à celle des autres catégories de salariés notamment dans les très petites entreprises (10 à 49 salariés) et les grandes (2000 salariés et plus).

Dans l'ensemble cet indicateur croît en fonction de la taille des entreprises en même temps que diminuent les inégalités entre les catégories de salariés (cf. tableau 1-16).

**Graphique 1-2 : Chances d'accès à la formation (Année 1991)**



**Tableau 1-16 :**  
**Effort physique de formation continue\* selon la catégorie socio-professionnelle**  
**et la taille des entreprises.**  
**Année 1991**

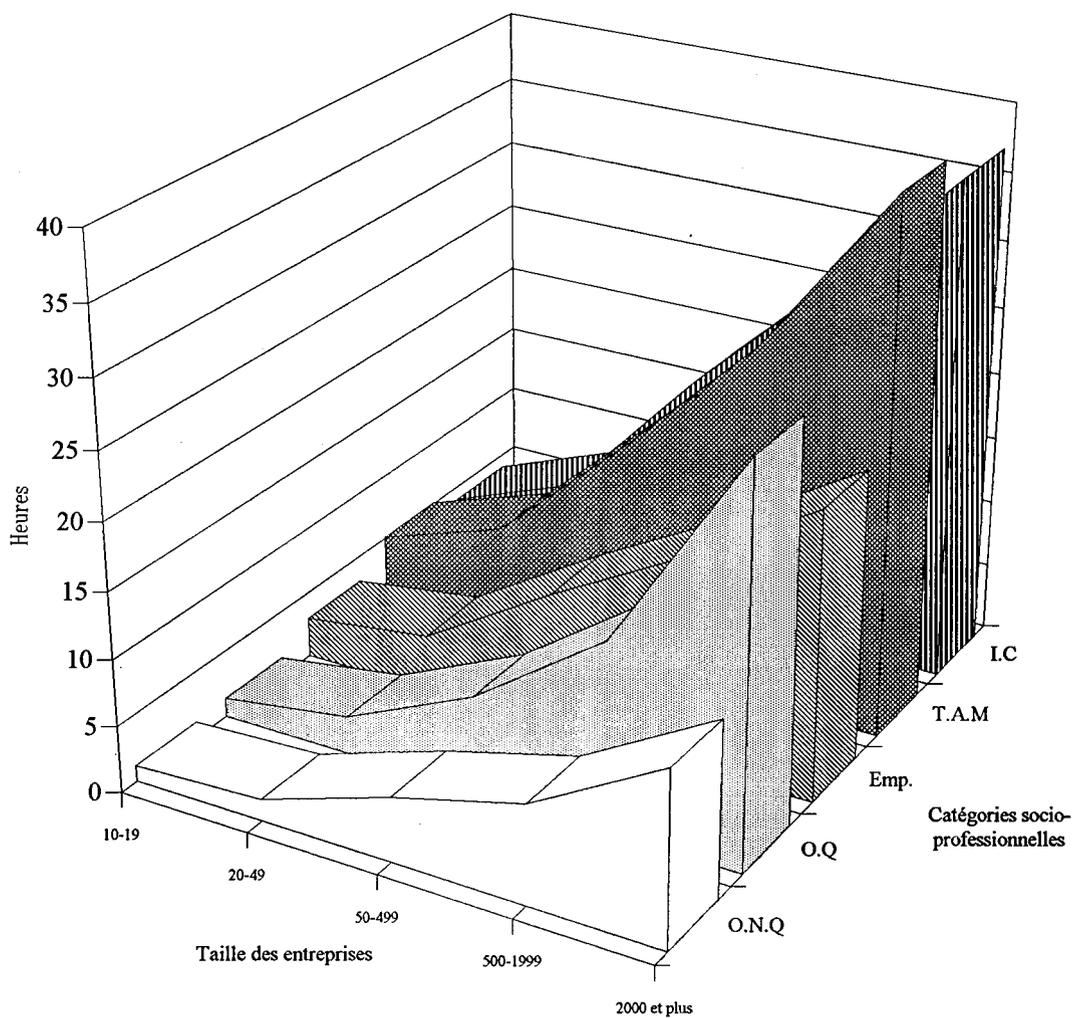
en heures

Taille des entreprises	Catégories socio-professionnelles					Ensemble
	O.N.Q	O.Q	Emp.	T.A.M	I.C	
10 à 19 salariés	1,2	1,4	3,0	5,1	4,0	2,6
20 à 49 salariés	1,6	2,8	4,3	8,3	7,6	4,3
50 à 499 salariés	4,8	7,2	10,2	17,1	18,0	10,6
500 à 1999 salariés	7,4	14,1	15,5	26,6	27,2	17,7
2000 salariés et plus	13,0	29,3	21,5	39,5	37,2	29,1
Ensemble des entreprises	6,6	13,1	12,4	27,1	22,9	15,7

\* Hors formation en alternance

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83 - Exploitation CEREQ.

**Graphique 1-3: Effort physique de formation continue (Année 1991)**



Quant à la durée moyenne de formation on enregistre le phénomène inverse (cf. tableau 1-17). La durée la plus élevée concerne les ouvriers non qualifiés occupés dans les très petites entreprises. Du reste, dans la plupart des PME, c'est cette catégorie de salariés qui bénéficie des formations les plus longues. En revanche, parmi les entreprises d'au moins 500 salariés ce sont les techniciens et agents de maîtrise et dans la tranche des 2000 et plus les ouvriers qualifiés.

**Tableau 1-17:**  
**Durée moyenne de formation continue\* selon la catégorie socio-professionnelle**  
**et la taille des entreprises.**  
**Année 1991**

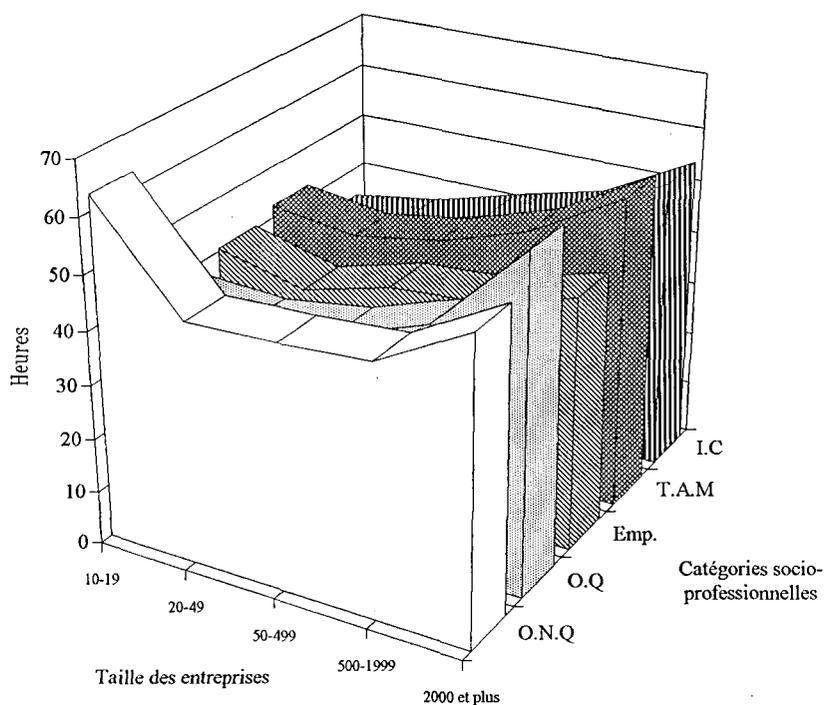
en heures

Taille des entreprises	Catégories socio-professionnelles					
	O.N.Q	O.Q	Emp.	T.A.M	I.C	Ensemble
10 à 19 salariés	63,0	38,1	40,5	42,5	34,4	39,5
20 à 49 salariés	44,8	37,2	36,5	40,2	36,9	37,7
50 à 499 salariés	45,3	39,6	40,9	43,0	41,4	41,5
500 à 1999 salariés	46,4	45,3	42,2	48,4	45,6	45,5
2000 salariés et plus	55,6	61,9	46,9	58,0	54,5	55,9
Ensemble des entreprises	49,9	51,7	43,2	52,0	47,2	48,7

\* Hors formation en alternance.

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83, exploitation CEREQ.

**Graphique 1-4 : Durée moyenne de formation continue (Année 1991)**



Ainsi, l'ensemble des constats relevés ci-dessus illustrent en partie les difficultés rencontrées par les PME face au départ en formation de leurs salariés, de même que le manque de moyens disponibles pour gérer et prévoir les formations qui leur sont nécessaires (peu de personnel spécialisé pour animer la politique de formation ; plan de formation peu structuré).

## CHAPITRE 2

# L'ANALYSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'analyse sectorielle de la formation professionnelle continue qui suit, a été élaborée à travers la nomenclature "SECT 38" de la comptabilité nationale, soit 38 secteurs d'activité économique. Ce niveau d'agrégation est utilisé par la grande majorité des études économiques; il est donc apparu pertinent de le retenir pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique d'ensemble de la formation professionnelle continue.

De plus, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, et de l'intérêt que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, le CEREQ élabore depuis 1985 des tableaux statistiques nationaux au niveau 100<sup>1</sup>.

Enfin, pour certains usages moins détaillés, les principaux résultats ont été regroupés en un niveau d'agrégation en quinze et en trois postes (voir en annexe).

En outre, les principaux résultats définitifs issus de l'exploitation de la déclaration fiscale des employeurs (n°24-83) au titre de l'exercice 1990, sont repris en annexe du chapitre 2.

---

<sup>1</sup>A titre exploratoire, des résultats ont été produits à ce niveau d'agrégation, mais pour la seule année 1982 et pour le secteur industriel seulement. Ils ont été utilisés et font donc l'objet d'une présentation partielle dans une étude réalisée par J.L. Dayan, J.P. Géhin et E. Verdier : "La formation continue dans l'industrie", *Formation-Emploi* n°16, Oct-Déc. 1986.

## 2.1 - PRINCIPALES EVOLUTIONS

Les différentes études rétrospectives entreprises par le CEREQ<sup>2</sup> sur le système de formation professionnelle continue s'accordent pour proposer une périodisation en trois phases correspondant à l'évolution de la situation économique générale, mais aussi à celle de la législation et du comportement des entreprises en terme de recours à la FPC. Ces dernières se différencient selon les secteurs d'activité et la taille des entreprises.

- La première phase (1972-1978) se caractérise par une croissance sensible de l'effort de formation continue. Il s'agit d'une phase d'alignement aux normes induites par la loi de juillet 1971 et à ses décrets d'application. En effet, l'évolution quantitative de la période résulte de la conjugaison de deux phénomènes: d'une part, un effet mécanique d'alignement financier sur l'obligation légale (de 0,8 à 1% en 1974, et de 1 à 1,1% en 1977), notamment par le versement au Trésor, puis aux organismes mutualisateurs. Ce sont principalement les petites entreprises et les secteurs les moins concentrés qui tirent le système dans son ensemble. D'autre part, un effet de comptabilisation et de formalisation des pratiques existantes pour les entreprises et les secteurs d'activité qui se préoccupaient déjà avant la promulgation de la loi, de la formation de leurs salariés, notamment dans deux secteurs très "formateurs" de l'énergie: l'électricité, gaz et eau et les charbonnages.

- La deuxième phase (1978-1982) qui correspond au deuxième choc pétrolier est une période de repli. Les effets du ralentissement de la croissance se font sentir sur l'expansion de la formation continue en entreprise. Celle-ci est touchée par un mouvement général de contraction des coûts et de rationalisation des dépenses. A titre d'exemple, le taux de participation n'a augmenté que de 8% entre 1978 et 1982 contre 12% au cours de la période précédente.

- A partir de 1982 s'ouvre une nouvelle période de croissance rapide de l'effort de formation continue, tirée vers le haut par les entreprises de plus de 500 salariés. On peut de façon plus générale parler d'une intégration plus étroite de la formation continue dans la stratégie générale des entreprises, étayée par la mise en oeuvre de politiques publiques visant à développer la formation en entreprise : loi du 24 février 1984 réformant en profondeur le livre IX du Code du Travail (création notamment des "engagements de développement de la formation" et des formations en alternance); loi du 5 août 1985 créant dans le cadre du Fonds national de l'emploi les congés de conversion puis, loi du 30 décembre 1986 sur les conventions de conversion.

Le tableau 2-1 illustre les précédentes analyses en donnant la mesure de l'évolution des comportements sectoriels sur une base quinquennale, appréhendés à partir de la nomenclature de l'INSEE en 38 postes, et de trois indicateurs: un indicateur de cadrage - les effectifs salariés - un indicateur financier - le taux de participation financière - et un indicateur physique - le taux d'accès à la formation.

---

<sup>2</sup>Notamment, "l'évolution de la formation continue dans les secteurs d'activité (1973-1985)" J.P.GEHIN. In Formation-Emploi n° 25.

Tableau 2-1: Evolution, par secteur d'activité, des principaux paramètres (1975-1991)

NAP	SECTEURS	Nombre de salariés				Taux de participation financière				Taux d'accès à la formation*			
		1975	1980	1985	1991	1975	1980	1985	1991	1975	1980	1985	1991
1	Agric.sylvic.,pêche	105 956	92 465	81 244	68 284	1,16	1,33	1,72	2,82	23,10	23,10	20,60	24,70
2	Ind.viande et lait	142 879	165 357	164 512	161 405	1,04	1,23	1,39	2,07	19,50	15,40	15,80	26,10
3	Autres ind.alim.	257 618	237 144	219 142	199 406	1,15	1,32	1,57	2,61	15,50	16,10	18,10	28,90
4	Prod.combustibles	88 312	63 637	48 360	21 321	3,91	4,30	4,22	4,38	32,80	47,00	46,60	43,80
5	Pétrole et gaz	46 853	43 737	37 534	26 955	3,30	3,34	3,59	4,89	42,80	42,80	46,20	56,50
6	Electricité, gaz et eau	160 219	141 876	183 076	182 740	3,80	5,42	7,01	8,10	23,40	40,10	45,60	46,20
7	Minéraux et métaux ferreux	222 528	157 669	121 478	84 191	1,81	1,72	2,77	5,24	20,90	18,50	34,50	54,90
8	Minéraux,métaux non ferreux	61 161	70 039	56 748	45 325	1,80	2,08	2,91	4,11	24,90	29,70	29,50	48,40
9	Matér.contr.mnéraux div.	172 271	152 953	119 591	102 728	1,23	1,44	1,62	2,15	13,30	14,10	15,70	25,70
10	Industrie du verre	71 027	61 722	51 988	48 725	1,62	1,42	1,96	2,89	21,50	19,50	23,60	32,50
11	Chimie de base	171 790	138 965	117 472	103 401	1,83	1,94	2,54	4,26	26,50	24,80	31,60	49,50
12	Parachimie-pharmacie	165 674	166 442	166 019	171 979	1,59	1,84	2,29	3,67	23,50	25,60	30,80	46,80
13	Travail des métaux	461 540	415 701	315 838	305 707	1,14	1,19	1,35	1,96	11,60	10,40	13,00	21,10
14	Constr.mécanique	469 653	430 647	348 038	319 487	1,09	1,26	1,49	2,15	13,40	13,30	16,70	27,80
15	Constr.électr.électronique	561 326	499 785	526 040	429 503	1,87	1,83	3,35	4,15	20,50	19,20	30,10	44,70
16	Auto et matériel transport	513 736	487 556	386 866	333 888	1,51	1,68	2,19	3,57	14,20	18,10	24,00	41,50
17	Constr.navale aéro.armt.	157 344	146 566	141 896	116 078	1,34	1,38	2,11	3,99	17,90	19,90	30,30	49,90
18	Textile et habillement	556 576	455 448	361 692	247 531	1,02	1,14	1,22	1,76	9,40	9,30	11,70	15,40
19	Cuir et chaussures	106 402	98 373	79 282	56 732	1,01	1,12	1,21	1,57	9,40	9,50	9,30	15,40
20	Bois et ameublement	264 552	251 670	193 412	167 909	0,91	1,10	1,14	1,60	8,90	7,90	8,60	15,30
21	Papier et carton	122 491	101 201	91 477	92 113	1,16	1,18	1,51	2,62	18,80	15,30	18,80	30,30
22	Imprimerie presse édit.	170 899	163 581	151 667	132 571	1,03	1,30	1,26	1,81	10,60	10,40	12,10	18,20
23	Caoutchouc mat.plastiques	206 748	202 057	176 912	183 770	1,46	2,10	1,97	2,83	15,70	16,40	19,30	28,80
24	Bâtim.génie civil & agric.	1 077 236	942 813	681 556	670 814	1,03	1,13	1,17	1,42	4,50	3,10	7,20	14,60
25	Comm.gros alimentaire	192 748	212 521	192 921	177 154	0,92	1,14	1,24	1,71	11,30	10,90	11,40	20,10
26	Comm.gros non aliment.	497 225	521 352	477 867	467 479	1,18	1,32	1,51	2,22	15,70	14,40	17,70	26,30
27	Comm.détail alimentaire	274 359	313 479	339 769	380 683	1,07	1,23	1,43	1,91	19,50	17,10	20,40	27,50
28	Comm.détail non alim.	278 952	291 845	257 733	267 970	0,95	1,12	1,32	2,12	15,10	14,30	18,90	29,00
29	Réparation automobile	159 521	180 234	156 439	150 024	0,97	1,28	1,45	2,04	16,20	18,50	19,50	25,50
30	Hotels,cafés,restaurants	132 839	153 348	180 224	188 416	0,88	1,07	1,30	1,74	6,30	11,00	13,60	17,50
31	Transports	679 791	685 737	688 066	665 851	3,35	3,59	3,62	5,87	40,30	40,00	42,70	50,80
32	Télécomm. et postes	2 413	2 372	3 416	6 967	-	-	-	4,70	-	-	-	55,70
33	Serv.marchands entreprises	442 643	586 286	633 870	899 113	1,29	1,53	1,84	2,91	17,30	16,50	21,30	30,50
34	Serv.marchands particuliers	397 543	475 968	525 427	575 340	1,05	1,24	1,43	1,84	7,40	7,90	10,20	14,50
35	Locat.crédit bail immobil.	19 924	25 425	26 583	29 579	1,22	1,21	1,36	2,54	13,10	10,30	13,50	29,30
36	Assurances	126 370	142 231	137 950	138 244	2,16	2,61	3,06	4,92	38,90	40,50	39,80	51,70
37	Organismes financiers	353 466	367 756	417 136	418 047	3,14	3,15	3,67	5,13	50,70	52,00	59,60	76,70
38	Services non marchands	428 260	514 518	588 516	564 045	2,37	2,37	2,37	3,23	19,70	19,50	24,00	31,50
99	Tous secteurs confondus	10 320 845	10 160 476	9 447 767	9 201 475	1,63	1,82	2,24	3,20	17,60	18,10	23,00	32,30

(\*) : non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREO.

On note toutefois, d'une part, de fortes disparités inter-sectorielles et d'autre part, la montée en puissance d'un nombre relativement important de secteurs d'activité (en terme de taux de participation financière et de taux d'accès à la formation), constats qui feront l'objet d'une analyse détaillée dans les paragraphes qui suivent.

## 2.2 - LE TABLEAU DE BORD SECTORIEL DE LA FORMATION CONTINUE EN 1990 ET 1991.

Ce qui retient tout d'abord l'attention lorsqu'on examine les comportements de la formation continue selon les secteurs d'activité, c'est leur grande diversité aussi bien du point de vue de l'intensité de l'effort réalisé par les entreprises que de celui des modalités de formation continue et des disparités d'accès pour les catégories de salariés concernés.

### 2.2 - 1 Poursuite de l'effort de formation continue

L'effort de formation continue est traditionnellement mesuré depuis la loi de juillet 1971 par le taux de participation financière qui rapporte les dépenses de formation à la masse salariale, il peut-être également évalué à partir d'indicateurs physiques mesurant l'importance des stagiaires ou les heures de formation par rapport à l'effectif salarié c'est à dire le taux d'accès à la formation (ou taux de stagiaires) et l'effort physique de formation (ou espérance de formation).

Pour les années étudiées (1991 et 1990), les entreprises françaises ont consacré respectivement 3,20% et 3,10% de leur masse salariale à la formation continue, taux bien au-dessus de l'obligation légale mais qui cache toutefois d'importantes disparités suivant les activités (cf. tableaux 2-2 et A/2-1).

**Graphique 2-1 : Comparaison des taux de participation financière de 1990 et 1991.**

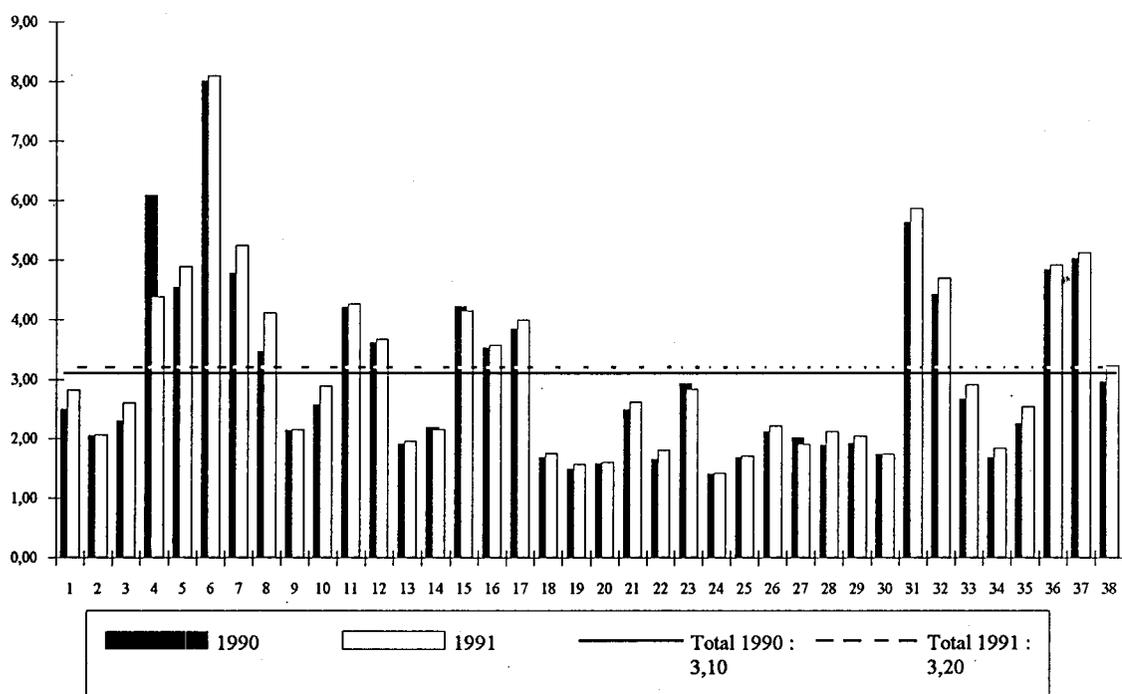


Tableau 2-2: Principales données, selon les secteurs (Année 1991)

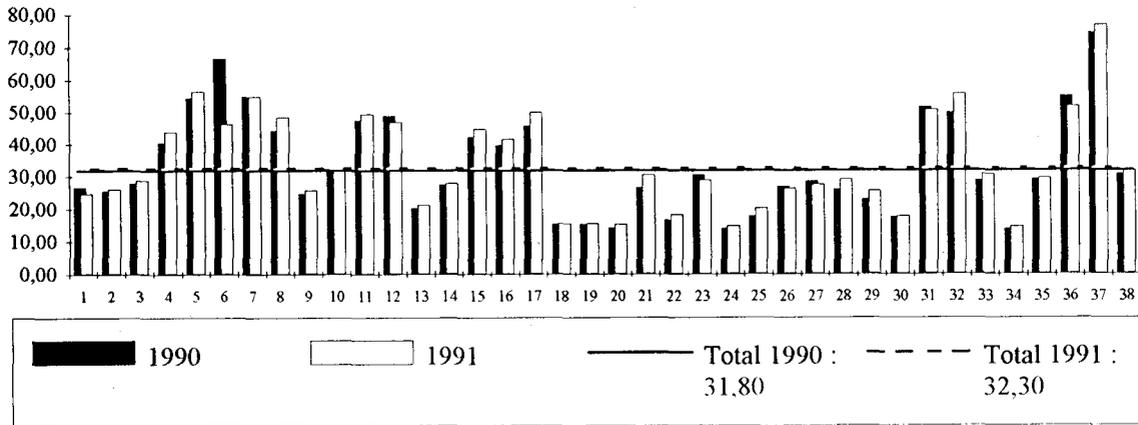
NAP	SECTEURS	nombre d'entre- prises	nombre de salariés	Dépenses		taux de particip. financière	nombre de stagiaires**	ratio 6/2	heures de stage**	ratio 8/2	durée moy des stages(h)**
				Montant (milliers F)	% entrep.						
				1	2						
1	Agric.sylvic.,pêche	1 541	68 284	215 824	98,57	2,82	16 839	24,70	938 335	13,74	55,72
2	Ind.viande et lait	1 363	161 405	392 438	98,68	2,07	42 159	26,10	1 679 275	10,40	39,83
3	Autres ind.alim.	2 493	199 406	714 867	98,76	2,61	57 693	28,90	2 510 036	12,59	43,51
4	Prod.combustibles	5	21 321	138 444	100,00	4,38	9 347	43,80	851 100	39,92	91,06
5	Pétrole et gaz	37	26 955	317 972	100,00	4,89	15 238	56,50	900 424	33,40	59,09
6	Électricité, gaz et eau	159	182 740	2 514 396	100,00	8,10	84 336	46,20	6 635 989	36,31	78,69
7	Minerais et métaux ferreux	206	84 191	691 617	98,06	5,24	46 193	54,90	3 048 570	36,21	66,00
8	Minerais,métaux non ferreux	148	45 325	308 710	98,65	4,11	21 927	48,40	1 272 123	28,07	58,02
9	Matér.contr.minéraux div.	1 517	102 728	299 517	98,09	2,15	26 436	25,70	995 809	9,69	37,67
10	Industrie du verre	249	48 725	185 987	97,59	2,89	15 850	32,50	841 406	17,27	53,09
11	Chimie de base	353	103 401	787 733	99,15	4,26	51 185	49,50	2 698 760	26,10	52,73
12	Parachimie-pharmacie	835	171 979	1 076 756	99,04	3,67	80 473	46,80	3 920 946	22,80	48,72
13	Travail des métaux	5 157	305 707	752 387	98,58	1,96	64 447	21,10	2 567 652	8,40	39,84
14	Constr.mécanique	4 159	319 487	963 051	98,85	2,15	88 939	27,80	3 558 082	11,14	40,01
15	Constr.électr.électronique	2 139	429 503	2 863 657	97,05	4,15	191 832	44,70	10 808 771	25,17	56,34
16	Auto et matériel transport	741	333 888	1 583 598	98,25	3,57	138 437	41,50	8 218 162	24,61	59,36
17	Constr.navale aéro.armt.	265	116 078	838 716	99,25	3,99	57 896	49,90	3 189 215	27,47	55,09
18	Textile et habillement	3 295	247 531	443 773	98,66	1,76	38 193	15,40	2 083 326	8,42	54,55
19	Cuir et chaussures	702	56 732	86 385	97,72	1,57	8 728	15,40	381 367	6,72	43,69
20	Bois et ameublement	3 094	167 909	299 795	98,51	1,60	25 763	15,30	958 603	5,71	37,21
21	Papier et carton	733	92 113	331 213	99,32	2,62	27 884	30,30	1 146 805	12,45	41,13
22	Imprimerie presse édit.	2 306	132 571	389 225	97,88	1,81	24 194	18,20	961 299	7,25	39,73
23	Caoutchouc mat.plastiques	1 430	183 770	657 816	98,46	2,83	52 949	28,80	2 915 514	15,87	55,06
24	Bâtim.génie civil & agri	12 750	670 814	1 142 230	97,89	1,42	97 988	14,60	3 785 792	5,64	38,64
25	Comm.gros alimentaire	3 545	177 154	373 026	98,93	1,71	35 666	20,10	1 277 537	7,21	35,82
26	Comm.gros non aliment.	8 686	467 479	1 532 888	98,55	2,22	123 128	26,30	4 634 346	9,91	37,64
27	Comm.détail alimentaire	3 698	380 683	655 022	98,22	1,91	104 770	27,50	2 956 082	7,77	28,21
28	Comm.détail non alim.	4 326	267 970	574 040	97,60	2,12	77 668	29,00	2 330 827	8,70	30,01
29	Réparation automobile	3 852	150 024	381 851	99,22	2,04	38 268	25,50	1 421 391	9,47	37,14
30	Hotels,cafés,restaurants	3 584	188 416	335 046	98,63	1,74	32 986	17,50	1 046 463	5,55	31,72
31	Transports	5 206	665 851	5 279 181	98,33	5,87	338 227	50,80	18 634 497	27,99	55,09
32	Télécomm. et postes	72	6 967	57 274	95,83	4,70	3 881	55,70	181 146	26,00	46,68
33	Serv.marchands entreprises	10 231	899 113	3 723 791	97,24	2,91	274 621	30,50	11 871 352	13,20	43,23
34	Serv.marchands particuliers	6 587	575 340	1 027 484	98,79	1,84	83 364	14,50	4 753 480	8,26	57,02
35	Locat.crédit bail immobil.	381	29 579	87 646	98,43	2,54	8 664	29,30	349 036	11,80	40,29
36	Assurances	417	138 244	1 054 992	99,04	4,92	71 490	51,70	4 514 776	32,66	63,15
37	Organismes financiers	926	418 047	3 717 621	98,60	5,13	320 563	76,70	14 455 561	34,58	45,09
38	Services non marchands	4 699	564 045	2 154 613	99,02	3,23	177 872	31,50	9 617 280	17,05	54,07
99	Tous secteurs confondus	101 887	9 201 475	38 950 582	98,32	3,20	2 976 094	32,30	144 911 135	15,75	48,69

(4)=% des entreprises ayant eu des dépenses;

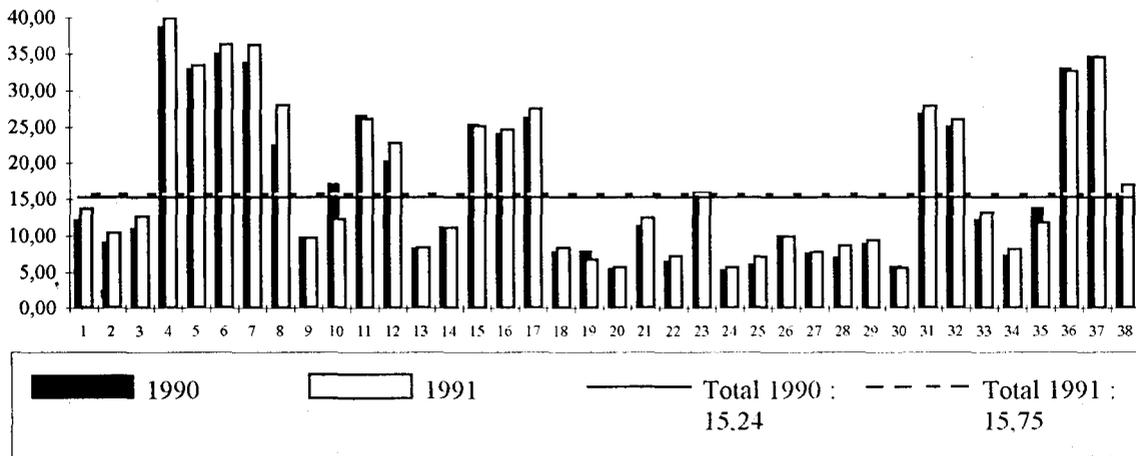
\*\* non comprises les formations en alternance

Source: Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

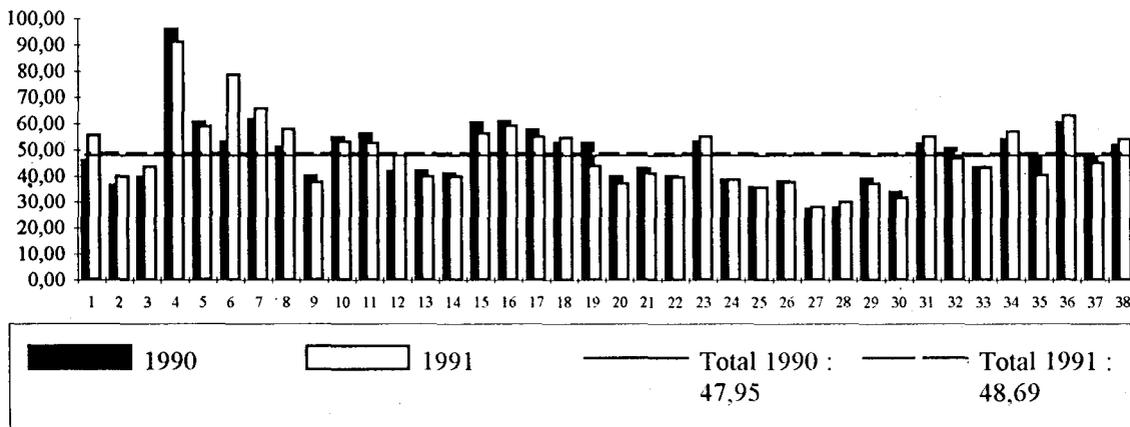
**Graphique 2-2 : Comparaison des taux d'accès à la formation continue de 1990 et 1991.**



**Graphique 2-3 : Comparaison des efforts physiques de 1990 et 1991.**



**Graphique 2-4 : Comparaison de la durée moyenne des stages de 1990 et 1991.**



En effet, si aucun des secteurs ne se situe au-dessous du plancher de l'obligation légale fixé à 1,2% pour les entreprises, on note toutefois que, d'une part, 16 d'entre-eux ont un taux de participation financière compris dans un intervalle allant de 1,20% à 2,22% et que, d'autre part, quelques secteurs atteignent des taux supérieurs à 5%, voire 8% (électricité, gaz et eau).

L'amplitude des variations est encore plus prononcée si l'on mesure l'effort de formation à partir d'indicateurs physiques: le taux d'accès à la formation et l'effort physique de formation, que l'on retrouve respectivement dans les colonnes 7 et 9 des tableaux 2- 2 et A/2 -1.

Ainsi, les salariés des organismes financiers ont 77% de chances d'accéder à une formation professionnelle continue. A l'opposé, les salariés des "services marchands aux particuliers" de même que ceux du "bâtiment" ont environ cinq fois moins de possibilités de suivre une formation.

Quant à l'espérance de formation, on compte 21 activités sur 38 (soit 55% des secteurs) en-dessous de la moyenne nationale, qui est globalement d'environ 16 heures de formation par salarié.

Dans cet ordre d'idées, on note que certains secteurs traditionnels tels que les services marchands aux particuliers, l'habillement ou le bâtiment, sont d'importants utilisateurs de main-d'oeuvre généralement peu qualifiée. Nous verrons par la suite plus en détail que dans ce genre d'activités, l'effet de taille conjugué à celui du niveau de qualification joue négativement vis à vis des chances des salariés d'accéder à la formation continue.

On soulignera pourtant que la durée moyenne des stages dans ces secteurs est supérieure de 7 à 9 heures à la durée moyenne de formation de l'ensemble des activités qui s'élève à 49 heures environ.

On note également que dans certains secteurs, les effectifs de stagiaires ont diminué en 1991 par rapport à 1990, et ce, bien que le nombre des entreprises afférents soit resté pratiquement stable ou ait même légèrement augmenté. C'est notamment le cas dans l'agriculture, l'industrie extractive, l'énergie, et dans certaines branches de l'industrie manufacturière.

**Tableau 2-3:**  
**Répartition des dépenses de formation selon leur nature (interne ou externe)**  
**et selon le secteur (Année 1991)**

NAP	SECTEURS	Part des dépenses de formation interne (%)	Part des dépenses de formation externe (%)					Ratio (2)/(1)	Part des subventions dans la F.C
			Total	Dont					
				Versements			O.M.A		
				P.F + C.I.F	F.A.F	O.P.A.C.I.F			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1	Agric.sylvic.,pêche	17,20	82,80	9,50	15,50	5,20	10,60	4,81	2,10
2	ind.vlande et lait	4,50	95,50	19,10	25,00	7,00	13,50	21,22	4,50
3	Autres ind.allim.	5,40	94,60	28,50	12,30	5,80	11,00	17,52	2,60
4	Prod.combustibles	20,30	79,70	23,50	0,00	2,80	6,20	3,93	19,00
5	Pétrole et gaz	24,20	75,80	23,70	0,20	3,10	6,50	3,13	1,00
6	Électricité, gaz et eau	44,80	55,20	10,10	0,10	1,80	3,70	1,23	0,00
7	Minerals et métaux ferreux	6,00	94,00	32,20	1,20	2,80	6,10	15,67	2,00
8	Minerals,métaux non ferreux	10,70	89,30	33,50	2,00	3,60	7,50	8,35	0,70
9	Matér.contr.minéraux div.	7,10	92,90	25,80	8,50	7,00	13,80	13,08	1,50
10	Industrie du verre	8,80	91,20	28,90	2,70	5,20	10,20	10,36	3,10
11	Chimie de base	9,40	90,60	31,00	1,40	3,50	7,00	9,64	0,90
12	Parachimie-pharmacie	13,50	86,50	30,00	2,10	4,10	8,10	6,41	1,00
13	Travail des métaux	4,20	95,80	26,40	16,10	7,30	14,60	22,81	3,80
14	Constr.mécanique	5,40	94,60	29,70	12,50	6,80	13,50	17,52	2,90
15	Constr.électr.électronique	13,10	86,90	26,00	3,00	3,60	7,00	6,63	1,20
16	Auto et matériel transport	15,00	85,00	24,20	3,00	4,20	8,40	5,67	1,30
17	Constr.navale aéro.armt.	8,40	91,60	31,00	1,10	3,80	7,40	10,90	0,70
18	Textile et habillement	5,90	94,10	22,80	18,20	8,10	16,60	15,95	6,10
19	Cuir et chaussures	4,30	95,70	20,50	23,70	9,20	19,70	22,26	2,60
20	Bois et ameublement	4,20	95,80	22,50	22,40	9,10	18,10	22,81	3,20
21	Papier et carton	7,10	92,90	30,90	8,30	5,60	11,10	13,08	3,50
22	Imprimerie presse édit.	5,10	94,90	28,00	15,40	8,00	15,70	18,61	2,40
23	Caoutchouc mat.plastiques	14,00	86,00	18,90	14,60	5,20	10,30	6,14	2,00
24	Bâtim.génie civil & agri	2,10	97,90	11,50	27,50	10,50	18,30	46,62	1,40
25	Comm.gros alimentaire	2,80	97,20	17,80	29,90	8,50	17,00	34,71	2,90
26	Comm.gros non aliment.	10,00	90,00	26,90	10,40	6,60	13,20	9,00	1,90
27	Comm.détail alimentaire	8,50	91,50	18,40	22,40	7,80	15,20	10,76	1,30
28	Comm.détail non allim.	13,30	86,70	24,30	12,90	7,00	13,50	6,52	1,10
29	Réparation automobile	3,20	96,80	22,30	8,40	7,10	14,40	30,25	1,30
30	Hotels,cafés,restaurants	9,70	90,30	22,30	20,10	8,60	16,80	9,31	0,60
31	Transports	33,70	66,30	9,40	1,30	2,60	5,10	1,97	0,30
32	Télécomm. et postes	10,70	89,30	34,90	4,30	2,90	5,00	8,35	0,30
33	Serv.marchands entreprises	10,70	89,30	29,00	8,20	5,50	9,30	8,35	2,50
34	Serv.marchands particuliers	6,00	94,00	21,70	23,80	8,50	15,80	15,67	1,50
35	Locat.crédit ball immobil.	4,40	95,60	26,90	23,10	5,70	11,20	21,73	3,50
36	Assurances	21,90	78,10	22,70	2,10	3,00	5,90	3,57	0,30
37	Organismes financiers	17,10	82,90	23,90	2,10	3,00	5,80	4,85	0,30
38	Services non marchands	11,60	88,40	22,10	11,20	4,80	9,10	7,62	1,10
99	Tous secteurs confondus	16,20	83,80	22,00	7,60	4,70	9,10	5,17	1,40

(1)= Dépenses de formation interne /total des dépenses de formation \*100 (y c. la formation en alternance)

(2)= idem pour la formation externe.

(3): P.F= plans de formation; C.I.F= congés individuels de formation

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

## **2.2 - 2 Les modalités de la formation continue: intensité de l'effort et internalisation de la formation.**

La diversité des efforts de formation continue consentis par les secteurs d'activité ne semble pas simplement d'ordre quantitatif (différence de niveau) mais reflète aussi des différences dans la nature des formations réalisées et notamment dans leurs modalités de mise en oeuvre.

Dans nombre de secteurs d'activité, les entreprises recourent massivement à l'extérieur pour former leurs salariés ou pour gérer leurs fonds (convention de formation avec des organismes, adhésion et versements à des fonds d'assurance formation); dans d'autres, la grande majorité des actions de formation continue est produite par et dans l'entreprise (le plus souvent dans le cadre de centre de formation interne).

Selon le tableau 2-3, les fortes dépenses de formation interne concernent en 1991 un nombre limité d'activités certaines très concentrées: électricité, gaz et eau (44,8% de l'ensemble des dépenses de formation continue du secteur), transports (33,7%), pétrole et gaz (24,2%), assurances (21,9%), combustibles-minéraux solides (20,3%).

En 1985, ces mêmes secteurs avaient eu recours à la formation interne dans des proportions généralement supérieures: électricité, gaz et eau (45,8%), combustibles-minéraux solides (37,9%), transports (33,2%), pétrole (28,3%), assurances (22,7%). Deux autres secteurs faisaient également partie de ce groupe de tête: les organismes financiers (22,6%) et la construction de véhicules automobiles et de transports terrestres (20,4%). En 1991, on les retrouve sous la barre des 18% .

Enfin, rappelons que dans un grand nombre de secteurs industriels, la part des dépenses de formation interne a été divisée par deux, trois, voire plus, entre 1973 et 1985. Simultanément, le niveau global des dépenses de formation interne est passé au cours de cette période, de 25% à 17,8% du total des dépenses<sup>3</sup>.

Entre 1990 et 1991, on constate cependant une légère reprise de ces dépenses aussi bien au niveau global que dans les secteurs sus-cités (cf. tableau A/2-2).

S'agit-il d'un effet de conjoncture dû à la récession ou d'une tendance à plus long terme qui se dessine? Objectivement, dans un délai aussi court, on ne peut émettre qu'un nombre limité de conjectures. Il est donc prématuré de parler de renversement de la tendance.

A un niveau plus fin de l'analyse, le rôle joué par la formation interne au sein de la FPC, donne un éclairage relativement précis des comportements d'entreprises en matière de formation continue. On pense en particulier à la relation entre les secteurs les plus formateurs et l'internalisation de la formation continue (tableau 2-4 et graphique 2-5).

---

<sup>3</sup>Idem, op.cité (2), p.28.

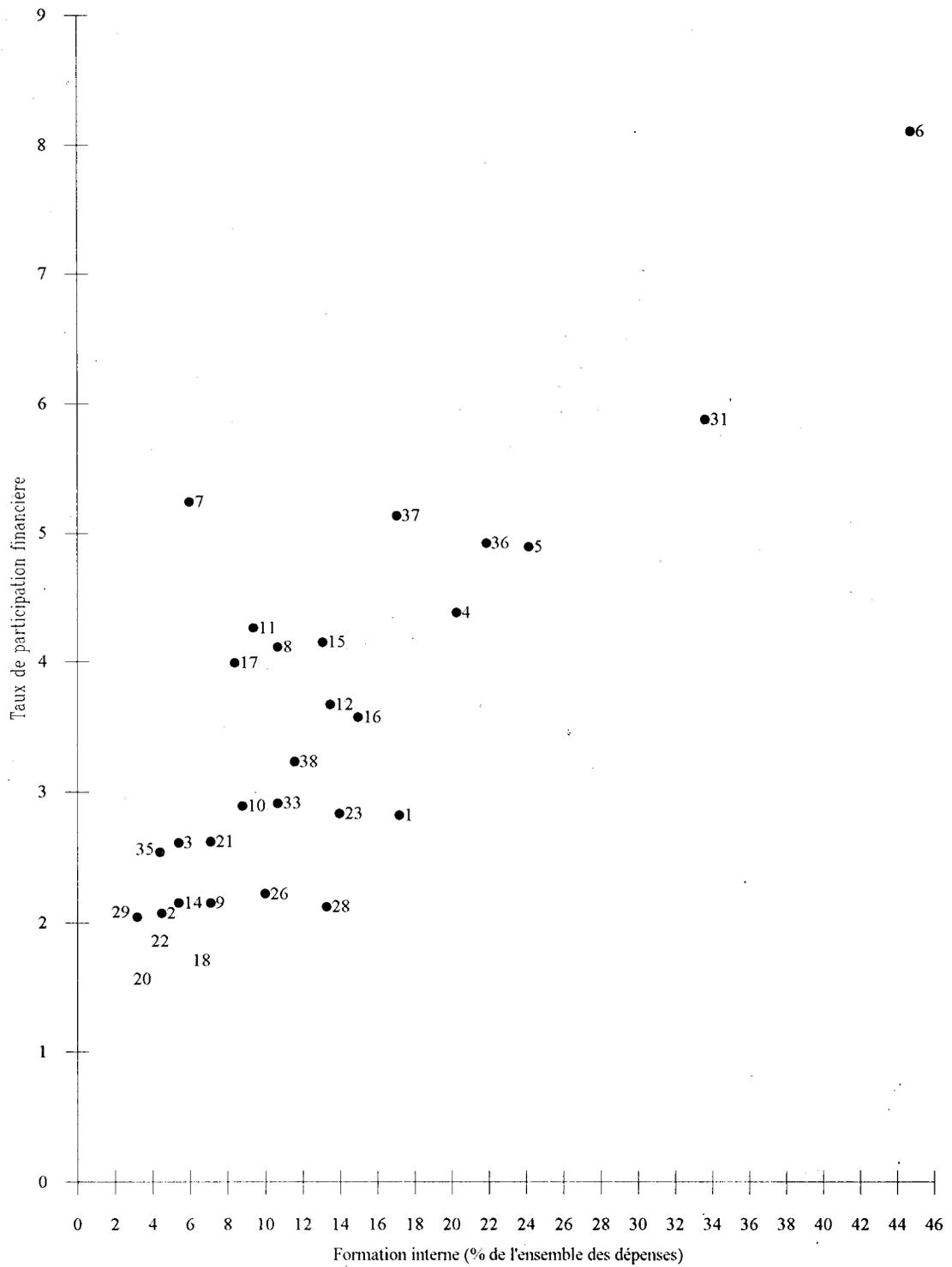
**Tableau 2-4:**  
**Intensité et modalité de la formation : Données financières (\*)**  
**Année 1991**

NAP	secteurs d'activité	TPF	Dépenses par tête(Fr)	Formation interne		Conventions avec organ.		Versements aux FAF	
				%	rang	%	rang	%	rang
6	Electricité, gaz, eau	8,10	13759,42	44,8	1	10,1	35	0,1	36
31	Transport	5,87	7928,47	33,7	2	9,4	37	1,3	32
7	Minerais et métaux ferreux	5,24	8214,86	6,0	24	32,2	2	1,2	33
37	Organismes financiers	5,13	8892,83	17,1	7	23,9	19	2,1	27
36	Assurances	4,92	7631,38	21,9	4	22,7	23	2,1	27
5	Prod. de pétrole et gaz	4,89	11796,40	24,2	3	23,7	20	0,2	35
4	Produits combustibles	4,38	6493,32	20,3	5	23,5	21	0,0	37
11	Chimie de base	4,26	7618,23	9,4	18	31,0	3	1,4	31
15	Const. électrique/électron.	4,15	6667,37	13,1	12	26,0	15	3,0	24
8	Minerais, métaux non-fer.	4,11	6811,03	10,7	14	33,5	1	2,0	30
17	Const. navale et aérienne	3,99	7225,45	8,4	21	31,0	3	11,0	34
12	Parachimie, pharmacie	3,67	6260,97	13,5	10	30,0	6	2,1	27
16	Auto. & matériel de transp.	3,57	4742,90	15,0	8	24,2	18	3,0	24
38	Services non-marchands	3,23	3819,93	11,6	13	22,1	27	11,2	18
33	Serv. march. aux entreprises	2,91	4141,63	10,7	14	29,0	8	8,2	23
10	Industrie du verre	2,89	3817,08	8,8	19	28,9	9	2,7	26
23	Caoutchouc, mat. plastiques	2,83	3579,56	14,0	9	18,9	31	14,6	14
1	Agricult., sylvicult., pêche	2,82	3160,68	17,2	6	9,5	36	15,5	12
21	Papier et carton	2,62	3595,72	7,1	22	30,9	5	8,3	22
3	Autres Indust. alimentaires	2,61	3584,98	5,4	27	28,5	10	12,3	17
35	Location-crédit-bail	2,54	2963,12	4,4	31	26,9	12	23,1	6
26	Com. de gros non-alim.	2,22	3279,05	10,0	16	26,9	12	10,4	19
9	Matériaux de construction	2,15	2915,63	7,1	22	25,8	16	8,5	20
14	Const. mécanique	2,15	3014,37	5,4	27	29,7	7	12,5	16
28	Com. de détail non-alim.	2,12	2142,18	13,3	11	24,3	17	12,9	15
2	Indust. viande et lait	2,07	2431,39	4,5	30	19,1	30	25,0	3
29	Réparation automobile	2,04	2545,27	3,2	35	22,3	25	8,4	21
13	Travail des métaux	1,96	2461,14	4,2	33	26,4	14	16,1	11
27	Com. de détail alim.	1,91	1720,65	8,5	20	18,4	32	22,4	7
34	Serv. march. aux particuliers	1,84	1785,87	6,0	24	21,7	28	23,8	4
22	Imprimerie, presse, édition	1,81	2935,97	5,1	29	28,0	11	15,4	13
18	Textile & habillement	1,76	1792,80	5,9	26	22,8	22	18,2	10
30	Hôtels, cafés, restaurants	1,74	1778,22	9,7	17	22,3	25	20,1	9
25	Com. de gros alim.	1,71	2105,66	2,8	36	17,8	33	29,9	1
20	Bois et meubles	1,60	1785,46	4,2	33	22,5	24	22,4	7
19	Cuir et chaussures	1,57	1522,69	4,3	32	20,5	29	23,7	5
24	BTP	1,42	1702,75	2,1	37	11,5	34	27,5	2

(\*) Le secteur des télécommunications et des postes n'est pas pris en compte dans ce tableau

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Graphique 2-5 : Intensite de l'effort et internalisation de la formation (Année 1991)**



D'une part, la relation est très nette notamment pour deux secteurs: l'"électricité, gaz et eau" et les "transports", qui sont des activités où ont toujours co-existé de fortes traditions de formation et de promotion internes.

D'autre part, la relation est moins évidente, à l'image de la sidérurgie en pleine restructuration et de la chimie de base qui se trouve dans un processus de modernisation-acquisition de nouvelles technologies, dicté par la recherche de nouveaux gains de productivité.

A ce propos, le haut niveau atteint par la formation interne dans les secteurs "assurances" et "organismes financiers" est à rapprocher de l'importance acquise et du développement d'une "culture-maison", relayée par l'organisation d'un marché interne important.

En revanche, dans les secteurs les "moins formateurs", on admet qu'il existe un lien entre externalisation de la gestion de la formation et faiblesse des dépenses globales consacrées à la FPC. Des secteurs, tels que "le commerce de gros alimentaire" ou le "BTP" respectivement au 34<sup>ème</sup> et 37<sup>ème</sup> rang en matière de taux de participation financière, sont, en effet, au premier rang des utilisateurs des Fonds d'Assurance Formation (FAF).

Il ressort donc, de ce qui précède, que les secteurs qui font davantage appel à la formation externe sont pour la plupart des activités de production de biens de consommation courante (textile, cuir, chaussures...) peu concentrées et dont l'effort de formation est relativement faible, mais aussi des secteurs caractérisés par leur développement récent et présentant des efforts de formation plutôt élevés (pharmacie, bureautique et informatique, construction électrique et électronique).

On note également que le recours à des organismes extérieurs de formation après s'être accru, s'est désormais stabilisé, passant de 18,3% en 1985 à 21,5% en 1990 et 22% en 1991, avec, il est vrai, selon les activités, des comportements d'entreprises assez diversifiés. En 1985, la part des dépenses de FPC revenant aux organismes dans le cadre de conventions de formation, variait de 4% pour les charbonnages à 29% pour la construction mécanique et la parachimie-pharmacie. En 1991, l'intervalle est compris entre 9,4% pour les transports et 33,5% pour les minerais et métaux non ferreux.

## 2.2 - 3 L'accès à la formation des grandes catégories de salariés: de la différenciation à l'inégalité.

L'un des objectifs explicites de la loi sur la formation professionnelle de 1971, était l'élargissement de l'accès à la formation continue pour tous les salariés.

En 1982, près de 18% des salariés ont suivi un stage; ce pourcentage est passé à 32,3% en 1991 (31,8% en 1990), soit près du tiers des salariés. Toutefois, malgré la diffusion extensive de la formation professionnelle continue dans les entreprises, son accès reste fortement différencié suivant l'âge, le sexe ou la catégorie socio-professionnelle des salariés (voir chapitre précédent). De plus cette différenciation varie sensiblement selon les secteurs.

a/- Selon le tableau 2-5, 69,5% des stagiaires en 1991 (y compris les bénéficiaires de formation en alternance) ont entre 25 et 44 ans, 10,5% moins de 25 ans, et 20% plus de 45 ans. Ces proportions se retrouvent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité, sauf dans le commerce où la proportion des stagiaires de moins de 25 ans est supérieure à celle des 45 ans et plus<sup>4</sup>.

En 1991, 67,2% des stagiaires sont des hommes, contre seulement 32,8% de femmes. Cette proportion est inversée dans les secteurs où le taux de féminisation (selon l'enquête emploi de 1991) est supérieur à 50%, c'est à dire: "l'industrie textile et l'habillement", "l'industrie du cuir et de la chaussure", "le commerce de détail", "les services marchands aux particuliers", et "les services non marchands", à l'exception toutefois de deux secteurs: "les assurances" et "les organismes financiers".

b/- En ce qui concerne les inégalités en matière de FPC qui ont été constatées entre les différentes catégories socio-professionnelles, on note que la situation a évolué. En effet, les ingénieurs et cadres ont été la catégorie professionnelle la plus favorisée durant les années 1970. A cette catégorie de salariés s'est substituée au cours de la période récente (1985-1991), celle des techniciens et agents de maîtrise (cf. tableaux 2-6 et A/2-3). Parallèlement, les inégalités entre les techniciens et agents de maîtrise et les ouvriers non qualifiés, après s'être accrues entre 1985 et 1989, se sont stabilisées et ont même diminué entre 1990 et 1991, (le rapport des taux d'accès de ces catégories est passé de 4,1 à 3,9).

En 1991, pour l'ensemble des secteurs, les chances d'accès à la formation selon la CSP, étaient respectivement de 13,3% pour les ouvriers non qualifiés, 25,4% pour les ouvriers qualifiés, 28,7% pour les employés, 51,9% pour les techniciens et agents de maîtrise et enfin de 48,4% pour les ingénieurs et cadres. Il ne s'agit ici que de taux moyens qui recouvrent en fait des variations beaucoup plus fortes suivant les secteurs d'activités et les catégories de salariés.

---

<sup>4</sup>Voir à ce sujet l'article de F. Aventur: "La formation continue des salariés d'au moins 45 ans". Doc. ronéo, CEREQ.1993

**Tableau 2-5 : Répartition des stagiaires\* selon le sexe, l'âge  
et les secteurs d'activité économique.**

**Année 1991**

en %

NAP	SECTEURS	- de 25 ans		de 25 à 44 ans		45 ans et +		TOTAL	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	Agric.sylvic.,pêche	6,6	2,6	57,3	16,1	14,9	2,5	78,8	21,2
2	Ind.viande et lait	9,1	4,5	49,1	20,5	13,1	3,8	71,3	28,7
3	Autres ind.alim.	6,2	3,6	49,9	21,5	14,4	4,3	70,5	29,5
4	Prod.combustibles	1,9	0,0	81,6	2,6	13,5	0,4	96,9	3,1
5	Pétrole et gaz	2,6	1,3	46,6	13,8	29,4	6,3	78,6	21,4
6	Électricité, gaz et eau	3,2	0,7	61,6	11,8	18,7	3,9	83,5	16,5
7	Minerais et métaux ferreux	5,2	2,8	64,5	7,0	19,2	1,3	88,9	11,1
8	Minerais,métaux non ferre	4,6	1,2	58,9	8,9	22,9	3,4	86,4	13,6
9	Matér.contr.minéraux div.	7,2	1,7	58,8	10,2	20,1	2,0	86,1	13,9
10	Industrie du verre	10,9	1,3	52,3	7,8	24,7	3,0	87,9	12,1
11	Chimie de base	3,8	1,5	48,4	13,2	28,1	4,9	80,3	19,7
12	Parachimie-pharmacie	2,9	3,9	37,8	32,5	13,6	9,4	54,3	45,7
13	Travail des métaux	8,9	2,1	58,0	12,5	15,5	3,0	82,4	17,6
14	Constr.mécanique	7,3	2,3	56,6	13,3	17,5	3,0	81,4	18,6
15	Constr.électr.électronique	5,7	2,5	47,9	18,8	19,3	5,8	72,9	27,1
16	Auto et matériel transport	6,5	1,0	57,4	9,0	23,2	2,9	87,1	12,9
17	Constr.navale aéro.armt.	2,0	1,2	53,6	10,3	29,1	3,8	84,7	15,3
18	Textile et habillement	4,2	7,5	34,6	36,6	10,0	7,0	48,9	51,1
19	Cuir et chaussures	4,6	6,6	34,1	38,1	9,2	7,5	47,9	52,1
20	Bois et ameublement	8,1	4,8	48,7	23,2	11,4	3,8	68,2	31,8
21	Papier et carton	6,9	3,1	51,7	15,1	19,5	3,6	78,2	21,8
22	Imprimerie presse édit.	5,4	3,5	42,3	28,7	14,5	5,7	62,1	37,9
23	Caoutchouc mat.plastiques	7,5	2,1	57,6	14,2	15,6	3,1	80,6	19,4
24	Bâtim.génie civil & agri	11,8	1,5	60,3	7,4	17,4	1,6	89,5	10,5
25	Comm.gros alimentaire	7,1	4,7	50,8	21,1	12,9	3,3	70,8	29,2
26	Comm.gros non aliment.	6,7	4,1	51,0	21,8	12,5	4,0	70,1	29,9
27	Comm.détail alimentaire	11,5	16,7	31,3	33,1	3,6	3,7	46,5	53,5
28	Comm.détail non alim.	10,8	13,1	31,3	31,5	4,8	8,6	46,9	53,1
29	Réparation automobile	11,5	1,4	64,8	9,2	11,5	1,6	87,8	12,2
30	Hotels,cafés,restaurants	10,7	12,1	37,7	28,5	6,4	4,6	54,8	45,2
31	Transports	6,4	2,1	58,3	12,4	17,8	3,0	82,5	17,5
32	Télécomm. et postes	5,4	4,3	56,5	25,4	6,1	2,2	68,0	32,0
33	Serv.marchands entreprise	9,0	7,3	42,3	28,3	8,7	4,4	60,0	40,0
34	Serv.marchands particulier	4,4	6,8	30,8	40,4	7,8	9,8	42,9	57,1
35	Locat.crédit bail immobil.	2,1	3,9	37,5	34,9	13,1	8,6	52,7	47,3
36	Assurances	4,0	4,5	36,7	35,1	10,9	8,7	51,6	48,4
37	Organismes financiers	2,5	5,1	37,3	33,7	12,4	9,0	52,2	47,8
38	Services non marchands	1,3	3,6	22,7	46,9	9,8	15,6	33,8	66,2
99	Tous secteurs confondus	6,1	4,4	46,6	22,9	14,4	5,6	67,2	32,8

(\*): Y compris les bénéficiaires de la formation en alternance.

Source: Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

**Tableau 2-6 : Taux d'accès à la formation continue\***  
selon la catégorie socio-professionnelle et les secteurs d'activité économique.  
Année 1991

en %

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Rapport CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	8,36	15,73	30,09	61,66	36,80	24,70	7,38	TAM	ONQ
2	Ind.viande et lait	15,68	20,72	28,06	49,60	51,57	26,10	3,29	IC	ONQ
3	Autres ind.alim.	16,77	23,71	24,57	49,66	52,27	28,90	3,12	IC	ONQ
4	Prod.combustibles	29,28	49,40	38,11	52,43	61,03	43,80	2,08	IC	ONQ
5	Pétrole et gaz	35,29	72,82	95,53	43,00	62,77	56,50	2,71	emp	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	28,97	46,02	32,24	50,29	48,75	46,20	1,74	TAM	ONQ
7	Minerais et métaux ferreux	32,44	45,65	52,98	70,37	69,43	54,90	2,17	TAM	ONQ
8	Minerais,métaux non ferreux	16,14	43,84	41,94	61,92	60,16	48,40	3,84	TAM	ONQ
9	Matér.contr.minéraux div.	12,28	21,19	29,45	46,72	39,51	25,70	3,80	TAM	ONQ
10	Industrie du verre	15,45	34,85	30,19	52,53	49,41	32,50	3,40	TAM	ONQ
11	Chimie de base	14,93	41,57	42,50	59,19	62,23	49,50	4,17	IC	ONQ
12	Parachimie-pharmacie	23,92	35,25	35,80	57,46	61,69	46,80	2,58	IC	ONQ
13	Travail des métaux	12,73	17,68	24,43	38,74	33,21	21,10	3,04	TAM	ONQ
14	Constr.mécanique	14,64	22,10	30,17	40,84	39,56	27,80	2,79	TAM	ONQ
15	Constr.électr.électronique	21,74	31,47	48,84	55,47	62,96	44,70	2,90	IC	ONQ
16	Auto et matériel transport	27,37	38,70	40,96	63,17	55,91	41,50	2,31	TAM	ONQ
17	Constr.navale aéro.armt.	11,60	33,46	45,75	57,12	65,35	49,90	5,63	IC	ONQ
18	Textile et habillement	9,18	11,57	18,99	30,08	34,30	15,40	3,74	IC	ONQ
19	Cuir et chaussures	8,47	12,54	28,41	30,69	28,82	15,40	3,62	TAM	ONQ
20	Bois et ameublement	7,45	11,97	24,32	30,50	30,00	15,30	4,09	TAM	ONQ
21	Papier et carton	15,13	25,44	34,69	53,48	53,16	30,30	3,53	TAM	ONQ
22	Imprimerie presse édit.	9,78	13,54	17,88	27,09	25,75	18,20	2,77	TAM	ONQ
23	Caoutchouc mat.plastiques	13,96	27,23	30,61	50,42	45,32	28,80	3,61	TAM	ONQ
24	Bâtim.génie civil & agri	4,94	10,64	13,65	32,98	30,80	14,60	6,68	TAM	ONQ
25	Comm.gros alimentaire	5,53	17,97	17,13	35,40	33,15	20,10	6,40	TAM	ONQ
26	Comm.gros non aliment.	10,91	17,92	21,37	37,72	39,90	26,30	3,66	IC	ONQ
27	Comm.détail alimentaire	6,33	7,24	26,90	48,53	60,96	27,50	9,63	IC	ONQ
28	Comm.détail non alim.	4,68	11,47	27,54	52,12	42,93	29,00	11,14	TAM	ONQ
29	Réparation automobile	10,75	26,70	18,99	36,29	35,90	25,50	3,38	TAM	ONQ
30	Hotels,cafés,restaurants	10,41	11,98	12,44	47,87	40,61	17,50	4,60	TAM	ONQ
31	Transports	30,34	54,79	40,70	61,72	52,61	50,80	2,03	TAM	ONQ
32	Télécomm. et postes	-	10,52	60,41	66,69	59,68	55,70	6,34	TAM	OQ
33	Serv.marchands entreprises	11,07	22,35	26,23	45,37	46,75	30,50	4,22	IC	ONQ
34	Serv.marchands particuliers	6,79	10,72	14,21	29,18	30,06	14,50	4,43	IC	ONQ
35	Locat.crédit bail immobil.	7,32	17,80	29,06	53,29	52,45	29,30	7,28	IC	ONQ
36	Assurances	4,37	15,23	52,06	50,41	55,00	51,70	12,59	IC	ONQ
37	Organismes financiers	17,72	60,11	65,48	84,14	79,01	76,70	4,75	TAM	ONQ
38	Services non marchands	6,93	14,81	30,57	38,61	42,69	31,50	6,16	IC	ONQ
99	Tous secteurs confondus	13,30	25,40	28,71	51,99	48,43	32,30	3,91	TAM	ONQ

(\*): Les formations en alternance ne sont pas comprises dans ce taux.

(1)= Catégorie la plus favorisée (2)/catégorie la moins favorisée (3)

Source: Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

En effet, les "non-qualifiés" sont non seulement la catégorie bénéficiant le moins d'actions de FPC mais aussi celle pour laquelle l'écart entre les taux d'accès à la formation ventilés par secteur sont les plus sensibles (de 4,3% à 35,2%). De plus, parmi les activités où les ouvriers non qualifiés sont relativement peu nombreux, l'accès de cette catégorie de salariés à la formation continue est particulièrement limité.

Pourtant, certains secteurs mettent l'accent sur leur formation. C'est le cas des hydrocarbures, de la sidérurgie, des transports, de la construction automobile, qui présentent des similitudes du point de vue de leurs pratiques: intensité de l'effort supérieur à la moyenne, relativement forte internalisation, durée moyenne des stages élevée...

En ce qui concerne les ouvriers qualifiés et les employés, l'observation statistique indique qu'ils ont moins de chances de bénéficier d'une formation dans les secteurs les moins concentrés (lesquels secteurs feront l'objet d'une analyse détaillée dans le paragraphe 2-3-2), tels que: le travail des métaux, certains secteurs de biens de consommation, de même que la branche bâtiment. En revanche, dans d'autres secteurs plus concentrés et en même temps parmi les plus "formateurs": "pétrole et gaz", "électricité, gaz et eau", "organismes financiers", ils continuent à bénéficier d'actions soutenues de formation. Précisons quand même que ces trois secteurs (ainsi que les minerais et métaux non ferreux) privilégient avant tout la formation des techniciens et agents de maîtrise, catégories de plus très représentées parmi la population globale de leurs salariés.

Enfin, pour les ingénieurs et cadres, les chances d'accéder à une formation continue sont plus étendues. On remarque cependant que ce sont les secteurs les moins "formateurs" et les moins concentrés qui relativement privilégient le plus cette catégorie de salariés: le commerce, l'agro-alimentaire, les services, l'immobilier, le textile et à l'opposé, certains secteurs de process ou à forte intensité capitaliste: la chimie de base, la parachimie-pharmacie, l'industrie électronique, la construction navale, l'aéronautique et l'armement.

c/- L'effort physique ou espérance de formation exprimée en heure, est également un indicateur qui permet de mesurer les disparités physiques entre salariés en matière de FPC (tableaux 2-7 et A/2-4).

En 1985, les ouvriers non qualifiés ont bénéficié en moyenne d'une espérance de formation de six heures, les ouvriers qualifiés et les employés d'une dizaine d'heures, les ingénieurs et les cadres de dix-sept heures, les techniciens et agents de maîtrise de vingt-et-une heures. Le rapport obtenu était de 1 à 3,4 entre la catégorie la plus favorisée et la moins favorisée.

En 1991, les inégalités se confirment, le rapport se creusant même pour atteindre 1 à 4,07. Les ouvriers non qualifiés ont bénéficié d'environ sept heures de formation, les ouvriers qualifiés treize heures, les employés douze heures, les ingénieurs et cadres vingt-trois heures et les techniciens et agents de maîtrise vingt-sept heures. On remarquera, toutefois, que la situation des salariés évolue selon les secteurs d'activités.

**Tableau 2-7 :**  
**Effort physique de formation continue\***  
**selon la catégorie socio-professionnelle et le secteur.**  
**(Année 1991)**

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Ecarte CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	4,56	6,56	17,19	31,69	33,09	13,74	7,26	IC	ONC
2	Ind.viande et lait	5,63	8,79	10,55	19,77	20,50	10,40	3,64	IC	ONC
3	Autres ind.alim.	6,60	11,88	8,68	20,98	22,76	12,59	3,45	IC	ONC
4	Prod.combustibles	26,21	50,06	29,30	38,92	26,60	39,92	1,91	OQ	ONC
5	Pétrole et gaz	11,01	43,32	62,25	25,02	35,97	33,40	5,65	emp	ONC
6	Électricité, gaz et eau	11,97	36,31	24,50	41,42	34,25	36,31	3,46	TAM	ONC
7	Minéraux et métaux ferreux	20,88	27,03	27,42	53,59	42,28	36,21	2,57	TAM	ONC
8	Minéraux,métaux non ferreux	5,37	26,26	19,90	38,00	33,94	28,07	7,08	TAM	ONC
9	Matér.contr.minéraux div.	3,72	8,25	11,24	17,63	14,98	9,69	4,74	TAM	ONC
10	Industrie du verre	10,59	17,44	13,79	28,62	24,75	12,27	2,70	TAM	ONC
11	Chimie de base	4,01	24,45	23,88	29,88	28,46	26,10	7,45	TAM	ONC
12	Parachimie-pharmacie	8,68	17,03	12,95	31,69	29,91	22,80	3,65	TAM	ONC
13	Travail des métaux	4,55	6,86	8,73	17,97	13,48	8,40	3,95	TAM	ONC
14	Constr.mécanique	7,10	8,88	9,95	18,09	14,94	11,14	2,55	TAM	ONC
15	Constr.électr.électronique	10,43	17,82	25,29	37,29	31,92	25,17	3,58	TAM	ONC
16	Auto et matériel transport	13,32	26,28	17,79	38,82	31,09	24,61	2,91	TAM	ONC
17	Constr.navale aéro.armt.	8,51	20,80	19,76	32,08	34,97	27,47	4,11	IC	ONC
18	Textile et habillement	7,45	7,42	7,31	13,60	14,03	8,42	1,92	IC	emp
19	Cuir et chaussures	5,34	4,87	12,51	12,35	10,13	6,72	2,57	emp	ONC
20	Bois et ameublement	2,77	4,70	8,56	11,39	10,87	5,71	4,11	TAM	ONC
21	Papier et carton	5,13	10,12	12,29	26,39	22,92	12,45	5,14	TAM	ONC
22	Imprimerie presse édit.	3,00	6,42	6,81	9,63	9,81	7,25	3,27	IC	ONC
23	Caoutchouc mat.plastiques	6,72	17,76	12,68	28,10	20,89	15,87	4,18	TAM	ONC
24	Bâtim.génie civil & agri	2,96	4,46	5,33	11,91	9,28	5,64	4,02	TAM	ONC
25	Comm.gros alimentaire	3,10	6,54	5,90	11,63	12,23	7,21	3,95	IC	ONC
26	Comm.gros non aliment.	3,63	6,22	7,17	15,77	16,23	9,91	4,47	IC	ONC
27	Comm.détail alimentaire	2,29	2,11	6,40	21,54	20,58	7,77	10,21	TAM	ONC
28	Comm.détail non alim.	1,47	2,89	7,19	26,77	12,14	8,70	18,21	TAM	ONC
29	Réparation automobile	6,50	11,36	5,88	11,86	11,77	9,47	2,02	TAM	ONC
30	Hotels,cafés,restaurants	2,52	2,66	4,07	15,65	13,24	5,55	6,21	TAM	ONC
31	Transports	21,92	29,67	18,91	32,10	37,56	27,99	1,99	IC	emp
32	Télécomm. et postes	-	2,64	24,72	46,45	23,63	26,00	17,59	TAM	OQ
33	Serv.marchands entreprises	4,50	8,34	10,40	23,37	20,56	13,20	5,19	TAM	ONC
34	Serv.marchands particuliers	3,37	4,41	10,35	15,97	12,56	8,26	4,74	TAM	ONC
35	Locat.crédit bail immobil.	4,00	8,75	9,93	22,17	20,84	11,80	5,54	TAM	ONC
36	Assurances	7,73	7,91	36,77	28,93	30,14	32,66	4,76	emp	ONC
37	Organismes financiers	11,54	43,51	31,61	34,90	38,18	34,58	3,77	IC	ONC
38	Services non marchands	3,83	9,40	15,74	23,86	21,79	17,05	6,23	TAM	ONC
99	Tous secteurs confondus	6,65	13,13	12,42	27,06	22,86	15,75	4,07	TAM	ONC

(\*): Effort physique= nombre d'heures de stage/ nombre de salariés (non comprises les formations en alternance).

(1)=Catégorie la plus favorisée(2)/Catégorie la moins favorisée(3)

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

Ainsi, les écarts entre salariés sont beaucoup plus prononcés dans des secteurs comme l'agriculture, la chimie de base et les industries du papier-carton. Mais, c'est surtout dans le commerce de détail non alimentaire et alimentaire que les écarts sont les plus grands avec en termes de ratios, respectivement 18,2 et 10,2. En effet, dans d'autres secteurs tels que les industries des mines, du textile et de l'habillement, les disparités entre catégories de salariés sont moins évidentes.

Par ailleurs, dans la sidérurgie, la production de métaux non ferreux, la chimie de base, la construction automobile, le caoutchouc et les matières plastiques, les techniciens et agents de maîtrise font l'objet d'une attention toute particulière au détriment parfois d'autres catégories de salariés. Ces secteurs sont sujets à des restructurations et à des actions de modernisation et ont connu (ou connaissent encore pour certains), des transformations importantes de leur process de production et des technologies afférentes.

d/- Enfin, en ce qui concerne la durée moyenne des stages selon la CSP et les secteurs d'activité (tableaux 2-8 et A/2-5), l'écart global entre la catégorie la plus favorisée (les techniciens et agents de maîtrise) et la catégorie la plus défavorisée (les employés) s'est stabilisé en 1990 et en 1991 (respectivement 1,24 et 1,20).

En 1991, pour l'ensemble des secteurs, les ouvriers non qualifiés ont bénéficié en moyenne d'environ 50 heures de formation, les ouvriers qualifiés de 52 heures, les employés de 43 heures, les techniciens et agents de maîtrise de 52 heures également et enfin, les ingénieurs et cadres de 49 heures.

A cet égard, les écarts entre CSP sont différents selon les secteurs. Ils sont très élevés dans les assurances, les hydrocarbures, la chimie de base, l'agriculture, la sylviculture et la pêche, de même que le textile et la confection.

En revanche, les écarts sont peu significatifs dans le bois et l'ameublement, la viande et le lait, ou au sein d'activités tertiaires comme les services marchands ou le commerce de gros non alimentaire.

**Tableau 2-8:**  
**Durée moyenne des stages (en heures) selon la qualification et le secteur.**  
**(Année 1991)**

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Ecart CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	54,50	41,73	57,14	51,39	89,91	55,72	2,15	IC	OQ
2	Ind.viande et lait	35,88	42,42	37,62	39,86	39,76	39,83	1,18	OQ	ONQ
3	Autres ind.alim.	39,34	50,13	35,31	42,25	43,55	43,51	1,42	OQ	ONQ
4	Prod.combustibles	89,51	101,34	76,88	74,23	43,59	91,06	2,32	OQ	IC
5	Pétrole et gaz	31,21	59,49	65,16	58,19	57,31	59,09	2,09	Emp	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	41,32	78,91	76,00	82,37	70,27	78,69	1,99	TAM	ONQ
7	Minerais et métaux ferreux	64,37	59,21	51,76	76,15	60,90	66,00	1,47	TAM	OQ
8	Minerais,métaux non ferreux	33,26	59,89	47,45	61,37	56,42	58,02	1,85	TAM	ONQ
9	Matér.contr.minéraux div.	30,29	38,92	38,17	37,74	37,91	37,67	1,28	OQ	ONQ
10	Industrie du verre	68,53	50,05	45,67	54,48	50,09	53,09	1,50	ONQ	Emp
11	Chimie de base	26,87	58,82	56,19	50,48	45,74	52,73	2,19	OQ	ONQ
12	Prarachimie-pharmacie	36,28	48,32	36,16	55,15	48,49	48,72	1,53	TAM	EMP
13	Travail des métaux	35,71	38,82	35,73	46,39	40,60	39,84	1,30	TAM	ONQ
14	Constr.mécanique	48,54	40,19	32,98	44,28	37,77	40,01	1,47	ONQ	EMP
15	Constr.électr.électronique	47,96	56,64	51,78	67,22	50,70	56,34	1,40	TAM	ONQ
16	Auto et matériel transport	48,67	67,92	43,44	61,45	55,61	59,36	1,56	OQ	EMP
17	Constr.navale aéro.armt.	73,37	62,17	43,20	56,16	53,51	55,09	1,70	ONQ	EMP
18	Textile et habillement	81,17	64,10	38,51	45,21	40,91	54,55	2,11	ONQ	EMP
19	Cuir et chaussures	63,12	38,86	44,02	40,23	35,14	43,69	1,80	ONQ	IC
20	Bois et ameublement	37,23	39,31	35,18	37,35	36,24	37,21	1,12	OQ	EMP
21	Papier et carton	33,94	39,79	35,44	49,35	43,11	41,13	1,45	TAM	ONQ
22	Imprimerie presse édit.	30,68	47,37	38,07	35,54	38,09	39,73	1,54	OQ	ONQ
23	Caoutchouc mat.plastiques	48,14	65,23	41,43	55,73	46,10	55,06	1,57	OQ	EMP
24	Bâtim.génie civil & agri	59,93	41,87	39,06	36,11	30,15	38,64	1,99	ONQ	IC
25	Comm.gros alimentaire	56,02	36,40	34,45	32,85	36,90	35,82	1,71	ONQ	TAM
26	Comm.gros non aliment.	33,31	34,70	33,57	41,80	40,67	37,64	1,25	TAM	ONQ
27	Comm.détail alimentaire	36,12	29,17	23,80	44,38	33,75	28,21	1,86	TAM	EMP
28	Comm.détail non alim.	31,43	25,17	26,09	51,36	28,28	30,01	2,04	TAM	OQ
29	Réparation automobile	60,42	42,56	30,93	32,69	32,78	37,14	1,95	ONQ	IC
30	Hotels,cafés,restaurants	24,20	22,24	32,71	32,70	32,60	31,72	1,47	EMP	OQ
31	Transports	72,24	54,14	46,47	52,02	71,38	55,09	1,55	ONQ	emp
32	Télécomm. et postes	-	25,14	40,92	69,66	39,59	46,68	2,77	TAM	OQ
33	Serv.marchands entreprises	40,64	37,29	39,64	51,51	43,99	43,23	1,38	TAM	OQ
34	Serv.marchands particuliers	49,64	41,11	72,87	54,74	41,79	57,02	1,77	emp	OQ
35	Locat.crédit bail immobil.	54,66	49,16	33,84	41,60	39,74	40,29	1,62	ONQ	emp
36	Assurances	176,89	51,93	70,63	57,40	54,80	63,15	3,41	ONQ	OQ
37	Organismes financiers	65,11	72,39	48,27	41,48	48,32	45,09	1,75	ONQ	TAM
38	Services non marchands	55,24	63,45	51,47	61,80	51,05	54,07	1,24	TAM	IC
99	Tous secteurs confondus	49,96	51,71	43,25	52,05	47,20	48,69	1,20	TAM	emp

*Durée moyenne des stages = nombre d'heures de stage / nombre de stagiaires (non comprises les formations en alternance)*

*"(1) = Catégorie la plus favorisée (2) / catégorie la moins favorisée (3)*

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

## **2.3 - UN ESSAI DE TYPOLOGIE SECTORIELLE DE LA FORMATION CONTINUE.**

A partir de ces différents constats, il est possible de déterminer une première caractérisation des comportements sectoriels en matière de formation continue.

On relève tout d'abord le maintien des disparités sectorielles et la relative stabilité des hiérarchies.

On note, ensuite, que parmi les facteurs structurant les disparités de formation professionnelle continue, ceux liés aux caractéristiques sectorielles des entreprises paraissent déterminants, et ce, bien que l'approche sectorielle véhicule de manière intrinsèque un effet taille (cf. § 2-3-2).

### **2.3 - 1 Disparités sectorielles et maintien des hiérarchies**

Malgré leurs évolutions différenciées, la hiérarchie des secteurs en fonction de l'intensité de leur effort de formation continue (TPF) reste relativement stable sur la période.

En effet, au cours de la période entre 1975 et 1985, on pouvait distinguer trois grands groupes de secteurs<sup>5</sup> :

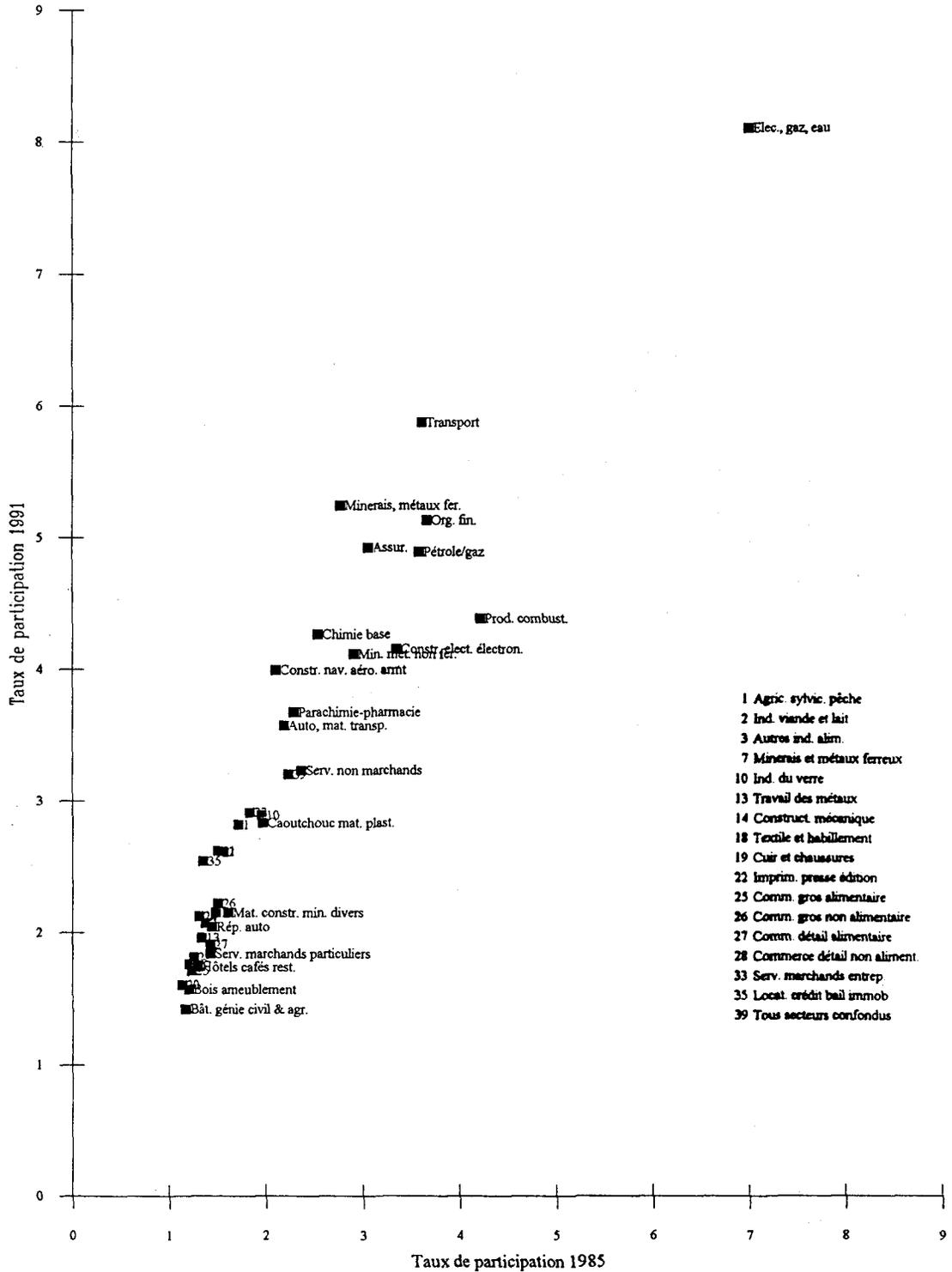
- Un premier groupe constitué de secteurs à forte tradition de formation continue: ce sont des secteurs d'activité très concentrés de l'énergie et du tertiaire avec des taux de participation financière supérieurs à 3% en 1985 (électricité, gaz et eau, charbonnages, transports, pétrole, organismes financiers).

- Un deuxième groupe de secteurs se situant dans des positions intermédiaires avec un taux de participation en 1985 compris entre 2,0% et 3,5%. Il s'agit surtout de secteurs industriels producteurs de biens d'équipement (construction électrique et électronique, construction automobile, construction navale, aéronautique et armement) et de biens intermédiaires (sidérurgie, métaux non ferreux, chimie de base, verre, caoutchouc-matières plastiques). Trois autres secteurs font aussi partie de ce groupe: parachimie-pharmacie, assurances et services non marchands.

---

<sup>5</sup>Idem, op.cit. (2), p.25-26.

**Graphique 2-6 : Evolution des taux de participation sectoriels (1985-1991)**



- Le troisième groupe comprend des secteurs situés au plancher ou proches de l'obligation légale. Ils sont généralement peu concentrés et regroupent l'ensemble des industries de biens de consommation (y compris les industries agro-alimentaires), le BTP et quelques secteurs industriels (papier carton, travail des métaux, construction mécanique), un certain nombre d'activités commerciales (commerce de gros et de détail alimentaire et non alimentaire, réparation et commerce automobile, hôtels-cafés-restaurants) et tertiaires (services marchands aux particuliers et location crédit-bail immobilier).

A partir de 1985, des mouvements différenciés apparaissent qui modifient quelque peu la position relative des secteurs les uns par rapport aux autres<sup>6</sup>.

En croisant l'intensité de l'effort de formation (taux de participation financière en 1991) avec l'évolution de cet effort durant la période 1985-1991 (cf. tableau 2.9 et graphique 2-6), on recense dans le premier groupe les secteurs qui ont considérablement augmenté leurs efforts de formation et dont l'activité principale recouvre la production d'équipements et de biens intermédiaires.

Tableau 2-9:  
Position des secteurs d'activité selon le niveau et la croissance du taux de participation financière entre 1985 et 1991.

		Evolution du TPF		
		Forte	Moyenne	Faible
Niveau du TPF	Elevé	36 Assurances 31 Transports 11 Chimie de base 07 Sidérurgie 17 Constr.navale et aérienne	08 Métaux non-ferreux	05 Pétrole 37 Organismes financiers 04 Charbonnage 06 Electricité 15 Construction électronique
	Moyen	12 Parachimie, pharmacie 03 Autres IAA 21 Papier-Carton 01 Agriculture 35 Location-crédit-bail 16 Automobile	33 Services marchands aux entreprises 10 Verre 23 Caoutchouc	38 Services non-marchands
	Faible	28 Comm. de détail non-alimentaire	14 Construction mécanique 13 Travail des métaux 18 Textile, habillement 26 Commerce de gros non-alimentaire 02 Viandes-lait 20 Bois-meubles 22 Imprimerie, Presse, Edition 29 Réparation auto	09 Matériaux de construction 27 Comm. de détail alimentaire 25 Comm. de gros alimentaire 19 Cuir, chaussures 24 BTP 30 Hôtels, cafés 34 Services marchands aux particuliers

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24-83 - Exploitation CEREQ.

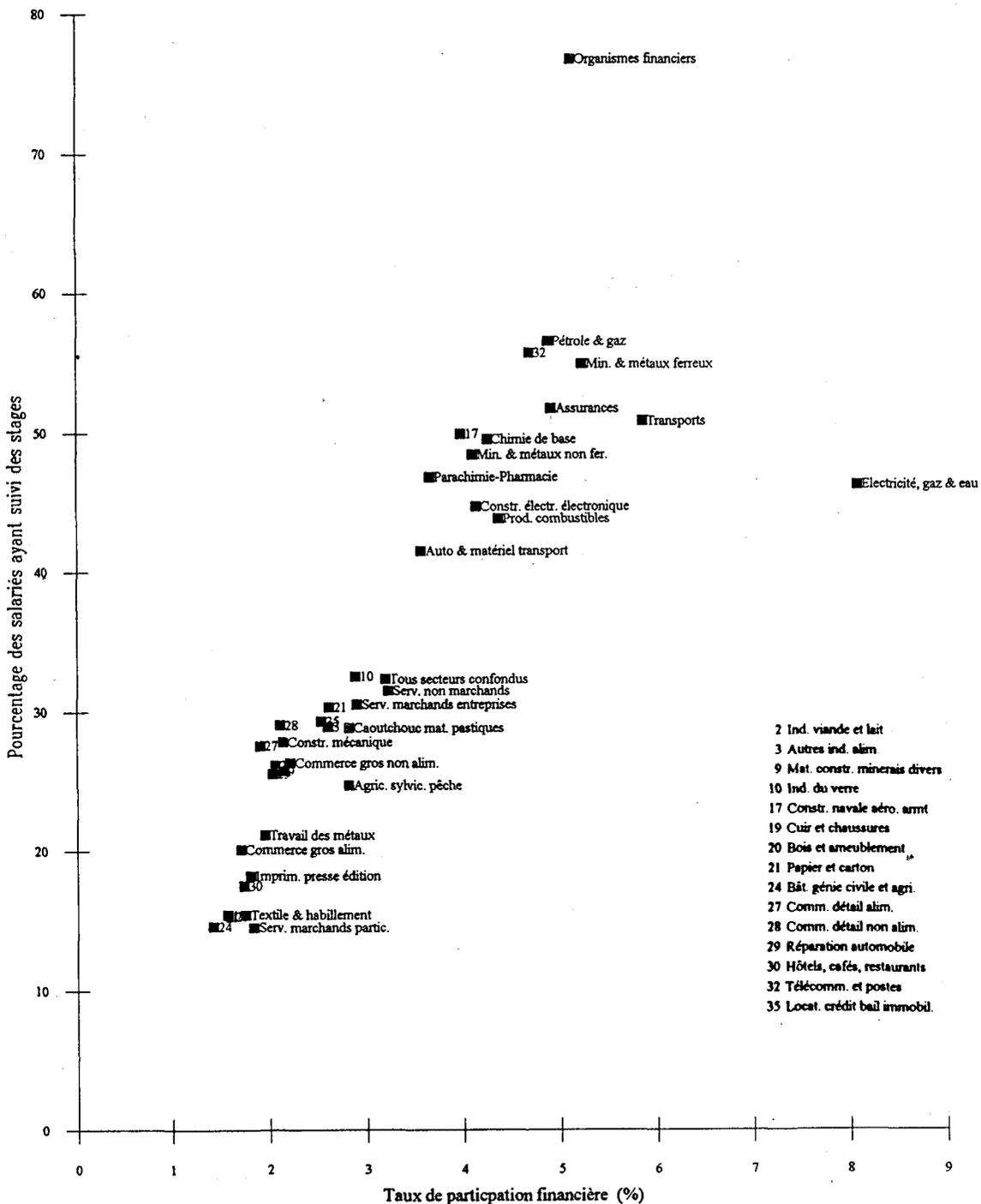
<sup>6</sup> "Vingt ans de formation professionnelle continue: de la promotion sociale à la gestion de l'emploi" F.BERTON et G.PODEVIN, in Formation-Emploi n°34, p.14.

**Tableau 2-10:**  
**Evolution des taux de participation financière (TPF) selon les secteurs et le rang.**  
**(1973-1991)**

NAP	SECTEURS	PF 1973		Taux d'évolution			PF 1991		Evolution	
		Taux	Rang	1973 à 1979	1979 à 1985	1985 à 1991	Taux	Rang	1973 à 1991	Rang
6	Electricité	3,33	1	55,56	35,33	15,55	8,10	1	143,24	=
5	Pétrole	3,15	2	3,49	10,12	36,21	4,89	6	55,24	-4
31	Transport	3,12	3	16,03	0,00	62,15	5,87	2	88,14	+1
4	Charbonnage	3,08	4	22,40	11,94	3,79	4,38	7	42,21	-3
37	Organ. financiers	2,95	5	12,54	10,54	39,78	5,13	4	73,90	+1
38	Services non marchands	2,22	6	4,50	2,16	36,29	3,23	14	45,50	-8
15	Construction électronique	2,01	7	14,43	45,65	23,88	4,15	9	106,47	-2
36	Assurances	1,99	8	26,13	21,91	60,78	4,92	5	147,24	+3
7	Sidérurgie	1,84	9	-12,50	72,05	89,17	5,24	3	184,78	+6
11	Chimie de base	1,83	10	2,19	35,83	67,72	4,26	8	132,79	+2
12	Parachimie, pharmacie	1,65	11	7,27	29,38	60,26	3,67	12	122,42	-1
16	Automobile	1,60	12	3,75	31,93	63,01	3,57	13	123,13	-1
10	Verre	1,47	13	0,68	32,43	47,45	2,89	16	96,60	-3
23	Caoutchouc	1,41	14	43,26	-2,48	43,65	2,83	17	100,71	-3
8	Métaux non ferreux	1,40	15	51,43	37,26	41,24	4,11	10	193,57	+5
17	Construction navale et aérien.	1,29	16	7,75	51,80	89,10	3,99	11	209,30	+5
26	Commerce de gros non alim.	1,14	17	13,16	17,05	47,02	2,22	22	94,74	-5
9	Matériaux construction	1,13	18	20,35	19,12	32,72	2,15	23	90,27	-5
33	Service marchand aux entrep.	1,06	19	42,45	21,85	58,15	2,91	15	174,53	+4
18	Textile & habillement	1,03	20	11,65	6,09	44,26	1,76	32	70,87	-12
21	Papier-carton	1,03	20	16,50	25,83	73,51	2,62	19	154,37	+1
3	Autres IAA	1,03	20	30,10	17,16	66,24	2,61	20	153,40	=
13	Travail métaux	0,99	23	18,18	15,38	45,19	1,96	28	97,98	-5
27	Commerce dét. alim.	0,98	24	26,53	15,32	33,57	1,91	29	94,90	-5
14	Construction mécanique	0,97	25	25,77	22,13	44,30	2,15	23	121,65	+2
19	Cuir & chaussures	0,95	26	21,05	5,22	29,75	1,57	36	65,26	-10
29	Réparation auto	0,94	27	27,66	20,83	40,69	2,04	27	117,02	=
35	Crédit-bail	0,91	28	26,37	18,26	86,76	2,54	21	179,12	+7
2	Viandes-lait	0,91	28	30,77	16,81	48,92	2,07	26	127,47	+2
24	BTP	0,89	30	25,84	4,46	21,37	1,42	37	59,55	-7
34	Service marchand aux part.	0,88	31	37,50	18,18	28,67	1,84	30	109,09	+1
22	Imprimerie, presse, édition	0,85	32	41,18	5,00	43,65	1,81	31	112,94	+1
28	Commerce de détail non alim.	0,82	33	43,90	11,86	60,61	2,12	25	158,54	+8
25	Commerce de gros alim.	0,81	34	34,57	13,76	37,90	1,71	34	111,11	=
20	Bois-meubles	0,79	35	34,18	7,55	40,35	1,60	35	102,53	=
1	Agriculture	0,72	36	79,17	33,33	63,95	2,82	18	291,67	+18
30	Hôtels-cafés	0,67	37	59,70	21,50	33,85	1,74	33	159,70	+4
99	Ensemble	1,50	-	22,67	21,74	42,86	3,20	-	113,33	-

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Graphique 2-7 : Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière et le pourcentage des salariés ayant suivi des stages en 1991**



On note que le secteur des transports a également mobilisé et engagé d'importants moyens dans le domaine de la formation continue; il en est de même pour l'activité "assurances".

En revanche, des secteurs traditionnels à cette catégorie (pétrole, électricité, charbonnage, organismes financiers) voient leur position relative rétrograder du fait de la faiblesse de la croissance de leur effort.

Les données de ce tableau couplées aux évolutions du TPF (cf. tableau 2-10), de même que l'illustration de la relation TPF/taux de stagiaires figurant dans le graphique 2-7, permettent de compléter ces analyses. On constate:

**D'une part, un secteur d'activité leader:** l'électricité, gaz et eau avec un taux de participation financière en hausse constante (8,10%), bien qu'à un rythme moins rapide, qui réalise un effort de formation très important (dépenses par tête supérieures à 13 700 francs) et fortement internalisé (près de 45% de l'ensemble des dépenses selon le tableau 2-4). Dans ce secteur, plus de 46% des salariés suivent chaque année une formation dont la durée moyenne en 1991, est de 79 heures (cf. tableaux 2-8 et A/2-5).

A ce secteur leader, on peut associer **un premier groupe d'activités** qui ont considérablement augmenté leur effort de formation: les transports, les assurances, les secteurs industriels producteurs de biens d'équipement et de biens intermédiaires, et surtout les secteurs "traditionnels" à cette catégorie: pétrole, organismes financiers, charbonnage, métaux non ferreux, qui ont vu, toutefois, leur effort de FPC se ralentir. Leurs dépenses par tête sont comprises entre 6 000 et 12 000 francs, leurs taux de participation entre 3,90% et 5,90%. Ils se caractérisent également par un recours relativement faible aux Fonds d'Assurance Formation. La dispersion intra-groupe du taux de participation est la plus élevée des trois groupes. Enfin, ces secteurs ont un taux d'accès à la formation élevé, compris entre 44% et 77%, et une durée moyenne de stage qui dépasse les cinquante heures (91 heures pour les charbonnages).

**Le deuxième groupe** est composé d'un nombre appréciable de secteurs se situant dans des positions intermédiaires: leurs dépenses par tête sont comprises entre 2 900 et 6 500 francs, et les taux de participation entre 2,50% et 3,70%. Ce groupe est formé de secteurs situés de part et d'autres de la moyenne nationale (3,20%). Le taux d'accès à la FPC le plus bas s'élève à 28,8% (caoutchouc et matières plastiques) et le plus élevé à 46,8% (parachimie-pharmacie). Pour finir, la durée moyenne des stages intra-groupe est proche de celle de l'ensemble des secteurs (48,7 heures).

**Le troisième groupe de secteurs** se situe, en ce qui concerne leur participation financière à la FPC, entre le plancher de l'obligation légale (1,20% de la masse salariale) et 2,25%. D'autre part, leurs dépenses de formation par salarié sont comprises entre 1 500 et 3 300 francs. Il s'agit, pour l'essentiel, d'activités en moyenne peu concentrées de production de biens de consommation courante, d'activités commerciales et de BTP. Dans ces secteurs, entre 14,5% (services marchands aux particuliers) et 29% (commerce de détail non alimentaire) de salariés suivent chaque année une formation dont la durée moyenne est comprise entre 28 heures (commerce de détail alimentaire) et 54 heures (textile et habillement). Ils recourent massivement à l'appareil de formation extérieur et aux Fonds d'Assurance Formation (FAF).

## 2.3 - 2 De l'effet taille à la logique sectorielle

L'approche sectorielle véhicule de manière intrinsèque un effet taille: ainsi le taux de concentration varie sensiblement suivant les activités et l'on constate que les secteurs les plus "concentrés" sont, en règle générale, les secteurs les plus "formateurs"; à l'inverse, les secteurs composés principalement de PME réalisent des efforts de formation continue souvent faibles.

Qu'en est-il précisément en 1991?

### a/- Le degré de concentration des secteurs et la formation continue.

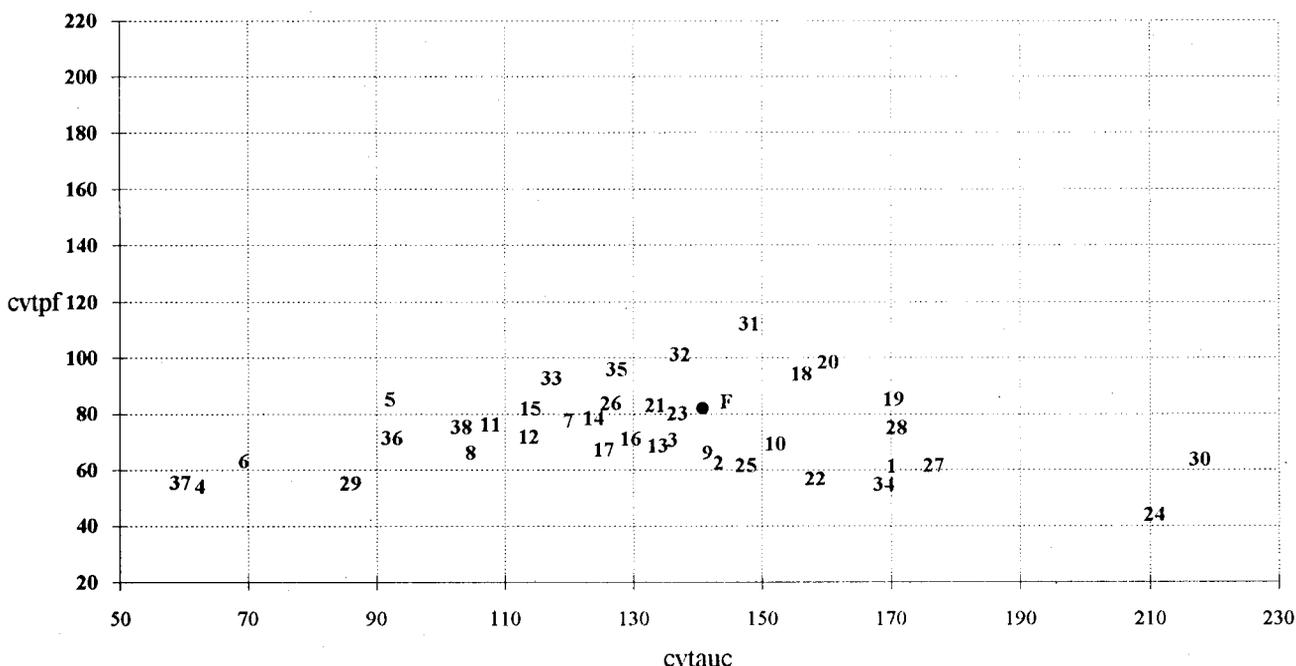
La comparaison entre les taux de participation financière (classés par ordre décroissant) et le degré de concentration des secteurs, montre que si corrélation il y a, elle ne saurait être mécanique et mérite donc d'être nuancée.

Le tableau 2-11 indique, en effet, des comportements différenciés selon les activités, même au sein des plus concentrées.

A priori, la tendance sur la période, y compris aux cours des deux dernières années (1990 et 1991), va bien dans le sens d'un renforcement des logiques sectorielles, souvent au détriment des différenciations tenant à la taille des entreprises.

L'analyse des coefficients de variations des TPF et des taux d'accès à la formation sur deux années, 1990 et 1991, confirme cette tendance (cf. graphiques 2-8 et 2-9).

**Graphique 2-8 : Les coefficients de variation des taux de participation financière (cvtpf) et d'accès à la formation (cvtauc) - Année 1990**



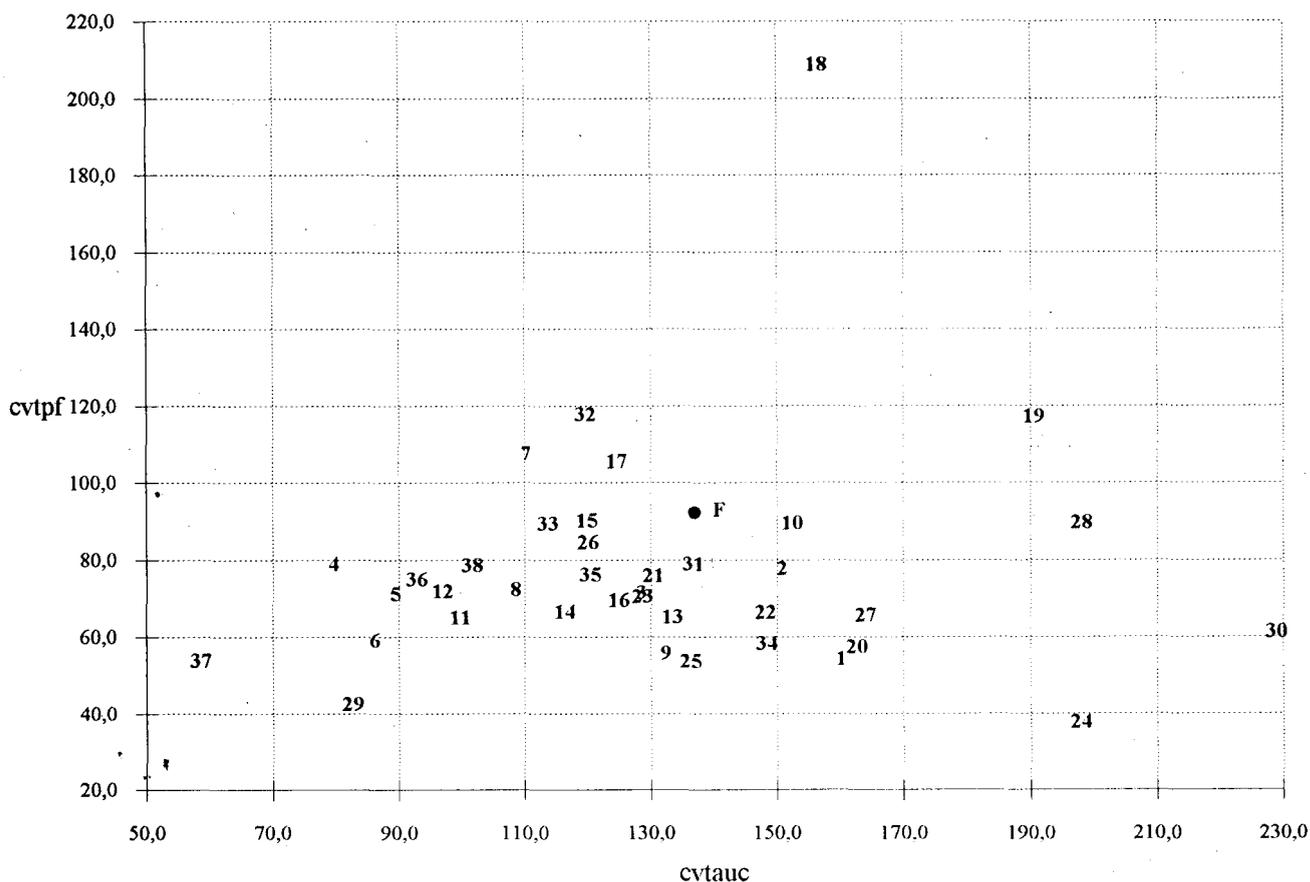
**Tableau 2-11:  
Taux de participation financière et degré de concentration  
des secteurs\*  
(Année 1991)**

NAP	SECTEURS D'ACTIVITE	TPF		Degré de concentration	
		%	Rang	Effectif salarié par unité d'entreprise	Rang
6	Electricité, gaz, eau	8,10	1	1 150	2
31	Transport	5,87	2	128	15
7	Minerais et métaux ferreux	5,24	3	409	7
37	Organismes financiers	5,13	4	451	4
36	Assurances	4,92	5	332	8
5	Prod. de pétrole et gaz	4,89	6	729	3
4	Produits combustibles	4,38	7	4 624	1
11	Chimie de base	4,26	8	293	10
15	Const. électrique/électron.	4,15	9	201	12
8	Minerais, métaux non-fer.	4,11	10	306	9
17	Const. navale et aérienne	3,99	11	438	6
12	Parachimie, pharmacie	3,67	12	206	11
16	Auto. & matériel de transp.	3,57	13	451	5
38	Services non-marchands	3,23	14	120	17
33	Serv. march. aux entreprises	2,91	15	88	20
10	Industrie du verre	2,89	16	196	13
23	Caoutchouc, mat. plastiques	2,83	17	129	14
1	Agricult., sylvicult., pêche	2,82	18	44	36
21	Papier et carton	2,62	19	126	16
3	Autres Indust. alimentaires	2,61	20	80	23
35	Location-crédit-bail	2,54	21	78	24
26	Com. de gros non-alim.	2,22	22	54	31
9	Matériaux de construction	2,15	23	68	27
14	Const. mécanique	2,15	24	77	25
28	Com. de détail non-alim.	2,12	25	62	28
2	Indust. viande et lait	2,07	26	118	18
29	Réparation automobile	2,04	27	39	37
13	Travail des métaux	1,96	28	59	29
27	Com. de détail alim.	1,91	29	103	19
34	Serv. march. aux particuliers	1,84	30	87	21
22	Imprimerie, presse, édition	1,81	31	57	30
18	Textile & habillement	1,76	32	75	26
30	Hôtels, cafés, restaurants	1,74	33	53	34
25	Com. de gros alim.	1,71	34	50	35
20	Bois et meubles	1,60	35	54	31
19	Cuir et chaussures	1,57	36	81	22
24	BTP	1,42	37	53	33

(\*): le secteur des télécommunications n'est pas pris en compte dans ce tableau.

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Graphique 2-9 : Les coefficients de variation des taux de participation financière (cvtpf) et d'accès à la formation (cvtauc) - Année 1991**



On constate qu'à l'exception de six secteurs d'activité: minerais et métaux ferreux, construction navale et aérienne, télécommunications, textile et habillement, cuir et chaussures, commerce de détail non alimentaire, les deux premiers appartenant au groupe des secteurs les plus "formateurs", la majorité des entreprises ont eu des comportements intra-sectoriels assez homogènes.

Toutefois, ce constat ne doit pas masquer l'hétérogénéité du tissu des petites et moyennes entreprises. En 1991, seules 28% des entreprises de 10 à 19 salariés comptaient des stagiaires (29% en 1990) contre 98% des entreprises de plus de 2000 salariés (tableaux 2-12 et A/2-6).

D'où la nécessité d'étudier de façon croisée les coefficients de variation des taux de participation financière et des taux d'accès à la formation ventilés préalablement par classe de taille d'entreprises. Le résultat des investigations montre qu'au sein des six secteurs cités ci-dessus, un nombre appréciable d'entreprises de moins de 500 salariés ont des comportements très hétérogènes qui tirent l'ensemble de leur secteur d'activité.

**Tableau 2-12:**  
**Effectif des entreprises, en pourcentage, ayant eu des stagiaires\*\***  
**selon les secteurs et la classe de taille.**  
**(Année 1991)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	27,12	47,53	74,88	100,00	(*)	42,63
2	Ind.viande et lait	29,30	46,91	83,40	96,15	100,00	58,33
3	Autres ind.alim.	26,11	49,85	84,74	98,33	100,00	51,87
4	Prod.combustibles	-	(*)	(*)	-	100,00	80,00
5	Pétrole et gaz	50,00	58,82	87,50	100,00	100,00	72,97
6	Électricité, gaz et eau	55,26	75,00	91,67	100,00	100,00	78,62
7	Minerais et métaux ferreux	32,14	46,38	95,12	100,00	100,00	70,87
8	Minerais,métaux non ferreux	21,43	51,79	88,14	100,00	100,00	69,59
9	Matér.contr.minéraux div.	31,22	52,94	89,24	96,55	(*)	54,38
10	Industrie du verre	16,67	32,93	81,33	100,00	100,00	48,59
11	Chimie de base	32,69	59,46	93,13	100,00	100,00	74,22
12	Prarachimie-pharmacie	30,95	60,14	92,02	100,00	100,00	72,34
13	Travail des métaux	29,83	51,31	85,49	100,00	100,00	52,55
14	Constr.mécanique	39,23	57,94	88,18	98,86	100,00	61,91
15	Constr.électr.électronique	33,33	55,91	91,87	97,85	100,00	65,08
16	Auto et matériel transport	28,46	46,99	87,04	100,00	100,00	63,70
17	Constr.navale aéro.armt.	28,85	57,73	85,37	100,00	100,00	66,42
18	Textile et habillement	17,99	42,93	79,58	100,00	100,00	50,02
19	Cuir et chaussures	10,98	32,00	80,84	92,86	(*)	42,88
20	Bois et ameublement	19,98	46,56	78,76	100,00	-	45,64
21	Papier et carton	27,64	56,07	83,95	100,00	(*)	64,39
22	Imprimerie presse édit.	25,96	50,84	80,16	96,30	(*)	49,18
23	Caoutchouc mat.plastiques	32,25	41,81	86,21	100,00	100,00	56,36
24	Bâtim.génie civil & agri	11,01	25,03	65,32	92,86	86,36	26,46
25	Comm.gros alimentaire	33,71	53,82	79,52	96,00	100,00	51,06
26	Comm.gros non aliment.	37,90	58,04	85,43	97,59	100,00	55,91
27	Comm.détail alimentaire	15,06	25,90	62,08	96,30	100,00	30,94
28	Comm.détail non alim.	24,95	47,47	73,13	95,65	100,00	39,90
29	Réparation automobile	39,40	77,11	93,33	100,00	100,00	65,13
30	Hotels,cafés,restaurants	13,15	25,05	59,44	93,10	100,00	23,52
31	Transports	25,86	48,63	85,65	94,81	100,00	50,90
32	Télécomm. et postes	28,57	58,62	88,89	100,00	-	59,72
33	Serv.marchands entreprises	39,20	62,77	82,57	92,12	89,74	59,56
34	Serv.marchands particuliers	24,17	47,58	72,99	94,81	100,00	50,39
35	Locat.crédit bail immobil.	17,31	60,29	92,59	100,00	-	60,63
36	Assurances	59,62	65,18	94,15	97,14	100,00	82,25
37	Organismes financiers	63,03	88,62	95,61	99,32	100,00	88,66
38	Services non marchands	56,07	64,87	84,20	94,55	95,83	71,27
99	Tous secteurs confondus	27,64	48,69	81,02	96,81	97,97	50,23

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

(\*\*)= Non comprise la formation en alternance.

Source: Exploitation des déclaratifs fiscaux des employeurs 24.83. CEREQ

De ce qui précède, on peut conclure que parmi les entreprises de 10 à 19 salariés, celles qui ont consacré en 1991, les efforts les plus intenses (financiers ou physiques) de FPC, sont pratiquement toutes celles dont les activités figurent dans le premier groupe cité ci-dessus: les banques et assurances, l'électricité, gaz et eau, les hydrocarbures, la sidérurgie, de même qu'un certain nombre d'entreprises du deuxième groupe dit "intermédiaire": parachimie et pharmacie, caoutchouc et matières plastiques, papier et carton.

**En d'autres termes, le fait d'appartenir, toutes tailles confondues, à un secteur d'activité pilote en matière de FPC est une condition nécessaire et souvent suffisante pour les salariés d'avoir les chances les plus grandes d'accéder à la formation continue.**

#### **b/- Les principaux indicateurs de la FPC selon la taille des entreprises et le secteur d'activité.**

En règle générale, les taux de participation sectoriels croissent en fonction de la taille des entreprises. Le tableau 2-13 confirme cette tendance. En 1991, les TPF sont de 1,26 pour les entreprises de 10 à 19 salariés (taille 1), de 1,53 pour celles de 20 à 49 salariés (taille 2), de 2,28 pour la taille 3 (50 à 499 salariés), de 3,53 pour la taille 4 (500 à 1999 salariés) et enfin de 5,12 pour la taille 5 (2000 salariés et plus).

Dans sept cas seulement, les entreprises de 500 à 1999 salariés présentent des TPF supérieurs aux dépenses rapportées à la masse salariale relatives aux entreprises de 2000 salariés et plus appartenant au même secteur. Il s'agit non seulement des industries du pétrole et du gaz, du verre, de la construction mécanique, du BTP, mais aussi des activités de commerce de détail non alimentaire, de services marchands aux entreprises et enfin, d'organismes financiers.

Par ailleurs, dans la classe de taille de 50 à 499 salariés, on dénombre quelques entreprises pétrolières dont le taux de participation est plus élevé que le TPF enregistré par les entreprises de 500 à 1 999 salariés du même secteur.

On constate également de fortes hétérogénéités internes dans quelques secteurs présentant un clivage net entre petites et grandes entreprises: c'est le cas de la construction électronique, du caoutchouc et matières plastiques et notamment des transports.

Les taux d'accès à la formation croissent également en fonction de la taille: 6,6% pour les 10 à 19 salariés, 11,4% de 20 à 49 salariés, 25,4% de 50 à 499 salariés, 39% de 500 à 1 999 salariés et 52,1% pour les entreprises de 2 000 salariés et plus. Les écarts entre les classes de taille sont même plus prononcés que ceux constatés pour les TPF (cf. tableaux 2-14 et A/2-8).

**Tableau 2-13:**  
**Taux de participation financière**  
**selon le secteur d'activité et la classe de taille.**  
**(Année 1991)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	1,19	1,47	2,08	1,88	(*)	2,82
2	Ind.viande et lait	1,23	1,37	1,82	2,26	3,00	2,07
3	Autres ind.alim.	1,21	1,45	2,12	3,54	3,80	2,61
4	Prod.combustibles	-	(*)	(*)	-	4,41	4,38
5	Pétrole et gaz	1,09	1,74	5,11	4,94	4,93	4,89
6	Électricité, gaz et eau	1,81	2,50	3,08	3,34	8,72	8,10
7	Minerais et métaux ferreux	1,31	1,51	2,82	4,92	6,06	5,24
8	Minerais,métaux non ferreux	1,08	1,93	2,73	3,76	4,95	4,11
9	Matér.contr.minéraux div.	1,15	1,34	1,98	2,57	(*)	2,15
10	Industrie du verre	1,08	1,27	2,41	3,44	2,92	2,89
11	Chimie de base	1,29	1,74	3,13	4,18	4,94	4,26
12	Prarachimie-pharmacie	1,30	1,82	2,85	4,13	4,79	3,67
13	Travail des métaux	1,15	1,36	2,04	2,67	3,88	1,96
14	Constr.mécanique	1,16	1,52	2,06	2,77	2,66	2,15
15	Constr.électr.électronique	1,27	1,74	2,52	3,45	5,29	4,15
16	Auto et matériel transport	1,13	1,35	2,34	3,33	3,92	3,57
17	Constr.navale aéro.armt.	1,36	1,35	2,71	2,91	4,48	3,99
18	Textile et habillement	1,22	1,32	1,77	2,08	2,55	1,76
19	Cuir et chaussures	0,97	1,39	1,45	2,02	(*)	1,57
20	Bois et ameublement	1,17	1,30	1,59	2,35	-	1,60
21	Papier et carton	1,18	1,31	2,19	3,52	(*)	2,62
22	Imprimerie presse édit.	1,05	1,45	1,86	2,43	(*)	1,81
23	Caoutchouc mat.plastiques	1,13	1,40	2,29	2,83	3,88	2,83
24	Bâtim.génie civil & agri	1,15	1,25	1,42	1,72	1,57	1,42
25	Comm.gros alimentaire	1,23	1,38	1,82	2,06	2,56	1,71
26	Comm.gros non aliment.	1,28	1,47	2,26	3,28	3,30	2,22
27	Comm.détail alimentaire	1,22	1,21	1,52	1,81	2,36	1,91
28	Comm.détail non alim.	1,14	1,33	1,81	3,20	2,88	2,12
29	Réparation automobile	1,37	1,84	1,93	3,02	3,45	2,04
30	Hotels,cafés,restaurants	1,16	1,28	1,67	2,07	2,42	1,74
31	Transports	1,20	1,36	1,85	3,26	8,80	5,87
32	Télécomm. et postes	0,99	3,10	3,62	5,93	-	4,70
33	Serv.marchands entreprises	1,50	1,92	3,04	3,59	3,28	2,91
34	Serv.marchands particuliers	1,31	1,58	1,60	2,03	2,98	1,84
35	Locat.crédit bail immobil.	1,41	1,71	2,45	3,90	-	2,54
36	Assurances	1,49	2,56	3,39	4,62	5,86	4,92
37	Organismes financiers	2,96	2,98	4,22	5,38	5,36	5,13
38	Services non marchands	1,49	2,04	2,94	3,39	4,43	3,23
99	Tous secteurs confondus	1,26	1,53	2,28	3,33	5,12	3,20

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

Toutefois, dans neuf cas (au lieu de sept pour les TPF), les entreprises de 500 à 1999 salariés, font des efforts de formation supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises de 2000 salariés et plus appartenant au même secteur. Il s'agit notamment des hydrocarbures, des industries du verre et de la chimie de base; d'industries de biens de consommation (le textile et l'habillement, l'industrie de la viande et du lait); d'activités commerciales (le commerce de gros alimentaire et de détail non alimentaire); enfin, des services: la réparation automobile et les services marchands aux entreprises.

Pour finir, on note également de fortes hétérogénéités internes en matière d'accès à la formation continue dans les quelques secteurs qui présentent un clivage net entre petites et grandes entreprises. C'est le cas notamment des transports, des organismes financiers, de la construction électrique et électronique, de la construction navale, aérienne et de l'armement. Ce sont, pour la plupart, des secteurs au sein desquels se sont développées d'importantes relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

Les tableaux 2-15 et A/2-9 recouvrent l'effort physique de formation par taille d'entreprises et secteurs d'activités. Cet indicateur témoigne également de la permanence des difficultés que rencontrent le développement et la prise en charge de la formation professionnelle continue par les petites entreprises de moins de 50 salariés. De nouveau, ce sont les entreprises de 2 000 salariés et plus, qui enregistrent l'espérance de formation la plus élevée, soit 29 heures environ.

Par ailleurs, les remarques sus-citées, aussi bien celles concernant le TPF que celles relatives au taux d'accès à la formation continue sont également pertinentes en matière d'espérance de formation. On précisera, toutefois, que dans la quasi totalité des secteurs, les petites entreprises (moins de 50 salariés) se situent à la marge en terme de FPC, sauf dans deux secteurs: les assurances et les organismes financiers.

On note, également, de forte hétérogénéité interne dans les secteurs présentant un clivage net entre petites et grandes entreprises.

En plus des indicateurs cités ci-dessus qui permettent de mesurer l'intensité de l'effort financier ou physique de formation continue, on a cherché à évaluer les pratiques des entreprises en fonction de la durée moyenne des stages (tableaux 2-16 et A/2-10).

A priori, l'effet taille sur la durée moyenne des formations est limité, au même titre que le niveau de qualification jouait très peu sur la longueur des stages (cf. tableau 2-8). En effet, dans certaines activités de production de biens de consommation courante et de biens d'équipement ou même de services, on recense également un certain nombre d'entreprises de 10 à 19 salariés dont les actions de formation présentent des durées moyennes supérieures à celles enregistrées par des entreprises de taille plus importantes, situées dans le même secteur d'activité.

**Tableau 2-14:**  
**Taux d'accès à la formation continue, en pourcentage,**  
**selon le secteur et la classe de taille.**  
**(Année 1991)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	7,50	11,90	25,30	41,00	(*)	24,70
2	Ind.viande et lait	5,30	8,40	23,60	32,60	38,00	26,10
3	Autres ind.alim.	4,40	13,00	25,10	44,80	42,90	28,90
4	Prod.combustibles	-	(*)	(*)	-	43,90	43,80
5	Pétrole et gaz	10,20	20,80	39,70	64,20	57,40	56,50
6	Électricité, gaz et eau	16,60	24,00	40,40	42,70	47,00	46,20
7	Minerais et métaux ferreux	14,10	8,10	40,60	54,30	61,90	54,90
8	Minerais,métaux non ferreux	4,30	14,70	38,10	46,40	58,00	48,40
9	Matér.contr.minéraux div.	5,10	9,60	25,20	37,20	(*)	25,70
10	Industrie du verre	1,90	3,90	24,30	43,00	33,90	32,50
11	Chimie de base	8,50	18,40	43,60	59,20	51,20	49,50
12	Prarachimie-pharmacie	6,40	16,60	40,60	53,30	54,70	46,80
13	Travail des métaux	4,20	8,30	24,10	35,70	37,20	21,10
14	Constr.mécanique	7,20	11,70	24,60	45,30	47,30	27,80
15	Constr.électr.électronique	8,20	12,60	31,60	40,90	58,50	44,70
16	Auto et matériel transport	4,90	7,70	27,90	35,80	47,30	41,50
17	Constr.navale aéro.armt.	6,60	10,10	27,20	41,30	58,50	49,90
18	Textile et habillement	3,30	6,40	16,20	25,10	23,50	15,40
19	Cuir et chaussures	2,40	5,90	15,50	24,00	(*)	15,40
20	Bois et ameublement	2,40	7,40	16,90	32,40	-	15,30
21	Papier et carton	5,50	6,70	23,60	49,10	(*)	30,30
22	Imprimerie presse édit.	5,80	9,30	19,00	35,10	(*)	18,20
23	Caoutchouc mat.plastiques	4,90	8,20	24,70	32,60	40,00	28,80
24	Bâtim.génie civil & agri	2,10	4,30	13,00	26,70	34,50	14,60
25	Comm.gros alimentaire	7,60	11,70	23,90	31,40	30,70	20,10
26	Comm.gros non aliment.	9,50	13,90	29,30	40,50	42,50	26,30
27	Comm.détail alimentaire	4,00	5,70	17,10	25,80	41,10	27,50
28	Comm.détail non alim.	5,50	10,40	25,20	52,00	40,60	29,00
29	Réparation automobile	10,50	22,80	26,80	44,90	43,60	25,50
30	Hotels,cafés,restaurants	3,00	6,10	16,60	27,20	30,30	17,50
31	Transports	6,50	10,60	26,00	35,40	77,20	50,80
32	Télécomm. et postes	7,40	22,90	50,20	75,40	-	55,70
33	Serv.marchands entreprises	12,20	21,10	34,30	36,40	31,10	30,50
34	Serv.marchands particuliers	6,30	8,80	13,70	18,80	20,00	14,50
35	Locat.crédit bail immobil.	5,10	15,20	29,60	47,60	-	29,30
36	Assurances	16,10	21,80	40,90	49,00	59,30	51,70
37	Organismes financiers	28,60	38,90	53,70	63,10	94,70	76,70
38	Services non marchands	15,40	18,70	32,80	33,30	36,10	31,50
99	Tous secteurs confondus	6,60	11,40	25,40	39,00	52,10	32,30

Taux d'accès à la formation = nombre de stagiaires\*100/nombre de salariés (non comprise la formation en alternance)

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source: Exploitation des déclaratifs fiscaux des employeurs 24.83. CEREQ

En résumé, l'analyse des différentes caractéristiques sectorielles en matière de formation continue indique qu'il existe bien une relation entre taux de participation financière et degré de concentration. Toutefois, elle ne saurait être mécanique et mérite selon les secteurs d'activité d'être nuancée.

Cette corrélation entre intensité de la formation et taille de l'entreprise s'explique en grande partie par la forte concentration des secteurs les plus "formateurs", notamment ceux de l'énergie. En outre, dans ces secteurs, même les petites et moyennes entreprises ont des taux de participation sensiblement supérieurs à la moyenne.

Autrement dit, à l'exception de secteurs qui présentent des traditions établies de formation (électricité, gaz et eau, banques et assurances, sidérurgie et minerais divers, la chimie de base et à un degré moindre, la parachimie et pharmacie, à un degré moindre) et d'autres "moins formateurs", tels que la réparation automobile et les services marchands aux entreprises, on constate que nombre de PME, quelle que soit leur domaine d'activité, sont en matière de formation continue, proches du plancher légal.

Aussi, pour la plupart des secteurs, la logique sectorielle - synthèses des caractéristiques économiques, d'emploi et de gestion de la main-d'oeuvre - est donc largement prééminente vis à vis de l'effet taille. Pour autant, ce dernier n'est pas annulé mais renvoie surtout à la forte concentration des secteurs les plus "formateurs".

**Tableau 2-15 : Effort physique de formation continue\*\***  
selon les secteurs d'activité économique et la taille des entreprises.  
Année 1991

NAP	SECTEURS	Taille des entreprises					TOTAL
		de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1	Agric.sylvic.,pêche	3,09	5,35	10,99	11,38	(*)	13,74
2	Ind.viande et lait	2,84	4,52	8,27	12,87	17,94	10,40
3	Autres ind.alim.	1,77	4,06	8,99	20,40	27,56	12,59
4	Prod.combustibles	-	(*)	(*)	-	40,12	39,92
5	Pétrole et gaz	1,86	7,77	31,99	33,60	34,25	33,40
6	Électricité, gaz et eau	5,70	9,41	15,19	18,15	39,17	36,31
7	Minerais et métaux ferreux	3,11	2,43	16,82	32,44	45,27	36,21
8	Minerais,métaux non ferreux	0,44	5,36	13,35	21,53	41,76	28,07
9	Matér.contr.minéraux div.	1,67	3,30	8,74	13,93	(*)	9,69
10	Industrie du verre	0,50	1,48	11,94	22,98	18,42	17,27
11	Chimie de base	3,81	5,68	18,07	26,46	31,64	26,10
12	Prarachimie-pharmacie	1,43	6,02	15,42	24,37	43,84	22,80
13	Travail des métaux	1,53	3,47	9,27	14,58	16,38	8,40
14	Constr.mécanique	3,30	4,59	10,43	17,17	18,41	11,14
15	Constr.électr.électronique	4,34	5,75	13,16	21,07	36,33	25,17
16	Auto et matériel transport	3,08	3,25	13,14	18,81	29,40	24,61
17	Constr.navale aéro.armt.	4,88	4,59	11,77	18,01	34,16	27,47
18	Textile et habillement	1,33	2,82	9,74	11,93	11,43	8,42
19	Cuir et chaussures	0,75	5,04	6,17	9,87	(*)	6,72
20	Bois et ameublement	1,64	2,85	6,00	12,38	-	5,71
21	Papier et carton	4,24	2,70	9,68	21,62	(*)	12,45
22	Imprimerie presse édit.	1,92	4,17	7,70	13,55	(*)	7,25
23	Caoutchouc mat.plastiques	2,76	3,14	10,58	13,71	28,32	15,87
24	Bâtim.génie civil & agri	1,11	1,79	5,14	10,91	12,03	5,64
25	Comm.gros alimentaire	2,67	3,99	8,06	14,61	9,12	7,21
26	Comm.gros non aliment.	3,90	4,61	10,13	17,75	17,27	9,91
27	Comm.détail alimentaire	1,61	1,57	4,32	5,96	11,98	7,77
28	Comm.détail non alim.	2,11	2,87	7,47	11,77	14,43	8,70
29	Réparation automobile	3,35	7,37	8,56	16,85	28,61	9,47
30	Hotels,cafés,restaurants	1,29	1,74	5,45	9,00	9,25	5,55
31	Transports	2,22	3,32	7,64	14,88	47,09	27,99
32	Télécomm. et postes	4,18	10,48	12,69	44,94	-	26,00
33	Serv.marchands entreprise	4,17	7,57	15,28	16,04	13,72	13,20
34	Serv.marchands particulie	2,39	4,55	7,86	10,94	11,87	8,26
35	Locat.crédit bail immobil.	1,44	4,89	11,75	21,15	-	11,80
36	Assurances	14,74	11,14	18,98	28,41	41,45	32,66
37	Organismes financiers	13,37	15,88	24,57	31,38	40,74	34,58
38	Services non marchands	6,18	8,38	16,14	17,99	24,67	17,05
99	Tous secteurs confondus	2,61	4,29	10,55	17,72	29,12	15,75

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3.

(\*\*): Non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

**Tableau 2-16 : Durée moyenne des stages\*\***  
selon les secteurs d'activité économique et la taille des entreprises.  
Année 1991

NAP	SECTEURS	en heures					TOTAL
		Taille des entreprises					
		de 10 à 19 salariés	de 20 à 49 salariés	de 50 à 499 salariés	de 500 à 1999 salariés	plus de 2000 salariés	
1	Agric.sylvic.,pêche	41,25	45,10	43,37	27,74	(*)	55,72
2	Ind.viande et lait	53,45	53,73	35,01	39,53	47,23	39,83
3	Autres ind.alim.	39,82	31,14	35,83	45,57	64,24	43,51
4	Prod.combustibles	-	(*)	(*)	-	91,38	91,06
5	Pétrole et gaz	18,33	37,31	80,49	52,34	59,63	59,09
6	Électricité, gaz et eau	34,28	39,17	37,60	42,50	83,28	78,69
7	Minerais et métaux ferreux	22,03	30,23	41,46	59,71	73,09	66,00
8	Minerais,métaux non ferreux	10,22	36,54	35,03	46,38	71,97	58,02
9	Matér.contr.minéraux div.	32,77	34,46	34,66	37,49	(*)	37,67
10	Industrie du verre	26,52	37,88	49,20	53,48	54,39	53,09
11	Chimie de base	44,66	30,88	41,49	44,73	61,76	52,73
12	Prarachimie-pharmacie	22,52	36,20	37,94	45,71	80,18	48,72
13	Travail des métaux	36,63	41,86	38,41	40,85	44,01	39,84
14	Constr.mécanique	46,19	39,20	42,41	37,90	38,91	40,01
15	Constr.électr.électronique	53,27	45,55	41,61	51,54	62,15	56,34
16	Auto et matériel transport	63,12	41,99	47,16	52,59	62,20	59,36
17	Constr.navale aéro.armt.	73,80	45,63	43,31	43,58	58,35	55,09
18	Textile et habillement	40,73	43,92	60,10	47,57	48,66	54,55
19	Cuir et chaussures	30,92	85,92	39,68	41,11	(*)	43,69
20	Bois et ameublement	69,61	38,58	35,52	38,19	-	37,21
21	Papier et carton	77,61	40,50	41,00	44,08	(*)	41,13
22	Imprimerie presse édit.	33,34	44,71	40,50	38,58	(*)	39,73
23	Caoutchouc mat.plastiques	56,19	38,12	42,79	42,07	70,78	55,06
24	Bâtim.génie civil & agri	52,63	41,40	39,69	40,89	34,92	38,64
25	Comm.gros alimentaire	34,98	34,06	33,80	46,59	29,71	35,82
26	Comm.gros non aliment.	40,96	33,08	34,58	43,84	40,65	37,64
27	Comm.détail alimentaire	40,26	27,68	25,23	23,14	29,17	28,21
28	Comm.détail non alim.	38,21	27,62	29,63	22,64	35,52	30,01
29	Réparation automobile	31,91	32,28	31,90	37,55	65,57	37,14
30	Hotels,cafés,restaurants	43,78	28,63	32,88	33,12	30,49	31,72
31	Transports	34,21	31,26	29,39	42,09	61,03	55,09
32	Télécomm. et postes	56,36	45,87	25,27	59,57	-	46,68
33	Serv.marchands entreprise	34,08	35,79	44,54	44,12	44,17	43,23
34	Serv.marchands particulie	38,01	51,93	57,27	58,18	59,45	57,02
35	Locat.crédit bail immobil.	27,97	32,10	39,68	44,46	-	40,29
36	Assurances	91,60	50,99	46,43	58,00	69,95	63,15
37	Organismes financiers	46,83	40,78	45,73	49,70	43,02	45,09
38	Services non marchands	40,17	44,94	49,17	53,96	68,43	54,07
99	Tous secteurs confondus	39,51	37,73	41,49	45,45	55,89	48,69

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

(\*\*): Non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

## **2.4 - LES RESULTATS DE LA FPC AU NIVEAU SECTORIEL DETAILLE**

L'exploitation des déclarations 24.83 permet d'établir des résultats nationaux représentatifs dans la nomenclature d'activités économiques au niveau 100 (tableau 2-17).

L'objectif retenu est d'analyser le comportement des secteurs à un niveau assez fin d'agrégation à travers l'analyse comparée des principales données et ratios de la formation professionnelle continue.

### **L'agriculture, la sylviculture et la pêche**

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont en termes financiers proches de l'obligation légale, alors que le secteur de la sylviculture, beaucoup plus concentré, consacre 6,09% de sa masse salariale à la formation professionnelle continue.

On retrouve également cette disparité de comportement en matière de taux d'accès à la formation (colonne 8).

En revanche, l'effort physique de formation (colonne 7) est plus élevé dans le secteur de la pêche qui compense également son faible taux de stagiaires par une très forte durée moyenne de la formation.

### **L'industrie de la viande et du lait**

De par leurs indicateurs, les deux activités se situent en-dessous de la moyenne de l'ensemble des secteurs à l'exception du taux d'accès à la formation uniquement pour l'industrie laitière. Cette dernière (APE 36) a un taux de participation financière, un taux d'accès à la formation et une espérance de formation environ deux fois plus élevé que l'industrie de la viande (APE 35). Seule, la durée des stages est pratiquement identique.

### **Autres industries agricoles et alimentaires (APE 37 à 42)**

Pour l'ensemble des activités de ce groupe, les principaux indicateurs (sauf pour le taux de stagiaires) se situent en-dessous de la moyenne nationale.

Les branches d'activités recouvrant la "fabrication de conserves" (APE 37) et notamment la "boulangerie-pâtisserie" (APE 38) sont à classer parmi les activités les moins formatrices du secteur.

## **Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau**

Ce groupe, du point de vue de sa composition, est relativement hétérogène et cumule un secteur moyennement concentré (la "distribution d'eau et chauffage urbain" - APE 08) réalisant un effort de formation proche de la moyenne nationale, et deux autres activités (la "production et distribution d'électricité", et la "distribution de gaz" - APE 06 et 07), très concentrées et composées de grandes entreprises publiques conduisant des politiques de formation très développées et fortement internalisées.

## **Production de minéraux et métaux ferreux, première transformation de l'acier**

En ce qui concerne l'intensité de l'effort de formation et les indicateurs afférents, ce groupe se situe assez loin au-dessus de la moyenne de l'ensemble des secteurs d'activité (notamment la sidérurgie - APE 10).

## **Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux**

L'activité "métallurgie et première transformation des métaux non ferreux" (APE 13) a un taux de participation financière plus élevé que "l'extraction et la préparation de minerais non ferreux" (APE 12). Pour ces deux activités, l'effort physique de formation est élevé avec, toutefois, une prééminence pour la métallurgie. En revanche, le taux d'accès à la formation est plus fort pour l'activité "extraction".

## **Production de matériaux de construction et minéraux divers**

Les activités de production de minéraux divers (APE 14) et de production de matériaux de construction (APE 15) ont tous deux un taux de participation financière en-dessous de la moyenne.

En matière d'indicateurs physiques, l'industrie des matériaux de construction ne forme qu'un salarié sur cinq à raison de 40 heures en moyenne, alors que l'activité "production de minéraux divers" (APE 14) offre la possibilité à 50% de ses salariés d'accéder à une formation bien que sur une durée plus courte.

## **Chimie de base et production de fils et fibres artificiels et synthétiques**

L'industrie chimique de base (APE 17) et l'industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques (APE 43) sont des activités qui consentent d'importants efforts pour la formation continue.

En 1991, ces deux secteurs sont à classer parmi les activités ayant eu en matière de formation des résultats très homogènes.

## **Fonderie et travail des métaux**

La formation continue est une ressource peu mobilisée par les entreprises de ce secteur. Il faut, néanmoins, distinguer dans ce groupe la branche "fonderie" (APE 20) dont les indicateurs de formation sont supérieurs (sauf pour la durée moyenne des stages) à ceux de la branche "travail des métaux".

## **Construction mécanique**

Elle est composée de deux sous-groupes: d'une part, la fabrication de machines agricoles (APE 22), de machines-outils (APE 23) et d'équipements industriels (APE 24) qui participe assez faiblement à l'effort de formation (effort physique de formation variant de neuf à onze heures, taux d'accès à la formation et taux de participation financière nettement au-dessous de la moyenne nationale) d'autre part, "la fabrication de matériel de manutention pour le génie civil et la sidérurgie" (APE 25) et "la fabrication de matériel de précision" (APE 34) qui réalisent un effort plus soutenu bien qu'inférieur à la moyenne.

## **Construction électrique et électronique**

"La construction de machines de bureau et de traitement de l'information" (APE 27) apparaît comme l'archétype des activités ayant fortement intégré la formation dans leur mode de fonctionnement. Le niveau de la formation initiale des salariés, déjà particulièrement élevé, s'accompagne d'un effort intense en matière de formation continue. Le taux de participation financière, bien qu'en baisse depuis 1989, représente encore 6,99% de la masse salariale; enfin, la durée moyenne des formations est longue et sont accessibles à une majorité de salariés. En effet, l'espérance de formation atteint après les transports aériens et ferroviaires, un niveau record (cinquante heures par salarié).

Autres activités de ce groupe, "la fabrication de matériel électrique" (APE 28) et "la fabrication de matériel électronique" (APE 29) réalisent également une bonne performance.

En revanche, les résultats de l'activité "équipement ménager" (APE 30) sont relativement faibles et se situent en-dessous de la moyenne nationale.

## **Construction navale et aéronautique, armement**

En 1991, le secteur de la construction aéronautique (APE 33) atteint un taux de participation particulièrement élevé (4,13%), compte tenu du haut niveau de la formation initiale des salariés et en relation avec l'importance qu'occupent les changements techniques au sein de cette activité. Quant au secteur de l'armement (APE 26), l'effort réalisé en matière de FPC est plus ou moins soutenu selon les années. Pour la construction navale (APE 32) secouée par une crise économique profonde et par des réductions d'emplois drastiques, la situation de la formation continue s'est détériorée depuis 1985. Le taux de participation financière qui était de 2,56 en 1985 a atteint seulement 1,56 en 1991. L'espérance de formation est passée de 32,3 heures en 1987 à 7,2 heures en 1991.

## **Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques**

Elles recouvrent, d'une part, "les industries du caoutchouc" (APE 52) dont l'activité est concentrée et d'autre part, "les industries de transformation des matières plastiques" (APE 53). Parmi ces dernières, les PME occupent une place prépondérante, ce qui induit des comportements très hétérogènes en matière de formation continue.

## **Transports**

Ce secteur présente un net clivage entre PME et grosses entreprises et se caractérise par une dispersion intra-sectorielle particulièrement forte.

D'un côté, "les transports aériens" (APE 72) et ferroviaires (APE 68) qui réalisent des efforts intenses de formation, parmi les plus soutenus de l'économie. Ce sont des activités très concentrées et composées de grandes entreprises publiques. Le taux de participation financière est de 14,8% pour "les transports aériens" et de 8,2% pour "les transports ferroviaires". Environ 2/3 des salariés ont les chances d'accéder à un stage et l'espérance de formation atteint respectivement 56 heures et 52 heures.

De l'autre, "les transports maritimes" (APE 71) qui se trouvent dans une situation intermédiaire, avec un effort financier voisin de la moyenne nationale mais aussi une espérance de formation très élevée (32 heures) et une durée moyenne de formation tout à fait atypique (90 heures). "Les transports routiers" (APE 69) et leurs activités connexes (APE 73) réalisent, également, aussi bien en termes physiques qu'en termes financiers, un effort proche de la moyenne nationale.

Enfin, "la navigation intérieure" (APE 70) et "les auxiliaires de transport et agences de voyage" (APE 74) ont quant à eux, une politique de formation convergente mais très peu développée.

## **Services marchands rendus principalement aux entreprises**

Les différentes composantes de ce secteur sont fortement hétérogènes. Elles présentent, globalement, trois types de comportement :

- des entreprises où l'effort de formation est relativement poussé: "location, crédit bail immobilier" (APE 80) et "recherche" (APE 83);

- d'autres, où l'effort de formation est situé légèrement en-dessous de la moyenne: "holdings" (APE 76), "études, conseil et assistance" (APE 77), "auxiliaires financiers et assurances" (APE 78);

- enfin, des entreprises où la participation à l'effort de formation est très peu développée: "enseignement" (APE 82), "promoteurs et sociétés immobilières" (APE 79) et surtout "récupération (APE 56)", proches du minimum légal (1,20%).

Précisons, néanmoins, que cette ventilation en cent niveaux, bien que plus complète, ne permet pas d'avoir un éclairage exhaustif de l'activité "études, conseil et assistance" qui regroupe 80% des salariés du secteur et comprend des sous-activités aussi diverses que le gardiennage, le convoyage de fonds, les sociétés de service et de conseil en informatique.

## Services marchands rendus principalement aux particuliers

Les services marchands recouvrent également des branches très diverses:

- "Les réparations diverses" (APE 66) et "les services récréatifs, culturels et sportifs" (APE 86) dont l'effort de formation gravite autour de la moyenne.
- "La santé" (APE 85) et "les services divers" (APE 87) proches du plancher légal.

## Services non marchands

En règle générale, on retrouve les mêmes disparités qu'au sein des services marchands, à savoir:

- d'une part, un secteur, "la prévoyance et la sécurité sociale" (APE 91) qui est largement au-dessus de la moyenne et les activités non marchandes de "l'enseignement" (APE 92), de "la recherche" (APE 93), des "services récréatifs, culturels et sportifs" (APE 96), ainsi que de "l'administration générale" (APE 90) qui se situent non loin en-dessous de la moyenne nationale;

- d'autre part, "les activités non marchandes de la santé" (APE 95), "les services divers fournis à la collectivité" (APE 97) et "les services domestiques" (APE 98) qui ont une politique de formation très peu développée.

Rappelons que ce secteur n'est que très partiellement couvert par la loi de juillet 1971. En effet, des pans entiers, notamment toute l'administration publique centrale et locale, sont exclus du champ d'enquête fixé par la loi.



En conclusion, l'appartenance sectorielle est déterminante de l'intensité mais aussi des modalités des politiques de formation continue des entreprises. Ces dernières tendent en effet, à aligner leurs comportements sur l'effort moyen réalisé dans leur secteur.

Ainsi, on constate que dans les secteurs les moins "formateurs", l'ensemble des entreprises ont tendance à aligner leurs comportements vers le bas. En revanche, dans les secteurs les plus "formateurs", il existe des tendances d'alignement vers le haut, les entreprises de petite taille réalisant des efforts de formation relativement importants. Des observations rapportées dans ce chapitre, il ressort également que nombre de petites entreprises de 10 à 19 salariés, quelle que soit leur activité, sont proches du minimum légal. En effet, la formation continue, telle qu'elle est définie par la loi, est surtout mobilisable par les entreprises ayant une certaine dimension.

**Tableau 2-17 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 100)  
Année 1991**

NAP	SECTEURS	Nombre d'entre- prises <sup>§</sup>	Nombre de salariés a	Dépenses consenties (milliers F)	T.P.F (en %)	Nombre de stagiaires** b	Ratio b/a (en %)	Heures de stages c	Durée moyenne des stages** (en H)
1	Agriculture	1 309	46 279	92 396	1,73	9 202	19,9	335 837	36,50
2	Sylviculture et exploitation forestière	176	18 305	118 465	6,09	7 468	40,8	538 981	72,17
3	Pêche	56	2 768	4 403	1,33	163	5,9	56 488	346,55
4	Production de combustibles solides minéraux et cokéfaction	5	21 321	138 444	4,38	9 347	43,8	851 100	91,06
5	Production de pétrole et de gaz naturel	37	26 930	317 598	4,89	15 237	56,6	899 226	59,02
6	Production et distribution d'électricité	47	124 392	1 997 982	9,18	57 393	46,1	5 141 830	89,59
7	Distribution de gaz	12	29 911	370 677	7,69	13 565	45,4	1 018 409	75,08
8	Distribution d'eau et chauffage urbain	100	28 418	145 814	3,27	13 367	47,0	476 072	35,62
9	Extraction et préparation de minerai de fer	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
10	Sidérurgie	34	54 814	553 635	5,86	33 792	61,6	2 390 188	70,73
11	Première transformation de l'acier	170	28 299	123 320	3,41	11 555	40,8	581 827	50,35
12	Extraction et préparation de minerais non ferreux	6	496	2 752	3,83	294	59,3	9 999	34,01
13	Métallurgie et 1ère transformation des métaux non ferreux	143	44 922	305 739	4,11	21 644	48,2	1 261 274	58,27
14	Production de minéraux divers	71	9 631	42 668	2,83	4 820	50,0	154 563	32,07
15	Production des matériaux de construction et céramique	1 446	91 466	250 542	2,06	20 795	22,7	822 740	39,56
16	Industrie du verre	249	48 629	185 671	2,89	15 830	32,6	841 376	53,15
17	Industrie chimique de base	344	99 442	759 623	4,26	48 980	49,3	2 591 359	52,91
18	Parachimie	569	99 956	565 803	3,43	43 970	44,0	2 272 989	51,69
19	Industrie pharmaceutique	266	69 023	480 670	4,02	34 472	49,9	1 580 494	45,85
20	Fonderie	292	41 961	120 452	2,35	11 752	28,0	460 618	39,19
21	Travail des métaux	4 866	264 028	623 945	1,91	52 664	19,9	2 140 940	40,65
22	Fabrication des machines agricoles	300	19 382	47 305	1,89	4 121	21,3	175 380	42,56
23	Fabrication des machines-outils	519	34 519	104 317	2,14	7 826	22,7	396 621	50,68
24	Production d'équipement industriel	2 340	169 612	492 751	2,08	45 898	27,1	1 746 825	38,06
25	Fab. mat. manutention pour mines, sidérurgie, génie civil	402	42 056	149 040	2,44	14 599	34,7	586 796	40,19
26	Industrie de l'armement	9	3 528	17 443	3,35	1 302	36,9	65 538	50,34
27	Fab. mach. bur. et matériel de traitement de l'information	117	55 147	941 034	6,99	41 683	75,6	2 773 044	66,53
28	Fabrication de matériel électrique	881	158 066	756 092	3,45	61 724	39,0	3 457 017	56,01
29	Fab. de matériel électronique ménager et professionnel	1 048	178 049	1 027 907	3,62	76 744	43,1	4 017 235	52,35
30	Fabrication d'équipement ménager	93	35 323	117 206	2,83	11 992	33,9	591 213	49,30
31	Constr. de véhicules auto. et autres matériels de transp. terr.	741	334 317	1 584 779	3,57	138 827	41,5	8 227 174	59,26
32	Constr. navale	139	8 476	16 614	1,56	1 517	17,9	60 862	40,12
33	Constr. aéronautique	117	103 859	800 889	4,13	54 901	52,9	3 058 364	55,71

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

**Tableau 2-17 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 100).  
Année 1991**

NAP	SECTEURS	Nombre d'entre- prises	Nombre de salariés a	Dépenses consenties (milliers F)	T.P.F (en %)	Nombre de stagiaires** b	Ratio b/a (en %)	Heures de stages c	Durée moyenne des stages** (en H)
34	Fabrication d'instruments et matériels de précision	598	53 257	157 624	2,22	15 452	29,0	651 003	42,13
35	Industrie de la viande	925	82 940	139 201	1,58	13 660	16,5	547 086	40,05
36	Industrie laitière	438	77 505	250 723	2,51	28 129	36,3	1 111 317	39,51
37	Fabrication de conserves	335	31 161	70 629	1,93	6 739	21,6	284 191	42,17
38	Boulangerie, pâtisserie	816	30 476	45 746	1,56	2 443	8,0	94 719	38,77
39	Travail du grain	633	46 710	174 573	2,67	15 372	32,9	614 532	39,98
40	Fabrication de produits alimentaires divers	372	43 091	186 920	2,92	15 510	36,0	647 200	41,73
41	Fabrication de boissons et alcools	336	41 183	184 739	2,82	13 347	32,4	618 168	46,32
42	Transformation du tabac	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
43	Industrie des fils et fibres artificiels et synthétiques	9	3 469	22 353	4,18	1 845	53,2	98 488	53,38
44	Industrie textile	1 764	149 506	302 308	1,91	27 434	18,3	1 325 790	48,33
45	Industrie du cuir	391	19 992	32 897	1,60	2 677	13,4	101 467	37,90
46	Industrie de la chaussure	311	36 837	55 514	1,61	5 880	16,0	297 168	50,54
47	Industrie de l'habillement	1 531	99 326	135 325	1,49	10 669	10,7	753 907	70,66
48	Travail mécanique du bois	1 369	60 973	93 477	1,48	7 716	12,7	303 407	39,32
49	Industrie de l'ameublement	889	50 263	86 686	1,66	6 864	13,7	292 118	42,56
50	Industrie du papier et du carton	733	91 551	332 566	2,65	28 275	30,9	1 160 167	41,03
51	Imprimerie, presse, édition	2 306	131 168	366 214	1,80	23 409	17,8	933 215	39,87
52	Industrie du caoutchouc	207	75 306	350 947	3,48	26 952	35,8	1 769 708	65,66
53	Transformation des matières plastiques	1 223	108 531	300 913	2,31	25 944	23,9	1 155 778	44,55
54	Industries diverses	836	55 609	112 548	1,67	10 120	18,2	355 115	35,09
55	Ind. de mise en oeuvre du bât. et du génie civil et agricole	12 750	664 217	1 115 683	1,42	96 139	14,5	3 752 250	39,03
56	Récupération	318	11 056	18 358	1,29	879	8,0	57 866	65,83
57	Commerce de gros alimentaire	3 545	176 945	366 301	1,70	35 552	20,1	1 290 785	36,31
58	Commerce de gros non alimentaire	3 262	187 109	528 561	2,02	42 622	22,8	1 617 884	37,96
59	Commerce de gros interindustriel	4 873	241 646	771 335	2,17	64 657	26,8	2 405 268	37,20
60	Intermédiaires de commerce	551	35 772	167 505	3,01	12 072	33,7	480 191	39,78
61	Commerce de détail d'alimentation générale de grande surfac	1 941	269 783	485 426	2,02	86 082	31,9	2 444 999	28,40
62	Commerce de détail alimentaire de proximité ou spécialisé	1 757	109 727	167 323	1,66	18 639	17,0	521 639	27,99
63	Commerce de détail non alimentaire et non spécialisé	209	59 050	129 747	2,13	20 546	34,8	603 515	29,37
64	Commerce de détail non alimentaire spécialisé	4 117	205 104	434 278	2,13	56 071	27,3	1 732 626	30,90
65	Réparation et commerce de l'automobile	3 852	149 042	379 625	2,05	38 234	25,7	1 414 982	37,01
66	Réparations diverses	175	10 866	28 236	2,36	3 319	30,5	138 056	41,60
67	Hotels, cafés, restaurants	3 585	187 340	327 202	1,74	32 421	17,3	1 043 156	32,18

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

Tableau 2-17 : Principales données selon les secteurs d'activité économique (NAP 100).

Année 1991

NAP	SECTEURS	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés a	Dépenses consenties (milliers F)	T.P.F (en %)	Nombre de stagiaires** b	Ratio b/a (en %)	Heures de stages c	Durée moyenne des stages** (en H)
68	Transports ferroviaires	6	198 188	2 286 067	8,24	168 792	85,168	10 296 577	61,00
69	Transports routiers, urbains par conduite	3 952	257 692	804 684	2,74	88 160	34,2	3 254 882	36,92
70	Navigation intérieure	19	1 496	3 872	1,85	336	22,5	17 328	51,57
71	Transports maritimes et navigation côtière	47	12 424	73 274	3,15	4 395	35,4	398 525	90,68
72	Transports aériens	62	59 271	1 702 705	14,83	41 078	69,3	3 322 124	80,87
73	Activités annexes des transports et entrepôts	245	33 887	148 503	3,13	11 273	33,3	575 431	51,05
74	Auxiliaires de transports et agences de voyages	875	101 299	241 089	1,85	22 255	22,0	714 741	32,12
75	Télécommunications et postes	72	6 967	57 274	4,70	3 881	55,7	181 146	46,68
76	Holdings	237	17 434	74 403	2,57	6 744	38,7	204 915	30,38
77	Activités d'études, de conseil et d'assistance	7 657	742 977	2 968 594	2,93	225 023	30,3	9 662 512	42,94
78	Auxiliaires financiers et d'assurances	394	30 657	166 269	3,13	9 929	32,4	532 292	53,61
79	Promoteurs et sociétés immobilières	836	36 972	117 379	2,12	8 618	23,3	280 906	32,60
80	Location et crédit bail mobilier	367	30 336	154 749	3,42	10 976	36,2	580 430	52,88
81	Location et crédit bail immobilier	381	29 607	88 279	2,62	8 863	29,9	360 433	40,67
82	Enseignement (services marchands)	322	12 935	30 983	2,00	2 366	18,3	107 019	45,23
83	Recherche (services marchand)	102	14 635	114 857	4,42	7 092	48,5	432 128	60,93
84	Santé (services marchands)	2 747	218 775	395 164	1,58	31 775	14,5	2 475 184	77,90
85	Action sociale (services marchands)	1 373	95 656	116 434	1,49	12 006	12,6	758 980	63,22
86	Services récréatifs, culturels et sportifs (services marchands)	568	50 800	281 504	3,34	15 338	30,2	772 297	50,35
87	Services divers (marchands)	1 725	193 494	196 952	1,54	19 133	9,9	606 670	31,71
88	Assurances	418	138 367	1 046 189	4,91	71 291	51,5	4 502 985	63,16
89	Organismes financiers	927	418 947	3 723 153	5,17	321 813	76,8	14 552 000	45,22
90	Administration générale	83	6 267	22 468	2,57	2 754	43,9	97 464	35,39
91	Prévoyance et sécurité sociale	759	221 962	1 220 684	4,23	100 409	45,2	5 613 429	55,91
92	Enseignement (services non marchands)	1 112	68 534	224 750	3,04	14 533	21,2	971 163	66,82
93	Recherche (services non marchands)	67	18 352	121 991	3,32	7 892	43,0	430 875	54,60
94	Santé (services non marchands)	20	1 227	2 933	1,81	217	17,7	5 466	25,19
95	Action sociale (services non marchands)	1 064	96 172	121 150	1,59	13 926	14,5	732 472	52,60
96	Services récréatifs, culturels et sportifs (non marchands)	266	21 210	57 521	2,25	4 336	20,4	249 906	57,64
97	Services divers fournis à la collectivité (non marchands)	1 322	123 144	306 101	2,28	28 390	23,1	1 301 258	45,84
98	Services domestiques	5	259	780	1,14	54	20,8	1 256	23,26
	<b>TOTAL***</b>	<b>101 894</b>	<b>9 156 725</b>	<b>38 503 607</b>	<b>3,20</b>	<b>2 950 675</b>	<b>32,2</b>	<b>144 490 664</b>	<b>48,97</b>

\* Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total du secteur)

\*\* Non comprises les formations en alternance.

\*\*\* La somme des APE niveau 100 n'est pas tout à fait égale au secteur 38, car les deux traitements ont été effectués séparément.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

## CHAPITRE 3

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES REGIONS

Les résultats fournis à l'échelon national et par secteur d'activité, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions métropolitaines et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre-vingt quinze départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 24-83, les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et que le formulaire fiscal est déposé à la recette des impôts du département de son siège social. Il en résulte que les statistiques régionales et départementales de la FPC tirées de l'exploitation des 24-83 ne traduisent pas la mesure exacte des efforts de formation produits par chaque établissement dans sa région ou son département d'origine.

En Ile-de-France notamment, les résultats sont donc surévalués de façon significative au détriment d'autres régions du fait de la concentration des sièges sociaux.

Pour corriger ce biais statistique et par là même se rapprocher davantage des réalités locales, le CEREQ mène tous les deux ans, et ce, depuis 1975 (cf. chapitre 4), une enquête complémentaire sur la formation professionnelle continue auprès des entreprises comportant plusieurs établissements: usine, atelier, entrepôt, chantier..., et employant au moins cinquante salariés.

Il est donc important de bien avoir à l'esprit cette déformation de la réalité qui découle de l'exploitation de la seule source 24-83. Aussi, toute étude rigoureuse sur un bassin d'emploi doit d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin même s'ils dépendent d'entreprises localisées à l'extérieur de ce dernier et d'autre part, exclure les données des établissements situés hors du bassin d'emploi même si leur siège social est localisé à l'intérieur de celui-ci.

En toute rigueur, ce travail devrait donc prendre en compte tous les établissements indépendamment de leur taille. Pourtant, l'enquête CEREQ ne retient que les cinquante salariés et plus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait disproportionné par rapport au gain de précision susceptible d'être obtenu sur la base de résultats exhaustifs.

*Enquête complémentaire sur la formation continue  
dans les établissements employant au moins 50 salariés,  
l'enquête QS*

*Chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements. Elle dépose sa déclaration à la recette des impôts du département de son siège social. Les statistiques régionales et départementales ne mesurent pas les efforts de formation des établissements selon leurs diverses régions et départements d'implantation, mais de ceux menés par les entreprises selon les régions et départements d'implantation de leur siège social. Les résultats de la région d'Ile de France sont sensiblement surévalués du fait de la concentration des sièges sociaux.*

*Pour corriger cette déformation, le CEREQ mène une enquête complémentaire sur la formation professionnelle continue dans les établissements employant au moins 50 salariés depuis 1975. L'enquête est obligatoire, effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires.*

*Le questionnaire est une version simplifiée de la déclaration 2483 adaptée à l'établissement, d'où l'appellation de l'enquête, QS (questionnaire simplifié).*

*Le champ de l'enquête est l'ensemble des entreprises comportant plusieurs établissements employant au moins 50 salariés. Le fichier de lancement est celui de l'exploitation 2483. L'enquête se fait par voie postale auprès des entreprises (environ 1800 en 1991) ; chacune recevant autant de questionnaires QS qu'elle a d'établissements concernés (environ 8000 établissements pour l'ensemble de la France). L'enquête obligatoire donne lieu à toute une procédure de pré-contentieux et de contentieux pour les non-répondants.*

Remarques :

*- En toute rigueur, l'enquête devrait tenir compte de tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; seuls ceux de 50 salariés et plus sont retenus plus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait sans commune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.*

*- Il est important, quand on traite des résultats régionaux, de préciser sur quelles données ils s'appuient, l'exploitation des déclarations 2483 ou celle de l'enquête complémentaire QS. Généralement, toute étude sur un bassin d'emploi utilise les résultats QS, réintégrant les données des établissements situés sur le bassin mais dépendants d'entreprises extérieures au bassin, retirant celles des établissements situés hors du bassin mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.*

### **3.1 - LE PANORAMA GENERAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS LES REGIONS.**

Selon l'INSEE<sup>1</sup>, le classement des régions françaises varie peu que l'on retienne la population ou le produit brut comme critère. Quatre régions émergent qui regroupent à elles seules plus de 40% de la population française et la moitié du produit intérieur brut; par ordre croissant, le Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Ile-de-France (près d'un cinquième de la population française).

Dans cet ordre d'idées, les régions qui se classent en tête pour le produit intérieur brut par habitant sont celles dont le poids de l'industrie dans l'emploi est élevé : Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Franche-Comté, Haute-Normandie et Rhône-Alpes, ajoutons l'Ile-de-France et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, régions également riches de leur tertiaire et de leur agriculture. D'autre part, les disparités dans la localisation de l'industrie française sont d'autant plus nettes (en termes d'effectifs salariés) que les industries les plus anciennes sont celles qui possèdent les établissements les plus grands. Elles appartiennent cependant à des secteurs moins dynamiques (sidérurgie, textile) que ceux qui se sont développés dans le sud (aéronautique, agro-alimentaire).

Dans ce contexte, le tour de France de la formation continue révèle tout d'abord le poids évident de la région Ile de France qui influe de façon significative sur les évolutions constatées à l'échelon national.

Afin d'atténuer ce constat, l'analyse des différents indicateurs de la FPC portera essentiellement sur les résultats de l'enquête complémentaire ventilés par région après relocalisation des établissements d'au moins 50 salariés (les résultats complets de la 24-83 sont en annexe).

A cet effet, l'analyse comparée des tableaux 3-1 et 3-2, le premier tenant compte de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés, le second issu du seul traitement de la 24-83, montre à l'évidence que si le poids de la région Ile de France est toujours aussi déterminant, il est, toutefois, moins prononcé dans le premier cas que dans le second, et ce, pour l'ensemble des indicateurs.

Il ressort également que la distribution par région des indicateurs relatifs à la FPC est beaucoup plus ramassée (en d'autres termes, les écarts entre les indicateurs sont beaucoup plus réduits), lorsqu'il est tenu compte de la redistribution des établissements d'au moins 50 salariés sur l'ensemble du territoire. Ceci a pour conséquence directe d'augmenter le nombre des régions se situant en termes de performances de FPC, au-dessus de la moyenne nationale.

---

<sup>1</sup>In "La France et ses régions", INSEE, édition 1993, p.9 à 11.

**Tableau 3-1 : Principales données régionales compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus.  
Année 1991**

REGIONS	nombre de salariés a	Dépenses (en milliers de francs)	Dépense par salarié (francs)	Taux de particip. financ.	nombre de stagiaires* b	Taux d'accès* (b/a en %)	heures de stage* c	Effort Physique (c/a en H)	durée moy des stages(h)*
11 Ile de France	3 046 670	17 367 920	5 700,62	3,75	1 156 712	37,97	61 275 442	20,1	53,0
21 Champagne-Ardenne	206 725	605 385	2 928,46	2,44	55 224	26,71	2 344 807	11,3	42,5
22 Picardie	231 848	764 132	3 295,83	2,62	65 686	28,33	2 901 725	12,5	44,2
23 Haute-Normandie	251 826	955 694	3 795,06	2,97	84 366	33,50	3 716 871	14,8	44,1
24 Centre	338 694	1 202 834	3 551,39	2,95	95 283	28,13	4 032 844	11,9	42,3
25 Basse-Normandie	184 265	504 788	2 739,47	2,50	49 462	26,84	2 030 963	11,0	41,1
26 Bourgogne	216 178	729 065	3 372,52	2,80	61 166	28,29	2 854 383	13,2	46,7
31 Nord	577 176	2 017 690	3 495,80	2,91	180 490	31,27	8 896 292	15,4	49,3
41 Lorraine	359 161	1 533 290	4 269,09	3,42	121 827	33,92	6 664 592	18,6	54,7
42 Alsace	310 612	1 078 301	3 471,54	2,78	98 516	31,72	4 675 064	15,1	47,5
43 Franche-Comté	167 677	477 055	2 845,08	2,42	41 314	24,64	2 135 725	12,7	51,7
52 Pays de la Loire	436 309	1 351 469	3 097,50	2,67	118 420	27,14	5 204 642	11,9	44,0
53 Bretagne	343 601	1 006 872	2 930,35	2,57	95 298	27,74	4 299 738	12,5	45,1
54 Poitou-Charentes	189 160	602 713	3 186,26	2,74	48 703	25,75	2 251 317	11,9	46,2
72 Aquitaine	301 360	1 084 986	3 600,30	2,91	83 762	27,79	3 713 205	12,3	44,3
73 Midi-Pyrénées	275 377	940 370	3 414,85	2,74	75 582	27,45	3 524 149	12,8	46,6
74 Limousin	83 653	278 171	3 325,30	2,90	24 597	29,40	1 121 429	13,4	45,6
82 Rhône-Alpes	960 763	3 570 843	3 716,67	2,87	303 667	31,61	13 480 905	14,0	44,4
83 Auvergne	157 653	597 912	3 792,58	3,08	49 195	31,20	2 552 886	16,2	51,9
91 Languedoc	152 572	605 221	3 966,79	3,21	45 235	29,65	2 104 520	13,8	46,5
93 Provence-Côte-d'Azur	406 513	1 590 148	3 911,68	3,00	122 034	30,02	5 161 229	12,7	42,3
94 Corse	6 523	26 309	4 033,27	3,19	976	14,96	34 975	5,4	35,8
FRANCE	9 204 316	38 891 168	4 225,32	3,20	2 977 515	32,35	144 977 703	15,8	48,7

\* Non comprises les formations en alternance.

Source: Enquête complémentaire à la déclaration fiscale 2483 - Exploitation CEREQ.

**Tableau 3-2 : Principales données sur la formation continue par région.  
Année 1991**

REGIONS	nombre d'entreprises	nombre de salariés a	Dépenses		Taux de particip. finan. (en %)	nombre de stagiaires** b	ratio b/a (en%)	heures de stage** c	ratio c/a (en H)	durée moy des stages** (en H)
			Montant (en milliers de Fr)	% 'entre *						
11 Ile de France	22 996	4 000 903	24 487 929	98,63	4,03	1 688 897	42,21	86 449 109	21,6	51,2
21 Champagne-Ardennes	3 019	175 270	419 347	96,26	2,05	39 257	22,40	1 584 390	9,0	40,4
22 Picardie	2 884	182 231	472 971	97,68	2,15	41 040	22,52	1 681 491	9,2	41,0
23 Haute-Normandie	2 818	177 531	440 633	98,76	2,10	42 743	24,08	1 633 140	9,2	38,2
24 Centre	4 404	270 373	759 512	100,00	2,44	57 433	21,24	2 529 921	9,4	44,0
25 Basse-Normandie	2 300	149 075	329 899	98,57	2,05	29 510	19,80	1 231 839	8,3	41,7
26 Bourgogne	2 846	167 698	417 139	97,58	2,20	34 839	20,77	1 585 585	9,5	45,5
31 Nord	6 446	533 335	1 504 725	99,75	2,50	166 446	31,21	7 089 049	13,3	42,6
41 Lorraine	3 701	303 086	1 096 972	96,60	3,01	84 787	27,97	5 064 588	16,7	59,7
42 Alsace	3 547	272 866	871 162	98,08	2,55	76 200	27,93	3 637 356	13,3	47,7
43 Franche-Comté	2 133	122 290	285 256	98,73	2,09	27 049	22,12	1 250 206	10,2	46,2
52 Pays de la Loire	5 513	366 838	876 452	98,26	2,16	79 746	21,74	3 414 489	9,3	42,8
53 Bretagne	4 682	300 948	712 097	97,42	2,14	71 298	23,69	3 093 929	10,3	43,4
54 Poitou-Charrentes	2 836	167 374	490 887	96,76	2,57	38 372	22,93	1 864 828	11,1	48,6
72 Aquitaine	4 401	244 439	693 923	97,07	2,38	51 657	21,13	2 366 082	9,7	45,8
73 Midi-Pyrénées	4 071	218 360	530 491	98,60	2,07	47 294	21,66	2 130 702	9,8	45,1
74 Limousin	1 196	68 657	178 033	98,08	2,38	15 708	22,88	741 356	10,8	47,2
82 Rhones-Alpes	12 563	908 144	2 782 332	99,07	2,48	251 217	27,66	11 327 918	12,5	45,1
83 Auvergne	2 054	140 990	489 268	97,91	2,88	40 790	28,93	2 380 990	16,9	58,4
91 Languedoc	2 179	115 906	314 087	98,35	2,36	24 936	21,51	1 123 438	9,7	45,1
93 Provence-Côte-d'Azur	5 266	319 684	829 965	97,66	2,13	70 045	21,91	2 867 648	9,0	40,9
94 Corse	119	4 978	12 493	99,16	2,15	474	9,52	18 148	3,6	38,3
FRANCE	101 974	9 210 976	38 995 573	98,33	3,20	2 979 738	32,35	145 066 202	15,7	48,7

\* : % des entreprises ayant eu des dépenses.

\*\* : Non comprises les formations en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

Nous terminerons ce panorama de la FPC dans les régions par l'étude du tableau 3-3 qui rend compte du poids exact de chaque région dans la structure des dépenses de formation continue, de même qu'il met en exergue des divergences quant à l'appréciation, selon l'une ou l'autre des deux sources, des performances de FPC.

Sur le plan financier par exemple, le poids important de l'Ile de France dans les dépenses consacrées à la FPC demeure, mais varie selon les sources de 63% (exploitation de la 24-83) à 44% (traitement de l'enquête complémentaire), et ce, pour la seule année 1991. En revanche, la participation de la région Rhône-Alpes à la formation continue bénéficie des effets de la redistribution des établissements de 50 salariés et plus pour atteindre finalement 9,2% des dépenses globales consacrées à la FPC.

En résumé, la relocalisation des établissements d'au moins 50 salariés sur l'ensemble du territoire bénéficie surtout aux régions suivantes: Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Haute-Normandie, Nord, Lorraine et Pays de la Loire. A l'opposé, des régions comme la Corse, l'Auvergne, le Limousin, le Poitou-Charentes et la Basse-Normandie en bénéficie modérément. Une règle s'impose, toutefois, l'ensemble des régions bénéficient de la redistribution des établissements de la région Ile de France.

**Tableau 3-3 :**  
La structure des dépenses de FPC ventilées par région

REGIONS	DC-QS 1991	DC-QS 1989	24-83 1991	24-83 1990
Ile de France	44,4	43,5	62,8	62,6
Champagne-Ardenne	1,6	1,6	1,1	1,1
Picardie	2,0	2,2	1,2	1,2
Haute-Normandie	2,6	2,6	1,1	1,2
Centre	3,1	3,4	2,0	1,8
Basse-Normandie	1,3	1,3	0,9	0,8
Bourgogne	1,9	1,9	1,1	1,2
Nord	5,2	5,6	3,8	4,0
Lorraine	4,0	3,3	2,8	2,9
Alsace	2,8	2,8	2,2	2,2
Franche-Comté	1,2	1,3	0,7	0,7
Pays de la Loire	3,5	3,5	2,3	2,2
Bretagne	2,6	2,6	1,7	1,8
Poitou-Charentes	1,6	1,6	1,3	1,3
Aquitaine	2,8	3,1	1,8	1,9
Midi-Pyrénées	2,4	2,4	1,4	1,4
Limousin	0,7	0,8	0,5	0,5
Rhône-Alpes	9,2	9,2	7,1	7,0
Auvergne	1,5	1,6	1,3	1,3
Languedoc	1,5	1,4	0,8	0,8
Provence-Côte d'Azur	4,1	4,2	2,1	2,1
Corse	0,1	0,1	0,0	0,0
France Métropolitaine	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Déclarations fiscales des employeurs 2483 et enquête complémentaire, QS - Exploitation CEREQ.

## 3.2 - LES ASPECTS FINANCIERS DE LA FPC DANS LES REGIONS

En 1991, à partir des seules déclarations 24-83, la Champagne-Ardenne et la Basse-Normandie ont le taux de participation financière le plus bas (2,05%) tandis que l'Île de France a le TPF le plus élevé (4,03%). La relocalisation des établissements réduit sensiblement cette dispersion, les taux variant de 2,42% pour la Franche-Comté à 3,75% pour l'Île de France.

En matière de TPF, les régions qui profitent le plus de cette redistribution sont la Corse, la Haute-Normandie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

A l'opposé, des régions comme Poitou-Charentes, Auvergne et Alsace bénéficient très peu des retombées de la relocalisation des établissements. A noter, que l'Île de France est la seule région qui voit son taux de participation financière diminuer.

Selon l'importance du taux de participation financière (par rapport à la moyenne nationale), on distingue quatre groupes de régions (cf. carte 3-1):

- L'Île de France, la Lorraine et le Languedoc-Roussillon qui se situent au-dessus de la moyenne nationale.

- Les régions situées non loin au-dessous de la moyenne nationale: Corse, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Haute-Normandie, Centre, Nord et Aquitaine.

- Les régions dont les TPF sont compris entre [2,9-2,7%[ : Limousin, Rhône-Alpes, Bourgogne, Alsace, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées.

- Enfin, les régions dont les TPF sont nettement inférieurs à la moyenne nationale: Pays de la Loire, Picardie, Bretagne, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté.

De plus, les établissements localisés en Île de France et en Lorraine enregistrent une dépense par salarié supérieure à celle des autres régions, soit respectivement 5700 francs et 4270 francs. En revanche, les salariés de Basse-Normandie (2740 francs), de Franche-Comté (2845 francs), et de Champagne-Ardenne (2930 francs) figurent à l'autre bout de la distribution.

**Tableau 3-4:**  
**Nombre d'heures de stages\* et nombre de stagiaires\* selon la catégorie socio-professionnelle et la région**  
**compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus.**  
**Année 1991.**

REGIONS	O.N.Q		O.Q		Emp.		T.A.M		I.C		TOTAL	
	Heures (milliers)	Stagiaires (unités)										
11 Ile de France	2 096	36 889	10 095	170 734	13 829	297 094	19 453	331 385	15 802	320 610	61 275	1 156 712
21 Champagne-Ardenne	263	5 477	670	16 950	488	12 814	597	12 583	327	7 400	2 345	55 224
22 Picardie	235	4 493	981	21 525	535	14 153	735	15 347	416	10 168	2 902	65 686
23 Haute-Normandie	191	4 471	1 404	28 932	663	18 183	984	22 524	475	10 256	3 717	84 366
24 Centre	296	7 451	1 162	25 639	897	23 682	999	24 228	679	14 283	4 033	95 283
25 Basse-Normandie	267	5 234	531	12 777	366	10 095	625	15 431	242	5 925	2 031	49 462
26 Bourgogne	215	4 272	992	19 682	585	13 636	701	15 323	361	8 253	2 854	61 166
31 Nord	670	12 279	2 547	49 329	2 163	49 023	2 374	44 545	1 142	25 314	8 896	180 490
41 Lorraine	557	8 735	2 045	36 782	966	20 902	2 507	42 571	590	12 837	6 665	121 827
42 Alsace	326	7 757	1 524	30 498	1 017	23 940	1 113	21 430	695	14 891	4 675	102 312
43 Franche-Comté	275	4 177	647	11 865	341	8 189	614	11 803	259	5 280	2 136	41 314
52 Pays de la Loire	397	9 096	1 582	31 919	1 123	28 767	1 390	31 621	713	17 017	5 205	118 420
53 Bretagne	384	9 401	1 146	24 039	1 052	24 225	1 066	22 817	652	14 816	4 300	95 298
54 Poitou-Charentes	159	3 046	420	10 278	840	16 362	493	11 553	339	7 464	2 251	48 703
72 Aquitaine	160	3 648	937	21 013	972	23 597	982	21 617	662	13 887	3 713	83 762
73 Midi-Pyrénées	182	2 575	820	16 434	889	20 031	966	21 760	667	14 782	3 524	75 582
74 Limousin	73	1 539	371	8 165	248	5 657	295	6 027	134	3 209	1 121	24 597
82 Rhône-Alpes	728	17 398	3 730	76 086	2 968	75 072	3 757	82 513	2 298	52 598	13 481	303 667
83 Auvergne	211	4 173	877	14 706	472	10 736	689	13 311	304	6 269	2 553	49 195
91 Languedoc	119	2 515	511	10 026	599	14 972	495	10 718	380	7 004	2 104	45 235
93 Provence-Côte-d'Azur	205	5 676	1 348	26 931	1 170	32 635	1 551	35 446	887	21 346	5 161	122 034
94 Corse	0,80	28	1,40	57	10	292	15	429	8	170	35	976
- FRANCE	8 010	160 330	34 341	664 367	32 193	744 057	42 401	814 982	28 032	593 779	144 977	2 977 515

\* Hors formation en alternance

Source: Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

### **3.3 - LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DE LA FORMATION CONTINUE**

Les indicateurs physiques issus de l'enquête complémentaire et de la déclaration fiscale des employeurs 24-83 confirment la redistribution constatée précédemment bien que la hiérarchie des régions diffère quelque peu. En effet, comme pour les données financières, la Haute-Normandie, le Languedoc-Roussillon, la Provence-Alpes-Côte d'Azur se situent parmi les régions qui bénéficient le plus de la relocalisation des établissements. Dans nombre de régions, l'effectif de stagiaires a même plus que doublé. En revanche, les régions qui bénéficient le moins de la relocalisation sont le Nord, l'Auvergne et la Franche-Comté.

#### **3.3 - 1 Les chances d'accès des salariés à la formation continue.**

La carte 3-2 indique que seules trois régions sur vingt-deux ont un taux d'accès à la formation au dessus de la moyenne nationale. Il s'agit de l'Ile de France, la Lorraine et la Haute-Normandie.

Par ailleurs, sept régions se situent non loin de la moyenne nationale: Alsace, Rhône-Alpes, Nord, Auvergne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Limousin. Six régions ont un taux d'accès compris entre 29,3% et 27,3%: Picardie, Bourgogne, Centre, Aquitaine, Bretagne, Midi-Pyrénées.

Enfin, six régions se situent nettement au-dessous de la moyenne nationale : Pays de la Loire, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Poitou-Charentes, Franche-Comté et en particulier, la Corse.

#### **3.3 - 2 La durée moyenne de la formation.**

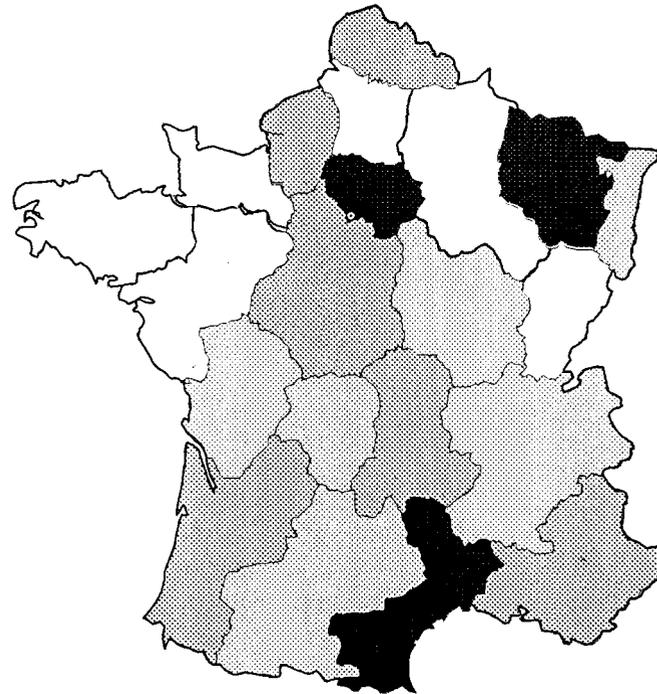
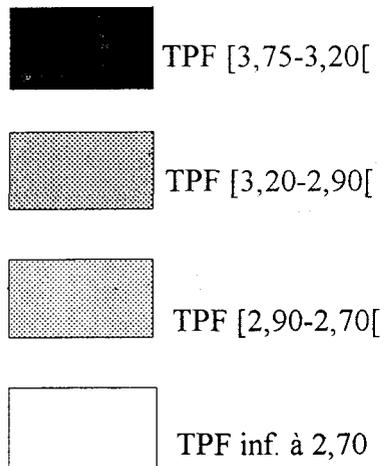
Suite à la relocalisation des établissements d'au moins 50 salariés, un certain nombre de régions voient leur durée moyenne de formation se réduire. Il s'agit de la Lorraine, du Centre, de la Basse-Normandie, de l'Alsace, de la Bretagne, de l'Aquitaine, du Limousin, de l'Auvergne, de la Corse et de la région Rhône-Alpes. A l'opposé, l'Ile de France gagne deux heures de plus en moyenne.

Par ailleurs, cinq régions ont des performances supérieures à la moyenne nationale: la Lorraine, l'Ile de France, l'Auvergne, la Franche-Comté et le Nord. Deux régions sont proches de la moyenne: l'Alsace et la Bourgogne tandis que la Corse se situe nettement en-dessous.

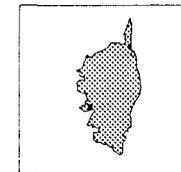
# Carte 3-1 : comparaisons inter-régionales, compte tenu de la localisation des établissements d'a moins 50 salariés.

Taux de participation financière (après relocalisation)  
Année 1991

06



Moyenne nationale: 3,20



### **3.3 - 3 La formation continue au travers des grandes catégories de salariés.**

Dans la totalité des régions et pour l'ensemble des indicateurs (à l'exception de la durée moyenne de formation) qui feront l'objet ci-dessous d'un examen plus détaillé, la formation continue bénéficie avant tout aux catégories intermédiaires (techniciens et agents de maîtrise) et supérieures (ingénieurs et cadres).

D'autre part, les meilleures performances en matière de FPC ne sont pas forcément l'apanage des seuls établissements de l'Ile de France.

En effet, l'analyse des résultats par catégories socio-professionnelles et par région issus du traitement de l'enquête complémentaire montre que les variables sur le volume global d'heures de stage et l'effectif des stagiaires divergent selon les grandes catégories de salariés, et ce, dans beaucoup de régions.

En ce qui concerne l'espérance de formation par région, c'est-à-dire le nombre d'heures de formation annuelle qu'un salarié peut attendre, la dispersion est très inégale selon les catégories socio-professionnelles (cf. tableau 3-5). Elle est relativement faible (de 1 à 1,7) pour la catégorie des ingénieurs et cadres. Elle est beaucoup plus marquée pour les autres catégories socio-professionnelles et notamment les ouvriers qualifiés avec un rapport de 1 à 15.

Dans des régions telles que: Corse, Poitou-Charentes et champagne-Ardenne, la catégorie des ouvriers a une espérance de formation relativement faible. Inversement, pour cette même CSP, l'espérance de formation est plus grande en Lorraine, en Auvergne et à un degré moindre en Ile de France.

A quelques régions près, la durée moyenne des formations est en revanche plus élevée pour les ouvriers que pour les catégories intermédiaires et/ou supérieures. Dans deux régions les établissements se distinguent particulièrement par la durée de leurs formations: l'Ile de France et la Lorraine. Seuls les établissements de la région Midi-Pyrénées font mieux (71 heures environ) et enlèvent la "palme" de la durée moyenne de formation.

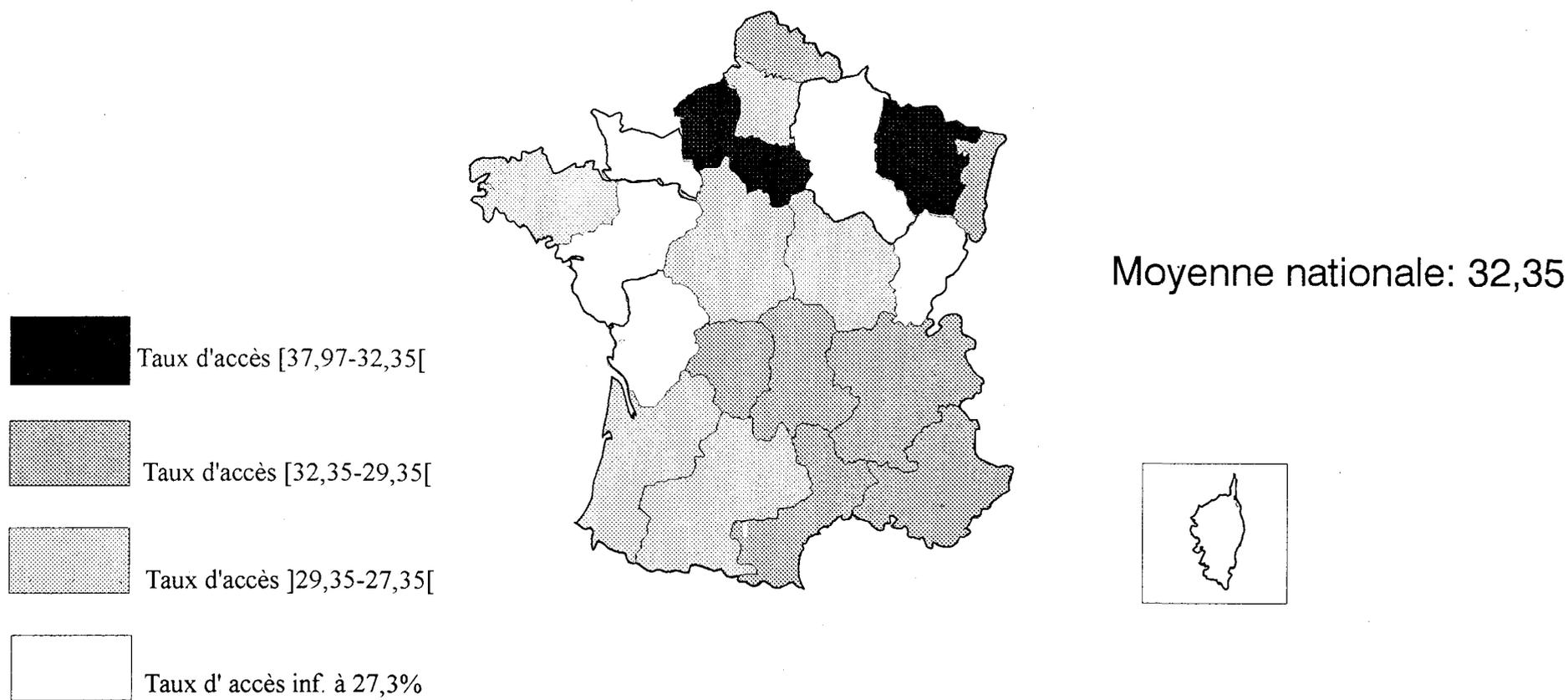
En terme d'accès à la FPC (cf. tableau 3-6), la formation professionnelle continue bénéficie en priorité aux techniciens et agents de maîtrise (TAM) et ce dans la quasi totalité des régions à l'exception toutefois de l'Aquitaine et du Languedoc- Roussillon qui favorisent davantage les ingénieurs et cadres.

Selon la CSP, certaines régions sont "leaders" en ce qui concerne l'accès de leurs salariés à une formation: la Basse-Normandie, pour les ouvriers non qualifiés (18,3%), la Haute-Normandie, pour les ouvriers qualifiés (32,8%), l'Ile de France, pour les employés (32,6%), la Lorraine, pour les techniciens et agents de maîtrise (63,5%) et de nouveau l'Ile de France pour les ingénieurs et cadres (51,6%).

Enfin, le différentiel d'accès à la formation calculé sur l'ensemble des régions, diverge selon les catégories socio-professionnelles. L'écart est beaucoup plus prononcé pour les ouvriers qualifiés (1 à 7,5) que pour les ingénieurs et cadres (1 à 1,7).

### Carte 3-2 : comparaisons inter-régionales, compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.

Taux d'accès à la formation continue (après relocalisation)  
Année 1991



**Tableau 3-5:**  
**Effort physique\* et durée moyenne\* de formation selon la catégorie socio-professionnelle par région,**  
**compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.**  
**Année 1991.**

REGIONS	O.N.Q		O.Q		Emp.		T.A.M		I.C		TOTAL	
	Eff. phys.	Durée. moy.										
	(Heures)	(Heures)										
11 Ile de France	7,2	56,8	16,4	59,1	15,2	46,5	31,9	58,7	25,4	49,3	20,1	53,0
21 Champagne-Ardenne	6,4	48,0	9,0	39,5	10,5	38,1	21,3	47,4	19,1	44,2	11,3	42,5
22 Picardie	6,3	52,3	11,5	45,6	9,4	37,8	24,0	47,9	19,5	40,9	12,5	44,2
23 Haute-Normandie	5,3	42,8	15,9	48,5	10,1	36,5	24,8	43,7	21,7	46,3	14,8	44,1
24 Centre	5,7	39,7	10,3	45,3	10,0	37,9	19,4	28,6	20,3	39,7	11,9	35,9
25 Basse-Normandie	9,3	51,1	7,6	41,5	7,9	36,3	24,7	40,5	17,9	40,8	11,0	41,1
26 Bourgogne	5,9	50,5	13,3	50,4	10,8	42,9	22,0	45,7	19,2	43,8	13,2	46,7
31 Nord	7,6	54,5	13,0	51,6	14,0	44,1	27,6	53,3	22,1	45,1	15,4	49,3
41 Lorraine	9,7	63,8	16,1	55,6	12,4	46,2	37,4	58,9	20,1	45,9	18,6	54,7
42 Alsace	6,1	42,0	15,4	50,0	12,0	42,5	27,4	52,0	21,0	46,7	15,1	47,5
43 Franche-Comté	6,5	65,8	11,7	54,5	10,4	41,7	24,7	52,0	20,3	49,0	12,7	51,7
52 Pays de la Loire	5,7	43,6	10,4	49,6	9,8	39,0	22,5	43,9	18,8	41,9	11,9	44,0
53 Bretagne	7,0	40,8	10,1	47,7	10,9	43,4	22,7	46,7	20,4	44,0	12,5	45,1
54 Poitou-Charentes	5,7	52,2	6,8	40,9	14,2	51,3	20,8	42,7	19,8	45,5	11,9	46,2
72 Aquitaine	4,4	43,9	10,7	44,6	10,2	41,2	19,2	45,4	21,5	47,7	12,3	44,3
73 Midi-Pyrénées	6,0	70,8	10,8	49,9	10,2	44,4	20,2	44,4	19,7	45,1	12,8	46,6
74 Limousin	5,9	47,3	12,6	45,4	11,0	43,9	24,5	49,0	18,5	41,9	13,4	45,6
82 Rhône-Alpes	5,8	41,8	12,5	49,0	11,6	39,5	22,8	45,5	20,2	43,7	14,0	44,4
83 Auvergne	8,1	50,5	16,7	59,7	11,6	44,0	27,0	51,8	22,7	48,4	16,2	51,9
91 Languedoc	6,6	47,2	13,9	51,0	10,5	40,0	19,9	46,2	24,1	54,3	13,8	46,5
93 Provence-Côte-d'Azur	5,0	36,1	12,8	50,0	8,3	35,9	21,9	43,8	18,3	41,5	12,7	42,3
94 Corse	1,9	28,6	1,1	24,7	3,2	32,6	12,0	34,7	14,9	49,1	5,4	35,8
- FRANCE	6,6	49,9	13,1	51,8	12,4	43,2	27,1	52,0	22,9	47,1	15,7	48,7

\* Non comprises les formations en alternance.

Source: Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau 3-6:**  
**Taux d'accès à la formation continue\* selon la catégorie socio-professionnelle**  
**et la région, compte tenu de la localisation des établissements**  
**d'au moins 50 salariés.**  
**Année 1991.**

	REGIONS	O.N.Q	O.Q	Emp.	T.A.M	I.C	TOTAL
11	Ile de France	12,7	27,8	32,6	54,3	51,6	38,0
21	Champagne-Ardenne	13,4	22,9	27,6	44,8	43,3	26,7
22	Picardie	12,0	25,2	24,8	50,1	47,7	28,3
23	Haute-Normandie	12,3	32,8	27,7	56,7	46,9	33,5
24	Centre	14,4	22,8	26,3	47,3	42,8	28,1
25	Basse-Normandie	18,3	18,2	21,7	60,9	44,0	26,8
26	Bourgogne	11,7	26,3	25,1	48,1	43,8	28,3
31	Nord	13,9	25,1	31,7	51,7	49,0	31,3
41	Lorraine	15,2	28,9	26,8	63,5	43,7	33,9
42	Alsace	14,6	30,8	28,3	52,7	44,9	31,7
43	Franche-Comté	9,9	21,4	25,1	47,5	41,4	24,6
52	Pays de la Loire	13,2	21,0	25,1	51,3	43,8	27,1
53	Bretagne	17,1	21,2	25,2	48,5	46,3	27,7
54	Poitou-Charrentes	11,0	16,7	27,7	48,6	43,5	25,7
72	Aquitaine	10,0	23,9	24,7	42,3	45,2	27,8
73	Midi-Pyrénées	8,5	21,6	23,0	45,5	43,6	27,4
74	Limousin	12,5	27,8	25,1	49,9	44,2	29,4
82	Rhones-Alpes	13,8	25,4	29,3	50,0	46,3	31,6
83	Auvergne	16,1	28,1	26,5	52,1	46,9	31,2
91	Languedoc	14,0	27,2	26,2	43,1	44,3	29,6
93	Provence-Côte-d'Azur	13,8	25,5	23,2	50,1	44,0	30,0
94	Corse	6,6	4,4	9,8	34,4	30,2	15,0
-	FRANCE	13,3	25,4	28,7	52,0	48,4	32,3

\* Non comprises les formations en alternance.

Source: Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24.83. CEREQ.

### 3.4 - UN ESSAI DE TYPOLOGIE REGIONALE DE LA FORMATION CONTINUE

Le tour de France de la formation continue effectué ci-dessus à travers l'analyse des différents indicateurs de la FPC, permet de déterminer une première caractérisation des régions de France métropolitaine au regard du comportement de leurs établissements d'au moins 50 salariés.

Un bref retour en arrière s'impose toutefois, l'objectif étant d'apporter un éclairage précis sur les évolutions actuelles.

L'analyse dynamique des taux de participation financière pour la période 1979-1991 (cf. tableau 3-7) montre qu'à l'exception de l'Ile de France, il n'existe pas à proprement parler dans le cadre de la FPC, une hiérarchie bien définie et parfaitement stable des régions (à contrario de ce que nous avons constaté pour les secteurs dans le paragraphe 2-3-1).

En effet, si l'on exclut l'Ile de France (première place) et le Nord (onzième place), toutes les régions ont vu leur rang soit progresser, soit diminuer entre 1979 et 1991. Des régions comme la Lorraine, le Centre et la Bourgogne ont gagné cinq places (neuf places pour le Limousin); d'autres par contre ont régressé. Il s'agit notamment des Pays de la Loire qui ont perdu douze places, du Poitou-Charentes et de la Franche-Comté (six places) de même que l'Aquitaine (cinq places).

Il est à noter cependant que par rapport au TPF de 1979, huit régions ont conservé en 1991 leur rang dans les dix premiers, bien que dans un ordre sensiblement modifié: l'Ile de France, la Lorraine, le Languedoc-Roussillon, la Corse, l'Auvergne, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Aquitaine et le Nord. Deux régions en sont exclues: les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.

Le constat est identique pour les régions situées en 1979 parmi les dix dernières régions de France. En 1991, huit d'entre-elles figurent de nouveau dans le bas du classement: Bourgogne, Alsace, Midi-Pyrénées, Picardie, Bretagne, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Franche-Comté (par ordre décroissant selon le niveau d'importance du TPF de 1991).

Une première explication: la lecture du graphique 3-1 relatif à l'évolution entre 1979 et 1991 des taux de participation financière, montre qu'au delà de la droite qui relie l'origine au point moyen (France métropolitaine), toutes les régions qui figurent sur ce plan ont un accroissement du TPF supérieur à celui de la moyenne nationale.

Parmi les dix régions "leaders" en 1979, seules cinq d'entre-elles sont concernées. Ce sont par ordre croissant du TPF, la Lorraine, la Corse, le Languedoc-Roussillon, le Nord et la Provence-Alpes-Côte d'Azur. Trois d'entre-elles ont progressé de quelques places: la Lorraine, la Corse et le Languedoc-Roussillon. Une, la région PACA, a perdu trois places et la dernière, le Nord, a vu sa position inchangée.

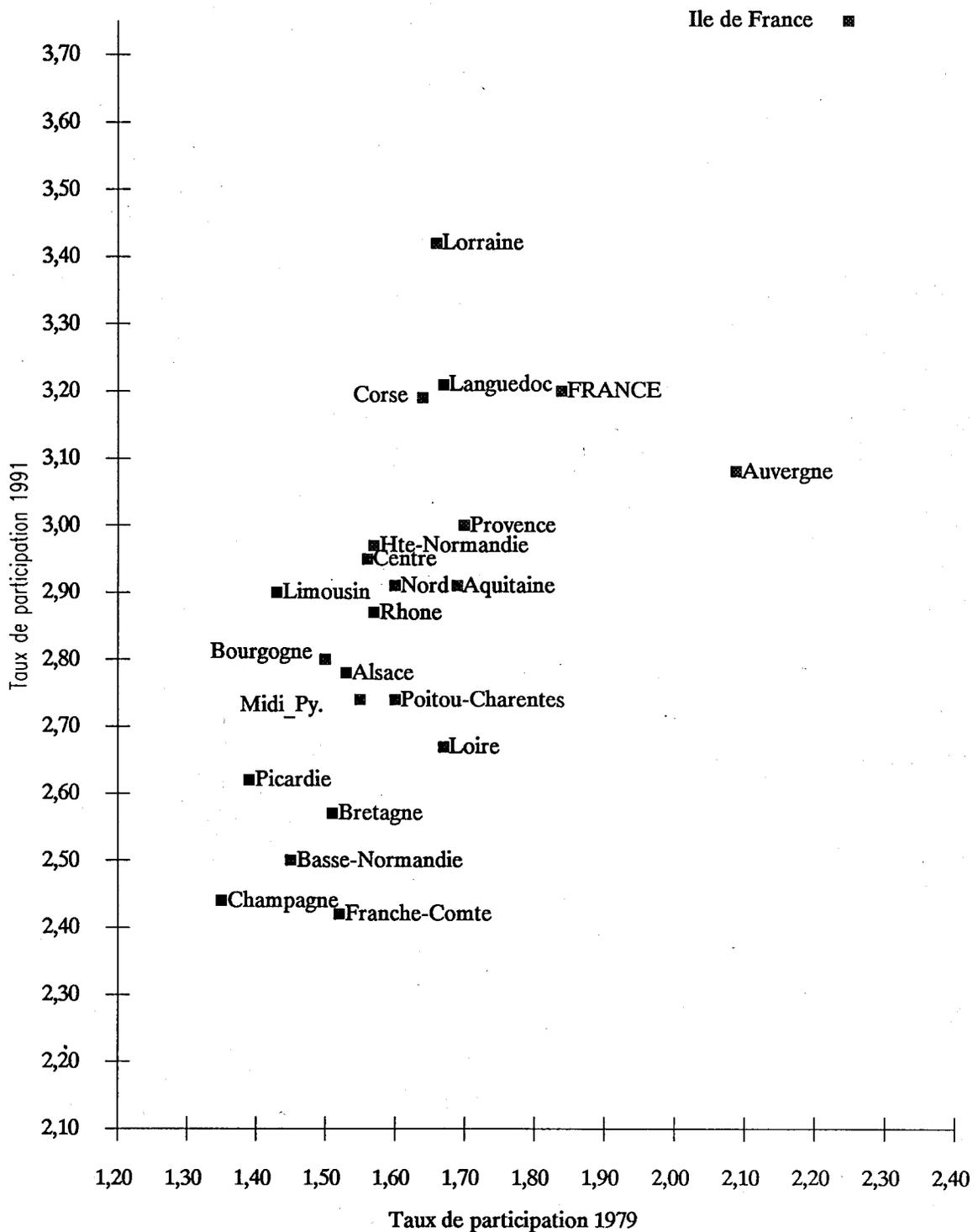
**Tableau 3-7:**  
**Evolution du Taux de Participation financière par région**  
**compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés.**

REGIONS	TPF 1979		Taux d'évolution		TPF en 1991		Evolution	
	Taux	Rang	1979 à 1985	1985 à 1991	Taux	Rang	1979 à 1991*	Rang
11 Ile de France	2,25	1	17,3	42,0	3,75	1	66,7	=
83 Auvergne	2,09	2	1,0	46,0	3,08	5	47,4	-3
93 Provence-Côte-d'azur	1,70	3	27,1	38,9	3,00	6	76,5	-3
72 Aquitaine	1,69	4	29,6	32,9	2,91	9	72,2	-5
91 Languedoc	1,67	5	26,4	52,1	3,21	3	92,2	+2
52 Pays de la loire	1,67	5	22,8	30,2	2,67	17	59,9	-12
41 Lorraine	1,66	7	43,4	43,7	3,42	2	106,0	+5
94 Corse	1,64	8	18,9	63,6	3,19	4	94,5	+4
54 Poitou-Charentes	1,60	9	20,6	42,0	2,74	15	71,3	-6
31 Nord	1,60	9	25,0	45,5	2,91	9	81,9	=
23 Haute-Normandie	1,57	11	17,8	60,5	2,97	7	89,2	+4
82 Rhône-Alpes	1,57	11	25,5	45,7	2,87	12	82,8	-1
24 Centre	1,56	13	28,2	47,5	2,95	8	89,1	+5
73 Midi-Pyrénées	1,55	14	18,7	48,9	2,74	15	76,8	-2
42 Alsace	1,53	15	19,6	51,9	2,78	14	81,7	+1
43 Franche-Comté	1,52	16	19,7	33,0	2,42	22	59,2	-6
53 Bretagne	1,51	17	32,5	28,5	2,57	19	70,2	-2
26 Bourgogne	1,50	18	26,0	48,1	2,80	13	86,7	+5
25 Basse-Normandie	1,45	19	30,3	32,3	2,50	20	72,4	-1
74 Limousin	1,43	20	38,5	46,5	2,90	11	102,8	+9
22 Picardie	1,39	21	23,7	52,3	2,62	18	88,5	+3
21 Champagne-Ardenne	1,35	22	22,2	47,9	2,44	21	80,7	+1
FRANCE	1,84	-	21,7	42,9	3,20	-	73,9	-

Source: Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale 2483 - CEREQ.

\* Evolution = (TPF1991 - TPF1979) / TPF1979 x 100

**Graphique 3.1: Evolution des TPF par région compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés**



En revanche, les cinq autres régions qui figuraient également en 1979 dans ce groupe de tête: Ile de France, Auvergne, Aquitaine, Pays de la Loire et Poitou-Charentes ont toutes pour caractéristique un taux d'évolution du TPF inférieur à celui de la moyenne nationale et en conséquence ont toutes régressé.

Autrement dit, les régions ayant maintenu un effort de FPC suffisamment soutenu, c'est-à-dire un taux d'accroissement du TPF supérieur à 80%, ont toutes progressé à l'exception toutefois de la région Rhône-Alpes et Nord. Cela explique également le fait que la région PACA malgré un taux d'accroissement du TPF supérieur à celui de la moyenne nationale, a sur la période légèrement régressé. En revanche, un taux d'évolution du TPF de 89% aurait permis à cette région de se maintenir au troisième rang.

Par ailleurs, en croisant les taux de participation financière des différentes régions avec leur propre évolution au cours de la période 1979-1991, on distingue trois groupes de régions (cf. tableau 3.8):

- Un premier groupe comprenant l'Ile de France avec un taux de participation financière "pilote", une progression assez moyenne entre 1979 et 1985 et un effet de rattrapage entre 1985 et 1991 qui lui permet de conserver sa première place; la Lorraine, grâce à la régularité de ses efforts en matière de FPC au cours des 12 dernières années et dont l'accroissement du TPF est de loin le plus soutenu de France (106%).

- Un groupe intermédiaire de dix régions, dont six parmi les dix premières en 1979: l'Auvergne, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon, la Corse et le Nord.

Ce groupe se "polarise" en deux sous-groupes avec d'un côté des régions qui ont toutes progressé et dont les établissements entretiennent un effort soutenu en matière de FPC. Ce sont: le Languedoc-Roussillon, la Corse, la Haute-Normandie, le Centre et notamment le Limousin (103%); de l'autre, des régions qui perdent des places et dont l'intensité de l'effort de formation est moins prononcée: la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Aquitaine, dont les établissements ont nettement ralenti leur effort entre 1985 et 1991, après un taux d'accroissement au-dessus de la moyenne entre 1979 et 1985, le Nord qui a réussi à sauvegarder sa neuvième place et enfin, la région Rhône-Alpes qui retrouve pratiquement une position médiane en 1991.

Dans ce groupe, l'Auvergne fait figure d'"atypique". Beaucoup de ses établissements industriels ont été frappés par la récession, et la croissance du secteur tertiaire y est hésitante. Deuxième après l'Ile de France en 1979, au regard du taux de participation financière, on la retrouve à la cinquième place en 1991. La bonne évolution du TPF (46%) durant la période 1985-1991, n'a pas réussi à effacer la stagnation des dépenses de FPC rapportées à la masse salariale qui a eu cours de 1979 à 1985.

- Le troisième groupe est composé également de dix régions dont huit figuraient dans les dix dernières en 1979, auxquelles se sont rajoutés les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes, respectivement cinquième et neuvième en 1979.

Ces derniers ont un tissu économique composé surtout de petites et moyennes entreprises avec des secteurs d'activités dominants tels que l'agriculture, l'agro-alimentaire et le tertiaire, lesquels ne sont pas considérés comme les plus "formateurs" (cf. chapitre 2). On peut également expliquer le ralentissement de leur TPF, par un taux de féminisation des emplois élevé surtout parmi la population jeune; un niveau moyen de qualifications, en nette progression depuis 1982 mais qui reste encore faible et enfin, une proportion d'ingénieurs et cadres dans l'appareil productif inférieure à la moyenne nationale.

Le cas de l'Alsace est plus spécifique. Cette région se place parmi les trente régions les plus prospères de la Communauté européenne avec un taux de chômage relativement faible en France et un taux d'environ 30% d'ouvriers qualifiés. Traditionnellement, les jeunes alsaciens se dirigent vers des filières courtes, à orientation technique. Il est également de notoriété que l'Alsace favorise l'accès des jeunes vers l'emploi aidé en privilégiant les formations en alternance et l'apprentissage. Corrélativement l'investissement en formation continue y est relativement modeste(2).

**Tableau 3-8:**  
Position des régions compte tenu de la  
localisation des établissements d'au moins 50 salariés  
selon le niveau et la croissance du TPF (1979-1991).

		Evolution du TPF (en %)		
		Forte [106,0-86,4[	Moyenne [86,4-66,9[	Lente [66,9-47,4]
<b>Niveau du TPF en 1991</b>	<b>Elevé</b> [3,75-3,30[	Lorraine	-	Ile de France
	<b>Moyen</b> [3,30-2,86[	Languedoc Corse Haute-Normandie Centre Limousin	PACA Nord Aquitaine Rhône-Alpes	Auvergne
	<b>Faible</b> [2,86-2,42]	Bourgogne Picardie	Alsace Midi-Pyrénées Poitou-Charentes Bretagne Basse-Normandie Champagne-Ardenne	Pays de la Loire Franche-Comté

Source: Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24-83 - Exploitation CEREQ

Pour finir, on peut affiner la typologie des régions en termes de performances de FPC, à travers l'analyse croisée du couple: taux d'accès à la formation et taux de participation financière (cf. tableau 3-9 et graphique 3-2).

2 Lire à ce sujet le dossier N°94.95 sur "La formation professionnelle dans les régions en 1990-1991" - MTEPF/DARES - Août 1993.

**Tableau 3-9:**  
**Position des régions compte tenu des établissements d'au moins 50 salariés**  
**selon le TPF et le taux d'accès à la formation.**  
**Année 1991**

		Taux d'accès (en %)			
		[38,0-32,4[	[32,4-29,4[	[29,4-27,4[	inf. à 27,4
<b>T</b> <b>·</b> <b>P</b> <b>·</b> <b>F</b> <b>·</b> <b>(en %)</b>	[3,75-3,20[	Ile de France Lorraine	Languedoc- Roussillon	-	-
	[3,20-2,90[	Haute- Normandie	Auvergne PACA Nord	Centre Aquitaine	Corse
	[2,90-2,70[	-	Limousin Rhône-Alpes Alsace	Bourgogne Poitou- Charentes Midi-Pyrénées	-
	inf. à 2,70	-	-	Picardie Bretagne	Pays de la Loire Basse- Normandie Champagne- Ardenne Franche-Comté

*Source: Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24-83 - Exploitation CEREQ*

Il en résulte que:

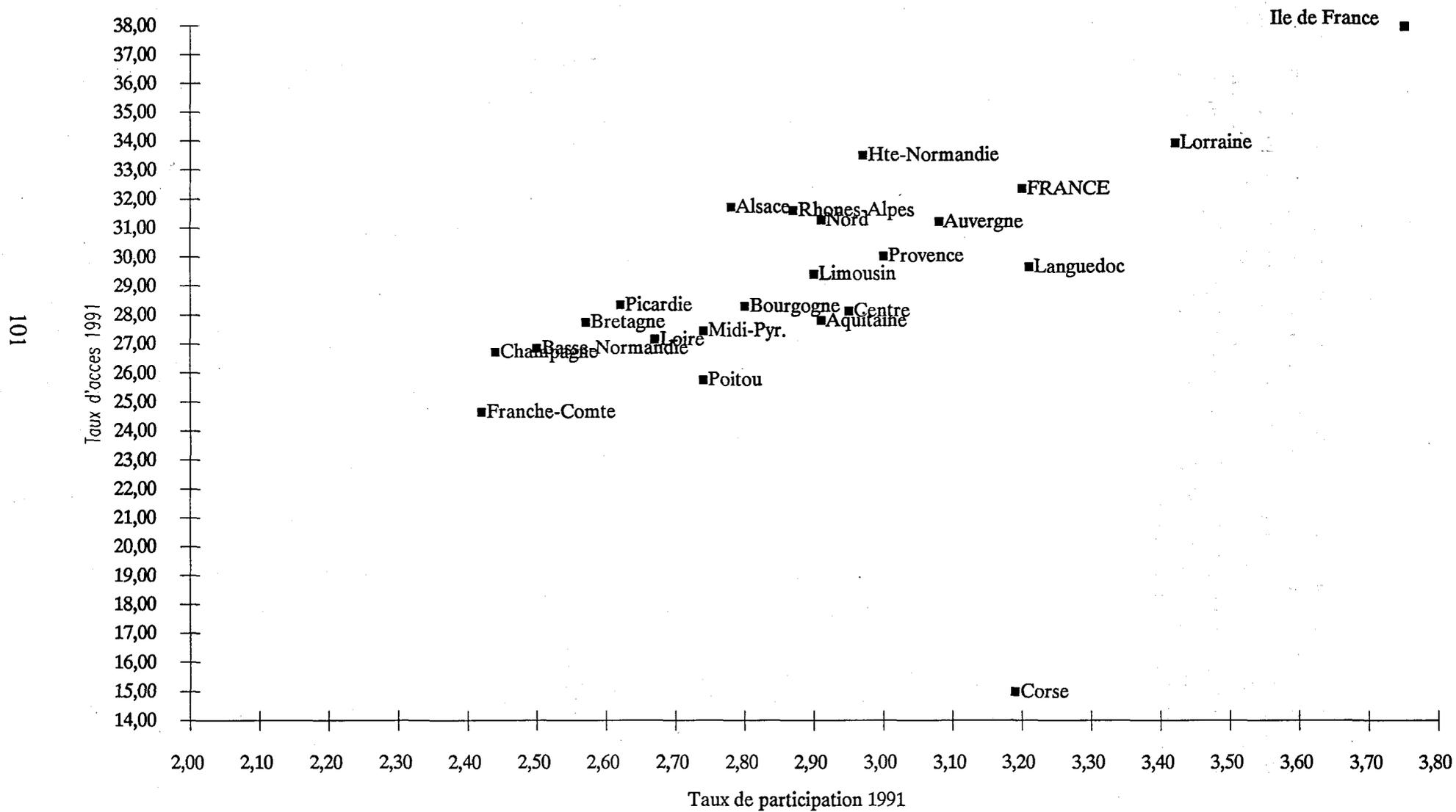
- Le premier groupe est formé de trois régions. Deux d'entre-elles, l'Ile de France et la Lorraine se distinguent par un plus grand nombre d'entreprises de grandes tailles (avant même la redistribution des établissements puisqu'un nombre important de sièges sociaux de grandes entreprises y sont implantés); le Languedoc-Roussillon bénéficie quant à lui, de la relocalisation de nombreux établissements dont les salariés ont un niveau de qualification relativement élevé. Dans ce groupe, la dispersion est forte aussi bien en ce qui concerne le taux d'accès que le taux de participation financière. Autres caractéristiques, en Lorraine les coûts de formation sont plus bas qu'en Ile de France, mais la durée moyenne de formation y est plus élevée.

Les régions composant le deuxième groupe, qu'on peut appeler groupe intermédiaire, se situent en termes de TPF ou de taux d'accès légèrement en-dessous de la moyenne nationale à l'exception toutefois de la Haute-Normandie dont le taux de stagiaires est supérieur à la moyenne nationale et qui bénéficie très fortement de la redistribution de nombreux établissements. Ce groupe de régions est également très hétérogène avec notamment un taux d'accès à la formation, celui de la Corse, très tiré vers le bas.

Le troisième groupe se caractérise par un TPF nettement en-dessous de la moyenne nationale mais aussi, pour trois régions sur six, par un taux d'accès proche de la moyenne nationale (bien qu'en-dessous). Ce groupe est plus ramassé que les deux précédents et ne présente pas en matière de FPC de grandes disparités inter-régionales.

En revanche, le dernier groupe est formé de six régions dont les deux indicateurs sont eux nettement en-dessous de la moyenne nationale. Dans ce groupe, la dispersion est également moins prononcée.

**Graphique 3.2: Répartition des régions selon le TPF et le taux d'accès compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés**



En conclusion, l'effort de formation des régions est très largement déterminé par leurs caractéristiques structurelles, même lorsque l'on corrige les résultats bruts en ventilant par région les résultats relatifs aux entreprises à établissements multiples. Les régions les plus "formatrices" sont relativement les mêmes d'une année sur l'autre, mais la dispersion entre les régions diminue. L'Ile de France ne représente plus qu'un peu moins d'un tiers des salariés contre presque la moitié précédemment. Néanmoins, tous les indicateurs de base de la FPC y sont encore élevés.

# PRESENTATION METHODOLOGIQUE DE L'EXPLOITATION DES DECLARATIONS FISCALES D'EMPLOYEURS

Le CEREQ établit la statistique **annuelle** nationale et régionale sur la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue (FPC) pour les entreprises d'au moins 10 salariés, à la demande de la Délégation à la Formation Professionnelle (DFP) et de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Ce dispositif statistique a été mis en place dès 1972. Cette date correspond à la première remontée des déclarations fiscales des employeurs (déclaration n°2483), faisant suite à l'application de la loi fondatrice du 16 juillet 1971, faisant obligation aux employeurs de participer chaque année au financement de la FPC.

L'exploitation des déclarations donne, chaque année, des résultats sur l'effort de formation continue des entreprises et les populations bénéficiaires. Elle sert à mesurer des comportements différenciés en particulier selon la taille de l'entreprise, le secteur d'activité économique, le sexe et la catégorie socio-professionnelle des salariés.

Les résultats du traitement servent de base à de nombreuses études qui sont publiés notamment dans la Revue Formation Emploi et dans le bulletin mensuel BREF du CEREQ.

### ***Participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue***

*La loi fondatrice de 1971 a créé pour les employeurs d'au moins 10 salariés l'obligation de participer chaque année au financement de la formation au bénéfice de leur personnel. Le taux de cette participation est fixé chaque année par le projet de loi de Finances. Il s'élève en 1991 à 1,2% de la masse salariale versée par l'entreprise pendant l'année de référence. Ce taux recouvre pour l'essentiel trois obligations des entreprises : l'obligation à l'égard du financement de la formation des salariés de l'entreprise connue sous l'appellation "plan de formation" ; l'obligation (0,15% en 1991) à l'égard du congé individuel de formation ; l'obligation (0,30%) à l'égard des formations en alternance dans le cadre des mesures pour l'emploi et pour l'insertion professionnelle des jeunes.*

*L'employeur a deux options principales pour participer au financement : financer des actions de formation pour ses salariés ou opérer des versements qui le libèrent de son obligation. Selon le cas, les actions de formation des salariés sont directement financées par les entreprises, prises en charge par les fonds d'assurance formation (FAF), par les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF), ou par les organismes de mutualisation agréés au titre des formations professionnelles en alternance (OMA). Le dispositif d'insertion en alternance comprend les contrats de qualification et d'adaptation, les contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi.*

*De nouvelles dispositions légales ont été introduites par la loi du 31 décembre 1991 (applicables en 1992). Elles concernent notamment les entreprises de moins de dix salariés qui sont soumises à une contribution minimale de 0,15% de la masse salariale, les entreprises de dix salariés et plus pour lesquelles la participation est portée à 1,4% de la masse salariale, les travailleurs indépendants, membres des professions libérales et des professions non salariées, pour lesquels est instaurée une contribution obligatoire correspondant, au minimum, à 0,15% du plafond annuel de la Sécurité sociale.*

## 4.1 - CHAMP DE LA STATISTIQUE

L'unité d'investigation statistique de la déclaration 2483 est l'**entreprise** ayant **10 salariés et plus** et assujettie à l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle continue (Art. L. 950 -1 et L. 951-1 à L. 951-13 du Code du Travail).

Le champ de l'enquête concerne **toutes les entreprises** employant 10 salariés et plus (y compris les entreprises relevant du régime général de Sécurité Sociale) quelle que soit leur forme juridique (individuelle, société commerciale, association,...) et quelle que soit leur activité (agricole, industrielle, de services,...). L'obligation de participer incombe aussi aux sociétés nationales et aux **établissements publics à caractère industriel ou commercial** telles que EDF-GDF, SEITA,...et aux établissements à caractère administratif ne relevant pas d'une collectivité publique (exemple : Office national interprofessionnel des céréales).

En revanche, les employeurs **dispensés** de l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle sont l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics à caractère administratif relevant d'une collectivité publique (exemples : la Caisse Nationale d'Epargne, la Caisse Nationale d'allocations familiales, certains hospices, les établissements départementaux ou communaux comme les hôpitaux , ...). Les PTT et France-Telecom ne sont pas assujetties jusqu'en 1994 inclus.

Les entreprises qui atteignent ou dépassent le seuil de dix salariés constituent des cas particuliers ; elles bénéficient d'exonérations pendant trois ans, puis de réductions dégressives sur le montant normalement dû de la participation.

## 4.2 - FORMULAIRES

(cf modèle des formulaires en Annexe 1 ...)

La déclaration est mise au point chaque année par la Direction Générale des Impôts avec la collaboration de la Délégation à la Formation Professionnelle. La déclaration est un formulaire obligatoire à vocation fiscale ; l'essentiel des renseignements demandés sont de type financier. Quelques données fournissent des statistiques socio-démographiques sur les stagiaires : type de stage suivi, catégorie socio-professionnelle, âge et sexe...

Le traitement des déclarations de ces dernières années a été marqué par une grande stabilité des cadres des formulaires fiscaux 2483.

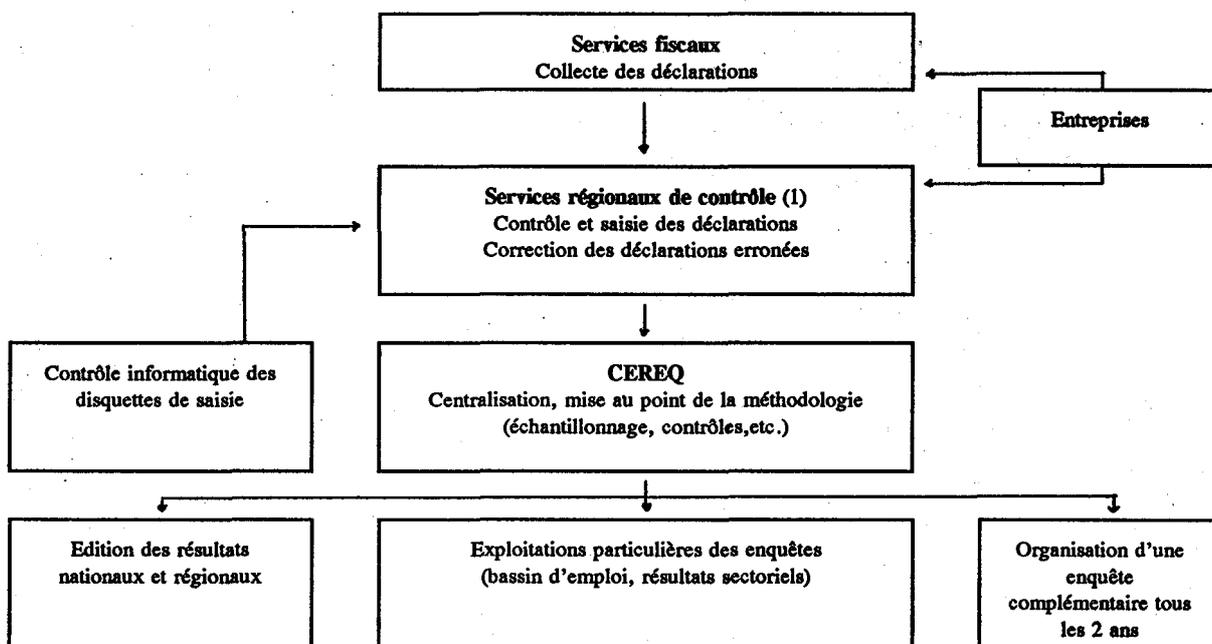
La seule modification importante en 1991 a concerné la structure par âge des stagiaires (quatre tranches d'âge en 1991 au lieu de trois en 1990).

## 4.3 - METHODES

### 4.3 - 1 Organisation du traitement

L'organisation de l'exploitation statistique **annuelle** des déclarations d'employeurs 2483 mise en place depuis l'origine en 1972 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ et les services régionaux de contrôle (1) de la formation professionnelle.

Ces pôles s'appuient sur les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations à leur service fiscal départemental dès le mois de mai.



(1) Les départements d'Outre-Mer participent irrégulièrement à l'établissement des statistiques.

Les services fiscaux départementaux réceptionnent les déclarations, puis les envoient aux **services régionaux de contrôle de la formation professionnelle continue**. La saisie décentralisée des formulaires est effectuée par ces derniers.

Au fur et à mesure de leur réception dans la région, les déclarations sont rapidement contrôlées, puis saisies sur micro-ordinateur. Chaque déclaration est repérée par un identifiant à cinq chiffres comprenant :

- le code de la région
- le code du département
- le numéro de compostage composé de :
  - . la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	
Taille 1	10 à 19 salariés
Taille 2	20 à 49 salariés
Taille 3	50 à 499 salariés
Taille 4	500 à 1999 salariés
Taille 5	2000 salariés et plus

un numéro d'ordre affecté automatiquement et aléatoirement dans l'ordre d'arrivée de chaque déclaration, département par département et classe de taille par classe de taille.

Au cours de la saisie, les déclarations erronées sont détectées par un programme informatique présent dans le micro-ordinateur de chaque région. Des messages d'anomalies apparaissent à l'écran ; ils doivent être corrigés après contact éventuel avec les entreprises.

La centralisation des données de toutes les régions, la mise au point des programmes de traitement et le contrôle du déroulement de l'enquête sont effectués par le CEREQ tout au long de l'année et principalement avant la diffusion des résultats.

## 4.3 - 2 Méthodologie employée : le sondage

L'importance des observations de la population à étudier et la contrainte des délais de restitution de premiers résultats nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances avant le 15 septembre ont conduit à prendre comme méthode d'investigation, **le sondage**.

Cette méthode répond aux deux objectifs d'efficacité et de fiabilité.

**Efficacité**, le sondage limite les coûts d'exploitation par rapport à une investigation exhaustive. Il évite une lourde exploitation et permet une sortie rapide des résultats.

**Fiabilité**, la méthode d'échantillonnage utilisée assure la qualité statistique des résultats obtenus.

## La méthode de l'échantillonnage

Pour une année d'exercice T de la déclaration fiscale des employeurs, l'enquête se déroule en deux temps :

- de mai (T+1) à septembre (T+1), élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées statistiques "provisoires" ;
- de septembre (T+1) à avril (T+2), élaboration de statistiques nationales et régionales par secteurs d'activité économique, appelées statistiques "définitives".

A ces deux phases correspondent deux étapes différentes d'échantillonnage :

- 1ère phase : l'échantillon d'entreprises déclarantes retenues est représentatif selon la région et selon les 5 classes de taille de l'entreprise;
- 2ème phase : un second échantillon complétant le premier permet une représentativité également au niveau des secteurs d'activité économique.

### Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Pour chaque région et chaque classe de taille d'entreprises, il est appliqué un taux de sondage spécifique suivant :

Taille de l'entreprise	Taux de sondage et régions concernées	Technique du tirage
Classe 1 : 10 à 19 sal.	Corse : . . . . . exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies
	Autres régions : . . . . . 1/10	Les déclarations dont le numéro de compostage se termine par 1 sont tirées et saisies.
Classe 2 : 20 à 49 sal.	Corse : . . . . . exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
	Autres régions : . . . . . 1/5	Les déclarations dont le numéro de compostage se termine par 1 ou 6 sont tirées et saisies.
Classe 3 : 50 à 499 sal.	Ile de France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes et Provence- Côte d'Azur : . . 1/2	Les déclarations dont le numéro de compostage est impair sont tirées et saisies.
	Autres régions : . . . exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.
Classe 4 : 500 à 1999 sal. et Classe 5 : 2000 sal et plus	Ensemble des régions : exhaustif	Toutes les déclarations sont saisies.

Ce tirage est effectué au fur et à mesure de la saisie. Chaque déclaration est signalée comme appartenant ou n'appartenant pas à l'échantillon. Dans le premier cas, la saisie est totale et contrôlée et constitue le fichier des déclarations **échantillonnées**. Dans le deuxième cas, pour les déclarations **non** échantillonnées, la saisie de quelques variables (l'identifiant, le code APE, la raison sociale, l'adresse de l'entreprise, le numéro SIRET, l'effectif total des salariés) est effectuée, formant le fichier des déclarations **non** échantillonnées.

## **Deuxième phase de l'enquête, tirage de l'échantillon complémentaire**

La deuxième phase de l'enquête complète le premier échantillon par un second échantillon afin d'obtenir une **représentativité des secteurs d'activité économique**, en tenant compte de la taille de l'entreprise et de la région.

La nomenclature des activités économiques utilisée est les "Nomenclatures d'activités et de Produits 1973" (NAP). Ces nomenclatures comprennent plusieurs niveaux de détail : les classes à deux chiffres ("niveau NAP 100", "niveau NAP 40", ...) et les groupes à quatre chiffres ("niveau NAP 600").

En décembre (T+1), la fusion des deux listes de déclarations, échantillonnées ou non, va servir de base de sondage à la deuxième sélection. Cette fusion donne avec précision le nombre d'entreprises déclarantes, la population de référence.

Cette deuxième sélection s'effectue sur deux stratifications dont les critères sont les variables suivantes :

- la taille de l'entreprise et son **secteur d'activité économique agrégé en 100 postes (NAP 100)** pour la France entière,
- la taille de l'entreprise, le **secteur d'activité économique agrégé en 40 postes (NAP 40) et la région.**

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate  $N_s$ , de l'effectif déjà échantillonné dans la strate  $E_s$  et de l'effectif optimal de représentativité de la strate  $n_s$ , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence  $n_s - E_s$  (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur d'activité économique, aussi bien au niveau régional (NAP 40) qu'au plan national (NAP 100), tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

## 4.3 - 3 Efficacité du traitement

La première phase de l'exploitation des déclarations relatives à l'année T doit se terminer impérativement à la mi-septembre T+1 par la sortie de **résultats globaux nationaux et régionaux provisoires**.

A la fin de cette première phase d'exploitation, l'échantillon des données traitées doit être suffisamment important pour assurer une bonne fiabilité aux chiffres publiés.

La deuxième phase du traitement permet l'édition des **résultats sectoriels définitifs** vers la fin mai T+2. Les écarts constatés entre les résultats de septembre T+1 et ceux de mai T+2 sont généralement faibles et attestent de l'efficacité et de la fiabilité des méthodes de traitement.

Pour les entreprises de 2000 salariés et plus, 384 entreprises ont contribué à la statistique provisoire de 1990 et à celle de 1991 contre 385 pour le traitement final 1990 et .... pour celui de l'année 1991.

Pour la classe de taille 4 (entreprises de 500 à 1999 salariés), la quasi-totalité des déclarations est prise en compte dès les résultats provisoires. La distorsion des indices globaux est donc marginale pour ces entreprises lors de la sortie des résultats définitifs. En revanche, pour les petites et moyennes entreprises, les indices retrouvent leurs valeurs correctes à l'issue de la deuxième phase du traitement en mai T+2.

Le CEREQ a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables: nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donnée, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population, l'intervalle se réduit à un point), et la probabilité est faible. Dans nos calculs d'échantillonnage, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessus donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière de 1991 :

- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires :  $\pm 2,5$  %
- nombre de stagiaires :  $\pm 0,3$  %
- dépenses consenties :  $\pm 0,3$  %

## 4.4 - COUVERTURE STATISTIQUE

La confrontation des statistiques du CEREQ à d'autres sources statistiques ou administratives met en évidence des distorsions sur les chiffres produits.

### 4.4 - 1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'entreprises

En termes d'entreprises assujetties, l'écart entre les statistiques de la Direction Générale des Impôts et celles de cette exploitation s'accroît progressivement depuis quelques années.

La DGI comptabilise respectivement 144.300 et 149.500 redevables assujettis à la "taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue" en 1990 et 1991 ; pour ces deux années, l'exploitation du CEREQ aboutit à environ 101.000 déclarations.

Région	Tableau 4.1 Taux de couverture des déclarations fiscales N°2483 : données CEREQ / données DGI (en %)	
	1990	1991
Ile de France	54.7	56.6
Champagne Ardennes	87.5	91.8
Picardie	81.7	78.4
Haute Normandie	77.5	72.5
Centre	83.1	78.8
Basse Normandie	95.9	80.8
Bourgogne	82.7	78.6
Nord Pas de Calais	80.2	78.5
Lorraine	86.1	76.3
Alsace	81.8	77.9
Franche Comté	81.2	78.2
Pays de la Loire	74.8	81.7
Bretagne	83.6	82.1
Poitou Charente	87.6	82.6
Aquitaine	75.8	68.6
Midi Pyrénées	78.5	77.0
Limousin	76.8	77.8
Rhône Alpes	83.3	76.2
Auvergne	76.6	78.2
Languedoc Roussillon	49.1	56.4
Provence Alpes Côte d'Azur	54.6	51.2
Corse	42.4	23.2
France métropolitaine	71.3	69.4

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.  
Ministère du Budget, DGI, Service de l'Organisation et de l'Informatique.

La couverture en termes d'entreprises assujetties varie beaucoup selon les régions. Cette variation tient simultanément à la taille de la région et aux problèmes de transmission des déclarations entre les nombreux intermédiaires.

Une autre comparaison **en terme d'entreprises** est possible avec une étude de l'INSEE à partir de l'exploitation du fichier des **entreprises relevant du régime des bénéficiers industriels et commerciaux (BIC)**, confronté pour les grandes entreprises avec celui issu de l'enquête annuelle des entreprises, le système SUSE (Système unifié de statistiques d'entreprises). La dernière année disponible est 1990. La comparaison exclut les secteurs suivants :

- .T01 Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
- .T35 Location et crédit-bail immobiliers : ce secteur comprend les Offices publics d'habitation à loyer modéré qui relèvent du régime des BIC, mais sont dispensés de la participation au financement de la FPC,
- .T38 Services non marchands
- .et parmi les services marchands dont certaines entreprises ne sont pas assujetties aux BIC (enseignement, recherche, santé, action sociale) ,
- T29 Réparation et commerce automobile
- T30 Services des hôtels-café-restaurants
- T32 Services de télécommunications et postes
- T33 Services marchands rendus principalement aux entreprises
- T34 services marchands rendus principalement aux particuliers.

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	<b>Tableau 4.2</b> <b>Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises</b> <b>selon leur taille</b> données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime des BIC) <i>Début...</i>					
	de 10 à 19 sal	de 20 à 49 sal	de 50 à 499 sal	de 500 à 1999 sal	de 2000 sal et plus	total
T02 Ind.viandes et lait	82.5	72.6	86.8	94.2	150.0	80.1
T03 Autres ind. agric. et aliment.	40.2	77.7	85.2	83.8	55.6	60.4
T04 Combustib. minér. solid.& prod. cokéfact.	-	-	-	-	100.0	55.6
T05 Product. pétrole,gaz nat.	80.0	56.7	50.0	66.7	100.0	62.1
T06 Product.électricité, distrib. gaz et eau	115.2	67.6	85.7	114.3	57.1	84.8
T07 Product.minér.& mét.fer. ; lère transf.acier	66.7	74.7	97.7	95.0	100.0	84.0

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises selon leur taille					
	données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime des BIC) ...suite...					
	de 10 à 19 sal	de 20 à 49 sal	de 50 à 499 sal	de 500 à 1999 sal	de 2000 sal et plus	total
T08 Product.minér., mét. & demi-prod non ferreux	32.4	132.6	96.6	108.3	100.0	94.2
T09 Product.matér. construct. et minér. divers	67.4	80.6	88.2	75.8	80.0	77.1
T10 Indust. du verre	56.4	101.2	96.2	93.8	80.0	81.1
T11 Chimie de base, fils artif. & synth.	39.4	115.8	100.0	95.7	81.8	84.2
T12 Parachim. et ind. pharmaceut.	59.6	81.0	77.0	88.1	88.9	75.9
T13 Fonderie et trav. métaux	57.4	81.3	90.2	108.2	100.0	72.6
T14 Constuction mécanique	52.3	78.2	87.1	85.9	100.0	71.8
T15 Construct.élect. & électronique	41.9	65.2	84.2	86.8	89.5	63.4
T16 Construct.véhic. autom. & autres mat. transp.terr.	52.7	82.4	89.0	98.1	91.7	79.3
T17 Construct.navale & aéron., armement	64.9	106.5	95.7	100.0	60.0	90.5
T18 Ind.textile et habillement	52.8	75.2	86.1	92.6	133.3	71.9
T19 Ind. du cuir & de la chaussure	61.2	84.0	89.9	100.0	50.0	79.7
T20 Ind.bois, ameubl. ; ind.diverses	55.9	75.8	86.5	87.9	-	69.8
T21 Ind. papier, carton	66.5	77.8	82.9	96.7	66.7	79.7
T22 Imprimerie, presse, édition	44.7	69.5	87.1	75.7	33.3	61.7
T23 Ind. caoutch. & trnsfor. mat. plastiques	51.3	74.0	84.2	105.6	110.0	71.0

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises selon leur taille					
	données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime des BIC) <i>suite et fin</i>					
	de 10 à 19 sal.	de 20 à 49 sal.	de 50 à 499 sal.	de 500 à 1999 sal.	de 2000 sal et plus	total
T24 Ind. bâtim. & génie civil & agric.	45.5	73.0	79.0	89.6	95.7	60.2
T25 Commerce de gros alimentaire	64.3	82.9	89.3	109.1	150.0	75.7
T26 Commerce de gros non alimentaire	54.2	72.6	79.3	100.0	155.6	65.6
T27 Commerce de détail alimentaire	48.9	81.5	79.0	73.2	100.0	69.3
T28 Commerce de détail non alimentaire	45.0	76.3	88.2	83.0	107.7	57.5
T31 Transports	48.1	73.9	82.5	83.2	104.8	65.5
T36 Assurances	213.3	331.4	212.5	194.1	100.0	226.4
T37 Organismes financiers	69.1	118.8	101.0	120.9	109.1	100.2
TOTAL	50.25	76.3	85.3	93.9	96.1	67.3

*Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.  
Système SUSE - INSEE.*

Le manque de déclarations concerne surtout les petites entreprises de 10 à 19 salariés ; la moitié d'entre elles ne sont pas traitées dans l'exploitation du CEREQ. Ces petites entreprises, nombreuses et instables, sont difficiles à cerner. Et de plus, celles ayant franchi le seuil des 10 salariés et exonérées de la taxe ne remplissent pas de déclaration, ou la renvoient vierge. Et les recettes fiscales ne transmettent pas aux services régionaux de contrôle (SRC) l'ensemble de leurs déclarations. La conséquence de cette sous-représentation des petites entreprises affecte les secteurs d'activité économique plus particulièrement concernés par la présence de ces petits entreprises : par exemple, les secteurs de commerce de détail alimentaire (T27) et non alimentaire (T28).

Quant aux grosses entreprises, voire les moyennes (de 50 à 500 salariés), elles sont généralement connues des services régionaux de contrôles ; leur suivi est plus aisé.

## 4.4 - 2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes d'effectifs salariés

En terme d'effectifs salariés, une confrontation des données des entreprises relevant du régime des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) issues du système SUSE avec celles du traitement des déclarations fiscales permet de considérer les résultats de l'enquête 2483 comme significatifs, surtout pour les entreprises de 50 salariés et plus : 87,6% des salariés des entreprises assujetties au financement de la formation professionnelle recouvrent ceux des entreprises relevant du régime BIC.

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	Tableau 4.3 Taux de couverture (en %) en 1990 des salariés selon la taille de l'entreprise: données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime BIC) Début...					
	de 10 à 19 sal	de 20 à 49 sal	de 50 à 499 sal	de 500 à 1999 sal	de 2000 sal et plus	total
T02 Ind.viandes et lait	85.8	73.1	92.5	94.7	157.8	95.3
T03 Autres ind. agric. et aliment.	45.1	80.5	83.9	84.6	55.8	76.0
T04 Combustib. minér. solid.& prod. cokéfact.	-	-	-	-	100.8	101.1
T05 Product. pétrole,gaz nat.	90.3	59.3	45.0	76.4	92.5	86.2
T06 Product.électricité, distrib. gaz et eau	116.6	69.5	82.3	114.5	95.3	95.6
T07 Product.minér.& mét.fer. ; 1ère transf.acier	64.7	78.4	100.7	90.6	110.1	102.5
T08 Product.minér., mét. & demi-prod non ferreux	33.7	136.0	99.8	110.8	98.7	102.7
T09 Product.matér. construct. et minér. divers	71.3	83.3	89.4	74.4	81.1	82.3
T10 Indust. du verre	60.7	103.8	90.2	94.0	83.5	88.5
T11 Chimie de base, fils artif. & synth.	42.0	111.7	96.7	98.6	96.6	96.5

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	Taux de couverture (en %) en 1990 des <u>salariés</u> selon la taille de l'entreprise					
	données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime BIC) ...Suite...					
	de 10 à 19 sal	de 20 à 49 sal	de 50 à 499 sal	de 500 à 1999 sal	de 2000 sal et plus	total
T12 Parachim. et ind. pharmaceut.	59.8	81.1	78.6	92.9	91.6	86.3
T13 Fonderie et trav. métaux	58.6	84.0	91.2	102.4	100.0	88.3
T14 Constuction mécanique	57.3	80.1	88.0	89.9	115.4	86.7
T15 Construct.élect. & électronique	45.7	65.9	86.3	87.3	92.6	86.6
T16 Construct.véhic. autom. & autres mat. transp.terr.	55.8	83.9	91.1	97.5	94.4	93.7
T17 Construct.navale & aéron., armement	65.1	113.2	107.7	100.4	82.9	89.7
T18 Ind.textile et habillement	54.9	79.6	87.4	96.2	115.4	86.2
T19 Ind. du cuir & de la chaussure	65.6	85.6	86.2	104.5	61.3	86.4
T20 Ind.bois, ameubl. ; ind.diverses	60.1	76.6	85.1	82.6	-	80.6
T21 Ind. papier, carton	60.4	78.2	83.7	88.2	66.7	82.7
T22 Imprimerie, presse édition	48.3	72.1	87.6	77.7	39.0	75.2
T23 Ind. caoutch. & trnsfor. mat. plastiques	52.8	74.6	87.8	98.9	110.0	90.5
T24 Ind. bâtim. & génie civil & agric.	49.0	74.6	77.3	87.4	98.0	75.7
T25 Commerce de gros alimentaire	66.1	84.5	91.5	129.4	139.3	90.5.
T26 Commerce de gros non alimentaire	57.9	74.7	83.2	95.5	152.9	82.0
T27 Commerce de détail alimentaire	54.2	82.5	81.8	73.4	112.7	92.0

Secteurs d'activité économique (NAP 40 de 1973)	Taux de couverture (en %) en 1990 des <u>salariés</u> selon la taille de l'entreprise					
	données DC2483 / données SUSE (entr. relev. du régime BIC) ... <i>Suite et fin</i>					
	de 10 à 19 sal	de 20 à 49 sal	de 50 à 499 sal	de 500 à 1999 sal	de 2000 sal et plus	total
T28 Commerce de détail non alimentaire	49.7	77.7	90.5	81.8	124.7	84.5
T31 Transports	51.1	75.7	85.4	82.9	98.0	87.8
T36 Assurances	209.2	332.4	197.3	188.2	108.9	140.4
T37 Organismes financiers	74.4	121.3	107.1	122.2	100.7	107.8
TOTAL	54.2	78,2	87.1	94.3	99.2	87.6

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - CEREQ.  
Système SUSE - INSEE.

Des comparaisons avec d'autres sources statistiques confirment les taux de couverture satisfaisants pour les effectifs salariés, plus de 85% de l'ensemble des salariés des entreprises assujetties 2483 sont couverts.

La comparaison peut s'effectuer sur les secteurs d'activités industrielles répondant à l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Une autre concerne les données de l'UNEDIC pour les effectifs salariés des établissements de 10 salariés et plus affiliés aux ASSEDIC. Cette dernière source couvre donc les établissements d'au moins 10 salariés, or l'enquête 2483 concerne des entreprises dont certains établissements peuvent employer moins de 10 salariés.

Secteur d'activités économiques (NAP 40 de 1973)	Tableau 4.4 Taux de couverture des effectifs salariés en 1991 (en %) <i>Début...</i>	
	DC2483 / EAE	DC2483 / UNEDIC
T02 Industrie de la viande et du lait		120.8
T03 Autres indust. agricoles et alimentaires		87.5
T04 Prod. combustib. minéraux sol. & cokéfact.	117.2	
T05 Prod. de pétrole et de gaz naturel	97.3	110.6
T06 Prod. & distrib. électricité, distr.gaz & eau	94.8	

Secteur d'activités économiques (NAP 40 de 1973)	Taux de couverture des effectifs salariés en 1991 (en %) <span style="float: right;">...suite...</span>	
	DC2483 / EAE	DC2483 / UNEDIC
T07 Prod min.& mét. ferreux, 1ère transf. acier	108.5	94.7
T08 Prod. min., mét. et demi-prod non ferreux	102.8	98.3
T09 Prod. matériaux de construct. et min.divers	83.7	92.4
T10 Industrie du verre	89.0	86.7
T11 Chimie de base, fils & fib. artif. synthtiq.	108.0	102.6
T12 Parachimie & ind.pharmaceutique	84.4	88.7
T13 Fonderie et travail de métaux	88.2	82.2
T14 Construction mécanique	85.2	86.7
T15 Construct. électrique et électronique	84.8	87.2
T16 Const. véh. autom. et autres mat. terrestre	92.9	97.8
T17 Const. navale et aéronautique, armement	93.3	90.8
T18 Ind. textile et de l'habillement	87.0	89.5
T19 Ind. du cuir et de la chaussure	89.4	93.0
T20 Ind. du bois et de l'ameubl., ind. diverses	87.8	84.2
T21 Ind. du papier et du carton	83.6	85.6
T22 Imprimerie, presse , édition	72.3	77.1
T23 Ind. caoutchouc & transf.des mat. plstiq.	91.0	90.0
T24 Ind. du bâtiment et du génie civil et agric.		74.8
T25 Commerce de gros alimentaire		102.1
T26 Commerce de gros non alimentaire		82.4
T27 Commerce de détail alimentaire		87.4
T28 Commerce de détail non alimentaire		78.5
T29 Réparation et commerce de l'automobile		77.6
T30 Hôtels, cafés, restaurants		60.6
T31 Transports		138.0
T32 Télécommunications et postes		83.3
T33 Serv. marchands aux entreprises		72.3

Secteur d'activités économiques (NAP 40 de 1973)	Taux de couverture des effectifs salariés en 1991 (en %) <i>...suite et fin.</i>	
	DC2483 / EAE	DC2483 / UNEDIC
T34 Serv. marchands aux particuliers		65.2
T35 Location et crédit-bail immobiliers		134.9
T36 Assurances		95.0
T37 Organismes financiers		138.4
T38 Services non marchands		81.8
<b>TOTAL</b>	<b>88.6</b>	<b>86.1</b>

*Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.  
Enquête annuelle des entreprises - Service statistique du Ministère de l'industrie.*

#### **4.4 - 3** Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de stagiaires

En termes d'effectifs salariés ayant suivi une formation, la confrontation entre les déclarations des employeurs et les compte-rendus d'activité des organismes mutualisateurs agréés met en évidence des distorsions systématiques.

Les unités appréhendées dans les compte-rendus de ces organismes mutualisateurs (FAF, OPACIF et OMA) sont moins précises ou uniformes : entreprises, établissements ou individus. Inversement, l'enregistrement dans la 2483 des stagiaires pris en charge par des organismes paritaires semble lacunaire.

Une première confrontation sur les données globales montre de différences sensibles sur le nombre d'entreprises, celui des salariés et surtout sur la contribution par taille.

En particulier, le décompte des stagiaires pris en charge par les FAF dans la source 2483 se révèle sensiblement inférieur à celui opéré à partir des compte-rendus de ces organismes paritaires.

Une comparaison de résultats obtenus en rapprochant les données d'entreprises issues de deux ou trois fichiers d'organismes mutualisateurs avec le fichier concerné des 2483 permettrait de comprendre ces distorsions et peut-être d'y apporter des solutions.

## 4.5 - DIFFUSION DES RESULTATS

Les résultats provisoires et définitifs sont redressés en fonction de la population de référence observée en fusionnant le fichier des déclarations échantillonnées et celui des non-échantillonnées. Seuls les résultats redressés sont diffusés.

Pour les résultats provisoires redressés des déclarations de l'exercice 1991 diffusés en septembre 1992, les principales données ont été estimées sur la base de 100 000 déclarations.

	1990		1991		Observations
	Nombre d'entrep.	Effectifs salariés	Nombre d'entrep.	Effectifs salariés	
<b>Données "échantillon"</b> - provisoires (sept. T+1)	29 727	-	26 861	-	Résultats <u>non</u> diffusés.
	-définitives (mai T+2)	38 389	-	37 363	
<b>Données redressés</b> -provisoires (sept. T+1)	94 116	8 789 400	86 958	8 363 459	Résult. représentatifs uniquement selon la taille de l'entreprise et selon la France et ses régions.
	-provisoires <u>estimés</u> (sept. T+1)	n.d.	n.d.	100 000	
-définitives (mai T+2)	101 367	9 179 115	101 974	9 210 976	Résult. représentatifs: - pour la France, selon la taille de l'entrep. et les secteurs d'activ. économ. en NAP100,  - pour les régions, selon la taille de l'entrep. et les secteurs d'activ. économ. en NAP40.

## **4.6 - ENQUETE COMPLEMENTAIRE QS 91 SUR LA FORMATION CONTINUE DANS LES ETABLISSEMENTS EMPLOYANT AU MOINS 50 SALARIES - RESULTATS DC-QS**

Le CEREQ mène une enquête complémentaire sur la formation professionnelle continue dans les établissements employant au moins 50 salariés depuis 1974, l'enquête QS. Elle est entièrement gérée par le CEREQ. Elle est obligatoire, effectuée tous les deux ans sur les données des années impaires.

**L'objectif de l'enquête QS est de fournir des résultats régionaux et départementaux sur l'effort de formation des établissements selon leur implantation géographique.**

En effet, les statistiques régionales et départementales issues du traitement des 2483 ne mesurent pas l'effort de formation des établissements selon leur département d'implantation, mais de ceux menés par l'entreprise localisé (pour tous ses établissements) sur le lieu d'implantation de son siège social.

Le questionnaire (cf l'exemplaire en annexe) est une version simplifiée de la déclaration fiscale des employeurs 2483, adaptée à l'unité d'investigation statistique, l'établissement. D'où l'appellation de l'enquête complémentaire, QS, Questionnaire Simplifié.

Le champ de l'enquête QS est l'ensemble des établissements employant au moins 50 salariés et appartenant à des entreprises assujetties 2483. Le fichier de lancement est celui de l'exploitation des 2483, sélectionnant les entreprises ayant plusieurs établissements de 50 salariés et plus.

En toute rigueur, l'enquête devrait tenir compte de tous les établissements quelle qu'en soit leur taille ; seuls ceux de 50 salariés et plus sont retenus plus pour des raisons évidentes de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus sur la base de l'exhaustivité.

L'exploitation de l'enquête QS est entièrement gérée par le CEREQ. Les questionnaires sont envoyés aux entreprises qui renseignent autant de questionnaires que d'établissements concernés. L'enquête obligatoire donne lieu à toute une procédure de pré-contentieux et contentieux pour les non-répondants.

Au lancement, 1913 entreprises déclarantes de 50 salariés et plus ont reçu un jeu de questionnaires QS 91. Au vu des réponses, 650 entreprises sélectionnées au lancement ont été éliminées : la quasi-totalité de ces dernières étaient hors-champ, l'(es) établissement(s) se situant dans le même département que l'entreprise. Le taux de non-réponse à l'enquête QS est faible : sur environ 80 non-réponses, une cinquantaine d'entreprises ont fait l'objet d'une procédure de contentieux.

Cependant, une centaine d'entreprises ayant un ou plusieurs QS 91 ont été rejetées lors de l'appariement des deux fichiers 2483 et QS. Ces 101 entreprises employaient 82 770 salariés dont environ seulement 34 500 salariés (soit 2,7 % de l'ensemble des mouvements des salariés entre régions) auraient pu changer de région compte-tenu de la localisation de leurs établissements d'au moins 50 salariés. Les corrections n'ont pas été effectuées compte tenu de leur lourdeur et du faible impact qu'elles auraient entraîné sur les résultats.

Les résultats DC-QS issus de l'enquête QS de l'année n sont disponibles au 3ème trimestre de l'année n+2. Ces résultats tardifs sont tributaires de ceux de l'exploitation 2483 de la même année d'exercice ; ils sont obtenus par appariement des deux fichiers, QS et 2483, d'où l'appellation "Résultats DC-QS".

Le fichier QS91 retenu lors de l'appariement reposait finalement sur 5587 QS-établissements valides concernant 935 entreprises déclarantes.

En termes de salariés, après appariement, 1 255 153 effectifs se sont ainsi "échangés" entre régions (cf Tableau en Annexe 2 sur les "Données relatives aux établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions).

La méthode de calcul pour chaque variable régionale ou départementale des résultats DC-QS est la suivante :

**exemple :** pour une région donnée,

le nombre de stagiaires FAF de la CSP "Ouvriers non qualifiés" =

+ stag. FAF-ONQ données définitives régionales de la 2483

+ stag. FAF-ONQ données QS d'établissements de la région dépendant d'entreprises situées dans d'autres régions

- stag. FAF-ONQ données QS d'établissements hors région.

Les résultats France entière DC-QS91 sont identiques aux résultats nationaux du traitement 2483 de 1991.

Attention, il est important, quand on traite des résultats régionaux, de préciser sur quelles données ils s'appuient, l'exploitation des déclarations 2483 ou celle de l'enquête complémentaire QS. Général

ement, toute étude sur un bassin d'emploi utilise les résultats DC-QS, réintégrant les données des établissements situés sur le bassin mais dépendants d'entreprises extérieures au bassin, retirant celles des établissements situés hors du bassin mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

**Tableau 4.5**  
**Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus,**  
**appartenant à des entreprises d'autres régions**

Régions où sont situés ces établissements	Nombre de salariés relatifs aux établissements situés :						
	en 1991			en 1989			
	dans la région A	hors région B	solde correctif C = A - B	dans la région A	hors région B	solde correctif C = A - B	
Ile de France	11	50 961	986 129	-935 168	54 037	1 125 138	-1 071 101
Champagne Ardennes	21	34 730	3 275	31 455	43 763	3 602	40 161
Picardie	22	53 886	2 914	50 972	65 661	6 292	59 369
Haute Normandie	23	77 508	4 797	72 711	93 128	5 127	88 001
Centre	24	75 247	9 178	66 069	94 254	5 245	89 009
Basse Normandie	25	37 442	2 796	34 646	40 275	12 094	28 181
Bourgogne	26	53 974	7 082	46 892	60 308	5 518	54 790
Nord Pas de Calais	31	89 039	46 764	42 275	109 552	33 553	75 999
Lorraine	41	56 312	6 787	49 525	62 099	23 309	38 790
Alsace	42	50 847	12 955	37 892	52 524	14 158	38 366
Franche Comté	43	50 855	5 468	45 387	57 055	3 372	53 683
Pays de la Loire	52	77 783	7 140	70 643	85 673	6 059	79 614
Bretagne	53	53 196	10 485	42 711	57 854	10 032	47 822
Poitou-Charentes	54	27 549	5 763	21 786	28 996	5 730	23 266
Aquitaine	72	60 707	3 786	56 921	72 302	5 461	66 841
Midi Pyrénées	73	57 499	1 657	55 842	57 207	2 465	54 742
Limousin	74	17 813	2 817	14 996	19 658	3 004	16 654
Rhône-Alpes	82	147 988	96 674	51 314	157 982	96 263	61 719
Auvergne	83	30 609	15 061	15 548	33 625	16 933	16 592
Languedoc-Roussillon	91	40 034	3 368	36 666	41 037	6 125	34 912
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	102 969	20 257	82 712	110 472	18 135	92 337
Corse	94	1 545	0	1 545	1 616	0	1 616
Autres (DOM, TOM)	97	6 660	0	6 660	8 607	0	8 607
France		1 255 153	1 255 153	0	1 407 685	1 407 685	0

A = Données relatives aux établissements situés dans la région et dépendant d'entreprises déclarant dans une autre région  
 B = Données relatives aux établissements situés hors de la région mais dépendant d'entreprises déclarant dans la région.

Le champ couvert par le fichier fusionné DC-QS en termes d'effectifs salariés est satisfaisant. Une comparaison est possible avec les statistiques régionales de l'UNEDIC.

Régions	Tableau 4.6 Taux de couverture en 1991 DC-QS / UNEDIC* en %
11 Ile de France	103.3
21 Champagne Ardennes	91.6
22 Picardie	80.6
23 Haute Normandie	75.6
24 Centre	82.3
25 Basse Normandie	82.1
26 Bourgogne	81.7
31 Nord Pas de Calais	85.4
41 Lorraine	94.6
42 Alsace	86.0
43 Franche Comté	82.2
52 Pays de La Loire	83.7
53 Bretagne	90.8
54 Poitou Charente	87.8
72 Aquitaine	79.2
73 Midi Pyrénées	83.3
74 limousin	90.0
82 Rhône Alpes	87.6
83 Auvergne	85.4
91 Languedoc Roussillon	65.2
93 Provence Alpes Côte d'Azur	67.3
94 Corse	34.3
TOTAL France métropolitaine	88.6

Source : Enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.  
Bulletin de liaison N° 126 4ème trimestre 1992 - UNEDIC.

\* Les résultats UNEDIC présentés ici ne tiennent pas compte des établissements de 1 à 9 salariés.

# CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle en entreprise sont très fiables, surtout pour les entreprises de 20 salariés et plus. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon. De même, la cohérence des divers résultats tient au suivi périodique et stable des méthodes de traitement des déclarations d'une année sur l'autre.

La nécessaire qualité des statistiques obtenues exige une capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle.

**Liste des tableaux**

**et**

**graphiques**

## LISTE DES TABLEAUX

### Tableaux du chapitre 1 :

Tableau 1.1 : Dépenses consenties, taux de participation financière (TPF) et taux d'accès à la formation . . . . .	14
Tableau 1.2 : Entreprises, salariés et dépenses de formation continue selon le taux de participation financière en 1991 . . . . .	14
Tableau 1.3 : Bilan global de la formation professionnelle financée par l'Etat, les régions, l'UNEDIC et les entreprises . . . . .	17
Tableau 1.4 : Evolution des actions directement ou indirectement financées par les entreprises d'au moins dix salariés . . . . .	18
Tableau 1.5 : Types d'actions de formation et modes de prises en charge (Hors convention de conversion) -Année 1991- (Résultats définitifs) . . . . .	20
Tableau 1.6 : Répartition des dépenses déductibles . . . . .	21
Tableau 1.7 : Quelques indicateurs selon la nature des actions de formation des entreprises -Année 1991 . . . . .	22
Tableau 1.8 : Répartition des stagiaires selon la catégorie socio-professionnelle et la nature de la formation - Année 1991 . . . . .	23
Tableau 1.9 : Stagiaires selon, l'âge et le sexe - Année 1991 . . . . .	23
Tableau 1.10 : Evolution des taux de participation . . . . .	25
Tableau 1.11 : Données générales selon la taille des entreprises . . . . .	27
Tableau 1.12 : Répartition des dépenses déductibles et TPF selon la classe de taille (Année 1991) . . . . .	27
Tableau 1.13 : Répartition des dépenses déductibles selon leur nature et la classe de taille (Année 1991) . . . . .	28
Tableau 1.14 : Répartition des dépenses déductibles selon leur nature et la classe de taille (Année 1990) . . . . .	29
Tableau 1.15 : taux d'accès à la formation selon la catégorie socio-professionnels et la classe de taille de l'entreprise - Année 1991 . . . . .	30
Tableau 1.16 : Effort physique de formation continue (en heure) selon la catégorie socio-professionnelle et la classe de taille de l'entreprise - Année 1991 . . . . .	31
Tableau 1.17 : Durée moyenne de formation continue selon la catégorie socio-professionnelle et la classe de taille de l'entreprise - Année 1991 . . . . .	33

### Tableaux du chapitre 2 :

Tableau 2.1 : Evolution, par secteurs d'activité économique, des principaux paramètres (1975- 1991) . . . . .	37
Tableau 2.2 : Principales données selon les secteurs (Année 1991) . . . . .	40
Tableau 2.3 : Répartition des dépenses de formation selon leur nature (interne ou externe) et selon le secteur (Année 1991) . . . . .	43
Tableau 2.4 : Intensité et modalité de la formation : données financières - Année 1991 . . . . .	45
Tableau 2.5 : Répartition des stagiaires selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité - Année 1991 . . . . .	49
Tableau 2.6 : Taux d'accès à la formation continue selon la catégorie socio-professionnelle et le secteur - Année 1991 . . . . .	50
Tableau 2.7 : Effort physique de formation continue selon la catégorie socio-professionnelle et le secteur . . . . .	52

Tableau 2.8 : Durée moyenne des stages (en heures) selon la qualification et le secteur - Année 1991 . . . . .	54
Tableau 2.9 : Position des secteurs d'activité selon le niveau et la croissance du taux de participation financière entre 1985 et 1991 . . . . .	57
Tableau 2.10 : Evolution des taux de participation financière (TFP) selon les secteurs et le rang - Année 1973 - 1991 . . . . .	58
Tableau 2.11 : Taux de participation financière et degré de concentration des secteurs - Année 1991 . . . . .	62
Tableau 2.12 : Effectif des entreprises, en pourcentage, ayant eu des stagiaires selon les secteurs et la classe de taille . . . . .	64
Tableau 2.13 : Taux de participation financière selon le secteur d'activité et la classe de taille Année 1991 . . . . .	66
Tableau 2.14 : Taux d'accès à la formation continue, en pourcentage, selon le secteur et la classe de taille . . . . .	68
Tableau 2.15 : Effort physique de formation continue selon le secteur et la classe de taille Année 1991 . . . . .	70
Tableau 2.16 : Durée moyenne des stages (en heures) selon le secteur et la classe de taille - Année 1991 . . . . .	71
Tableau 2.17 : Principales données selon le secteur d'activité (NAP 100) - Année 1991	77

Tableaux du chapitre 3 :

Tableau 3.1 : Principales données régionales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus - Année 1991 . . . . .	84
Tableau 3.2 : Principales données sur la formation continue par région - Année 1991	85
Tableau 3.3 : La structure des dépenses de FPC ventilées par région - Année 1991 .	86
Tableau 3.4 : Nombre d'heures de stages et nombre de stagiaires selon la catégorie socio-professionnelle et la région compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés et plus - Année 1991 . . . . .	88
Tableau 3.5 : Effort physique et durée moyenne de formation selon la catégorie socio-professionnelle par région, compte de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés - Année 1991 . . . . .	93
Tableau 3.6 : Taux d'accès à la formation continue selon la catégorie socio-professionnelle et la région, compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés - Année 1991 . . . . .	94
Tableau 3.7 : Evolution du taux de participation financière par région compte de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés . . . . .	96
Tableau 3.8 : Position des régions compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés selon le niveau et la croissance du TPF (1979 - 1991) . . . . .	99
Tableau 3.9 : Position des régions (compte tenu des établissements d'au moins 50 salariés), selon la relation : TPF et taux d'accès à la formation - Année 1991 . . . . .	100

Tableaux du chapitre 4 :

Tableau 4.1 : Taux de couverture des déclarations fiscales n° 24.83 : données CEREQ/données DGI (en %) . . . . .	111
Tableau 4.2 : Taux de couverture (en %) en 1990 des entreprises selon leur taille : données DC24.83/données SUSE . . . . .	112
Tableau 4.3 : Taux de couverture (en %) en 1990 des salariés selon la taille de l'entreprise données DC24.83/données SUSE . . . . .	115

Tableau 4.4 : Taux de couverture des effectifs salariés en 1991 (en %) . . . . .	117
Tableau 4.5 : Données relatives aux seuls établissements de 50 salariés ou plus, appartenant à des entreprises d'autres régions . . . . .	123
Tableau 4.6 : Taux de couverture en 1991 : DC-QS/UNEDIC en % . . . . .	124

Tableaux de l'annexe 2.1 du chapitre 2 :

Tableau A/ 2-1 : Principales données selon les secteurs (Année 1991) . . . . .	134
Tableau A/ 2-2 : Répartition des dépenses de formation selon leur nature (interne ou externe) et selon le secteur (Année 1990) . . . . .	135
Tableau A/ 2-3 : Taux d'accès à la formation continue selon la catégorie socio-professionnelle et le secteur (Année 1990) . . . . .	136
Tableau A/ 2-4 : Effort physique de formation continue selon la catégorie socio-professionnelle et le secteur (Année 1990) . . . . .	137
Tableau A/ 2-5 : Durée moyenne des stages (en heures) selon la qualification et le secteur (Année 1990) . . . . .	138
Tableau A/ 2-6 : Effectifs des entreprises, en pourcentage, ayant eu des stagiaires selon les secteurs et la classe de taille (Année 1990) . . . . .	139
Tableau A/ 2-7 : Taux de participation financière selon le secteur d'activité et la classe de taille (Année 1990) . . . . .	140
Tableau A/ 2-8 : Taux d'accès à la formation continue, en pourcentage, selon le secteur et la classe de taille (Année 1990) . . . . .	141
Tableau A/ 2-9 : Effort physique de formation continue selon le secteur et la classe de taille (Année 1990) . . . . .	142
Tableau A/ 2-10 : Durée moyenne des stages selon le secteur et la classe de taille (Année 1990) . . . . .	143
Tableau A/ 2-11 : Principales données selon les secteurs d'activité (NAP 15) - Année 1990 . . . . .	144

Tableaux de l'annexe 2.2 du chapitre 3 :

Tableau A/ 3-1 : Evolution des principaux indicateurs selon les régions - 1973-1991 .	146
Tableau A/ 3-2 : Evolution des principaux indicateurs selon les régions compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés - 1979-1991 . . . . .	147
Tableau A/ 3-3 : Principales données sur la formation continue par région - Année 1990 . . . . .	148
Tableau A/ 3-4 : Répartition des dépenses de formation continue (internes/externes) selon les régions - Année 1991 . . . . .	149
Tableau A/ 3-5 : Répartition des dépenses de formation continue (internes/externes) selon les régions - année 1990 . . . . .	150
Tableau A/ 3-6 : Taux de participation financière par région - 1990-1991 . . . . .	151
Tableau A/ 3-7 : Taux d'accès des stagiaires à la formation continue par région - Années 1990-1991 . . . . .	152
Tableau A/ 3-8 : Heures de stage et stagiaires selon la catégorie socio-professionnelle par région - Année 1991 . . . . .	153
Tableau A/ 3-9 : Taux d'accès à la formation selon la catégorie socio-professionnelle par région - Année 1991 . . . . .	154
Tableau A/ 3-10 : Effort physique et durée moyenne de formation selon la catégorie socio-professionnelle par région - Année 1991 . . . . .	155
Tableau A/ 3-11 : Répartition des stagiaires selon la tranche d'âge par région - Année 1991 . . . . .	156

Tableau A/ 3-12 : Structure des stagiaires selon la tranche d'âge et le sexe par région - Année 1991 . . . . .	157
Tableau A/ 3-13 : Principales données départementales - année 1991 . . . . .	158
Tableau A/ 3-14 : Principales données départementales compte tenu de la location des établissements de 50 salariés ou plus Année 1991 . . . . .	160

## LISTE DES CARTES ET GRAPHIQUES

### Cartes du chapitre 3 :

Carte 3.1 : Comparaisons inter-régionales, compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés - Taux de participation financière (après relocalisation) - Année 1991 . . . . .	90
Carte 3.2 : comparaisons inter-régionales, compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés - Taux d'accès à la formation continue (après relocalisation) - Année 1991 . . . . .	92

### Graphiques du chapitre 2 :

Graphique 2.1 : Comparaison des taux de participation financière de 1990 et 1991 . .	39
Graphique 2.2 : Evolution des taux de participation sectoriels (1985 - 1991) . . . . .	44
Graphique 2.3 : Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière et le pourcentage des salariés ayant suivi des stages en 1991 . . . . .	41
Graphique 2.4 : Les coefficients de variation des taux de participation financière (cvtpf) et d'accès à la formation (cvtauc) - Année 1991 . . . . .	41
Graphique 2.5 : Les coefficients de variation des taux de participation financière (cvtpf) et d'accès à la formation (cvtauc) - Année 1990 . . . . .	46
Graphique 2.6 : Comparaison des taux de participation financière - 1990 - 1991 . . .	56
Graphique 2.7 : Comparaison des taux d'accès à la formation continue - 1990 - 1991	59
Graphique 2.8 : Comparaison des efforts physiques de formation continue - 1990 - 1991	61
Graphique 2.9 : Comparaison de la durée moyenne des stages - 1990 - 1991 . . . . .	63

### Graphiques du chapitre 3 :

Graphique 3.1 : Evolution des TPF par région compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés . . . . .	97
Graphique 3.2 : Répartition des régions selon le TPF et le taux d'accès compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés . . . . .	101

## **A N N E X E   C H A P I T R E   2**

Tableau A/ 2-1: Principales données, selon les secteurs (Année 1990)

NAP	SECTEURS	nombre d'entre- prises	nombre de salariés	Entreprises		Taux de participa- tion fin.	nombre de stagiaires**	ratio 6/2 en %	heures de stage**	ratio 8/2 en heures	durée moy des stages(h)**
				Dép.en mil- liers de frs	entr.en %(*)						
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Agric.sylvic.,pêche	1572	70147	186998	98,35	2,50	18726	26,70	861882	12,29	46,03
2	Ind.viande et lait	1418	164394	378426	99,15	2,06	41770	25,41	1519427	9,24	36,38
3	Autres Ind.alim.	2506	197148	602617	98,20	2,30	55071	27,93	2189517	11,11	39,76
4	Prod.combustibles	5	24511	211363	100,00	6,09	9907	40,42	952765	38,87	96,17
5	Pétrole et gaz	36	28373	316804	100,00	4,55	15451	54,46	938494	33,08	60,74
6	Électricité, gaz et eau	156	182187	2419352	100,00	8,01	121468	66,67	6415008	35,21	52,81
7	Minéraux et métaux ferreux	200	84614	616461	99,00	4,78	46431	54,87	2872394	33,95	61,86
8	Minéraux,métaux non ferreux	146	47076	250300	100,00	3,47	20809	44,20	1064405	22,61	51,15
9	Matér.contr.minéraux div.	1559	105020	286526	99,04	2,14	25956	24,72	1042941	9,93	40,18
10	Industrie du verre	253	46655	152238	98,02	2,57	14649	31,40	805294	17,26	54,97
11	Chimie de base	357	110950	792170	99,44	4,21	52649	47,45	2961640	26,69	56,25
12	Parachimie-pharmacie	805	164543	960600	99,25	3,62	80192	48,74	3351744	20,37	41,80
13	Travail des métaux	5137	316168	725582	99,16	1,92	63405	20,05	2664499	8,43	42,02
14	Constr.mécanique	4139	337023	990615	98,84	2,20	92776	27,53	3825353	11,35	41,23
15	Constr.électr.électronique	2104	437099	2780437	98,10	4,22	184643	42,24	11153386	25,52	60,41
16	Auto et matériel transport	737	342946	1512734	99,46	3,53	135579	39,53	8280584	24,15	61,08
17	Constr.navale aéro.armt.	268	115929	778267	98,51	3,84	52925	45,65	3059237	26,39	57,80
18	Textile et habillement	3428	269695	443232	98,83	1,69	40892	15,16	2149570	7,97	52,57
19	Cuir et chaussures	692	59284	83815	98,99	1,50	9075	15,31	477433	8,05	52,61
20	Bois et ameublement	3194	173619	288593	96,43	1,58	24472	14,10	976884	5,63	39,92
21	Papier et carton	703	88984	292425	98,86	2,49	23583	26,50	1018539	11,45	43,19
22	Imprimerie presse édit.	2270	137184	345089	98,15	1,66	22579	16,46	906321	6,61	40,14
23	Caoutchouc mat.plastiques	1432	190619	663435	97,77	2,93	57766	30,30	3067618	16,09	53,10
24	Bâtim.génie civil & agri	12706	663296	1062502	98,06	1,41	92374	13,93	3566018	5,38	38,60
25	Comm.gros alimentaire	3599	174072	349598	98,61	1,69	30445	17,49	1086464	6,24	35,69
26	Comm.gros non aliment.	8579	462456	1414831	98,96	2,12	123735	26,76	4722457	10,21	38,17
27	Comm.détail alimentaire	3716	379372	667019	99,03	2,03	107906	28,44	2965774	7,82	27,48
28	Comm.détail non alim.	4348	249508	467990	97,49	1,90	64510	25,85	1794253	7,19	27,81
29	Réparation automobile	3862	150541	354420	99,12	1,93	34494	22,91	1353410	8,99	39,24
30	Hotels,cafés,restaurants	3442	184186	302680	98,23	1,74	32001	17,37	1086063	5,90	33,94
31	Transports	5125	666202	4872255	98,09	5,63	343713	51,59	17998014	27,02	52,36
32	Télécomm. et postes	66	6676	49175	93,94	4,43	3324	49,79	168582	25,25	50,72
33	Serv.marchands entreprises	9785	841807	3140916	98,10	2,67	240060	28,52	10458914	12,42	43,57
34	Serv.marchands particuliers	6450	571705	905940	99,12	1,69	78562	13,74	4245680	7,43	54,04
35	Locat.crédit bail Immobil.	403	43261	104671	98,76	2,26	12555	29,02	604838	13,98	48,18
36	Assurances	412	126247	924577	99,51	4,85	69186	54,80	4184902	33,15	60,49
37	Organismes financiers	951	411879	3598446	99,37	5,03	305581	74,19	14333344	34,80	46,91
38	Services non marchands	4806	553739	1890778	99,21	2,96	169109	30,54	8796853	15,89	52,02
99	Tous secteurs confondus	101367	9179115	36183877	98,50	3,10	2918329	31,79	139920501	15,24	47,95

(4)=% des entreprises ayant eu des dépenses

\*\* non comprises les formations en alternance

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CÉREQ.

**Tableau A/ 2-2:**  
**Répartition des dépenses de formation selon leur nature (interne ou externe)**  
**et selon le secteur (Année 1990)**

NAP	SECTEURS	Part des dépenses de formation interne (%)	Part des dépenses de formation externe (%)					Ratio (2)/(1)	Part des subventions dans la F.C
			Total	Dont					
				Versements					
				P.F + C.I.F	F.A.F	O.P.A.C.I.F	O.M.A		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
1	Agric.sylvic.,pêche	15,20	84,80	11,30	14,00	5,70	11,50	5,58	2,80
2	Ind.viande et lait	6,10	93,90	19,60	22,00	7,00	13,80	15,39	3,40
3	Autres Ind.allm.	4,50	95,50	28,60	12,80	6,40	12,50	21,22	2,20
4	Prod.combustibles	20,20	79,80	20,60	0,00	2,20	5,00	3,95	10,50
5	Pétrole et gaz	24,00	76,00	21,60	0,10	3,30	7,00	3,17	0,40
6	Électricité, gaz et eau	44,60	55,40	9,30	0,10	1,90	3,70	1,24	0,00
7	Minerals et métaux ferreux	6,60	93,40	31,30	1,40	3,10	6,40	14,15	1,40
8	Minerals,métaux non ferreux	9,20	90,80	32,20	2,60	4,20	8,80	9,87	2,10
9	Matér.contr.minéraux div.	6,50	93,50	27,30	8,60	6,80	13,30	14,38	1,80
10	Industrie du verre	7,20	92,80	28,20	3,60	5,60	10,90	12,89	3,30
11	Chimie de base	8,60	91,40	31,60	1,30	3,40	6,80	10,63	2,80
12	Parachimie-pharmacie	13,70	86,30	31,00	2,20	4,10	8,10	6,30	0,70
13	Travail des métaux	4,70	95,30	27,10	15,10	7,40	14,30	20,28	3,70
14	Constr.mécanique	5,30	94,70	29,40	12,60	6,60	13,00	17,87	2,40
15	Constr.électr.électronique	13,70	86,30	24,80	2,50	3,50	7,00	6,30	1,30
16	Auto et matériel transport	14,60	85,40	24,40	2,40	4,00	8,30	5,85	1,50
17	Constr.navale aéro.armt.	8,70	91,30	31,30	1,30	3,90	7,60	10,49	0,80
18	Textile et habillement	4,30	95,70	24,40	16,60	8,30	16,90	22,26	5,90
19	Cuir et chaussures	5,90	94,10	19,70	21,90	9,40	19,00	15,95	4,70
20	Bois et ameublement	4,70	95,30	20,60	22,90	9,00	17,70	20,28	3,20
21	Papier et carton	6,10	93,90	29,00	10,90	5,80	11,50	15,39	3,70
22	Imprimerie presse édit.	4,80	95,20	27,30	16,30	8,80	17,40	19,83	1,50
23	Caoutchouc mat.plastiques	12,50	87,50	20,80	11,90	5,00	9,70	7,00	2,60
24	Bâtim.génie civil & agri	2,10	97,90	11,40	28,20	10,70	18,20	46,62	1,20
25	Comm.gros alimentaire	3,90	96,10	19,10	26,50	8,60	17,20	24,64	2,40
26	Comm.gros non aliment.	8,80	91,20	27,70	10,30	6,90	13,50	10,36	2,00
27	Comm.détail alimentaire	9,40	90,60	19,40	20,60	7,20	14,70	9,64	1,20
28	Comm.détail non allm.	8,30	91,70	25,50	13,30	7,60	15,20	11,05	1,30
29	Réparation automobile	3,70	96,30	23,00	7,20	7,40	15,10	26,03	1,70
30	Hôtels,cafés,restaurants	10,70	89,30	21,40	20,40	8,70	16,50	8,35	0,90
31	Transports	32,30	67,70	9,50	1,20	2,60	5,20	2,10	0,60
32	Télécomm. et postes	11,60	88,40	36,80	4,50	3,20	5,90	7,62	0,50
33	Serv.marchands entreprises	10,30	89,70	29,00	8,10	5,70	10,50	8,71	2,10
34	Serv.marchands particuliers	4,20	95,80	21,70	23,50	8,70	17,50	22,81	1,00
35	Locat.crédit ball Immobil.	4,00	96,00	26,30	26,60	6,40	12,50	24,00	2,20
36	Assurances	21,40	78,60	22,60	2,00	3,00	6,00	3,67	0,30
37	Organismes financiers	18,10	81,90	19,70	2,30	3,00	5,90	4,52	0,30
38	Services non marchands	11,60	88,40	22,00	11,40	5,00	10,00	7,62	1,30
99	Tous secteurs confondus	15,90	84,10	21,50	7,30	4,80	9,30	5,29	1,40

(1)= Dépenses de formation interne /total des dépenses de formation \*100 (y c. la formation en alternance)

(2)= idem pour la formation externe.

(3): P.F= plans de formation; C.I.F= congés individuels de formation

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/ 2-3:**  
**Taux d'accès à la formation continue\***  
**selon la catégorie socio-professionnelle et le secteur.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Ecart CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	13,47	18,19	25,38	66,06	37,16	26,70	4,90	TAM	ONQ
2	Ind.viande et lait	14,37	22,68	23,02	46,82	50,04	25,40	3,26	IC	ONQ
3	Autres ind.alim.	14,32	23,25	25,59	48,96	49,86	27,90	3,42	IC	ONQ
4	Prod.combustibles	29,39	43,09	42,10	49,74	51,64	40,40	1,69	IC	ONQ
5	Pétrole et gaz	26,47	73,65	29,29	63,26	58,86	54,50	2,78	OQ	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	32,42	58,11	40,43	77,36	78,14	66,70	2,39	IC	ONQ
7	Minerais et métaux ferreux	29,80	52,37	48,20	78,81	69,19	54,90	2,64	TAM	ONQ
8	Minerais,métaux non ferreux	17,16	39,55	39,28	58,70	57,75	44,20	3,42	TAM	ONQ
9	Matér.contr.minéraux div.	10,38	20,41	26,19	49,82	41,90	24,70	4,80	TAM	ONQ
10	Industrie du verre	14,87	35,53	27,67	53,22	50,70	31,40	3,58	TAM	ONQ
11	Chimie de base	20,29	39,01	40,05	58,58	60,88	47,50	2,89	IC	ONQ
12	Parachimie-pharmacie	22,37	33,22	48,27	58,29	64,54	48,70	2,61	IC	ONQ
13	Travail des métaux	10,94	16,72	25,25	38,27	33,02	20,10	3,50	TAM	ONQ
14	Constr.mécanique	14,98	20,61	29,50	41,23	42,97	27,50	2,75	IC	ONQ
15	Constr.électr.électronique	20,04	27,30	46,82	53,73	63,86	42,20	2,68	IC	ONQ
16	Auto et matériel transport	25,11	38,13	40,10	59,70	54,50	39,50	2,38	TAM	ONQ
17	Constr.navale aéro.armt.	18,16	29,30	41,32	54,06	60,83	45,70	2,98	IC	ONQ
18	Textile et habillement	9,73	11,02	17,53	32,22	34,00	15,20	3,31	IC	ONQ
19	Cuir et chaussures	8,99	13,58	20,39	33,76	28,57	15,30	3,76	TAM	ONQ
20	Bois et ameublement	6,93	10,60	19,63	33,81	30,17	14,10	4,88	TAM	ONQ
21	Papier et carton	15,30	20,64	30,73	48,24	49,51	26,50	3,15	IC	ONQ
22	Imprimerie presse édit.	8,95	11,35	16,73	25,74	25,06	16,50	2,88	TAM	ONQ
23	Caoutchouc mat.plastiques	15,42	30,12	33,21	51,15	43,53	30,30	3,32	TAM	ONQ
24	Bâtim.génie civil & agri	4,86	9,95	14,97	28,43	30,04	13,90	5,85	IC	ONQ
25	Comm.gros alimentaire	7,57	11,62	16,39	32,29	29,21	17,50	4,27	TAM	ONQ
26	Comm.gros non aliment.	9,45	17,69	21,64	39,72	39,69	26,80	4,20	TAM	ONQ
27	Comm.détail alimentaire	7,26	23,60	25,92	43,93	56,88	28,40	6,05	IC	ONQ
28	Comm.détail non alim.	5,10	6,89	25,19	50,09	41,12	25,90	9,82	TAM	ONQ
29	Réparation automobile	13,17	24,99	17,44	29,09	31,79	22,90	2,21	IC	ONQ
30	Hotels,cafés,restaurants	6,88	8,42	12,22	54,31	48,49	17,40	7,89	TAM	ONQ
31	Transports	28,23	53,91	44,37	65,17	57,70	51,60	2,31	TAM	ONQ
32	Télécomm. et postes	2,01	4,20	55,17	63,76	59,45	49,80	31,72	TAM	ONQ
33	Serv.marchands entreprises	8,36	15,34	25,63	42,89	47,77	28,50	5,13	IC	ONQ
34	Serv.marchands particuliers	6,05	12,58	12,58	28,54	28,92	13,70	4,72	IC	ONQ
35	Locat.crédit bail immobil.	8,12	20,59	30,02	41,98	45,52	29,00	5,17	IC	ONQ
36	Assurances	5,35	14,84	54,40	53,01	60,07	54,80	10,17	IC	ONQ
37	Organismes financiers	16,89	58,89	63,82	82,47	75,74	74,20	4,88	TAM	ONQ
38	Services non marchands	6,29	11,12	30,14	38,27	42,95	30,50	6,08	IC	ONQ
99	Tous secteurs confondus	12,69	24,53	28,46	52,29	49,11	31,80	4,12	TAM	ONQ

(\*): Les formations en alternance ne sont pas comprises dans ce taux.

(1)= Catégorie la plus favorisée (2)/catégorie la moins favorisée (3)

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/ 2-4:**  
**Effort physique de formation continue\***  
**selon la catégorie socio-professionnelle et le secteur.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Ecart CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	5,81	5,38	12,30	37,42	16,64	12,29	6,96	TAM	OQ
2	Ind.viande et lait	4,00	8,75	7,82	17,83	19,37	9,24	4,84	IC	ONQ
3	Autres ind.alim.	5,75	9,77	8,54	19,53	20,50	11,11	3,57	IC	ONQ
4	Prod.combustibles	34,09	43,37	26,68	39,44	32,61	38,87	1,63	TAM	emp
5	Pétrole et gaz	9,26	44,16	19,31	38,06	35,13	33,08	4,77	OQ	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	26,27	34,20	20,24	41,57	33,83	35,21	2,05	TAM	emp
7	Minerais et métaux ferreux	12,39	33,88	22,40	53,67	35,13	33,95	4,33	TAM	ONQ
8	Minerais,métaux non ferreux	10,60	17,69	17,52	34,96	28,94	22,61	3,30	TAM	ONQ
9	Matér.contr.minéraux div.	5,03	8,31	10,41	18,55	16,45	9,93	3,69	TAM	ONQ
10	Industrie du verre	14,51	16,63	9,02	27,92	24,06	17,26	3,10	TAM	emp
11	Chimie de base	8,72	25,28	23,03	31,48	28,48	26,69	3,61	TAM	ONQ
12	Parachimie-pharmacie	6,82	16,22	13,34	26,40	28,27	20,37	4,15	IC	ONQ
13	Travail des métaux	4,10	6,95	9,90	18,22	13,66	8,43	4,44	TAM	ONQ
14	Constr.mécanique	6,32	8,24	11,56	19,09	16,47	11,35	3,02	TAM	ONQ
15	Constr.électr.électronique	9,93	15,91	25,48	36,34	39,30	25,52	3,96	IC	ONQ
16	Auto et matériel transport	13,10	25,48	17,93	39,38	30,69	24,15	3,01	TAM	ONQ
17	Constr.navale aéro.armt.	16,33	18,84	18,42	33,01	32,51	26,39	2,02	TAM	ONQ
18	Textile et habillement	8,40	6,45	6,10	14,28	12,50	7,97	2,34	TAM	emp
19	Cuir et chaussures	10,37	5,46	8,59	12,09	8,72	8,05	2,21	TAM	ONQ
20	Bois.et ameublement	3,07	4,04	7,54	14,00	11,87	5,63	4,56	TAM	ONQ
21	Papier et carton	5,41	10,04	10,59	22,55	19,27	11,45	4,17	TAM	ONQ
22	Imprimerie presse édit.	3,09	5,77	6,48	9,52	8,80	6,61	3,08	TAM	ONQ
23	Caoutchouc mat.plastiques	7,86	16,71	14,19	29,87	20,60	16,09	3,80	TAM	ONQ
24	Bâtim.génie civil & agri	2,97	4,23	4,83	10,28	9,57	5,38	3,46	TAM	ONQ
25	Comm.gros alimentaire	1,90	4,54	5,81	10,99	11,17	6,24	5,88	TAM	ONQ
26	Comm.gros non aliment.	2,82	6,91	7,42	16,96	15,52	10,21	6,01	TAM	ONQ
27	Comm.détail alimentaire	1,91	5,04	6,13	18,18	21,11	7,82	11,05	IC	ONQ
28	Comm.détail non alim.	1,09	2,02	6,65	16,37	11,84	7,19	15,02	TAM	ONQ
29	Réparation automobile	5,84	11,05	6,25	10,24	10,71	8,99	1,89	IC	ONQ
30	Hotels,cafés,restaurants	1,70	2,72	4,57	16,66	14,99	5,90	9,80	TAM	ONQ
31	Transports	23,44	28,96	19,59	31,38	31,16	27,02	1,60	TAM	emp
32	Télécomm. et postes	1,93	1,14	26,81	40,04	26,78	25,25	35,12	TAM	OQ
33	Serv.marchands entreprises	3,37	5,69	9,94	22,59	21,33	12,42	6,70	TAM	ONQ
34	Serv.marchands particuliers	2,72	5,39	8,32	15,36	12,99	7,43	5,65	TAM	ONQ
35	Locat.crédit bail immobil.	3,16	7,70	16,73	20,40	18,95	13,98	6,46	TAM	ONQ
36	Assurances	7,82	4,95	37,87	27,66	31,16	33,15	7,65	emp	OQ
37	Organismes financiers	10,05	34,55	31,88	36,54	36,54	34,80	3,64	TAM	ONQ
38	Services non marchands	3,63	5,82	15,07	23,00	20,84	15,89	6,34	TAM	ONQ
99	Tous secteurs confondus	6,74	12,57	12,18	26,32	22,66	15,24	3,91	TAM	ONQ

(\*) : Effort physique = nombre d'heures de stage / nombre de salariés (non comprises les formations en alternance).

(1) = Catégorie la plus favorisée (2) / Catégorie la moins favorisée (3)

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/ 2-5:**  
**Durée moyenne des stages (en heures), selon la qualification et le secteur.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	ONQ	OQ	Emp	TAM	IC	Total	Ecart CSP		
								1	2	3
1	Agric.sylvic.,pêche	43,14	29,59	48,47	56,64	44,79	46,03	1,91	TAM	OQ
2	Ind.viande et lait	27,85	38,59	33,96	38,08	38,71	36,38	1,39	IC	ONQ
3	Autres ind.alim.	40,18	42,03	33,36	39,89	41,11	39,76	1,26	OQ	emp
4	Prod.combustibles	116,00	100,64	63,39	79,29	63,15	96,17	1,84	ONQ	IC
5	Pétrole et gaz	35,00	59,95	65,90	60,15	59,69	60,74	1,88	emp	ONQ
6	Électricité, gaz et eau	81,03	58,86	50,07	53,74	43,29	52,81	1,87	ONQ	IC
7	Minerais et métaux ferreux	41,57	64,70	46,46	68,09	50,78	61,86	1,64	TAM	ONQ
8	Minerais,métaux non ferreux	61,82	44,74	44,61	59,55	50,10	51,15	1,39	ONQ	emp
9	Matér.contr.minéraux div.	48,44	40,74	39,75	37,24	39,27	40,18	1,30	ONQ	TAM
10	Industrie du verre	97,58	46,81	32,59	52,46	47,45	54,97	2,99	ONQ	emp
11	Chimie de base	42,97	64,81	57,49	53,75	46,77	56,25	1,51	OQ	ONQ
12	Prarachimie-pharmacie	30,49	48,83	27,63	45,29	43,81	41,80	1,77	OQ	emp
13	Travail des métaux	37,49	41,58	39,21	47,62	41,37	42,02	1,27	TAM	ONQ
14	Constr.mécanique	42,21	39,97	39,18	46,32	38,33	41,23	1,21	TAM	emp
15	Constr.électr.électronique	49,55	58,28	54,42	67,63	61,55	60,41	1,36	TAM	ONQ
16	Auto et matériel transport	52,16	66,82	44,71	65,96	56,30	61,08	1,49	OQ	emp
17	Constr.navale aéro.armt.	89,95	64,29	44,59	61,06	53,45	57,80	2,02	ONQ	emp
18	Textile et habillement	86,34	58,54	34,82	44,34	36,76	52,57	2,48	ONQ	emp
19	Cuir et chaussures	115,43	40,19	42,14	35,82	30,53	52,61	3,78	ONQ	IC
20	Bois et ameublement	44,23	38,12	38,43	41,41	39,36	39,92	1,16	ONQ	OQ
21	Papier et carton	35,36	48,64	34,44	46,75	38,93	43,19	1,41	OQ	emp
22	Imprimerie presse édit.	34,53	50,85	38,72	36,99	35,11	40,14	1,47	OQ	ONQ
23	Caoutchouc mat.plastiques	50,93	55,47	42,72	58,40	47,34	53,10	1,37	TAM	emp
24	Bâtim.génie civil & agri	61,03	42,52	32,24	36,17	31,85	38,60	1,92	ONQ	IC
25	Comm.gros alimentaire	25,05	39,06	35,45	34,03	38,24	35,69	1,56	OQ	ONQ
26	Comm.gros non aliment.	29,80	39,07	34,28	42,70	39,11	38,17	1,43	TAM	ONQ
27	Comm.détail alimentaire	26,29	21,34	23,65	41,37	37,11	27,48	1,94	TAM	OQ
28	Comm.détail non alim.	21,42	29,26	26,39	32,69	28,80	27,81	1,53	TAM	ONQ
29	Réparation automobile	44,38	44,20	35,84	35,19	33,70	39,24	1,32	ONQ	IC
30	Hotels,cafés,restaurants	24,71	32,30	37,43	30,68	30,92	33,94	1,51	emp	ONQ
31	Transports	83,01	53,73	44,16	48,15	54,00	52,36	1,88	ONQ	emp
32	Télécomm. et postes	95,86	27,23	48,59	62,79	45,04	50,72	3,52	ONQ	OQ
33	Serv.marchands entreprises	40,29	37,07	38,78	52,66	44,66	43,57	1,42	TAM	OQ
34	Serv.marchands particuliers	44,99	42,81	66,18	53,84	44,91	54,04	1,55	emp	OQ
35	Locat.crédit bail immobil.	38,90	37,37	55,74	48,58	41,64	48,18	1,49	EMP	OQ
36	Assurances	146,27	33,36	69,60	52,18	51,87	60,49	4,38	ONQ	OQ
37	Organismes financiers	59,54	58,68	49,95	44,31	48,24	46,91	1,34	ONQ	TAM
38	Services non marchands	57,63	52,31	49,99	60,12	48,53	52,02	1,24	TAM	IC
99	Tous secteurs confondus	53,10	51,24	42,78	50,33	46,15	47,95	1,24	ONQ	emp

*Durée moyenne des stages= nombre d'heures de stage/nombre de stagiaires (non comprises les formations en alternance)*

*"(1)= Catégorie la plus favorisée (2)/ catégorie la moins favorisée (3)*

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/ 2-6:**  
**Effectif des entreprises, en pourcentage, ayant eu des stagiaires\*\***  
**selon les secteurs et la classe de taille.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	23,87	45,51	76,24	(*)	(*)	40,33
2	Ind.viande et lait	20,20	44,14	84,23	95,92	100,00	55,15
3	Autres ind.alim.	29,75	52,46	81,85	100,00	100,00	53,43
4	Prod.combustibles	(*)	-	-	(*)	100,00	80,00
5	Pétrole et gaz	50,00	64,71	71,43	(*)	100,00	69,44
6	Électricité, gaz et eau	71,05	80,00	97,92	100,00	100,00	85,90
7	Minerais et métaux ferreux	28,57	53,23	94,05	100,00	100,00	72,50
8	Minerais,métaux non ferreux	27,27	49,18	91,07	100,00	100,00	69,86
9	Matér.contr.minéraux div.	31,67	57,54	86,67	100,00	100,00	56,45
10	Industrie du verre	16,90	43,68	71,05	100,00	100,00	48,22
11	Chimie de base	34,62	61,54	90,45	100,00	100,00	73,95
12	Prarachimie-pharmacie	32,23	62,45	91,08	100,00	100,00	73,29
13	Travail des métaux	33,61	53,29	83,02	100,00	100,00	55,07
14	Constr.mécanique	38,08	55,54	87,37	100,00	100,00	61,34
15	Constr.électr.électronique	24,38	55,60	87,43	97,83	100,00	62,12
16	Auto et matériel transport	18,35	42,37	84,93	100,00	100,00	61,47
17	Constr.navale aéro.armt.	31,25	51,52	80,68	100,00	100,00	63,43
18	Textile et habillement	17,31	45,32	80,35	100,00	100,00	51,78
19	Cuir et chaussures	11,97	38,10	75,91	92,86	(*)	45,95
20	Bois et ameublement	17,97	41,05	77,97	96,55	(*)	42,67
21	Papier et carton	23,15	49,64	86,55	100,00	(*)	63,02
22	Imprimerie presse édit.	28,03	48,62	76,61	96,43	(*)	49,16
23	Caoutchouc mat.plastiques	36,47	49,43	81,45	100,00	100,00	59,99
24	Bâtim.génie civil & agri	8,62	26,14	62,53	94,64	86,36	25,92
25	Comm.gros alimentaire	33,09	47,92	75,16	95,83	100,00	47,40
26	Comm.gros non aliment.	42,53	63,88	83,79	97,53	92,86	60,10
27	Comm.détail alimentaire	14,86	27,78	66,34	93,33	100,00	33,10
28	Comm.détail non alim.	24,40	47,20	67,92	94,87	100,00	38,80
29	Réparation automobile	55,04	76,31	92,37	90,00	100,00	70,84
30	Hotels,cafés,restaurants	14,23	31,46	63,25	88,89	100,00	27,16
31	Transports	24,07	48,82	83,02	98,65	100,00	50,50
32	Télécomm. et postes	33,33	32,26	81,25	100,00	-	48,48
33	Serv.marchands entreprises	44,98	65,96	83,42	92,22	90,32	63,29
34	Serv.marchands particuliers	26,45	48,28	70,51	92,31	100,00	50,71
35	Locat,crédit bail immobil.	34,44	58,28	90,26	100,00	(*)	66,00
36	Assurances	50,00	74,14	94,12	96,97	100,00	82,04
37	Organismes financiers	71,33	86,56	97,19	98,50	100,00	90,54
38	Services non marchands	55,13	67,53	82,43	93,17	100,00	71,37
99	Tous secteurs confondus	29,12	49,78	79,65	96,52	98,18	51,21

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

(\*\*)= Non comprise la formation en alternance.

Source: Exploitation des déclaratifs fiscaux des employeurs 24.83. CEREQ

**Tableau A/ 2-7:**  
**Taux de participation financière**  
**selon le secteur d'activité et la classe de taille.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	1,20	1,31	2,01	(*)	(*)	2,50
2	Ind.viande et lait	1,11	1,25	1,76	2,21	3,24	2,06
3	Autres ind.alim.	1,17	1,26	1,89	3,28	2,72	2,30
4	Prod.combustibles	(*)	-	-	(*)	6,17	6,09
5	Pétrole et gaz	1,27	2,25	3,68	(*)	4,73	4,55
6	Électricité, gaz et eau	2,58	2,17	3,06	3,31	8,59	8,01
7	Minerais et métaux ferreux	1,31	1,26	2,67	4,45	5,55	4,78
8	Minerais,métaux non ferreux	1,13	1,48	2,86	3,40	3,89	3,47
9	Matér.contr.minéraux div.	1,24	1,39	1,94	2,50	3,72	2,14
10	Industrie du verre	1,05	1,44	2,13	3,27	2,42	2,57
11	Chimie de base	1,27	1,59	2,95	4,01	4,95	4,21
12	Prarachimie-pharmacie	1,30	1,66	2,86	4,13	4,35	3,62
13	Travail des métaux	1,24	1,31	1,89	2,75	3,15	1,92
14	Constr.mécanique	1,47	1,40	1,96	2,83	3,27	2,20
15	Constr.électr.électronique	1,13	1,36	2,42	3,42	5,47	4,22
16	Auto et matériel transport	1,10	1,33	2,05	3,19	3,92	3,53
17	Constr.navale aéro.armt.	1,38	1,23	2,29	3,08	4,41	3,84
18	Textile et habillement	1,22	1,27	1,72	2,00	2,18	1,69
19	Cuir et chaussures	1,13	1,34	1,45	1,78	(*)	1,50
20	Bois et ameublement	1,02	1,21	1,65	2,22	(*)	1,58
21	Papier et carton	1,14	1,26	1,96	3,53	(*)	2,49
22	Imprimerie presse édit.	1,14	1,38	1,70	2,08	(*)	1,66
23	Caoutchouc mat.plastiques	1,37	1,34	2,03	2,95	4,36	2,93
24	Bâtim.génie civil & agri	1,13	1,23	1,36	1,69	1,65	1,41
25	Comm.gros alimentaire	1,22	1,29	1,84	2,15	2,58	1,69
26	Comm.gros non aliment.	1,22	1,46	2,13	3,22	2,98	2,12
27	Comm.détail alimentaire	1,10	1,24	1,54	1,89	2,57	2,03
28	Comm.détail non alim.	1,12	1,39	1,72	2,27	2,72	1,90
29	Réparation automobile	1,56	1,77	1,90	2,47	2,98	1,93
30	Hotels,cafés,restaurants	1,21	1,28	1,60	1,94	2,53	1,74
31	Transports	1,22	1,41	2,02	2,73	8,32	5,63
32	Télécomm. et postes	1,27	2,09	3,64	5,50	-	4,43
33	Serv.marchands entreprises	1,55	1,92	2,77	3,59	2,65	2,67
34	Serv.marchands particuliers	1,35	1,32	1,45	1,94	2,72	1,69
35	Locat.crédit bail immobil.	1,07	1,54	2,71	3,18	(*)	2,26
36	Assurances	1,77	2,17	3,32	4,30	5,98	4,85
37	Organismes financiers	2,38	2,96	4,38	5,29	5,23	5,03
38	Services non marchands	1,71	1,75	2,67	3,1	4,16	2,96
99	Tous secteurs confondus	1,29	1,46	2,17	3,19	4,99	3,10

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/ 2-8:**  
**Taux d'accès à la formation continue, en pourcentage,**  
**selon le secteur et la classe de taille.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	5,60	9,90	27,10	(*)	(*)	26,70
2	Ind.viande et lait	4,30	9,10	22,00	33,80	36,80	25,40
3	Autres ind.alim.	5,20	9,60	23,90	45,30	39,50	27,90
4	Prod.combustibles	(*)	-	-	(*)	40,20	40,40
5	Pétrole et gaz	17,90	24,90	44,00	(*)	56,00	54,50
6	Électricité, gaz et eau	31,70	27,80	39,70	43,30	70,20	66,70
7	Minerais et métaux ferreux	7,10	7,40	36,00	55,60	62,60	54,90
8	Minerais,métaux non ferreux	7,50	13,80	38,20	46,50	48,70	44,20
9	Matér.contr.minéraux div.	5,80	9,80	21,80	39,40	52,50	24,70
10	Industrie du verre	3,50	5,40	24,00	42,90	31,60	31,40
11	Chimie de base	6,90	17,70	40,60	51,50	51,60	47,50
12	Prarachimie-pharmacie	10,30	12,40	38,60	60,60	52,20	48,70
13	Travail des métaux	5,50	7,80	21,30	35,00	40,00	20,10
14	Constr.mécanique	7,50	10,50	24,40	42,10	48,00	27,50
15	Constr.électr.électronique	5,70	11,70	28,00	40,70	54,60	42,20
16	Auto et matériel transport	3,00	7,90	24,10	37,10	44,50	39,50
17	Constr.navale aéro.armt.	5,90	8,00	21,20	37,60	56,10	45,70
18	Textile et habillement	3,30	6,70	15,90	23,20	22,40	15,20
19	Cuir et chaussures	2,30	6,40	15,30	25,80	(*)	15,30
20	Bois et ameublement	2,60	5,20	15,80	30,40	(*)	14,10
21	Papier et carton	2,50	7,90	20,20	41,30	(*)	26,50
22	Imprimerie presse édit.	5,40	8,60	17,50	27,60	(*)	16,50
23	Caoutchouc mat.plastiques	8,90	8,60	21,70	35,00	45,60	30,30
24	Bâtim.génie civil & agri	1,60	3,80	12,60	24,00	33,90	13,90
25	Comm.gros alimentaire	6,60	9,60	19,70	32,00	30,50	17,50
26	Comm.gros non aliment.	11,40	14,90	28,50	46,00	38,90	26,80
27	Comm.détail alimentaire	3,20	6,30	18,20	29,80	41,70	28,40
28	Comm.détail non alim.	5,10	9,90	23,70	40,30	40,10	25,90
29	Réparation automobile	15,40	19,40	24,00	33,60	41,20	22,90
30	Hotels,cafés,restaurants	3,70	5,90	14,70	25,90	31,40	17,40
31	Transports	6,30	7,70	21,60	35,00	80,50	51,60
32	Télécomm. et postes	13,70	11,90	40,90	72,70	-	49,80
33	Serv.marchands entreprises	14,90	21,90	31,20	39,20	24,30	28,50
34	Serv.marchands particuliers	6,00	8,60	11,80	17,30	23,70	13,70
35	Locat.crédit bail immobil.	7,80	14,20	31,80	40,00	(*)	29,00
36	Assurances	12,50	25,50	36,20	50,40	67,30	54,80
37	Organismes financiers	30,30	33,60	54,60	66,70	88,00	74,20
38	Services non marchands	18,10	18,70	29,20	33,70	39,00	30,50
99	Tous secteurs confondus	7,30	10,70	23,50	38,60	52,80	31,80

Taux d'accès à la formation = nombre de stagiaires\*100/nombre de salariés (non comprise la formation en alternance)

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3 (prises en compte dans le total)

Source: Exploitation des déclaratifs fiscaux des employeurs 24.83. CEREQ

**Tableau A/ 2-9:**  
**Effort physique de formation continue\*\***  
**selon le secteur et la classe de taille.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	2,77	3,74	11,48	(*)	(*)	12,29
2	Ind.viande et lait	4,15	2,66	6,96	12,00	17,65	9,24
3	Autres ind.alim.	1,76	2,88	8,17	18,27	22,44	11,11
4	Prod.combustibles	(*)	-	-	(*)	38,89	38,87
5	Pétrole et gaz	2,14	14,09	25,94	(*)	34,28	33,08
6	Électricité, gaz et eau	11,41	9,43	16,69	18,75	37,66	35,21
7	Minerais et métaux ferreux	3,02	2,46	15,30	31,17	42,01	33,95
8	Minerais,métaux non ferreux	9,91	6,70	14,40	19,78	29,46	22,61
9	Matér.contr.minéraux div.	1,96	4,18	8,66	14,40	34,38	9,93
10	Industrie du verre	2,67	1,65	10,80	26,04	16,81	17,26
11	Chimie de base	7,19	5,20	18,46	26,26	32,28	26,69
12	Prarachimie-pharmacie	3,55	4,47	15,07	24,32	26,59	20,37
13	Travail des métaux	2,51	3,28	8,93	14,35	18,07	8,43
14	Constr.mécanique	3,31	4,13	9,60	17,55	21,90	11,35
15	Constr.électr.électronique	1,87	4,79	12,01	20,32	37,35	25,52
16	Auto et matériel transport	1,09	3,85	9,38	17,98	29,22	24,15
17	Constr.navale aéro.armt.	3,48	11,21	10,12	17,78	34,03	26,39
18	Textile et habillement	1,50	3,71	8,30	12,82	10,29	7,97
19	Cuir et chaussures	1,66	4,78	9,66	8,82	(*)	8,05
20	Bois et ameublement	1,03	1,88	6,58	11,42	(*)	5,63
21	Papier et carton	0,76	2,58	8,25	20,45	(*)	11,45
22	Imprimerie presse édit.	2,21	3,87	7,41	10,18	(*)	6,61
23	Caoutchouc mat.plastiques	3,36	3,10	9,16	17,24	28,12	16,09
24	Bâtim.génie civil & agri	0,90	1,42	4,93	10,07	12,07	5,38
25	Comm.gros alimentaire	2,41	3,18	7,27	11,90	9,07	6,24
26	Comm.gros non aliment.	3,98	5,49	10,10	18,58	17,84	10,21
27	Comm.détail alimentaire	1,53	1,75	5,32	7,40	11,41	7,82
28	Comm.détail non alim.	1,79	3,05	6,01	10,14	11,79	7,19
29	Réparation automobile	5,45	6,48	8,74	13,95	25,14	8,99
30	Hotels,cafés,restaurants	1,40	2,63	4,65	9,67	9,91	5,90
31	Transports	1,87	3,39	7,90	12,74	44,96	27,02
32	Télécomm. et postes	4,63	5,27	14,66	42,76	-	25,25
33	Serv.marchands entreprises	5,24	7,82	13,68	17,50	11,48	12,42
34	Serv.marchands particuliers	3,00	4,37	6,84	9,06	12,15	7,43
35	Locat.crédit bail immobil.	2,15	4,60	12,92	19,38	(*)	13,98
36	Assurances	6,67	10,55	17,81	26,33	44,85	33,15
37	Organismes financiers	20,90	14,27	25,85	32,32	40,54	34,80
38	Services non marchands	8,06	9,04	13,42	16,99	25,79	15,89
99	Tous secteurs confondus	2,91	4,21	9,81	17,17	28,49	15,24

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

(\*\*): Non comprises les formations en alternance.

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/ 2-10:**  
**Durée moyenne des stages**  
**selon le secteur et la classe de taille.**  
**(Année 1990)**

NAP	SECTEURS	SALARIES					TOTAL
		de 10 à 19	de 20 à 49	de 50 à 499	de 500 à 1999	plus de 2000	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1	Agric.sylvic.,pêche	49,37	37,64	42,41	(*)	(*)	46,03
2	Ind.viande et lait	96,55	29,23	31,66	35,54	47,96	36,38
3	Autres ind.alim.	33,81	29,89	34,23	40,37	56,89	39,76
4	Prod.combustibles	(*)	-	-	(*)	96,74	96,17
5	Pétrole et gaz	12,00	56,62	58,97	(*)	61,25	60,74
6	Électricité, gaz et eau	36,04	33,98	42,06	43,30	53,64	52,81
7	Minerais et métaux ferreux	42,21	33,16	42,55	56,04	67,12	61,86
8	Minerais,métaux non ferreux	132,08	48,63	37,72	42,57	60,53	51,15
9	Matér.contr.minéraux div.	34,00	42,60	39,69	36,56	46,47	40,18
10	Industrie du verre	77,39	30,56	45,04	60,74	53,13	54,97
11	Chimie de base	103,73	29,40	45,47	50,96	62,60	56,25
12	Prarachimie-pharmacie	34,53	36,22	39,08	40,14	50,98	41,80
13	Travail des métaux	45,62	42,08	41,89	40,96	45,17	42,02
14	Constr.mécanique	44,00	39,31	39,26	41,71	45,60	41,23
15	Constr.électr.électronique	32,97	40,82	42,93	49,88	68,41	60,41
16	Auto et matériel transport	36,42	48,73	38,83	48,49	65,68	61,08
17	Constr.navale aéro.armt.	58,77	140,89	47,67	47,29	60,63	57,80
18	Textile et habillement	45,05	55,04	52,22	55,13	45,82	52,57
19	Cuir,et chaussures	71,98	75,21	63,23	34,17	(*)	52,61
20	Bois et ameublement	39,73	36,16	41,51	37,62	(*)	39,92
21	Papier et carton	29,88	32,49	40,81	49,57	(*)	43,19
22	Imprimerie presse édit.	40,72	45,11	42,26	36,91	(*)	40,14
23	Caoutchouc mat.plastiques	37,96	36,01	42,24	49,20	61,69	53,10
24	Bâtim.génie civil & agri	55,17	37,72	39,29	41,95	35,59	38,60
25	Comm.gros alimentaire	36,46	32,99	36,93	37,22	29,76	35,69
26	Comm.gros non aliment.	35,04	36,91	35,43	40,35	45,86	38,17
27	Comm.détail alimentaire	48,02	28,00	29,23	24,87	27,36	27,48
28	Comm.détail non alim.	34,86	30,92	25,32	25,16	29,44	27,81
29	Réparation automobile	35,43	33,45	36,47	41,48	60,97	39,24
30	Hotels,cafés,restaurants	37,77	44,28	31,62	37,32	31,57	33,94
31	Transports	29,64	43,81	36,62	36,35	55,87	52,36
32	Télécomm. et postes	33,89	44,41	35,81	58,78	-	50,72
33	Serv.marchands entreprises	35,15	35,64	43,77	44,60	47,30	43,57
34	Serv.marchands particuliers	49,70	50,81	57,94	52,26	51,22	54,04
35	Locat.crédit bail immobil.	27,68	32,37	40,68	48,51	(*)	48,18
36	Assurances	53,28	41,33	49,16	52,22	66,63	60,49
37	Organismes financiers	68,95	42,51	47,37	48,48	46,05	46,91
38	Services non marchands	44,52	48,33	46,03	50,38	66,19	52,02
99	Tous secteurs confondus	39,58	39,25	41,78	44,46	53,95	47,95

(\*): Données non fournies en raison du nombre d'entreprises inférieur à 3

(\*\*): Non comprises les formations en alternance.

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/ 2-11:**  
**Principales données selon les secteurs d'activité (NAP 15)**  
**Année 1991.**

NAP	SECTEURS	nombre d'entreprises	nombre de salariés	Entreprises Dép.en mil- liers de frs	Taux de participa- tion fin.	nombre de stagiaires*	taux d'accès* (5/2)	heures de stage*	Effort physique (h.) (7/2)	durée moy des stages(h)*
		1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>1 541</b>	<b>68 284</b>	<b>215 824</b>	<b>2,82</b>	<b>16 839</b>	<b>24,7</b>	<b>938 335</b>	<b>13,74</b>	<b>55,72</b>
2	Industries agricoles et alimentaires	3 856	360 811	1 107 305	2,39	99 852	27,7	4 189 311	11,61	41,96
3	Production et distribution d'énergie	201	231 016	2 970 812	7,30	108 921	47,1	8 387 513	36,31	77,01
4	Industrie des biens intermédiaires	9 793	965 960	4 014 980	3,00	306 871	31,8	15 486 639	16,03	50,47
5	Industrie des biens d'équipement	7 304	1 198 956	6 249 023	3,49	477 104	39,8	25 774 230	21,50	54,02
6	Industrie des biens de consommation	10 232	776 722	2 295 935	2,29	177 351	22,8	8 305 541	10,69	46,83
7	Bâtiment, génie civil et agricole	12 750	670 814	1 142 230	1,42	97 988	14,6	3 785 792	5,64	38,64
	<b>Sous-total industrie</b>	<b>44 136</b>	<b>4 204 279</b>	<b>17 780 285</b>	<b>3,06</b>	<b>1 268 087</b>	<b>30,2</b>	<b>65 929 026</b>	<b>15,68</b>	<b>51,99</b>
8	Commerce	20 255	1 293 286	3 134 976	2,06	341 232	26,4	11 198 792	8,66	32,82
9	Transports et télécommunications	5 278	672 818	5 336 454	5,86	342 108	50,8	18 815 643	27,97	55,00
10	Services marchands	24 254	1 812 893	5 468 171	2,46	429 239	23,7	19 092 686	10,53	44,48
11	Location et crédit bail immobiliers	381	29 579	87 646	2,54	8 664	29,3	349 036	11,80	40,29
12	Assurances	417	138 244	1 054 992	4,92	71 490	51,7	4 514 776	32,66	63,15
13	Organismes financiers	926	418 047	3 717 621	5,13	320 563	76,7	14 455 561	34,58	45,09
14	Services non marchands	4 699	564 045	2 154 613	3,23	177 872	31,5	9 617 280	17,05	54,07
	<b>Sous-total tertiaire</b>	<b>56 210</b>	<b>4 928 912</b>	<b>20 954 473</b>	<b>3,32</b>	<b>1 691 168</b>	<b>34,3</b>	<b>78 043 774</b>	<b>15,83</b>	<b>46,15</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>101 887</b>	<b>9 201 475</b>	<b>38 950 582</b>	<b>3,20</b>	<b>2 976 094</b>	<b>32,3</b>	<b>144 911 135</b>	<b>15,75</b>	<b>48,69</b>

Source: Déclarations fiscales des employeurs 24.83, exploitation CEREQ.

\* Non comprises les formations en alternance

## **A N N E X E   C H A P I T R E   3**

**Tableau A/3-1:**  
**Evolution des principaux indicateurs selon les régions.**  
**1973-1991.**

REGIONS	Taux de Participation financière				Taux d'accès* à la formation				Effort physique* de formation			Durée moyenne* de formation		
	1973	1980	1985	1991	1973	1980	1985	1991	1980	1985	1991	1980	1985	1991
11 Ile de France	1,80	2,19	2,78	4,03	19,1	25,0	31,0	42,2	13,5	16,5	21,6	55,2	54,2	51,2
21 Champagne-Ardenne	0,95	1,24	1,38	2,05	8,4	12,0	14,0	22,4	5,5	5,9	9,0	45,6	42,2	40,4
22 Picardie	1,04	1,29	1,51	2,15	11,0	13,0	15,0	22,5	5,3	6,3	9,2	42,6	42,3	41,0
23 Haute-Normandie	0,98	1,28	1,44	2,10	9,6	13,0	15,0	24,1	6,1	6,5	9,2	48,0	42,3	38,2
24 Centre	1,01	1,37	1,55	2,44	10,0	13,0	14,0	21,2	5,5	6,1	9,4	43,0	42,0	44,0
25 Basse-Normandie	1,04	1,31	1,48	2,05	9,6	10,0	10,0	19,8	4,3	4,9	8,3	41,5	49,4	41,7
26 Bourgogne	1,02	1,31	1,52	2,20	10,5	12,0	15,0	20,8	5,4	6,9	9,5	46,0	46,1	45,5
31 Nord	1,19	1,46	1,74	2,50	11,3	15,0	21,0	31,2	7,4	10,3	13,3	49,7	49,1	42,6
41 Lorraine	1,45	1,66	2,13	3,01	12,3	12,0	20,0	28,0	8,6	12,5	16,7	69,0	62,7	59,7
42 Alsace	1,09	1,43	1,63	2,55	12,1	13,0	20,0	27,9	6,1	8,1	13,3	46,1	39,9	47,7
43 Franche-Comté	1,03	1,34	1,50	2,09	9,7	12,0	14,0	22,1	5,2	7,7	10,2	43,3	54,9	46,2
52 Pays de la Loire	1,12	1,43	1,59	2,16	10,3	13,0	16,0	21,7	6,6	7,2	9,3	50,6	45,0	42,8
53 Bretagne	1,10	1,46	1,62	2,14	11,2	14,0	18,0	23,7	6,0	8,0	10,3	43,8	45,5	43,4
54 Poitou-Charentes	1,05	1,62	1,83	2,57	9,0	13,0	15,0	22,9	7,3	8,0	11,1	56,3	54,2	48,6
72 Aquitaine	1,11	1,44	1,84	2,38	8,5	12,0	16,0	21,1	5,9	7,8	9,7	48,9	48,5	45,8
73 Midi-Pyrénées	1,04	1,35	1,52	2,07	8,5	10,0	14,0	21,7	5,4	7,1	9,8	52,0	51,1	45,1
74 Limousin	1,01	1,33	1,54	2,38	8,3	13,0	14,0	22,9	5,8	7,2	10,8	44,8	51,6	47,2
82 Rhones-Alpes	1,13	1,44	1,64	2,48	10,6	14,0	17,0	27,7	7,1	7,9	12,5	52,6	45,7	45,1
83 Auvergne	1,60	2,29	2,28	2,88	10,5	15,0	21,0	28,9	17,7	14,8	16,9	120,2	72,3	58,4
91 Languedoc	0,98	1,36	1,62	2,36	8,0	11,0	14,0	21,5	5,9	7,0	9,7	54,9	48,7	45,1
93 Provence-Côte-d'Azur	1,01	1,39	1,55	2,13	10,5	11,0	15,0	21,9	6,2	6,6	9,0	55,4	44,5	40,9
94 Corse	0,84	1,24	1,21	2,15	5,7	5,0	3,0	9,5	2,2	1,5	3,6	50,0	45,0	38,3
- FRANCE	1,49	1,83	2,24	3,20	14,6	18,1	23,0	32,3	9,8	11,9	15,7	54,3	51,9	48,7

\* Hors formation en alternance

Source: CEREQ; Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83

**Tableau A/3-2:**  
**Evolution des principaux indicateurs selon les régions,**  
**compte tenu de la localisation des établissements d'au moins 50 salariés**  
**1979-1991.**

REGIONS		Taux de Participatio financière			Taux d'accès à la formation*			Effort physique de formation*			Durée moyenne de formation*		
		1979	1985	1991	1979	1985	1991	1979	1985	1991	1979	1985	1991
		11	Ile de France	2,25	2,64	3,75	24,0	28,0	38,0	13,2	14,7	20,1	54,9
21	Champagne-Ardenne	1,35	1,65	2,44	14,0	18,0	26,7	7,2	8,3	11,3	50,4	46,4	42,5
22	Picardie	1,39	1,72	2,62	16,0	19,0	28,3	7,1	8,8	12,5	44,8	45,5	44,2
23	Haute-Normandie	1,57	1,85	2,97	16,0	21,0	33,5	9,8	10,5	14,8	61,4	50,2	44,1
24	Centre	1,56	2,00	2,95	15,0	20,0	28,1	7,3	9,7	11,9	49,0	49,5	42,3
25	Basse-Normandie	1,45	1,89	2,50	13,0	15,0	26,8	6,3	7,6	11,0	47,5	49,4	41,1
26	Bourgogne	1,50	1,89	2,80	15,0	20,0	28,3	7,2	9,6	13,2	46,8	47,4	46,7
31	Nord	1,60	2,00	2,91	17,0	23,0	31,3	8,8	12,0	15,4	51,7	52,6	49,3
41	Lorraine	1,66	2,38	3,42	14,0	24,0	33,9	9,1	14,0	18,6	63,6	58,6	54,7
42	Alsace	1,53	1,83	2,78	16,0	23,0	31,7	7,6	9,9	15,1	48,8	42,5	47,5
43	Franche-Comté	1,52	1,82	2,42	15,0	17,0	24,6	8,4	10,5	12,7	54,4	63,5	51,7
52	Pays de la Loire	1,67	2,05	2,67	15,0	20,0	27,1	8,6	10,4	11,9	57,3	53,1	44,0
53	Bretagne	1,51	2,00	2,57	15,0	22,0	27,7	6,4	10,9	12,5	43,0	49,7	45,1
54	Poitou-Charentes	1,60	1,93	2,74	13,0	17,0	25,8	7,6	8,8	11,9	57,6	53,4	46,2
72	Aquitaine	1,69	2,19	2,91	15,0	22,0	27,8	8,4	10,8	12,3	56,5	48,9	44,3
73	Midi-Pyrénées	1,55	1,84	2,74	13,0	19,0	27,5	7,2	9,8	12,8	53,8	52,5	46,6
74	Limousin	1,43	1,98	2,90	14,0	21,0	29,4	6,5	10,3	13,4	45,7	49,7	45,6
82	Rhones-Alpes	1,57	1,97	2,87	15,0	21,0	31,6	8,1	10,1	14,0	54,5	47,7	44,4
83	Auvergne	2,09	2,11	3,08	16,0	23,0	21,2	14,1	13,5	16,2	88,5	59,9	51,9
91	Languedoc	1,67	2,11	3,21	15,0	21,0	29,7	8,3	10,4	13,8	55,6	49,6	46,5
93	Provence-Côte-d'Azur	1,70	2,16	3,00	15,0	21,0	30,0	8,8	11,6	12,7	59,3	53,1	42,3
94	Corse	1,64	1,95	3,19	9,0	12,0	15,0	6,1	7,7	5,4	66,7	65,6	35,8
-	FRANCE	1,84	2,24	3,20	18,0	23,0	32,3	9,9	11,9	15,8	54,7	51,8	48,7

\* Hors formation en alternance

Source: Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/3-3:**  
**Principales données sur la formation continue par région.**  
**Année 1990.**

REGIONS	nombre d'entre- prises	nombre de salariés	Entreprises		Taux de participa- tion fin.	nombre de stagiaires**	ratio 6/2 (en%)	heures de stage**	ratio 8/2 (en h.)	durée moy des stages(h)**
			Dép.en mil- liers de frs	entr.en %(*)						
			1	2						
11 Ile de France	21 630	3 908 363	22 618 692	99,00	3,94	1 681 844	43,03	84 483 785	21,6	50,2
21 Champagne-Ardenne	2 975	174 730	380 615	97,00	1,92	33 991	19,45	1 402 297	8,0	41,3
22 Picardie	3 039	187 386	449 555	99,00	2,10	41 481	22,14	1 696 367	9,1	40,9
23 Haute-Normandie	2 900	185 750	438 511	98,00	2,06	40 891	22,01	1 682 349	9,1	41,1
24 Centre	4 376	253 738	595 994	100,00	2,11	46 443	18,30	1 933 573	7,6	41,6
25 Basse-Normandie	2 321	150 598	307 411	99,00	1,98	28 981	19,24	1 151 232	7,6	39,7
26 Bourgogne	3 023	183 746	427 256	97,00	2,14	37 608	20,47	1 682 400	9,2	44,7
31 Nord	6 650	537 313	1 450 233	100,00	2,46	158 047	29,41	6 658 251	12,4	42,1
41 Lorraine	3 831	313 758	1 062 692	99,00	2,90	83 265	26,54	4 960 266	15,8	59,6
42 Alsace	3 667	274 921	813 302	98,00	2,44	76 924	27,98	3 608 179	13,1	46,9
43 Franche-Comté	2 081	125 942	258 966	99,00	1,97	23 953	19,02	1 093 318	8,7	45,6
52 Pays de la Loire	5 171	351 241	783 289	98,00	2,07	76 709	21,84	3 328 217	9,5	43,4
53 Bretagne	4 608	291 715	662 698	97,00	2,15	67 457	23,12	2 825 422	9,7	41,9
54 Poitou-Charentes	2 980	174 386	458 326	96,00	2,38	36 442	20,90	1 604 959	9,2	44,0
72 Aquitaine	4 643	262 275	688 477	96,00	2,31	51 499	19,64	2 174 348	8,3	42,2
73 Midi-Pyrénées	4 124	220 781	499 809	98,00	2,02	45 978	20,83	2 069 376	9,4	45,0
74 Limousin	1 215	72 930	180 737	99,00	2,34	15 668	21,48	769 586	10,6	49,1
82 Rhône-Alpes	12 767	922 657	2 547 250	99,00	2,33	237 735	25,77	10 566 901	11,5	44,4
83 Auvergne	2 077	147 488	483 952	99,00	2,93	40 681	27,58	2 189 288	14,8	53,8
91 Languedoc	1 948	108 620	298 395	99,00	2,47	24 816	22,85	1 032 244	9,5	41,6
93 Provence-Côte-d'Azur	5 155	322 759	761 020	98,00	2,07	67 215	20,83	2 979 812	9,2	44,3
94 Corse	186	8 018	16 698	96,00	1,97	701	8,74	28 331	3,5	40,4
- FRANCE	101 367	9 179 115	36 183 878	99,00	3,10	2 918 329	31,79	139 920 501	15,2	47,9

\* : % des entreprises ayant eu des dépenses.

\*\* : Non comprises les formations en alternance.

Source : CEREC. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83.

**Tableau A/3-4:**  
**Répartition des dépenses de formation continue\* (internes/externes) selon les régions.**  
**Année 1991.**

REGIONS	Dépenses de formation interne	Dépenses de conventions	Rémunérations des stagiaires	Versements			Autres	TOTAL des dépenses de formation externe
				F.A.F	O.P.A.C.I.F	form.alter.		
11 Ile de France	5 254 387	5 339 418	9 608 462	679 587	934 471	1 779 022	1 073 545	19 414 505
21 Champagne-Ardenne	17 488	106 314	113 730	64 027	30 387	60 279	44 296	419 033
22 Picardie	23 762	124 214	117 737	74 277	32 695	64 681	48 132	461 736
23 Haute-Normandie	29 989	106 227	118 749	64 448	32 000	63 796	37 009	422 229
24 Centre	69 356	170 082	207 109	134 660	47 087	92 504	48 863	700 305
25 Basse-Normandie	12 951	62 098	67 021	96 225	24 244	46 534	29 679	325 801
26 Bourgogne	30 523	97 792	117 114	73 241	28 706	55 459	27 506	399 818
31 Nord	150 359	408 961	483 229	119 133	91 520	178 301	118 646	1 399 790
41 Lorraine	77 038	269 490	402 181	155 596	55 046	107 777	63 326	1 053 416
42 Alsace	61 061	153 428	226 479	249 692	51 905	100 508	43 035	825 047
43 Franche-Comté	18 558	56 788	72 258	67 596	20 458	40 168	18 897	276 165
52 Pays de la Loire	53 749	175 608	209 942	217 818	62 543	121 159	57 408	844 478
53 Bretagne	48 376	134 345	188 642	146 025	49 745	95 076	66 181	680 014
54 Poitou-Charentes	50 509	104 761	158 881	60 262	28 654	57 048	40 915	450 521
72 Aquitaine	70 554	164 470	212 852	75 645	43 622	85 277	60 755	642 621
73 Midi-Pyrénées	27 506	122 183	143 537	96 940	38 349	73 574	40 652	515 235
74 Limousin	11 999	47 542	59 340	18 818	11 236	22 205	16 663	175 804
82 Rhones-Alpes	221 024	717 417	863 051	377 524	174 792	337 070	174 821	2 644 675
83 Auvergne	82 107	79 274	180 167	45 973	25 187	50 222	34 138	414 961
91 Languedoc	23 555	73 053	87 291	48 060	20 375	39 676	29 112	297 567
93 Provence-Côte-d'Azur	57 180	193 717	226 247	117 626	59 250	117 235	74 481	788 556
94 Corse	920	3 012	1 748	3 469	891	1 703	1 044	11 867
- FRANCE	6 392 951	8 710 194	13 865 767	2 986 642	1 863 163	3 589 274	2 149 104	33 164 144

\* : En milliers de francs.

Source : CEREQ. Exploitation des déclarations d'employeurs 24.83.

**Tableau A/3-5:**  
**Répartition des dépenses de formation continue\* (internes/externes) selon les régions.**  
**Année 1990.**

REGIONS	Dépenses de formation interne	Dépenses de conventions	Rémunérations des stagiaires	Versements			Autres	TOTAL des dépenses de formation externe
				F.A.F	O.P.A.C.I.F	form.alter.		
11 Ile de France	4 820 491	4 726 999	9 092 797	622 988	860 933	1 693 162	982 298	17 979 177
21 Champagne-Ardenne	15 490	100 428	106 182	53 612	29 309	55 755	38 979	384 265
22 Picardie	16 904	125 447	126 963	62 901	31 321	60 596	35 084	442 312
23 Haute-Normandie	27 226	105 723	115 411	60 881	31 918	68 001	40 784	422 718
24 Centre	41 198	128 356	147 488	118 086	42 287	82 749	44 700	563 666
25 Basse-Normandie	10 803	57 014	65 531	88 277	23 218	44 440	24 166	302 646
26 Bourgogne	28 961	98 423	120 771	70 102	29 998	59 883	30 613	409 790
31 Nord	130 547	387 028	452 494	115 357	88 788	173 367	136 311	1 353 345
41 Lorraine	76 948	248 372	401 165	147 468	54 347	106 417	56 995	1 014 764
42 Alsace	50 792	143 094	208 592	239 386	49 754	95 826	39 738	776 390
43 Franche-Comté	16 777	52 505	63 023	63 092	19 570	37 683	16 476	252 349
52 Pays de la Loire	51 565	157 545	196 642	180 036	56 057	110 386	52 096	752 762
53 Bretagne	48 109	124 675	178 688	128 930	45 649	87 654	62 207	627 803
54 Poitou-Charentes	43 876	98 445	139 143	60 713	28 176	55 770	43 207	425 454
72 Aquitaine	71 971	172 909	204 622	69 223	43 608	86 718	57 936	635 016
73 Midi-Pyrénées	24 481	120 438	135 924	85 764	36 508	69 669	35 743	484 046
74 Limousin	10 424	43 280	60 113	16 764	11 513	22 373	21 888	175 931
82 Rhones-Alpes	208 238	653 724	783 024	319 507	164 820	316 163	168 404	2 405 642
83 Auvergne	80 976	88 014	174 061	44 032	24 561	48 108	35 035	413 811
91 Languedoc	30 014	74 565	82 960	35 992	17 441	35 672	27 567	274 197
93 Provence-Côte-d'Azur	53 091	182 274	209 078	105 952	55 254	109 880	65 725	728 163
94 Corse	724	3 203	2 825	4 789	1 232	2 355	1 820	16 224
- FRANCE	5 859 606	7 892 461	13 067 497	2 693 852	1 746 262	3 422 627	2 017 772	30 840 471

\* : En milliers de francs.

Source : CEREQ. Exploitation des déclarations d'employeurs 24.83.

**Tableau A/3-6:**  
**Taux de participation financière par région.**  
**1990-1991.**

REGIONS		Taille 1		Taille 2		Taille 3		Taille 4		Taille 5		TOTAL	
		10 à 19 salariés		20 à 49 salariés		50 à 499 salariés		500 à 1999 salariés		2000 et plus		1990	1991
		1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991		
11	Ile de France	1,31	1,30	1,60	1,58	2,39	2,50	3,35	3,45	5,27	5,45	3,94	4,03
21	Champagne-Ardenne	1,14	1,11	1,37	1,46	2,04	2,13	2,69	3,15	(*)	(*)	1,92	2,05
22	Picardie	1,41	1,15	1,45	1,52	2,10	2,31	2,89	2,78	(*)	(*)	2,10	2,15
23	Haute-Normandie	1,33	1,22	1,35	1,34	2,03	2,05	3,15	3,22	1,88	2,21	2,06	2,10
24	Centre	1,26	1,32	1,36	1,54	2,09	2,14	3,27	4,33	(*)	4,32	2,11	2,44
25	Basse-Normandie	1,24	1,23	1,39	1,41	1,90	1,96	2,72	2,90	2,83	2,72	1,98	2,05
26	Bourgogne	1,28	1,17	1,44	1,44	2,00	2,19	3,56	3,56	2,87	2,65	2,14	2,20
31	Nord	1,32	1,30	1,47	1,62	2,24	2,30	2,85	3,04	3,64	3,35	2,46	2,50
41	Lorraine	1,26	1,17	1,38	1,38	1,90	2,01	2,69	2,81	5,43	5,53	2,90	3,01
42	Alsace	1,17	1,25	1,39	1,75	1,95	2,11	3,36	3,17	4,15	4,27	2,44	2,55
43	Franche-Comté	1,23	1,20	1,35	1,39	2,03	2,08	2,37	2,88	(*)	(*)	1,97	2,09
52	Pays de la Loire	1,28	1,22	1,37	1,43	1,88	1,97	3,00	3,17	4,14	4,30	2,07	2,16
53	Bretagne	1,24	1,20	1,54	1,43	2,16	2,23	2,75	2,87	3,46	2,78	2,15	2,14
54	Poitou-Charrentes	1,26	1,49	1,38	1,47	2,03	2,23	2,96	3,32	4,75	4,83	2,38	2,57
72	Aquitaine	1,31	1,23	1,38	1,49	2,12	2,17	3,09	3,37	4,20	4,46	2,31	2,38
73	Midi-Pyrénées	1,14	1,17	1,41	1,50	2,08	2,11	2,85	2,96	-	-	2,02	2,07
74	Limousin	1,49	1,38	1,49	1,61	2,15	2,34	3,79	3,49	(*)	(*)	2,34	2,38
82	Rhones-Alpes	1,35	1,28	1,44	1,60	2,13	2,27	3,06	3,17	3,30	3,57	2,33	2,48
83	Auvergne	1,14	1,39	1,37	1,52	2,25	2,24	2,57	3,66	(*)	(*)	2,93	2,88
91	Languedoc	1,28	1,26	1,46	1,50	2,18	2,27	4,73	4,15	(*)	(*)	2,47	2,36
93	Provence-Côte-d'Azur	1,28	1,24	1,36	1,43	1,83	1,95	3,11	3,18	3,18	3,24	2,07	2,13
94	Corse	1,12	1,14	1,18	1,21	2,56	2,88	-	-	-	-	1,97	2,15
-	FRANCE	1,29	1,26	1,46	1,53	2,17	2,28	3,19	3,33	4,99	5,12	3,10	3,20

Source : CEREQ. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83.

**Tableau A/3-7:**  
**Taux d'accès\* des stagiaires à la formation continue par région.**  
**Années 1990-1991.**

REGIONS	Taille 1		Taille 2		Taille 3		Taille 4		Taille 5		TOTAL	
	10 à 19 salariés		20 à 49 salariés		50 à 499 salariés		500 à 1999 salariés		2000 et plus		1990	1991
	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991	1990	1991
11 Ile de France	7,7	6,7	13,6	12,7	26,5	29,3	41,3	40,2	56,3	54,7	43,0	42,2
21 Champagne-Ardenne	6,9	5,8	8,7	11,2	22,6	26,1	33,7	38,5	(*)	(*)	19,5	22,4
22 Picardie	7,6	5,2	10,5	11,2	22,7	24,1	32,3	32,0	(*)	(*)	22,1	22,5
23 Haute-Normandie	9,0	6,2	10,4	11,8	22,8	23,9	39,1	43,9	20,0	26,6	22,0	24,1
24 Centre	3,9	6,5	5,7	6,8	21,1	23,1	36,1	42,0	(*)	20,9	18,3	21,2
25 Basse-Normandie	4,3	3,7	5,4	8,3	21,2	20,6	31,6	34,7	32,7	24,9	19,2	19,8
26 Bourgogne	6,0	4,2	9,3	9,9	20,8	22,4	36,9	36,1	33,8	31,0	20,5	20,8
31 Nord	8,3	6,8	8,5	11,5	24,6	25,2	36,8	35,8	54,9	59,8	29,4	31,2
41 Lorraine	5,0	3,8	9,8	8,4	20,0	23,1	29,3	33,4	53,8	52,0	26,5	28,0
42 Alsace	7,5	7,0	11,3	13,6	23,5	24,9	42,4	39,7	51,4	44,5	28,0	27,9
43 Franche-Comté	7,4	6,3	9,6	11,9	22,2	22,8	29,2	35,0	(*)	(*)	19,0	22,1
52 Pays de la Loire	6,9	4,6	8,8	9,4	20,6	20,8	38,2	40,0	48,0	35,5	21,8	21,7
53 Bretagne	8,2	9,7	12,8	13,1	23,7	26,4	34,9	34,6	37,0	25,7	23,1	23,7
54 Poitou-Charrentes	8,2	8,6	8,3	9,9	19,0	21,6	42,0	35,6	39,8	47,7	20,9	22,9
72 Aquitaine	5,5	5,1	8,0	9,5	20,6	22,7	33,5	33,3	37,4	47,4	19,6	21,1
73 Midi-Pyrénées	4,6	3,9	9,8	9,3	23,0	23,6	38,3	42,0	-	-	20,8	21,7
74 Limousin	9,3	8,8	9,7	12,1	22,8	24,2	33,8	36,6	(*)	(*)	21,5	22,9
82 Rhones-Alpes	10,4	9,9	14,4	13,8	24,4	26,6	37,3	39,6	34,8	39,0	25,8	27,7
83 Auvergne	4,2	6,9	9,9	15,7	23,3	25,6	30,8	41,7	(*)	(*)	27,6	28,9
91 Languedoc	5,8	5,3	9,0	10,2	23,3	23,6	48,7	42,1	(*)	(*)	22,8	21,5
93 Provence-Côte-d'Azur	7,5	5,3	10,1	9,6	20,0	21,0	34,5	37,7	32,3	39,4	20,8	21,9
94 Corse	1,8	2,8	0,3	0,8	14,8	16,8	-	-	-	-	8,7	9,5
- FRANCE	7,3	6,6	10,7	11,4	23,5	25,4	38,6	39,0	52,8	52,1	31,8	32,3

\* Hors formation en alternance

Source : CEREQ. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83.

**Tableau A/3-8:**  
**Heures de stage\* et stagiaires\* selon la catégorie socio-professionnelle par région.**  
**Année 1991.**

REGIONS	O.N.Q		O.Q		Emp.		T.A.M		I.C		TOTAL	
	Heures	Stagiaires										
	(milliers)	(unités)										
11 Ile de France	3 586	70 222	20 175	352 760	16 773	369 687	27 367	516 700	18 547	379 528	86 448	1 688 897
21 Champagne-Ardenne	179	3 737	370	10 788	413	10 509	362	8 259	261	5 964	1 585	39 257
22 Picardie	153	2 706	406	11 000	410	11 300	399	8 345	315	7 689	1 683	41 040
23 Haute-Normandie	112	2 757	451	12 874	469	12 700	343	7 785	258	6 627	1 633	42 743
24 Centre	149	4 265	495	12 477	720	17 036	608	12 487	558	11 168	2 530	57 433
25 Basse-Normandie	117	1 880	333	9 051	280	7 150	319	6 761	183	4 668	1 232	29 510
26 Bourgogne	173	2 879	352	8 897	457	9 831	341	7 438	262	5 794	1 585	34 839
31 Nord	575	10 335	1 511	31 544	2 194	68 082	1 853	33 860	956	22 625	7 089	166 446
41 Lorraine	482	6 999	1 463	24 304	766	15 942	1 895	27 894	458	9 648	5 064	84 787
42 Alsace	175	3 941	935	19 932	937	20 659	927	17 484	664	14 184	3 638	76 200
43 Franche-Comté	132	2 222	317	7 570	286	6 627	320	6 686	195	3 944	1 250	27 049
52 Pays de la Loire	308	6 820	888	20 572	937	22 275	737	17 133	544	12 946	3 414	79 746
53 Bretagne	241	5 426	667	15 498	930	21 607	692	15 919	563	12 848	3 093	71 298
54 Poitou-Charrentes	116	2 176	263	6 694	857	16 012	346	7 313	283	6 177	1 865	38 372
72 Aquitaine	127	2 721	515	11 240	717	15 848	553	11 988	455	9 860	2 367	51 657
73 Midi-Pyrénées	132	1 914	385	8 730	679	15 021	508	11 790	425	9 839	2 129	47 294
74 Limousin	67	1 415	176	3 631	204	4 564	185	3 632	110	2 466	742	15 708
82 Rhones-Alpes	664	15 902	2 968	66 259	2 634	63 431	3 044	60 046	2 018	45 579	11 328	251 217
83 Auvergne	241	4 311	887	11 968	396	9 140	619	10 430	238	4 941	2 381	40 790
91 Languedoc	99	2 252	174	3 819	370	8 768	252	5 652	228	4 445	1 123	24 936
93 Provence-Côte-d'Azur	183	5 508	623	14 934	790	18 735	758	17 718	514	13 150	2 868	70 045
94 Corse	0,4	14	1,3	55	5,6	168	5,5	149	5,3	88	18	474
- FRANCE	8 011	160 402	34 355	664 597	32 225	745 092	42 434	815 469	28 040	594 178	145 065	2 979 738

\* Hors formation en alternance

Source: Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83. CEREQ.

**Tableau A/3-9:**  
**Taux d'accès à la formation\* selon la catégorie socio-professionnelle par région.**  
**Année 1991.**

REGIONS	O.N.Q	O.Q	Emp.	T.A.M	I.C	TOTAL
11 Ile de France	16,9	36,7	35,1	59,6	53,9	42,2
21 Champagne-Ardenne	11,4	17,3	24,9	36,9	38,5	22,4
22 Picardie	9,3	18,0	21,6	38,8	41,6	22,5
23 Haute-Normandie	9,5	22,5	23,3	37,9	41,1	24,1
24 Centre	10,4	14,8	21,3	34,9	38,9	21,2
25 Basse-Normandie	9,7	15,3	17,3	39,2	38,8	19,8
26 Bourgogne	9,5	16,8	20,6	35,6	36,7	20,8
31 Nord	13,1	19,7	38,7	47,7	47,6	31,2
41 Lorraine	13,6	23,1	23,4	53,1	38,0	28,0
42 Alsace	8,9	24,6	25,6	50,6	40,1	27,9
43 Franche-Comté	8,8	18,1	23,0	41,4	38,3	22,1
52 Pays de la Loire	11,6	16,2	21,5	39,3	38,2	21,7
53 Bretagne	12,2	16,0	23,3	42,9	43,2	23,7
54 Poitou-Charrentes	9,0	12,9	27,8	41,4	38,4	22,9
72 Aquitaine	8,4	16,0	19,6	33,8	38,8	21,1
73 Midi-Pyrénées	7,2	14,9	19,9	37,3	37,6	21,7
74 Limousin	12,1	16,4	23,1	41,9	38,8	22,9
82 Rhones-Alpes	13,1	21,5	26,0	45,3	44,7	27,7
83 Auvergne	17,4	25,5	25,3	48,6	41,9	28,9
91 Languedoc	13,6	14,5	19,6	34,8	36,5	21,5
93 Provence-Côte-d'Azur	11,7	18,9	16,6	40,3	35,5	21,9
94 Corse	3,3	5,6	6,4	28,5	20,2	9,5
- FRANCE	13,3	25,4	28,7	52,0	48,4	32,3

\* Hors formation en alternance.

Source : CEREQ. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83.

**Tableau A/3-10:**  
**Effort physique\* et durée moyenne de formation\* selon la catégorie socio-professionnelle par région.**  
**Année 1991.**

REGIONS	O.N.Q		O.Q		Emp.		T.A.M		I.C		TOTAL	
	Eff. phys.	Durée. moy.										
	(Heures)	(Heures)										
11 Ile de France	8,6	51,1	21,0	57,2	15,9	45,4	31,6	53,0	26,4	48,9	21,6	51,2
21 Champagne-Ardenne	5,5	47,9	5,9	34,3	9,8	39,3	16,2	43,8	16,8	43,8	9,0	40,4
22 Picardie	5,3	56,5	6,6	36,9	7,8	36,3	18,5	47,8	17,1	41,0	9,2	41,0
23 Haute-Normandie	3,8	40,6	7,9	35,0	8,6	36,9	16,7	44,1	16,0	38,9	9,2	38,2
24 Centre	3,6	34,9	5,8	39,7	9,0	42,3	17,0	48,7	19,5	50,0	9,4	44,1
25 Basse-Normandie	6,0	62,2	5,6	36,8	6,8	39,2	18,5	47,2	15,2	39,2	8,3	41,7
26 Bourgogne	5,7	60,1	6,6	39,6	9,6	46,5	16,3	45,8	16,6	45,2	9,5	45,5
31 Nord	7,3	55,6	9,4	47,9	12,5	32,2	26,1	54,7	20,1	42,3	13,3	42,6
41 Lorraine	9,4	68,9	13,9	60,2	11,2	48,0	36,1	67,9	18,1	47,5	16,7	59,7
42 Alsace	3,9	44,4	11,5	46,9	11,6	45,4	26,8	53,0	20,6	46,8	13,3	47,7
43 Franche-Comté	5,2	59,4	7,6	41,9	9,9	43,2	19,9	47,9	19,0	49,4	10,2	46,2
52 Pays de la Loire	5,2	45,2	7,0	43,2	9,1	42,1	16,9	43,0	16,1	42,0	9,3	42,8
53 Bretagne	5,4	44,4	6,9	43,0	10,0	43,0	18,7	43,5	18,9	43,8	10,3	43,4
54 Poitou-Charrentes	4,8	53,3	5,1	39,3	14,9	53,5	19,6	47,3	17,6	45,8	11,1	48,6
72 Aquitaine	3,9	46,7	7,3	45,8	8,9	45,2	15,6	46,1	17,9	46,1	9,7	45,8
73 Midi-Pyrénées	5,0	69,0	6,6	44,1	9,0	45,2	16,1	43,1	16,2	43,2	9,8	45,0
74 Limousin	5,7	47,3	7,9	48,5	10,3	44,7	21,3	50,9	17,4	44,6	10,8	47,2
82 Rhones-Alpes	5,5	41,8	9,6	44,8	10,8	41,5	22,9	50,7	19,8	44,3	12,5	45,1
83 Auvergne	9,7	55,9	18,9	74,1	11,0	43,3	28,9	59,3	20,2	48,2	16,9	58,4
91 Languedoc	6,0	44,0	6,6	45,6	8,3	42,2	15,5	44,6	18,8	51,3	9,7	45,0
93 Provence-Côte-d'Azur	3,9	33,2	7,9	41,7	7,0	42,2	17,3	42,8	13,9	39,1	9,0	40,9
94 Corse	0,9	28,6	1,4	23,6	2,1	33,3	10,6	36,9	12,2	60,2	3,6	38,2
- FRANCE	6,6	49,9	13,1	51,7	12,4	43,2	27,1	52,0	22,9	47,2	15,7	48,7

\* Hors formation en alternance.

Source : CEREQ. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83.

**Tableau A/3-11:**  
**Répartition des stagiaires selon la tranche d'âge par région.**  
**Année 1991.**

REGIONS		Moins de 25 ans	De 25 à 44 ans	45 ans et plus	TOTAL
11	Ile de France	9 157 422	69 1 170 161	22 378 786	1 706 369
21	Champagne-Ardenne	12 4 801	69 27 999	19 7 670	40 470
22	Picardie	11 4 837	71 30 223	17 7 328	42 388
23	Haute-Normandie	10 4 523	72 31 947	17 7 669	44 139
24	Centre	10 6 157	72 42 135	18 10 589	58 881
25	Basse-Normandie	11 3 222	74 22 447	15 4 519	30 188
26	Bourgogne	11 3 849	72 25 871	17 6 254	35 974
31	Nord	18 31 190	68 117 398	14 23 693	172 281
41	Lorraine	11 9 688	73 63 985	15 13 424	87 097
42	Alsace	12 9 995	70 56 183	17 14 016	80 194
43	Franche-Comté	12 3 275	68 19 134	20 5 647	28 056
52	Pays de la Loire	12 9 778	73 59 495	16 13 004	82 277
53	Bretagne	13 9 434	72 54 055	16 11 805	75 294
54	Poitou-Charentes	11 4 089	73 28 266	17 6 554	38 909
72	Aquitaine	9 4 930	72 37 777	19 10 019	52 726
73	Midi-Pyrénées	7 3 542	75 36 209	17 8 326	48 077
74	Limousin	11 1 765	72 11 656	18 2 917	16 338
82	Rhones-Alpes	13 32 819	68 176 844	19 49 185	258 848
83	Auvergne	12 4 885	69 28 854	19 7 896	41 635
91	Languedoc	8 2 101	73 18 560	19 4 958	25 619
93	Provence-Côte-d'Azur	9 6 263	72 51 325	19 13 857	71 445
94	Corse	8 38	69 328	23 110	476
-	FRANCE	10 318 603	69 2 110 852	20 608 226	3 037 681

Source : CEREQ. Exploitation des déclarations fiscales des employeurs 24.83.

**Tableau A/3-12**  
**Structure des stagiaires selon la tranche d'âge et le sexe par région.**  
**Année 1991.**

REGIONS	Moins de 25 ans		De 25 à 44 ans		45 ans et plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F
11 Ile de France	5	4	47	22	16	6	68	32
21 Champagne-Ardenne	7	5	45	24	14	5	66	34
22 Picardie	7	4	48	24	13	4	68	32
23 Haute-Normandie	7	3	46	25	12	5	67	33
24 Centre	6	4	44	28	12	6	62	38
25 Basse-Normandie	6	5	47	27	11	4	64	36
26 Bourgogne	6	5	46	25	12	6	64	36
31 Nord	9	9	44	24	10	4	63	37
41 Lorraine	7	4	58	16	12	3	77	23
42 Alsace	7	5	48	22	14	4	69	31
43 Franche-Comté	8	4	46	22	15	5	69	31
52 Pays de la Loire	7	5	48	24	11	5	66	34
53 Bretagne	7	5	44	28	11	5	62	38
54 Poitou-Charentes	6	5	42	30	11	6	59	41
72 Aquitaine	5	4	45	27	13	6	63	37
73 Midi-Pyrénées	4	3	47	28	12	6	63	37
74 Limousin	7	4	45	26	12	6	64	36
82 Rhones-Alpes	8	5	44	24	14	5	66	34
83 Auvergne	8	4	50	19	14	5	72	28
91 Languedoc	4	4	45	28	12	7	61	39
93 Provence-Côte-d'Azur	5	3	48	24	13	6	66	33
94 Corse	4	4	44	25	17	6	65	35
- FRANCE	6	4	47	23	14	6	67	33

Source : CEREQ, Exploitation des déclarations fiscales d'employeurs 24.83

**Tableau A3/13 : Principales données départementales  
Année 1991**

Département	Entreprises	Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de partic. financière %	Nombre de stagiaires*	Taux de stagiaires*	Heures de stage*	
		(a)				%(b)/(a)		(milliers)
AIN	1	1 071	66 694	180	2,26	15 410	23,11	706
AISNE	2	910	55 265	138	2,15	11 591	20,97	518
ALLIER	3	521	27 760	66	2,15	6 793	24,47	263
ALPES DE HAUTE PROV	4	134	6 401	15	1,93	681	10,64	34
HAUTES ALPES	5	205	8 327	17	1,78	1 045	12,55	40
ALPES MARITIMES	6	1 011	51 944	137	2,01	11 837	22,79	480
ARDECHE	7	479	25 924	61	2,03	5 810	22,41	259
ARDENNES	8	571	29 764	64	1,85	5 687	19,00	234
ARIEGE	9	216	11 151	25	2,14	2 408	21,59	110
AUBE	10	689	42 708	90	1,94	8 769	20,53	358
AUDE	11	355	15 011	33	2,05	2 286	15,23	131
AVEYRON	12	448	22 531	51	2,08	4 366	19,38	179
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 418	183 802	517	2,3	45 714	24,87	1 890
CALVADOS	14	993	74 889	181	2,19	17 847	23,83	669
CANTAL	15	196	8 871	20	2,15	1 826	20,58	57
CHARENTE	16	626	38 891	101	2,26	9 858	25,35	383
CHARENTE-MARITIME	17	788	34 781	76	2,03	6 437	18,51	300
CHER	18	527	33 621	101	2,78	6 810	20,26	331
CORREZE	19	418	19 513	38	1,87	3 400	17,42	161
CORSE	20	119	4 998	13	2,18	482	9,64	19
COTE D'OR	21	817	52 463	154	2,49	12 831	24,46	643
COTES D'ARMOR	22	759	40 749	90	2,06	8 722	21,40	373
CREUSE	23	166	7 828	16	2,02	1 623	20,73	54
DORDOGNE	24	686	29 564	70	2,24	5 737	19,41	317
DUBS	25	1 003	52 535	114	1,99	11 293	21,50	532
DROME	26	864	53 121	162	2,48	14 245	26,82	595
EURE	27	845	48 832	116	2,04	10 356	21,21	383
EURE-ET-LOIR	28	717	42 038	122	2,29	9 294	22,11	353
FINISTERE	29	1 389	105 246	255	2,19	25 223	23,97	1 145
GARD	30	530	34 955	96	2,29	8 289	23,71	327
HAUTE-GARONNE	31	1 506	99 579	270	2,18	26 336	26,45	1 182
GERS	32	239	10 521	22	1,93	1 770	16,82	64
GIRONDE	33	1 765	108 581	282	2,2	22 712	20,92	1 002
HERAULT	34	818	44 824	148	2,75	11 419	25,48	573
ILLE-ET-VILAINE	35	1 523	96 382	238	2,21	24 746	25,67	1 030
INDRE	36	467	25 695	50	1,84	4 114	16,01	169
INDRE-ET-LOIRE	37	914	61 336	181	2,77	12 377	20,18	580
ISERE	38	1 812	131 537	483	2,84	42 690	32,45	2 082
JURA	39	571	34 784	95	2,3	8 298	23,86	352
LANDES	40	559	30 781	67	2,03	5 171	16,80	228
LOIR-ET-CHER	41	614	34 220	83	2,15	7 006	20,47	319
LOIRE	42	1 769	128 597	342	2,41	28 630	22,26	1 416
HAUTE-LOIRE	43	421	20 554	36	1,67	3 715	18,07	163
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 780	121 150	319	2,27	27 738	22,90	1 203
LOIRET	45	1 166	73 736	224	2,45	17 359	23,54	755
LOT	46	210	10 727	21	1,66	1 742	16,24	88
LOT-ET-GARONNE	47	492	23 381	55	2,01	4 255	18,20	165

\* Hors formation en alternance

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

**Tableau A3/13 : Principales données départementales**  
**Année 1991**

Département	Entreprises	Salariés (a)	Dépenses (millions de F.)	Taux de partic. financière %	Nombre de stagiaires* (b)	Taux de stagiaires* % (b)/(a)	Heures de stage* (milliers)	
LOZERE	48	110	4 051	7	1,7	483	11,92	39
MAINE-ET-LOIRE	49	1 467	95 318	194	1,92	17 145	17,99	726
MANCHE	50	740	43 352	85	1,86	6 738	15,54	305
MARNE	51	1 292	74 319	206	2,21	18 794	25,29	742
HAUTE-MARNE	52	468	28 228	64	2,03	6 181	21,90	266
MAYENNE	53	525	31 029	74	2,22	6 246	20,13	264
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	1 142	82 489	225	2,36	18 454	22,37	972
MEUSE	55	302	20 885	53	2,27	5 428	25,99	227
MORBIHAN	56	1 011	58 639	129	1,95	12 458	21,25	552
MOSELLE	57	1 460	152 008	727	3,73	52 567	34,58	3 529
NIEVRE	58	358	17 149	51	2,58	3 998	23,31	199
NORD	59	4 428	381 427	1 139	2,65	128 620	33,72	5 199
OISE	60	1 208	82 069	230	2,14	19 394	23,63	776
ORNE	61	569	31 992	69	2,02	5 885	18,40	303
PAS-DE-CALAIS	62	2 018	155 084	393	2,18	40 656	26,22	2 016
PUY-DE-DOME	63	927	84 123	369	3,39	28 696	34,11	1 906
PYRENEES-ATLANTIQUE	64	905	52 677	222	3,08	14 238	27,03	681
HAUTES-PYRENEES	65	387	16 410	38	2,18	3 303	20,13	146
PYRENEES-ORIENTALES	66	378	18 197	42	2,13	3 174	17,44	141
BAS-RHIN	67	2 289	182 640	597	2,63	50 791	27,81	2 530
HAUT-RHIN	68	1 268	90 055	272	2,35	25 631	28,46	1 109
RHONE	69	4 201	374 958	1 217	2,54	111 883	29,84	4 993
HAUTE-SAONE	70	374	21 272	46	2,05	4 737	22,27	233
SAONE-ET-LOIRE	71	1 039	60 172	132	2,03	11 318	18,81	487
SARTHE	72	721	58 734	167	2,51	16 653	28,35	679
SAVOIE	73	878	48 454	131	2,26	13 232	27,31	505
HAUTE-SAVOIE	74	1 493	80 777	233	2,21	22 363	27,68	914
VILLE DE PARIS	75	8 457	2 001 457	14 676	4,77	976 429	48,79	52 814
SEINE-MARITIME	76	1 979	128 838	321	2,1	32 270	25,05	1 236
SEINE-ET-MARNE	77	1 514	105 714	433	3,14	26 729	25,28	1 195
YVELINES	78	1 641	246 344	1 072	2,92	85 367	34,65	3 945
DEUX-SEVRES	79	763	59 688	236	3,26	15 444	25,87	845
SOMME	80	770	44 690	109	2,22	10 062	22,52	394
TARN	81	787	34 633	82	2,01	5 994	17,31	295
TARN-ET-GARONNE	82	278	13 277	25	1,71	1 708	12,86	79
VAR	83	727	30 936	73	1,96	5 096	16,47	186
VAUCLUSE	84	770	37 331	94	2,11	7 382	19,77	321
VENDEE	85	1 022	61 071	140	2,09	13 138	21,51	628
VIENNE	86	659	34 022	80	2,15	6 567	19,30	335
HAUTE-VIENNE	87	612	41 362	124	2,68	10 703	25,88	534
VOSGES	88	797	47 022	100	1,94	8 898	18,92	377
YONNE	89	636	37 579	83	1,95	6 903	18,37	280
TERRITOIRE-DE-BELFO	90	189	13 826	35	2,25	3 172	22,94	155
ESSONNE	91	1 386	174 107	1 042	4,21	66 338	38,10	2 562
HAUTS-DE-SEINE	92	4 221	999 805	5 545	3,52	410 182	41,03	20 497
SENE-SAINT-DENIS	93	2 353	229 730	892	2,75	64 276	27,98	2 872
VAL-DE-MARNE	94	2 211	167 603	573	2,38	42 379	25,29	1 779
VAL-D'OISE	95	1 212	81 008	295	2,41	21 407	26,43	851

\* Hors formation en alternance.

Source : Déclarations fiscales des employeurs 2483 - Exploitation CEREQ.

**Tableau A/3-14 : Principales données départementales, compte tenu  
de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus.**

Année 1991

Département		Salariés	Dépenses millions de F.	Taux de partic. financière %	Nombre de stagiaires*	Taux de stagiaires* %	Heures de stage* (milliers)
		(a)			(b)	(b)/(a)	
AIN	1	72 676	232	2,57	17 617	24,24	751
AISNE	2	65 002	187	2,39	16 203	24,93	702
ALLIER	3	35 765	108	2,60	9 656	27,00	388
ALPES DE HAUTE PROVENCE	4	8 287	27	2,48	1 434	17,30	73
HAUTES ALPES	5	9 277	26	2,36	1 429	15,40	54
ALPES MARITIMES	6	70 136	258	2,68	20 795	29,65	812
ARDECHE	7	30 526	100	2,76	10 928	35,80	335
ARDENNES	8	37 029	102	2,36	8 566	23,13	398
ARIEGE	9	12 986	35	2,47	3 260	25,10	154
AUBE	10	47 627	117	2,19	103 229	216,74	466
AUDE	11	17 462	46	2,45	2 785	15,95	163
AVEYRON	12	25 642	65	2,26	5 153	20,10	222
BOUCHES-DU-RHONE	13	231 987	1 046	3,37	79 112	34,10	3 495
CALVADOS	14	95 817	272	2,63	31 556	32,93	1 134
CANTAL	15	9 531	21	2,08	2 058	21,59	62
CHARENTE	16	46 512	143	2,62	13 713	29,48	503
CHARENTE-MARITIME	17	40 375	114	2,50	10 341	25,61	446
CHER	18	40 851	133	2,87	10 448	25,58	497
CORREZE	19	23 423	63	2,45	4 635	19,79	215
CORSE	20	6 543	27	3,20	984	15,04	36
COTE D'OR	21	71 644	290	3,20	24 847	34,68	1 200
COTES D'ARMOR	22	50 684	163	2,82	13 906	27,44	666
CREUSE	23	8 439	18	2,03	1 721	20,39	66
DORDOGNE	24	33 709	88	2,39	7 181	21,30	369
DUBS	25	87 693	265	2,54	22 447	25,60	1 165
DROME	26	58 793	207	2,84	16 718	28,44	679
EURE	27	62 537	188	2,43	15 916	25,45	669
EURE-ET-LOIR	28	53 485	181	2,61	13 702	25,62	573
FINISTERE	29	99 622	260	2,33	24 961	25,06	1 089
GARD	30	43 807	156	2,80	13 228	30,20	559
HAUTE-GARONNE	31	141 128	607	3,17	48 889	34,64	2 287
GERS	32	10 574	22	1,89	1 722	16,29	62
GIRONDE	33	148 394	602	3,14	48 057	32,38	2 119
HERAULT	34	66 277	346	3,94	24 114	36,38	1 233
ILLE-ET-VILAINE	35	128 447	430	2,89	42 258	32,90	1 906
INDRE	36	30 537	70	2,12	6 280	20,57	242
INDRE-ET-LOIRE	37	82 105	334	3,49	28 216	34,37	1 159
ISERE	38	155 160	665	3,17	54 474	35,11	2 691
JURA	39	34 410	84	2,14	7 669	22,29	338
LANDES	40	33 733	78	2,11	6 311	18,71	286
LOIR-ET-CHER	41	41 737	144	2,98	9 768	23,40	486
LOIRE	42	119 738	329	2,40	29 571	24,70	1 271
HAUTE-LOIRE	43	22 836	50	2,04	4 328	18,95	214
LOIRE-ATLANTIQUE	44	155 923	589	3,07	51 396	32,96	2 103
LOIRET	45	90 252	343	2,97	26 396	29,25	1 053
LOT	46	12 090	26	1,83	2 067	17,10	105
LOT-ET-GARONNE	47	26 702	72	2,26	5 552	20,79	217

\* Hors formation en alternance.

Source : Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 2483 - CEREQ

**TableauA/ 3-14: Principales données départementales, compte tenu de la localisation des établissements de 50 salariés ou plus**

Année 1991

Département	Salariés (a)	Dépenses (millions de F.)	Taux de partic. financière %	Nombre de stagiaires* (b)	Taux de stagiaires* % (b)/(a)	Heures de stage* (milliers)	
LOZERE	48	4 308	8	1,96	701	16,27	46
MAINE-ET-LOIRE	49	108 635	276	2,32	22 516	20,73	1 088
MANCHE	50	51 312	144	2,47	11 055	21,54	551
MARNE	51	93 606	319	2,66	30 093	32,15	1 219
HAUTE-MARNE	52	28 212	73	2,26	6 410	22,72	280
MAYENNE	53	35 921	98	2,48	8 884	24,73	359
MEURTHE ET MOSELLE	54	94 692	309	2,70	26 120	27,58	1 186
MEUSE	55	23 425	65	2,42	6 366	27,18	281
MORBIHAN	56	64 974	154	2,08	14 024	21,58	645
MOSELLE	57	183 759	1 035	4,25	77 518	42,18	4 730
NIEVRE	58	22 177	69	2,67	5 786	26,09	247
NORD	59	412 981	1 583	3,16	135 743	32,87	6 747
OISE	60	105 512	346	2,46	29 735	28,18	12 772
ORNE	61	38 224	95	2,25	7 811	20,43	391
PAS-DE-CALAIS	62	167 371	462	2,31	47 577	28,43	2 276
PUY-DE-DOME	63	89 839	421	3,55	33 393	37,17	1 896
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	59 367	249	3,22	17 117	28,83	749
HAUTES-PYRENEES	65	20 776	60	2,56	4 934	23,75	230
PYRENEES-ORIENTALES	66	21 850	61	2,49	5 122	23,44	191
BAS-RHIN	67	197 204	693	2,82	62 511	31,70	3 041
HAUT-RHIN	68	113 237	383	2,69	36 227	31,99	1 636
RHONE	69	375 755	1 526	2,99	129 864	34,56	5 817
HAUTE-SAONE	70	25 321	61	2,12	5 553	21,93	298
SAONE-ET-LOIRE	71	81 005	268	2,78	21 960	27,11	1 079
SARTHE	72	71 348	247	2,89	22 454	31,47	1 049
SAVOIE	73	61 382	257	3,32	22 385	36,47	1 049
HAUTE-SAVOIE	74	88 515	281	2,42	25 156	28,42	1 029
VILLE DE PARIS	75	1 235 970	7 056	3,89	488 237	39,50	30 322
SEINE-MARITIME	76	189 428	764	3,12	68 333	36,07	3 034
SEINE-ET-MARNE	77	124 207	567	3,37	35 543	28,62	1 660
YVELINES	78	244 913	1 179	3,08	90 342	36,89	3 924
DEUX-SEVRES	79	57 553	209	3,03	13 432	23,34	747
SOMME	80	61 127	235	3,21	19 755	32,32	929
TARN	81	37 999	101	2,23	7 611	20,03	365
TARN-ET-GARONNE	82	14 651	30	1,83	2 279	15,56	111
VAR	83	38 374	112	2,34	8 537	22,25	307
VAUCLUSE	84	47 509	145	2,55	12 437	26,18	504
VENDEE	85	64 888	156	2,19	14 344	22,11	692
VIENNE	86	44 728	139	2,68	11 151	24,93	553
HAUTE-VIENNE	87	51 837	198	3,23	18 259	35,22	848
VOSGES	88	56 603	132	2,09	12 383	21,88	509
YONNE	89	41 153	105	2,21	8 784	21,34	353
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	20 380	72	2,87	6 096	29,91	356
ESSONNNE	91	167 788	1 201	4,71	69 342	41,33	2 902
HAUTS-DE-SEINE	92	745 797	4 294	3,51	308 384	41,35	14 123
SENE-SAINT-DENIS	93	242 367	1 066	3,01	74 804	30,86	3 222
VAL-DE-MARNE	94	183 858	844	3,13	51 952	28,26	2 381
VAL-D'OISE	95	106 635	1 202	6,99	42 318	39,68	2 808

\* Hors formation en alternance

Source : Exploitation de l'enquête complémentaire à la déclaration fiscale des employeurs 2483 - CEREQ

## **A N N E X E C H A P I T R E 4**

**1 .**

**Fac-similé des  
déclarations 2483  
des années 1990 et 1991**

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE  
 moins dix salariés)  
 DU 19 19 AU 19 19  
 ion qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1991.)  
 0-613 du 12 juillet 1990

ANNÉE  
 1990

N° 2483 M  
 Direction générale  
 des impôts  
 Département (code) et commune

A RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (voir notice)				
	Nombre de salariés 1	Hommes 2	Femmes 3	Total 4
2	Ouvriers non qualifiés			
3	Ouvriers qualifiés			
4	Employés			
5	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires			
6	Ingénieurs et cadres			
7	TOTAL	0	0	0

DONT  
 - Apprentis 8  0  
 - Bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation et de réinsertion en alternance 9  0  
 - Bénéficiaires de contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi 10  0

N° SIREN

CODE APE

EXPÉDITEUR DESTINATAIRE

Cadre réservé à la correction des données préimprimées

Raison sociale  SIREN  APE   
 Adresse  Code postal  Bur. dist.

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT À L'ENTREPRISE  
 (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes) (voir notice)

Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période ..... ①  F  
 Montant de la participation incombant à l'employeur : ① x 1,20 % ..... ②  F  
 Montant de la participation incombant aux entreprises de travail temporaire (ligne 2 du cadre B1) ..... ②a  F  
 Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés à compter de 1986. Montant de la réduction : [ ② ou ②a ] x [ ] % ..... ②b  F  
 Montant de la participation incombant à l'employeur : [ ② ou ②a ] - ②b ..... ②c  F  
 Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 27 du cadre D) ..... ③  F  
 S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence [ ② ou ②a ou ②c ] - ③ à inscrire en ④ ..... ④  F  
 S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - [ ② ou ②a ou ②c ] à inscrire en ⑤ ..... ⑤  F  
 Excédents reportables de 1987, 1988 et 1989 (total de la colonne 4 du cadre K) ..... ⑥  F  
 Différence ④ - ⑥ à inscrire en ⑦ si ④ est supérieur à ⑥ ou chiffre 0 ..... ⑦  F  
 Versement de régularisation suite à résorption de conventions de formation échues au 31-12-1990 ..... ⑧  F  
 Majoration pour défaut de délibération du comité d'entreprise [ ② ou ②a ou ②c ] x 50 % ..... ⑨  F  
 Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation ① x 0,15 % ..... ⑩  F  
 Montant de l'obligation des entreprises de travail temporaire au titre du congé individuel de formation (ligne 3 du cadre B1) ..... ⑩a  F  
 Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés à compter de 1986  
 - Montant de la réduction : [ ⑩ ou ⑩a ] x [ ] % ..... ⑩b  F  
 Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation [ ⑩ ou ⑩a ] - ⑩b ..... ⑩c  F  
 Versements effectués au titre de 1990 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation, (ligne 13 cadre D) ..... ⑪  F  
 Insuffisance éventuelle [ ⑩ ou ⑩a ou ⑩c ] - ⑪ à inscrire en ⑫ ou chiffre 0 ..... ⑫  0 F  
**MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT** ..... ⑬  0 F  
 Pièces jointes : À EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS  
 - Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, de l'organisme en tenant lieu ou des comités d'établissement ..... ⑭   
 - Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L. 433-13 du Code du Travail ..... ⑮   
 Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire  ; par chèque bancaire   
 par mandat ou par virement postal

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION

DÉCLARANT, (s'il n'est pas le destinataire)

Pénalités	Taux %	9000	Taux %	9005
	Taux %	9001	Taux %	9006
	Taux %	9002	Taux %	9007
SOMME		Date		
dont O.C.:		N° R.:		
		N° R. 30:		
		N° d'opération Médoc:		
Recette	N° dossier	Clé	Régime	Insp.



J VERSEMENTS ET DÉPENSES LIBÉRATOIRES (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)			
DÉSIGNATION ET ADRESSE DES BÉNÉFICIAIRES 1	DATE DU VERSEMENT 2	MONTANT DU VERSEMENT 3	TOTAUX 4
I Versements à des fonds d'assurance-formation			à reporter cadre D
.....			① <input type="text"/>
II Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation			ligne 12
.....			② <input type="text"/>
III Versements à des organismes dont le programme annuel d'études, de recherches et d'expérimentations est agréé			ligne 13
.....			③ <input type="text"/>
IV Financement d'actions de formation au bénéfice de travailleurs privés d'emploi			ligne 14
.....			④ <input type="text"/>
V Financement des formations professionnelles en alternance (1) a) Versements à des organismes de mutualisation agréés.			ligne 17
.....			
b) Montant forfaitaire des dépenses imputées directement par l'employeur	»		⑤ <input type="text"/>
c) Versement au receveur des impôts			ligne 18
.....			
Pour mémoire : BASE DE LA COTISATION DE 0,3 % <input type="text"/>			

(1) Les dépenses excédant les forfaits sont imputables selon les règles de droit commun sur la participation au développement de la formation professionnelle continue.

K EXCÉDENTS REPORTABLES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)			
ANNÉE D'ORIGINE DES EXCÉDENTS DE DÉPENSES 1	EXCÉDENTS DE DÉPENSES REPORTABLES SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1989 2	EXCÉDENTS DE DÉPENSES MENTIONNÉES COLONNE 2 EFFECTIVEMENT IMPUTÉS SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1989 3	SOMMES RESTANT À IMPUTER SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1990 (col. 2 - col. 3) 4
1987	a) .....	c) .....	
1988	b) .....	d) .....	
1989	»	»	e) .....
		TOTAL .....	

CRÉDIT D'IMPÔT-FORMATION

①  - ②  = ③

(à reporter ligne e) ci-dessus)



**DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

au moins dix salariés)

DE DU 19 AU 19

de déclaration qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 6-04-1992.)

90-613 du 12 juillet 1990.

**ANNÉE  
1991**

**N° 2483 M**  
Direction générale  
des impôts  
Département (code) et commune

A RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (voir notice)			
1	2	3	4
2	Ouvriers non qualifiés		
3	Ouvriers qualifiés		
4	Employés		
5	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires		
6	Ingénieurs et cadres		
7	TOTAL	0	0

DONT

- Apprentis 8
- Bénéficiaires de contrats de qualification et d'adaptation 9
- Bénéficiaires de contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi 10

N° SIREN

CODE APE

EXPÉDITEUR DESTINATAIRE

Cadre réservé à la correction des données préimprimées

Raison sociale  SIREN  APE   
 Adresse  Code postal  Bur. dist.

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT À L'ENTREPRISE (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes) (voir notice)	
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période	① <input type="text"/> F
Montant de la participation incombant à l'employeur: ① x 1,20 %	② <input type="text"/> F
Montant de la participation incombant aux entreprises de travail temporaire (ligne 2 du cadre B1)	②a <input type="text"/> F
Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés à compter de 1986. Montant de la réduction: (② ou ②a) x <input type="text"/> %	②b <input type="text"/> F
Montant de la participation incombant à l'employeur: (② ou ②a) - ②b	②c <input type="text"/> F
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 22 du cadre E)	③ <input type="text"/> F
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence [(② ou ②a ou ②c) - ③] à inscrire en ④	④ <input type="text"/> F
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - [(② ou ②a ou ②c)] à inscrire en ⑤	⑤ <input type="text"/> F
Excédents reportables de 1988, 1989 et 1990 (total de la colonne 4 du cadre L)	⑥ <input type="text"/> F
Différence ④ - ⑥ à inscrire en ⑦ si ④ est supérieur à ⑥ ou chiffre 0	⑦ <input type="text"/> F
Versement de régularisation suite à résorption de conventions de formation échues au 31-12-1991	⑧ <input type="text"/> F
Majoration pour défaut de délibération du comité d'entreprise [(② ou ②a ou ②c) x 50 %]	⑨ <input type="text"/> F
Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation ① x 0,15 %	⑩ <input type="text"/> F
Montant de l'obligation des entreprises de travail temporaire au titre du congé individuel de formation (ligne 3 du cadre B1)	⑩a <input type="text"/> F
Employeur ayant franchi le seuil de 10 salariés à compter de 1986 - Montant de la réduction: [(⑩ ou ⑩a) x <input type="text"/> %]	⑩b <input type="text"/> F
Montant de l'obligation au titre du congé individuel de formation [(⑩ ou ⑩a) - ⑩b]	⑩c <input type="text"/> F
Versements effectués au titre de 1991 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation, (ligne 13 cadre E)	⑪ <input type="text"/> F
Insuffisance éventuelle [(⑩ ou ⑩a ou ⑩c) - ⑪] à inscrire en ⑫ ou chiffre 0	⑫ <input type="text"/> F
<b>MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT</b>	
Pièces jointes: A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS	
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, de l'organisme en tenant lieu ou des comités d'établissement	⑭ <input type="text"/>
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L. 433-13 du Code du Travail	⑮ <input type="text"/>
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile): en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/> ; par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>	
A _____ le _____	Signature: _____

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION

DÉCLARANT, s'il n'est pas le destinataire

Pénalités	Taux %	9000	Taux %	9005
	Taux %	9001	Taux %	9006
	Taux %	9002	Taux %	9007
SOMME		Date		
dont O.C.:		N. R.:		
		N. R. 30:		
		N° d'opération Medoc:		
Recette	N° dossier	Clé	Régime	Insp.



<b>K VERSEMENTS ET DÉPENSES LIBÉRATOIRES</b> (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)			
DÉSIGNATION ET ADRESSE DES BÉNÉFICIAIRES 1	DATE DU VERSEMENT 2	MONTANT DU VERSEMENT 3	TOTAUX 4
I Versements à des fonds d'assurance-formation			à reporter cadre E
			① <input type="text"/>
			ligne 12
II Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation			② <input type="text"/>
			ligne 13
III Versements à des organismes dont le programme annuel d'études, de recherches et d'expérimentations est agréé			③ <input type="text"/>
			ligne 14
IV Financement d'actions de formation au bénéfice de travailleurs privés d'emploi			④ <input type="text"/>
			ligne 17
V Financement des formations professionnelles en alternance (1) a) Versements à des organismes de mutualisation agréés.			
b) Montant forfaitaire des dépenses imputées directement par l'employeur.....	»		⑤ <input type="text"/>
c) Versement au receveur des impôts.....			ligne 18
Pour mémoire : BASE DE LA COTISATION DE 0,3%		<input type="text"/>	

(1) Les dépenses excédant les forfaits sont imputables selon les règles de droit commun sur la participation au développement de la formation professionnelle continue.

<b>L EXCÉDENTS REPORTABLES</b> (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes)			
ANNÉE D'ORIGINE DES EXCÉDENTS DE DÉPENSES 1	EXCÉDENTS DE DÉPENSES REPORTABLES SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1990 2	EXCÉDENTS DE DÉPENSES MENTIONNÉES COLONNE 2 EFFECTIVEMENT IMPUTÉS SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1990 3	SOMMES RESTANT À IMPUTER SUR LA PARTICIPATION DE L'ANNÉE 1991 (col. 2 - col. 3) 4
1988	a).....	c).....	
1989	b).....	d).....	
1990	»	»	e).....
		TOTAL.....	

<b>CRÉDIT D'IMPÔT-FORMATION</b>		
① <input type="text"/>	-	② <input type="text"/>
		= ③ <input type="text"/>
(à reporter ligne e (ci-dessus))		



E MONTANT DES DEPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les sommes au franc le plus proche, ne pas inscrire de centimes).							
Dépenses de formation interne	Frais de personnel formateur . . . . . ①						
	Frais de personnel non formateur . . . . . ②						
	Fournitures, matières d'œuvre et autres frais de fonctionnement . . . . . ③						
	Total →					④	
Dépenses d'équipement en matériel et de locaux . . . . . ⑤							
Dépenses de formation externe	Plan de formation (§ A du cadre J) . . . . . ⑥						
	Congés individuels de formation (§ B du cadre J) . . . . . ⑦						
Rémunérations des stagiaires . . . . . ⑧							
Dépenses de transport et d'hébergement . . . . . ⑨							
Dépenses de conseil en formation . . . . . ⑩							
Dépenses exposées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle . . . . . ⑪							
Versements à des fonds d'assurance formation (case ① du cadre K) . . . . . ⑫							
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel formation (case ⑩ du cadre B, case ② du cadre K) . . . . . ⑬							
Versements à des organismes dont le programme d'études, de recherches et d'expérimentations est agréé (case ③ du cadre K) . . . . . ⑭							
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle continue et versements assimilés . . . . . ⑮							
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue . . . . . ⑯							
Financement d'actions de formation au bénéfice de travailleurs privés d'emploi (case ④ du cadre K) . . . . . ⑰							
Financement des formations professionnelles en alternance (case ⑤ du cadre K) . . . . . ⑱							
Financement des conventions de conversion . . . . . ⑲							
Total . . . . . ⑳							
Subventions effectivement perçues en 1991 . . . . . ㉑							
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 20 - ligne 21) (case ③ du cadre B) . . . . . ㉒							
F NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (voir notice)							
1		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
		2	3	4	5	6	7
<b>PLAN DE FORMATION</b>							
- Stagiaires pris en charge en totalité par l'employeur	Hommes ②						
	Femmes ③						
	Total ④						
- Stagiaires pris en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation . . . . . ⑤							
- Heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur . . . . . ⑥							
- Heures de stage prises en charge totalement ou partiellement par un fonds d'assurance formation. ⑦							
<b>CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION</b>							
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé . . . . . ⑧							
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence . . . . . ⑨							
- Heures de stage prises en charge. . . . . ⑩							
<b>FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN ALTERNANCE</b>							
- Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification et d'adaptation . . . . . ⑪							
- Nombre de bénéficiaires de contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi . . . . . ⑫							
- Heures de stages prises en charge au titre de contrats de qualification et d'adaptation . . . . . ⑬							
- Heures de stages prises en charge au titre de contrats emploi-solidarité et de retour à l'emploi ⑭							
G RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR ÂGE ET PAR SEXE (voir notice)							
		Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	45 ans et plus	Total	
Nombre de stagiaires	Hommes ①						
	Femmes ②						
H NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE (voir notice)		Moins de 50 salariés		De 50 à 199 salariés		200 salariés et plus	
<b>RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION</b>							
Rég.		Dép.		N° d'ordre			

## **A N N E X E CHAPITRE 4**

**2.**

**Fac-similé du  
questionnaire de l'enquête complémentaire  
QS 91**



## Données relatives à l'établissement du cadre B

**C - DONNEES FINANCIERES** (arrondir les montants au franc le plus voisin - ne pas inscrire de centimes) (1)1 - Masse salariale versée au cours de la période aux salariés de l'établissement .....  F2 - Montant total des dépenses de formation réellement consenties .....  F

dont

- 3 - Dépenses internes (sans convention de formation)
- 4 - Dépenses en application de conventions (plan et congés)
- 5 - Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise


Le total de ces 3 postes est égal ou inférieur au montant total des dépenses de formation

**D - NOMBRE DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES HORS S.I.V.P., APPRENTIS ET INTERIMAIRES (1)**

Formations s'adressant aux :	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	Totaux
1	2	3	4	5	6	7
<b>I - Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise</b>						
• Nombre de stagiaires pris en charge par l'employeur						
Hommes 1						
Femmes 2						
Total 3						
• Nombre de stagiaires pris en charge par un FAF 4						
<b>II - Au titre des congés individuels de formation</b>						
• Nombre total de stagiaires 5						
<b>III - Nombre total d'heures de stage</b>						
• Plan de formation et congés individuels de formation (ne pas inscrire de fractions d'heures) 6						
<b>IV - Formation des jeunes en alternance</b>						
• Nombre de bénéficiaires de contrats de qualification, d'adaptation 7						
<b>V - Nombre total d'heures de stage</b>						
• Formation en alternance 8						

**E - VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE**

Nombre de stagiaires du plan de formation, du congé individuel et des contrats d'adaptation et de qualification :	Moins de 25 ans 1	De 25 ans à 34 ans 2	De 35 ans à 44 ans 3	45 ans et + 4	TOTAL 5
Hommes 1					
Femmes 2					

(1) Voir notice N° NQS 91

Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques) ; les renseignements transmis ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique ; l'article 22 du décret n° 84-628 du 17 juillet 1984, précise les conditions dans lesquelles les données peuvent éventuellement être communiquées. Tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux entrepreneurs individuels ainsi qu'aux personnes pour lesquelles les informations sont demandées un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du CEREQ - 9, rue Sextius Michel - 75015 PARIS.

Retourner 1 exemplaire pour chaque établissement au CEREQ - Division de la formation continue - 9, rue Sextius Michel - 75015 PARIS

## **A N N E X E   C H A P I T R E   4**

### **3.**

#### **Liste des secteurs d'activité économique (NAP 1973)**

**LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**  
**Niveau 40 - Niveau 100**

Code niveau 40	INTITULÉ	Code niveau 100
T01	Agricultures, sylviculture, pêche . . . . .	01 à 03
T02	Industries de la viande et du lait . . . . .	35,36
T03	Autres industries agricoles et alimentaires . . . . .	37 à 42
T04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction . . . . .	04
T05	Production de pétrole et de gaz naturel . . . . .	05
T06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau . . . . .	06 à 08
T07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier . . . . .	09 à 11
T08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux . . . . .	12,13
T09	Production de matériaux de construction et minéraux divers . . . . .	14,15
T10	Industrie du verre . . . . .	16
T11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques . . . . .	17,43
T12	Parachimie et industrie pharmaceutique . . . . .	18,19
T13	Fonderie et travail des métaux . . . . .	20,21
T14	Construction mécanique . . . . .	22 à 25,34
T15	Construction électrique et électronique . . . . .	27 à 30
T16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre . . . . .	31
T17	Construction navale et aéronautique, armement . . . . .	26,32,33
T18	Industries textile et de l'habillement . . . . .	44,47
T19	Industries du cuir et de la chaussure . . . . .	45,46
T20	Industries du bois et de l'ameublement, industries diverses . . . . .	48,49,54
T21	Industrie du papier et du carton . . . . .	50
T22	Imprimerie, presse, édition . . . . .	51
T23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques . . . . .	52,53
T24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole . . . . .	55
T25	Commerce de gros alimentaire . . . . .	57
T26	Commerce de gros non alimentaire . . . . .	58 à 60
T27	Commerce de détail alimentaire . . . . .	61,62
T28	Commerce de détail non alimentaire . . . . .	63,64
T29	Réparation et commerce de l'automobile . . . . .	65
T30	Hôtels, cafés, restaurants . . . . .	67
T31	Transports . . . . .	68 à 74
T33	Services marchands rendus principalement aux entreprises . . . . .	56,76 à 80,82,83
T34	Services marchands rendus principalement aux particuliers . . . . .	66,84 à 87
T35	Location et crédit bail immobiliers . . . . .	81
T36	Assurances . . . . .	88
T37	Organismes financiers . . . . .	89
T38	Services non marchands . . . . .	90 à 98

**LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES**  
**Niveau 15 - Niveau 40**

Code niveau 15	INTITULÉ	Code Niveau 40
U01	Agricultures, sylviculture, pêche . . . . .	T01
U02	Industries agricoles et alimentaires . . . . .	T02,T03
U03	Production et distribution d'énergie . . . . .	T04,T05,T06
U04	Industrie des biens intermédiaires . . . . .	T07 à T11,T13,T21,T23
U05	Industrie des biens d'équipement . . . . .	T14 à T17
U06	Industrie des biens de consommation . . . . .	T12,T18 à T20,T22
U07	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole . . . . .	T24
U08	Commerce . . . . .	T25 à T28
U09	Transports et télécommunications . . . . .	T31,T32
U10	Services marchands . . . . .	T29,T30,T33,T34
U11	Location et crédit bail immobiliers . . . . .	T35
U12	Assurances . . . . .	T36
U13	Organismes financiers . . . . .	T37
U14	Services non marchands . . . . .	T38

**CEREG**  
*Dépôt légal 1er trimestre 1994*

La part de la masse salariale affectée par les entreprises d'au moins dix salariés aux dépenses de formation professionnelle continue (FPC) a poursuivi sa croissance en 1991 (3,2% contre 3,1% en 1990). Cet effort des entreprises représente 41,5% de l'ensemble des dépenses de formation professionnelle continue.

Ralenti par la crise économique, ce développement reste marqué par de profondes disparités structurelles, selon le niveau de concentration des secteurs d'activités, la taille des entreprises, la structure des qualifications des salariés.

En outre, la FPC n'est pas considérée par l'ensemble des entreprises comme un investissement ou un outil stratégique du changement mais encore, à bien des égards, comme une obligation de dépense ou un élément de leur seule politique sociale. C'est plus particulièrement le cas des petites et moyennes entreprises mais, plus rarement, de certaines entreprises de taille plus importante.

Enfin, le poids spécifique de l'Île-de-France dans la formation professionnelle continue des salariés est toujours aussi prépondérant. La tendance vers une atténuation des disparités régionales se confirme cependant.

Ce volume apporte les informations de référence sur les dépenses et l'accessibilité de la formation en entreprise (croisant par exemple secteur, taille d'entreprise et catégorie socioprofessionnelle).

ISBN : 2-11-087-971-8

ISSN : EN COURS

10, Place de la Joliette.  
BP 176 13474 Marseille Cedex 02  
Tél : (16) 91 13 28 28 / Fax : (16) 91 13 28 80